

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 160  
N° 8**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 24  
no Fepuare 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

##### ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° HC 147 DIPAC du 11 février 2011 portant attribution aux communes de la Polynésie française d'acomptes sur la dotation non affectée de fonctionnement (DNAF) et la dotation non affectée d'investissement (DNAI) du Fonds intercommunal de péréquation, pour le mois de février 2011.....	837
Arrêté n° HC 148 CAB/DDPC du 14 février 2011 fixant la date et les horaires des épreuves d'un examen SSIAP 1 à la date du 24 février 2011.....	839
Arrêté n° HC 91 DRHME/BRHT/RT du 16 février 2011 modifiant l'arrêté n° HC 38 DRHME/BRHT/RT du 24 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Gérard Dubois, chef de la mission d'aide et d'assistance technique.....	839
Arrêté n° HC 161 SATPN du 17 février 2011 fixant le calendrier des épreuves écrites d'admissibilité pour le concours externe et interne d'officier de la police nationale, session 2011, et portant nomination de la commission de surveillance à ces épreuves.....	840
Arrêté n° HC 162 SATPN du 17 février 2011 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps d'encadrement et d'application de la police du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF).....	841

#### ACTES PRIS CONJOINTEMENT

##### CONVENTIONS ETAT - POLYNESIE FRANÇAISE

Avenant n° 22-11 du 25 janvier 2011 à la convention particulière d'application n° 262-09 du 24 août 2009 entre l'Etat, la Polynésie française et l'Office polynésien de l'habitat (OPH) finançant les études relatives à l'opération Hotuareaa (commune de Faa'a) inscrite à la programmation 2008 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "Logement social". (Extraits).....	843
--	-----

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

###### Lois du pays

Erratum à la loi du pays n° 2011-2 du 16 février 2011 portant application de l'article 159 du code des douanes de la Polynésie française relatif à certaines franchises douanières, parue au JOFF n° 5 NS du 16 février 2011, pages 125 et 126.....	843
---	-----

**Délibérations de l'assemblée de la Polynésie française  
ou de la commission permanente**

Délibération n° 2011-4 APF du 11 février 2011 approuvant le budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière pour l'exercice 2011 ..... 843

**ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES**

Arrêté n° 181 CM du 17 février 2011 relatif à la communauté de communes des îles Marquises et à la coopération entre celle-ci et la Polynésie française en vue de la réalisation de son projet de développement économique ..... 844

Arrêté n° 182 CM du 17 février 2011 modifiant l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française ..... 845

Arrêté n° 183 CM du 17 février 2011 relatif à l'engagement à servir l'administration du pays dans le cadre de l'octroi de bourses de formation versées à certaines professions de santé ..... 851

Arrêté n° 184 CM du 17 février 2011 investissant M. Jean-Marc Auffret, adjudant-chef, commandant la brigade de gendarmerie de Nuku Hiva (archipel des Marquises), des fonctions notariales ..... 851

Arrêté n° 185 CM du 17 février 2011 investissant M. Claude Humbert, adjudant, commandant la brigade de gendarmerie de Hao (archipel des Tuamotu-Gambier), des fonctions notariales ..... 851

Arrêté n° 186 CM du 17 février 2011 investissant M. James Thomas, adjudant, commandant la brigade de gendarmerie de Rikitea (archipel des Tuamotu-Gambier), des fonctions notariales ..... 852

Arrêté n° 189 CM du 17 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public dénommé Institut d'insertion médico-éducatif ..... 852

Arrêté n° 192 CM du 17 février 2011 approuvant les avenants aux conventions n° 6322, n° 6325 et n° 6328 du 2 septembre 2010 relatives à la mise en place des prêts d'accès à la propriété (PAP) ..... 853

Arrêté n° 193 CM du 17 février 2011 approuvant les avenants aux conventions n° 6323, n° 6326 et n° 6329 du 2 septembre 2010 relatives à la mise en place des prêts incitatifs au logement (PIL) ..... 853

Arrêté n° 194 CM du 17 février 2011 portant autorisation préalable d'investissement étranger en Polynésie française au profit de Mme Renata Smuzova épouse Huck ..... 854

Arrêté n° 195 CM du 17 février 2011 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Société environnement polynésien ..... 855

Arrêté n° 196 CM du 17 février 2011 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Assainissement des eaux de Tahiti ..... 855

Arrêté n° 205 CM du 18 février 2011 portant nomination de M. Yan Peirsegaele en qualité de chef du service de la traduction et de l'interprétariat par intérim ..... 856

Arrêté n° 206 CM du 18 février 2011 portant nomination de M. Jean-Louis Garry chef du service de l'informatique par intérim ..... 856

Arrêté n° 208 CM du 21 février 2011 autorisant la participation de la Polynésie française à la première augmentation de capital de la société Aéroport de Tahiti (ADT) ..... 857

**EXTRAITS**

Arrêté n° 177 CM du 15 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 2162 CM du 24 novembre 2010 portant autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime sis après la passe de Taunoa, au profit de la SA Froid de Polynésie (Ito Are Moana) ..... 858

Arrêté n° 178 CM du 15 février 2011 portant échange sans soulte de parcelles de terre entre la Polynésie française et l'Eglise protestante maohi sises à Tahiti, commune de Hitia'a O Te Ra, commune associée de Hitia'a ..... 858

Arrêté n° 180 CM du 17 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 155 CM du 10 février 2011 approuvant l'avenant n° 2-2010 à la convention de concession d'aménagement n° 2-1984 du 10 octobre 2002 du quartier Timiona sis communes de Papeete et Pirae ..... 858

Arrêté n° 187 CM du 17 février 2011 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial au droit de la rivière Mahape sise dans la commune de Hitia'a O Te Ra, au profit de la commune de Hitia'a O Te Ra. ....	859
Arrêté n° 188 CM du 17 février 2011 portant ouverture de quotas d'importation de volailles de race de poule pondeuse.	859
Arrêté n° 190 CM du 17 février 2011 constatant les index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de janvier 2011 .....	859
Arrêté n° 191 CM du 17 février 2011 relatif à l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois de janvier 2011 .....	860
Arrêté n° 197 CM du 18 février 2011 portant dérogation aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 782 CM du 4 août 1997 modifié et approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la commune de Arue pour l'AEP des hauteurs de Erima (contrat de projets) .....	860
Arrêté n° 198 CM du 18 février 2011 portant attribution d'une aide à la production audiovisuelle et cinématographique (APAC) en faveur de la SARL Bleu Lagon Production pour la réalisation d'un documentaire .....	860
Arrêté n° 199 CM du 18 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Al Pate Chino pour le financement des travaux d'aménagement et de matériels professionnels dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	860
Arrêté n° 200 CM du 18 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de la SARL Cap Tahiti pour le financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	860
Arrêté n° 201 CM du 18 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'EURL Rock Hair pour le financement des travaux d'aménagement et de matériels professionnels dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	861
Arrêté n° 202 CM du 18 février 2011 autorisant la location d'une parcelle à détacher de la terre domaniale dénommée Orau 2, cadastrée section B n° 6, sise à Ahe, commune de Manihi, au profit de M. Jerry Doom .....	861
Arrêté n° 203 CM du 18 février 2011 portant autorisation à la direction des affaires foncières à procéder à la démolition d'un mur de séparation et de sept maisons d'habitation acquises par la Polynésie française dans le cadre du projet Te Ara Nui .....	861
Arrêté n° 204 CM du 18 février 2011 portant affectation de la terre domaniale Okuo 5, cadastrée commune de Manihi, section H n° 215, au profit de la commune de Manihi .....	861

## ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

### Présidence

Arrêté n° 537 PR du 11 février 2011 portant autorisation d'occupation de l'aire de promenade et du kiosque à musique de la place Vaïete .....	862
Arrêté n° 540 PR du 14 février 2011 relatif à l'exercice des attributions du ministre du tourisme et des transports aériens internationaux, en charge de l'aéroport de Tahiti - Faa'a .....	862
Arrêté n° 541 PR du 14 février 2011 relatif à l'exercice des attributions du ministre du développement des archipels et des transports intérieurs .....	863
Arrêté n° 545 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent médico-technique principal du cadre d'emplois des agents médico-techniques de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2009 .....	863
Arrêté n° 546 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de bureau principal du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 .....	864
Arrêté n° 547 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'aide technique principal du cadre d'emplois des aides techniques de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 .....	865
Arrêté n° 548 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011 .....	866

Arrêté n° 638 PR du 18 février 2011 fixant la liste des organismes agréés afin de procéder aux contrôles prescrits par la délibération n° 91-14 AT du 17 janvier 1991 fixant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements qui mettent en œuvre des courants électriques . . . . .	866
Arrêté n° 639 PR du 18 février 2011 fixant la liste des organismes agréés afin de procéder aux contrôles de bruit prescrits par la délibération n° 91-13 AT du 17 janvier 1991 relative à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail . . .	867
<b>EXTRAITS</b>	
Arrêté n° 543 PR du 14 février 2011 accordant aux élèves aides-soignantes de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault le bénéfice de la bourse de formation pour l'année scolaire 2011 (du 17 janvier 2011 au 16 décembre 2011) . . . . .	867
<b>Ministère des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement</b>	
Arrêté n° 906 MAE.AU.ISLV du 17 février 2011 autorisant M. Heiarri Girard, cogérant de la SNC Te Matohei, à réaliser les travaux de viabilisation du lotissement Résidence Te Matohei composé de 54 lots sur une partie de la terre Hopa dite Farapapai sise à Uturoa, cadastrée n° 63, section AV . . . . .	868
Arrêté n° 924 MAE.AU.ISLV du 18 février 2011 autorisant M. Marea Faatau à réaliser les travaux d'extension du lotissement Vaiharo (3e tranche) par la création de 58 lots sur une partie du domaine Vaiharo, parcelle B lots n° 4, n° 4A, n° 4B et n° 4C, sise à Fare, commune de Huahine, cadastrée n° 32, n° 33, n° 34, n° 35 et n° 36, section AK . . . . .	870
<b>EXTRAITS</b>	
Arrêté n° 822 MAE du 11 février 2011 autorisant la location des terres dites Plateau de Afaahiti, cadastrées sections DH n° 2 et n° 3 et DC n° 43, sises à Afaahiti, commune de Taiarapu-Est, au profit de M. Luc Ho . . . . .	871
Arrêté n° 825 MAE du 14 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 9055 MAE du 16 décembre 2010 autorisant l'empiètement sur la servitude de curage de la rivière Vaianaunau, commune de Arue, au profit du ministère de la défense, service d'infrastructure de la défense, direction d'infrastructure de la défense de Papeete . . . . .	871
Arrêté n° 844 MAE du 14 février 2011 autorisant l'occupation par la Polynésie française, pour le compte du service de la pêche, d'un terrain de 300 mètres carrés situé en zone récifale centre, au quai de transit de Motu Uta . . . . .	871
Arrêté n° 845 MAE du 14 février 2011 autorisant l'occupation par la Polynésie française, pour le compte du service de la pêche, d'une cellule de stockage de 250 mètres carrés située en zone sud du pont de Fare Ute . . . . .	871
Arrêté n° 847 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara (plan 39) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi . . .	872
Arrêté n° 848 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la parcelle de terre Tahuatara n° 4 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi . . . . .	872
Arrêté n° 849 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara (plan 38) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi . . .	872
Arrêté n° 850 MAE du 15 février 2011 ordonnant la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 310 (plan 12) et PV 419 (plan 26) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, dans l'archipel des Australes . . . . .	872
Arrêté n° 851 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités relatives à la parcelle de terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi . . . . .	872
Arrêté n° 852 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Tufaraagiagia (plan 1), et Paopaoa (plan 30) nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi . . . . .	872
Arrêté n° 853 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tahuatara (plan 38) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi . . .	872
Arrêté n° 854 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Napunagateaiho (plan 2) et Tepakautea (plan 22) nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi . . . . .	872

Arrêté n° 855 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie de l'indemnité versée à la Caisse des dépôts et consignations relative aux terres Paopaoa n° 11 et Paopaoa n° 25 nécessaires à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. ....	873
Arrêté n° 856 MAE du 15 février 2011 portant déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tepakautea (plan 21) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi . .	873
Arrêté n° 891 MAE du 16 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 6146 MAE du 30 août 2010 autorisant la location de six parcelles à détacher des terres Tehaoa, Tapia, Moua Tefau partie, Tuauroa et Pohuetau, cadastrées commune de Hitia'a O Te Ra, d'une superficie de 40 hectares environ, au profit de l'association A Faahotu la Vainoo .....	873
Arrêté n° 902 MAE du 17 février 2011 portant abrogation de l'arrêté n° 1189 CM du 23 septembre 2002 portant affectation de la terre Tearamahipa 19, cadastrée commune de Manihi, section H4 n° 180, au profit de la délégation à l'environnement .....	873

### **Ministère de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise**

#### **EXTRAITS**

Arrêté n° 823 MRE du 14 février 2011 portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau radioélectrique indépendant et assignation de fréquences au profit du laboratoire de géophysique .....	873
Arrêté n° 857 MRE du 15 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de Mme Tevai Temaru (enseigne Tevai Créations) destinée au financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	873
Arrêté n° 858 MRE du 15 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de Mme Phong Hong My (Hong My Esthétique) destinée au financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	873
Arrêté n° 859 MRE du 15 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de M. Heiarii Bonno (Snack Foodzzi) destinée au financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	873
Arrêté n° 860 MRE du 15 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de Mme Lee Ly Wong (Institut de beauté Leely) destinée au financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	874
Arrêté n° 861 MRE du 15 février 2011 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de Mme Stéphanie Labeau (Fare-chance/La pirogue) destinée au financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité .....	874

### **Ministère de la santé et de l'écologie**

#### **EXTRAITS**

Arrêté n° 881 MSE du 16 février 2011 portant autorisation provisoire d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Pension Wipa Lodge .....	874
Arrêté n° 882 MSE du 16 février 2011 portant autorisation provisoire d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Plats cuisinés Chang .....	874
Arrêté n° 883 MSE du 16 février 2011 portant autorisation provisoire d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Chez Fifi .....	874
Arrêté n° 884 MSE du 16 février 2011 portant autorisation provisoire d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Majestic Fast Food (SARL) .....	875
Arrêté n° 885 MSE du 16 février 2011 portant autorisation provisoire d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Snack Gauguin .....	875

**Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Arrêté n° 907 MEE du 17 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 361 MEE du 20 janvier 2011 fixant la liste des représentants des personnels habilités à siéger aux commissions consultatives paritaires des personnels titulaires .....	875
--	-----

**Ministère des ressources maritimes****EXTRAITS**

Arrêté n° 817 MRM/PRL du 11 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 56 MPC/PRL du 14 février 2007 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de Mme Rebeta Poetai à l'usage de son exploitation perlicole sise à Manihi, commune de Manihi (exploitant n° 222).....	876
Arrêté n° 879 MRM du 16 février 2011 accordant à M. André Ley le bénéfice d'une licence de pêche professionnelle pour l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française .....	876
Arrêté n° 892 MRM du 16 février 2011 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Jean-Albert Tehevinioteani Tarati, sis à Manihi, commune de Manihi (exploitant n° 311) .....	877
Arrêté n° 893 MRM du 16 février 2011 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Joël Eugène Moana Labbeyi, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 340) .....	877
Arrêté n° 925 MRM/PRL du 18 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 33 MPI/PRL du 21 janvier 2009 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Mervin Louis Palmer à l'usage de son exploitation perlicole sise à Takaroa, commune de Takaroa (exploitant n° 499) .....	877
Arrêté n° 926 MRM/PRL du 18 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 42 MPR/PRL du 7 novembre 2007 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de M. Alfred Taputuarai à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 247).....	877

**Ministère de l'économie rurale****EXTRAITS**

Arrêté n° 824 MAA du 14 février 2011 portant autorisation de création d'un élevage de 60 000 poules pondeuses sur l'île de Tahiti par la société civile d'exploitation agricole polynésienne (mandataire M. Daniel Choquet).....	877
Arrêté n° 826 MAA du 14 février 2011 autorisant la résiliation de six baux de location de lots du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea .....	877
Arrêté n° 827 MAA du 14 février 2011 autorisant la résiliation de cinq baux de location de lots du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea .....	878
Arrêté n° 828 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 23 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Edouard Tuheiava .....	878
Arrêté n° 829 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 21 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Roland Teriitaohia .....	878
Arrêté n° 830 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 19 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Teheura Temanupaoura .....	878
Arrêté n° 831 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 15 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Jean Puna .....	879
Arrêté n° 832 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 12 b du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Herwin Brothers .....	879
Arrêté n° 833 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 12 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Victor Raapoto .....	879
Arrêté n° 834 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 9 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Ernest Brothers .....	879

Arrêté n° 835 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 8 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. René Haapa .....	880
Arrêté n° 836 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 7 b du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Christian Huioutu .....	880
Arrêté n° 837 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 7 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Karl Opuu .....	880
Arrêté n° 838 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 5 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de Mme Sophie Mihuraa épouse Ata .....	880
Arrêté n° 839 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 2 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Roger Oehau .....	881
Arrêté n° 840 MAA du 14 février 2011 autorisant la location du lot n° 1 du lotissement agricole Maraeroa sis à Raiatea au profit de M. Marc Brotherson .....	881

### Ministère du travail et de l'emploi

#### EXTRAITS

Arrêté n° 818 MTE du 11 février 2011 portant nomination des membres de la commission technique de plongée professionnelle .....	881
---	-----

### Ministère de la jeunesse et des sports

#### EXTRAITS

Arrêté n° 816 MJS du 11 février 2011 portant composition du jury du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française .....	881
--	-----

### ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Arrêté n° 4-2011 APF/SG du 10 février 2011 modifiant l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française .....	881
Arrêté n° 5-2011 APF/SG du 14 février 2011 portant clôture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française .....	884

## ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Décret n° 2011-180 du 15 février 2011 relatif à la mise en œuvre de l'article L. 213-1-A du code monétaire et financier. (JORF du 17 février 2011) .....	884
Arrêté ministériel du 16 janvier 2011 portant agrément de la commission d'examen médical du personnel navigant de Polynésie française. (JORF du 11 février 2011) .....	885
Arrêté ministériel du 15 février 2011 modifiant l'arrêté du 31 décembre 1998 relatif aux conditions que doivent remplir les émetteurs de titres de créances négociables mentionnées aux 2° à 10° de l'article L. 213-3 du code monétaire et financier et l'arrêté du 16 février 2005 pris en application du III de l'article 1er du décret n° 92-137 du 13 février 1992 modifié relatif aux conditions d'émission des titres de créance négociables émis par les entreprises d'investissement, les établissements de crédit et la Caisse des dépôts et consignations. (JORF du 17 février 2011) .....	885
Arrêté ministériel du 15 février 2011 portant classement de "zone protégée" .....	886

### ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Institut d'émission d'outre-mer. — Cours des changes (période du 24 février au 9 mars 2011 inclus) .....	886
Service de l'urbanisme. — 1° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et des Tuamotu-Gambier pour la période du 31 janvier au 4 février 2011 .....	886

2° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent pour la période du 7 au 11 février 2011 .....

888

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

Annonces judiciaires et légales .....

889

Annonces diverses .....

924



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DU POUVOIR CENTRAL

### ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

**ARRETE n° HC 147 DIPAC du 11 février 2011 portant attribution aux communes de la Polynésie française d'acomptes sur la dotation non affectée de fonctionnement (DNAF) et la dotation non affectée d'investissement (DNAI) du Fonds intercommunal de péréquation, pour le mois de février 2011.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° HC 206 DAC du 17 juin 2008 portant désignation des membres du comité des finances locales de la Polynésie française, modifié par les arrêtés n° HC 120 DIPAC du 30 mars 2009 et n° HC 5 DIPAC du 5 janvier 2010 ;

Vu l'arrêté n° HC 143 DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux décisions prises par le comité des finances locales dans sa séance du 23 février 2010 ;

Vu l'arrêté n° HC 29 DIPAC du 11 janvier 2011 portant attribution aux communes de la Polynésie française

d'acomptes sur la dotation non affectée de fonctionnement (DNAF) et la dotation non affectée d'investissement (DNAI) du Fonds intercommunal de péréquation, pour le mois de janvier 2011,

Arrête :

Article 1er.— Par anticipation sur les dotations qu'elles percevront au titre de l'exercice 2011, il est attribué aux communes de Polynésie française, pour le mois de février 2011, un acompte provisionnel égal à 90 % de la DNAF et à 50 % de la DNAI qu'elles ont perçues en février 2010 arrondi au franc CFP le plus proche.

La répartition des dotations par commune figure au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2.— Le versement des acomptes mentionnés ci-dessus interviendra à la diligence du trésorier-payeur général de la Polynésie française au cours du mois considéré.

Art. 3.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le trésorier-payeur général, les trésoriers et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 février 2011.

Pour le haut-commissaire  
et par délégation :  
*Le secrétaire général*  
*du haut-commissariat,*  
Alexandre ROCHATTE.

Communes	DNAF		DNAI	
	Versement Février 2010	Versement Février 2011	Versement Février 2010	Versement Février 2011
	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel
Raivavae	6 102 631	5 492 368	1 076 935	538 468
Rapa	4 512 613	4 061 352	847 083	423 542
Rimatara	5 497 478	4 947 730	970 143	485 072
Rurutu	12 095 978	10 886 380	2 134 584	1 067 292
Tubuai	10 890 788	9 801 709	1 921 904	960 952
<b>Total Australes</b>	<b>39 099 488</b>	<b>35 189 539</b>	<b>6 950 649</b>	<b>3 475 326</b>
Arue	35 076 768	31 569 091	6 190 018	3 095 009
Paaa	113 378 302	102 040 472	20 007 936	10 003 968
Hitiāa o te ra	31 713 984	28 542 586	5 596 585	2 798 293
Mahina	49 777 690	44 799 921	8 784 298	4 392 149
Moorea	64 541 015	58 086 914	11 389 591	5 694 796
Paea	45 365 403	40 828 863	8 005 659	4 002 830
Papara	34 079 779	30 671 801	6 014 079	3 007 040
Papeete	126 406 743	113 766 069	22 307 072	11 153 536
Pirae	56 957 814	51 262 033	10 051 379	5 025 690
Punaauia	82 269 667	74 042 700	14 518 177	7 259 089
Taiarapu est	44 538 373	40 084 536	7 859 713	3 929 857
Taiarapu ouest	23 253 693	20 928 324	4 103 593	2 051 797
Teva i Uta	30 017 843	27 016 059	5 297 266	2 648 633
<b>Total IDV</b>	<b>737 377 074</b>	<b>663 639 369</b>	<b>130 125 366</b>	<b>65 062 687</b>
Fatu Hiva	5 140 002	4 626 002	907 059	453 530
Hiva Oa	14 481 088	13 032 979	2 555 486	1 277 743
Nuku Hiva	17 859 158	16 073 242	3 151 616	1 575 808
Tabuata	5 395 666	4 856 099	952 176	476 088
Ua Huka	5 379 307	4 841 376	949 289	474 645
Ua Pou	13 747 552	12 372 797	2 426 039	1 213 020
<b>Total Marquises</b>	<b>62 002 773</b>	<b>55 802 495</b>	<b>10 941 665</b>	<b>5 470 834</b>
Bora Bora	35 461 375	31 915 238	6 257 890	3 128 945
Huahine	27 505 933	24 755 340	4 853 988	2 426 994
Maupiti	5 599 542	5 039 588	988 154	494 077
Tahaa	23 540 981	21 186 883	4 154 291	2 077 146
Taputapuatea	18 389 965	16 550 969	3 245 288	1 622 644
Tumaraa	14 125 086	12 712 577	2 492 662	1 246 331
Unuroa	19 018 084	17 116 276	3 356 133	2 678 067
<b>Total ISLV</b>	<b>143 640 966</b>	<b>129 276 871</b>	<b>25 348 406</b>	<b>13 674 204</b>
Anaa	5 862 563	5 276 307	1 034 570	517 285
Arutua	9 252 176	8 326 958	1 632 737	816 369
Fakarava	9 995 933	8 996 340	1 763 988	881 994
Fangatau	2 614 359	2 352 923	847 083	423 542
Gambier	7 202 424	6 482 182	1 271 016	635 508
Hao	12 264 574	11 038 117	2 164 337	1 082 169
Hikueru	2 283 607	2 055 246	847 083	423 542
Makemo	10 529 916	9 476 924	1 858 220	929 110
Manihi	7 581 270	6 823 143	1 337 871	668 936
Napuka	3 164 525	2 848 073	847 083	423 542
Nukutavake	3 104 192	2 793 773	847 083	423 542
Puka Puka	2 214 757	1 993 281	847 083	423 542
Rangiroa	19 671 614	17 704 453	3 471 461	1 735 731
Reao	4 923 194	4 430 875	868 799	434 400
Takaroa	9 094 006	8 184 605	1 604 825	802 413
Tatakoto	2 405 399	2 164 859	847 083	423 542
Tureia	3 144 030	2 829 627	847 083	423 542
<b>Total TG</b>	<b>115 308 539</b>	<b>103 777 686</b>	<b>22 937 405</b>	<b>11 468 709</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 097 428 840</b>	<b>987 685 960</b>	<b>196 303 491</b>	<b>99 151 760</b>

**ARRETE n° HC 148 CAB/DDPC du 14 février 2011 fixant la date et les horaires des épreuves d'un examen SSIAP 1 à la date du 24 février 2011.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, notamment son article 8 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire de la République,

Arrête :

Article 1er.— Un examen prévu pour l'obtention du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) aura lieu le 24 février 2011 à l'hôtel Intercontinental dans la commune de Faa'a.

Art. 2.— Les épreuves de l'examen se dérouleront :

- de 7 h 30 à 8 h 30 pour les épreuves théoriques ;
- à partir de 8 h 30 pour les épreuves pratiques.

Art. 3.— Le jury d'examen sera présidé par le lieutenant de vaisseau David Godin de la direction de la défense et de la protection civile.

Art. 4.— Le directeur de cabinet du haut-commissaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Pour le haut-commissaire  
et par délégation :  
*Le directeur de cabinet,*  
Magali CHARBONNEAU.

**ARRETE n° HC 91 DRHME/BRHT/RT du 16 février 2011 modifiant l'arrêté n° HC 38 DRHME/BRHT/RT du 24 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Gérard Dubois, chef de la mission d'aide et d'assistance technique.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par l'ordonnance n° 2005-432 du 6 mai 2005 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 portant nomination de M. Richard Didier, préfet, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu la convention Etat-Polynésie française n° 41-03 du 10 avril 2003 modifiée relative aux relations entre l'Etat et la Polynésie française en matière de jeunesse et de sports ;

Vu l'arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative du 14 mai 2007 portant affectation de M. Thierry d'Angelo, inspecteur de la jeunesse et des sports, auprès du haut-commissaire de la République en Polynésie française, afin d'y exercer les fonctions d'inspecteur de la jeunesse et des sports, à compter du 1er septembre 2007 ;

Vu l'arrêté du ministre de la santé et des sports du 11 août 2010 maintenant M. Gérard Dubois, inspecteur de la jeunesse et des sports, auprès du haut-commissaire de la République en Polynésie française, pour être mis à disposition de la Polynésie française, pour continuer d'exercer les fonctions de chef de la mission d'aide et d'assistance technique du 1er septembre 2010 au 31 août 2011 ;

Vu l'arrêté n° HC 38 DRHME/BRHT/RT du 24 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Gérard Dubois, chef de la mission d'aide et d'assistance technique ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° HC 38 DRHME/BRHT/RT du 24 janvier 2011 susvisé portant délégation de signature à M. Gérard Dubois, chef de la mission d'aide et d'assistance technique, sont modifiées comme suit :

*Au lieu de :* "Délégation de signature est donnée à M. Gérard Dubois, chef de la mission d'aide et d'assistance technique, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les actes suivants :

- les diplômes d'Etat en matière de jeunesse et de sports ;
- les actes et décisions relatifs à la désignation des membres du jury d'examen conduisant à la délivrance d'un diplôme d'Etat ;
- les correspondances et tous les actes relatifs à l'organisation et à la publication des examens et concours conduisant à la délivrance d'un diplôme d'Etat ;

- les correspondances courantes relatives à l'instruction des candidatures aux examens et concours conduisant à la délivrance d'un diplôme d'Etat ;
- l'engagement juridique et la liquidation des crédits délégués par les services du Premier ministre, budget de l'Etat 212, à l'exclusion des dépenses de titre 6 :
  - programme 163, jeunesse et vie associative ;
- l'engagement juridique et la liquidation des crédits délégués par le ministère de la santé et des sports, budget de l'Etat 235, à l'exclusion des dépenses de titre 6 :
  - programme 210, conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
  - programme 219, sport ;

*Lire* : "Délégation de signature est donnée à M. Gérard Dubois, chef de la mission d'aide et d'assistance technique, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les actes suivants :

- les diplômes d'Etat en matière de jeunesse et de sports ;
- les actes et décisions relatifs à la désignation des membres du jury d'examen conduisant à la délivrance d'un diplôme d'Etat ;
- les correspondances et tous les actes relatifs à l'organisation et à la publication des examens et concours conduisant à la délivrance d'un diplôme d'Etat ;
- les correspondances courantes relatives à l'instruction des candidatures aux examens et concours conduisant à la délivrance d'un diplôme d'Etat ;
- l'engagement juridique et la liquidation des crédits délégués par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé, budget de l'Etat 236, à l'exclusion des dépenses de titre 6 :
  - programme 124, conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
- l'engagement juridique et la liquidation des crédits délégués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, budget de l'Etat 206, à l'exclusion des dépenses de titre 6 :
  - programme 163, jeunesse et vie associative ;
- l'engagement juridique et la liquidation des crédits délégués par le ministère des sports, budget de l'Etat 252, à l'exclusion des dépenses de titre 6 :
  - programme 219, sport."

Art. 2.— L'article 2 de l'arrêté n° HC 38 DRHME/BRHT/RT du 24 janvier 2011 susvisé est modifié comme suit :

*Au lieu de* : "En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard Dubois, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er sera exercée, dans les mêmes conditions, par M. Thierry d'Angelo, inspecteur de la jeunesse, des sports" ;

*Lire* : "En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard Dubois, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er sera exercée, dans les mêmes conditions, par M. Thierry d'Angelo, inspecteur de la jeunesse et des sports."

Art. 3.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le chef de la mission d'aide et d'assistance technique, le directeur des actions de l'Etat et le directeur de la réglementation et du contrôle de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 février 2011.  
Richard DIDIER.

**ARRETE n° HC 161 SATPN du 17 février 2011 fixant le calendrier des épreuves écrites d'admissibilité pour le concours externe et interne d'officier de la police nationale, session 2011, et portant nomination de la commission de surveillance à ces épreuves.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 90-709 du 1er août 1990 portant suppression des limites d'âge applicables aux recrutements par concours interne, dans le corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté interministériel du 5 février 1997 portant application de l'article 9 du décret n° 95-654 du 9 mai 1995 relatif à l'engagement de servir l'Etat et au remboursement d'une somme forfaitaire par certains élèves ou anciens élèves issus des corps actifs des services actifs de la police ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 mai 2005 relatif à l'aptitude physique exigée des candidats aux emplois de commissaire de police, lieutenant de police et gardien de la paix de la police nationale ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 novembre 2005 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement des commissaires de police de la police nationale ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 avril 2007 relatif aux épreuves d'exercices physiques des concours pour le recrutement des commissaires de police, officier de police et gardien de la paix de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique ;

Vu l'instruction n° D 2011-138 DRCPN/SDFDC/DREC/DOCEP du 17 janvier 2011 relative aux concours externe et interne d'officier de la police nationale, session 2011 ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

Arrête :

Article 1er.— Les épreuves écrites d'admissibilité de concours externe et interne d'officier de la police nationale, session 2011, se dérouleront les 21, 22 et 23 mars 2011 ainsi qu'il suit :

Centre d'examen	Lieu	Date	Epreuves et horaires
Papeete	Collège Anne-Marie-Javouhey	Lundi 21 mars 2011	Appel à 21 heures (externe et interne)  Tests psychotechniques de 21 h 30 à 0 heure (durée : 2 heures 30)
		Mardi 22 mars 2011	Appel à 2 heures (externe et interne)  Epreuve de dissertation de 2 h 30 à 6 h 30 (durée : 4 heures, coefficient : 4)  Appel à 21 heures (externe)  Epreuve de droit pénal et/ou la procédure pénale de 21 h 30 à 0 h 30 (durée : 3 heures, coefficient : 4)  Appel à 22 heures (interne)  QCM de 22 h 30 à 23 h 30 (durée : 1 heure, coefficient : 3)
		Mercredi 23 mars 2011	Appel à 2 heures (externe et interne)  Epreuves de note de synthèse de 2 h 30 à 6 h 30 (durée : 4 heures, coefficient : 4)  Appel à 21 heures (externe)  Epreuve obligatoire à option de 21 h 30 à 0 h 30 (durée : 3 heures, coefficient : 3)

Art. 2.— La commission de surveillance est composée ainsi qu'il suit :

*Président de la commission de surveillance* : Mme Carine Mathe, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service administratif et technique de la police nationale.

Salle	Chefs de salle	Surveillantes
Locaux du collège Anne-Marie-Javouhey	Mme Sylvie Jarles, secrétaire administratif de classe normale de police du CEAPF	Mlle Chrystelle Berchel, adjoint administratif de 1re classe de police du CEAPF
	Mlle Roxane Shan, secrétaire administratif de classe normale de police du CEAPF	Mme Martine Ihopu, adjointe technique de 2e classe de la police nationale
	Mlle Hitura Ellacott, secrétaire administratif de classe normale de police du CEAPF	

Art. 3.— Le directeur de cabinet du haut-commissaire et le chef du service administratif et technique de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.

Pour le haut-commissaire  
et par délégation :

*Le directeur de cabinet,*  
Magali CHARBONNEAU.

**ARRETE n° HC 162 SATPN du 17 février 2011 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps d'encadrement et d'application de la police du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF).**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée ;

Vu la loi n° 48-1504 du 28 septembre 1948 relative au statut spécial des personnels de police ;

Vu la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 relative à la création du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 68-20 du 5 janvier 1968 modifié fixant les conditions d'application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 modifiée relative à la création du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 294 SATPN du 15 avril 2010 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps d'encadrement et d'application de la police du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté modificatif n° 686 SATPN du 24 août 2010 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps d'encadrement et d'application de la police du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

Arrête :

Article 1er.— La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps d'encadrement et d'application de la police du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, est composée ainsi qu'il suit :

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

*Titulaires :*

- Mme Magali Charbonneau, directeur du haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- M. Séraphin Parra, directeur de la sécurité publique (DSP) en Polynésie française ;
- M. Robert Fanjat, directeur de la police aux frontières en Polynésie française ;
- M. Jean-Luc Gonzales, directeur du service d'information générale à la direction de la sécurité publique en Polynésie française ;

- M. Tamatea Tuheiava, chef du centre régional de formation (CRF) en Polynésie française ;
- M. Philippe Babdor, adjoint au directeur de la police aux frontières en Polynésie française ;
- Mme Carine Mathe, chef du service administratif et technique de la police nationale (SATPN).

*Suppléants :*

- M. Jean-Loïc Hanuse, adjoint au DSP ;
- M. John Taerea-Pani, adjoint au chef du CRF ;
- M. Gilles Fouliard, chef du service de la police aux frontières à la DPAF ;
- Mme Marie-Thérèse Sacault, chef du service de sécurité et de proximité à la DSP ;
- Mme Vaitiare Dupont, chef des unités spécialisées à la DPAF en Polynésie française ;
- Mme Titaina Fareata, responsable au secrétariat de l'officier du ministère public à la DSP ;
- Mme Titania Utia, adjointe au chef du SATPN.

#### REPRESENTANTS DU PERSONNEL

A - Pour le grade de major de police :

*Titulaire :* M. Cyril Raioha ;  
*Suppléant :* M. Pierre Estall.

A - Pour le grade de brigadier-chef de police :

*Titulaires :* MM. Georges Williamu et Maurice Rosin ;  
*Suppléants :* MM. Réginald Smith et Koeppen Vivish.

B - Pour le grade de brigadier de police :

*Titulaires :* MM. Gilles Maeta et Temarii Bambridge ;  
*Suppléants :* M. Benjamin Tuarau et Mme Roselyne Lucas épouse Richmond.

C - Pour le grade de gardien de la paix :

*Titulaires :* MM. Hiromana Buchin et Alain Sun ;  
*Suppléants :* Mlle Vainono Ah Scha et M. Gene Tuheiava.

Art. 2.— Les arrêtés n° 294 SATPN du 15 avril 2010 et n° 686 SATPN du 24 août 2010 portant composition de la commission paritaire compétente à l'égard du corps d'encadrement et d'application de la police du CEAPF sont abrogés.

Art. 3.— Le directeur de cabinet, le directeur de la sécurité publique, le directeur de la police aux frontières et le chef du service administratif et technique de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.

Pour le haut-commissaire  
et par délégation :

*Le directeur de cabinet,*  
Magali CHARBONNEAU.

## ACTES PRIS CONJOINTEMENT

### CONVENTIONS ETAT - POLYNESIE FRANÇAISE

AVENANT n° 22-11 du 25 janvier 2011 à la convention particulière d'application n° 262-09 du 24 août 2009 entre l'Etat, la Polynésie française et l'Office polynésien de l'habitat finançant les études relatives à l'opération Hotuare (commune de Faa'a) inscrite à la programmation 2008 dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet "Logement social".

Entre :

- l'Etat (ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales), représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- la Polynésie française, représentée par le Président de la Polynésie française,

Et :

- l'Office polynésien de l'habitat (OPH), le bénéficiaire, représenté par son directeur général,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er. — A l'article 3-3 "Date limite de réalisation", les termes suivants :

- “- Le bénéficiaire s'engage à terminer les études dans un délai de 24 mois à compter de la date de démarrage des études, précisée sur la lettre de commande ou l'ordre de service de démarrage des études prévues au marché.”

sont remplacés par :

- “- Le bénéficiaire s'engage à terminer les études au plus tard le 15 août 2012.”

Les autres articles sans changement.

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

#### LOIS DU PAYS

ERRATUM à la loi du pays n° 2011-2 du 16 février 2011 portant application de l'article 159 du code des douanes de la Polynésie française relatif à certaines franchises douanières, parue au JOPF n° 5 NS du 16 février 2011, pages 125 et 126.

Dans le sommaire et dans l'intitulé de la loi du pays n° 2011-2 du 16 février 2011 :

*Au lieu de :* "Loi du pays n° 2 du 16 février 2011" ;  
*Lire :* "Loi du pays n° 2011-2 du 16 février 2011".

#### DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

DELIBERATION n° 2011-4 APF du 11 février 2011 approuvant le budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière pour l'exercice 2011.

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie ;

Vu la délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010 créant le compte d'affectation spéciale dénommé fonds pour le développement du tourisme de croisière ;

Vu l'arrêté n° 2074 CM du 12 novembre 2010 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 283-2011 APF/SG du 3 février 2011 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 12-2011 du 1er février 2011 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 11 février 2011,

Adopte :

Article 1er.— Pour l'année 2011, le budget du compte spécial dénommé fonds pour le développement du tourisme de croisière est arrêté par chapitre, en recettes et en dépenses directes de fonctionnement, à la somme de *trente millions trois cent cinquante-cinq mille cinq cents francs CFP* (30 355 500 F CFP) conformément au tableau annexé à la présente délibération, ainsi qu'il suit (en F CFP) :

EN RECETTES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
990	Gestion fiscale	30 355 500
<i>Total recettes directes</i>		<i>30 355 500</i>
EN DEPENSES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
964	Tourisme	30 355 500
<i>Total dépenses directes</i>		<i>30 355 500</i>

Art. 2.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*  
Juliana MATI.

*Le président,*  
Oscar Manutahi TEMARU.

#### ANNEXE

#### FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE

##### *Section de fonctionnement*

Sous-chapitre	Article	Libellés	Recettes	Dépenses
964-01		Equipements et aménagements touristiques		
	615	Entretien et réparations		30 355 500
<i>Total chapitre 964 "Tourisme"</i>			<i>0</i>	<i>30 355 500</i>
990-02		Fiscalité directe		
	7341	Taxe pour le développement de la croisière (TDC)	30 355 500	
<i>Total chapitre 990 "Gestion fiscale"</i>			<i>30 355 500</i>	<i>0</i>
<i>Total général</i>			<i>30 355 500</i>	<i>30 355 500</i>

## ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 181 CM du 17 février 2011 relatif à la communauté de communes des îles Marquises et à la coopération entre celle-ci et la Polynésie française en vue de la réalisation de son projet de développement économique.**

NOR : DDC1100085AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2469 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du vice-président, en charge du développement des collectivités et du transfert des compétences, et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 modifié confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

Vu l'arrêté n° 867 DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

Vu les statuts de la communauté de communes des îles Marquises ;

Vu la délibération n° 1-2011 du 4 février 2011 autorisant le président de la communauté de communes des îles Marquises à signer avec la Polynésie française la convention formalisant la contribution de la Polynésie française à la réalisation du projet de développement économique des îles Marquises ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— Les dispositions du premier tiret de l'article 2 de l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 modifié précité sont rédigées comme suit :

“ des axes de développement stratégique dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de la culture, de la pêche, de l'artisanat, de l'industrie et du commerce aux îles Marquises ;”.

Art. 2.— La convention (1) entre la Polynésie française et la communauté de communes des îles Marquises formalisant la contribution de la Polynésie française à la réalisation du projet de développement économique des îles Marquises est approuvée.

Art. 3.— Le vice-président, en charge du développement des collectivités et du transfert des compétences, et de la communication, porte-parole du gouvernement, est habilité à signer, au nom de la Polynésie française, la convention visée à l'article précédent.

Art. 4.— Le vice-président, en charge du développement des collectivités et du transfert des compétences, et de la communication, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de la communauté de communes des îles Marquises et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,*  
Edouard FRITCH.

(1) Elle peut être consultée sur le site [www.lexpol.pf](http://www.lexpol.pf).

**ARRETE n° 182 CM du 17 février 2011 modifiant l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française.**

NOR : PRL1100071AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des ressources maritimes, en charge de la promotion de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code pénal ;

Vu le code des douanes ;

Vu la délibération n° 93-61 AT du 11 juin 1993 fixant les modalités de transfert des huîtres nacrées de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un fonds spécial de régulation des prix des hydrocarbures ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti, ensemble ses arrêtés d'application ;

Vu l'arrêté n° 1449 CM du 26 octobre 2007 précisant les missions et portant organisation du service de la perliculture ;

Vu l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— La distribution de ces carburants nécessite un agrément accordé par arrêté du ministre en charge de la perliculture pour les personnes physiques et par arrêté du conseil des ministres pour les personnes morales. Cet agrément précise le quota annuellement attribué à chaque exploitant titulaire d'une carte de producteur d'huîtres perlières ou de perles de culture de Tahiti.

Le quota annuel de carburant est établi pour l'exploitation de la ferme perlière sur la base de la consommation de douze mois précédant la demande. D'autres critères de détermination du quota annuel peuvent cependant être pris en considération tels que les dimensions de la concession maritime, l'importance du cheptel d'huîtres perlières et du parc à matériel consommateur de carburant utilisé dans l'exploitation perlicole et la distance que les embarcations à moteur ont à parcourir pour surveiller leurs installations. Ce quota est révisable à la date anniversaire de l'arrêté d'agrément.

Le quota de carburant destiné aux transferts de nacres interinsulaires est établi pour les transferts de nacres interinsulaires et pour les distances à parcourir entre les différentes îles, en application des dispositions de la délibération n° 93-61 AT du 11 juin 1993 susvisée."

Art. 2.— Il est inséré un premier titre après l'article 3 de l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 susvisé rédigé ainsi qu'il suit :

"*Titre 1er* : Quota annuel délivré au titre du fonctionnement interne de l'exploitation perlicole."

Art. 3.— L'article 4 de l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

"Art. 4.— Le producteur remplit un dossier comportant les précisions suivantes (annexe I) :

Au titre des embarcations :

- le numéro d'immatriculation, les éléments d'identification et la longueur des embarcations ;
- le type, la marque et la puissance du ou des moteurs.

Au titre des autres matériels : La liste détaillée du matériel consommateur de carburant susceptible d'entrer dans le cadre de ces dispositions, notamment : le groupe électrogène (puissance et type) et les machines servant à laver les nacres.

Au titre de la consommation de carburant :

- les distances à couvrir entre les différents points de l'exploitation ;
- la consommation mensuelle moyenne de carburant, en précisant la nature du carburant, sur les 12 derniers mois.

A ce dossier seront jointes les factures de carburant des douze derniers mois, ainsi que les données statistiques suivantes (annexe II) :

- le nombre de personnes employées dans l'exploitation le dernier jour du mois précédent la demande ;
- le nombre de nacres en collectage des deux dernières années ;
- le nombre de nacres en élevage des deux dernières années ;
- le nombre de nacres greffées des deux dernières années ;
- le nombre de perles récoltées des deux dernières années ;
- nombre de perles vendues des deux dernières années ;
- la production de nacres et de perles des douze derniers mois.

Le dossier est à déposer au service de la perliculture en charge de l'instruction des demandes et de la gestion des bons.

Le service de la perliculture remet tous les trois mois pour l'exploitation et à chaque transfert autorisé par le service, des bons numérotés, nominatifs et incessibles. Ces bons ont une validité de six mois, sauf la dernière année de l'agrément : leur validité ne pouvant dépasser celle de l'agrément, les derniers bons peuvent être valides moins de 6 mois.

Ils se divisent en cinq volets comportant les mentions suivantes :

- a) Nom du producteur ;
- b) Numéro et lieu (île et commune) de la concession ;
- c) Type de carburant et quantité exprimée en litres ;
- d) Date de validité du bon délivré.

Les bons peuvent être livrés aux producteurs lors des tournées des agents de la perliculture dans les îles ou donnés par le service de la perliculture à un mandataire sur présentation d'une autorisation signée du producteur bénéficiaire."

En cas de perte ou de vol, le demandeur pourra solliciter de nouveaux bons pour la même période sur présentation de la déclaration de perte ou de vol faite auprès des autorités compétentes.

Art. 4. — Il est inséré un deuxième titre après l'article 4 de l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 susvisé rédigé ainsi qu'il suit :

*"Titre II : Quota délivré au titre des transferts interinsulaires."*

Art. 5. — L'article 5 de l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

*"Art. 5. — Le producteur remplit un dossier comportant les précisions suivantes (annexe I) :*

Au titre des embarcations :

- le numéro d'immatriculation, les éléments d'identification et la longueur des embarcations ;
- le type, la marque et la puissance du ou des moteurs.

Au titre de la consommation de carburant :

- les distances à parcourir entre les îles de départ et d'arrivée ;

- le nombre prévisionnel de transferts interinsulaires pour une année.

Le dossier est à déposer au service de la perliculture en charge de l'instruction des demandes et de la gestion des bons.

Le service de la perliculture remet à chaque transfert autorisé par le service, des bons numérotés, nominatifs et incessibles. Ces bons ont une validité de six mois, sauf la dernière année de l'agrément : leur validité ne pouvant dépasser celle de l'agrément, les derniers bons peuvent être valides moins de 6 mois.

Ils se divisent en cinq volets comportant les mentions suivantes :

- a) Nom du producteur ;
- b) Numéro et lieu (île et commune) de la concession ;
- c) Type de carburant et quantité exprimée en litres ;
- d) Date de validité du bon délivré.

Les bons peuvent être livrés aux producteurs lors des tournées des agents de la perliculture dans les îles ou donnés par le service de la perliculture à un mandataire sur présentation d'une autorisation signée du producteur bénéficiaire."

En cas de perte ou de vol, le demandeur pourra solliciter de nouveaux bons pour la même période sur présentation de la déclaration de perte ou de vol faite auprès des autorités compétentes.

Art. 6. — Le premier paragraphe de l'article 5 de l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

*"Art. 5. — Chaque bon comprend cinq volets dûment tamponnés par le service de la perliculture et conformes à l'annexe III du présent arrêté"*

Art. 7. — Les articles 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 susvisé sont respectivement numérotés 6, 7, 8 et 9.

Art. 8. — Le ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes, et le ministre des ressources maritimes, en charge de la promotion de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de la reconversion économique,  
du commerce extérieur, de l'industrie  
et de l'entreprise,  
Teva ROHFRITSCH.*

*Le ministre des ressources maritimes,  
Temaury FOSTER.*

**ANNEXE I : DEMANDE D'AGREMENT AUX AVANTAGES FISCAUX  
SUR LES PRODUITS PETROLIERS POUR LA PERLICULTURE**

NOM du titulaire de la carte de producteur .....

Type et Echéance de la carte de producteur : PPCT – PHP / valable jusqu' au : ...../...../.....

N° Exploitant..... Lieu d'exploitation .....

Téléphone : ..... Adresse : .....

**Copie du permis de navigation des bateaux effectuant les transferts de nacres inter-insulaires**

Embarcations utilisées pour les transferts de nacres inter-insulaires: nombre .....

1) Type ..... N° immatriculation et nom : ..... Longueur .....

2) Type ..... N° immatriculation et nom : ..... Longueur .....

3) Type ..... N° immatriculation et nom : ..... Longueur .....

Embarcations utilisées pour la ferme: nombre .....

1) Type ..... N° immatriculation et nom : ..... Longueur .....

2) Type ..... N° immatriculation et nom : ..... Longueur .....

3) Type ..... N° immatriculation et nom : ..... Longueur .....

Les caractéristiques des moteurs des embarcations :

1) Marque et type ..... Puissance : ..... CV

2) Marque et type ..... Puissance : ..... CV

3) Marque et type ..... Puissance : ..... CV

Liste des matériels consommant du gazole (type, puissance, consommation)

1) .....

2) .....

3) .....

Liste des matériels consommant de l'essence (type, puissance, consommation)

4).....

5).....

**Distance en kilomètres à parcourir entre les différents points d'exploitation**

Distance	Kms / jour (Aller Simple)	Kms / semaine	Kms / mois	Kms / an
Domicile vers la ferme (Fare greffe)				
Ferme vers stations collectage				
Ferme vers stations élevage				

Consommation moyenne mensuelle de carburant des douze derniers mois :

Essence ..... litres/mois

Gazole ..... litres/mois

Pièces fournies  Factures

Le nombre prévisionnel de transferts de nacres inter-insulaires pour une année : .....

**Distance à parcourir entre les différentes îles dans le cadre de transferts de nacres inter-insulaires**

Distance à parcourir en km	Kms / jour	Kms / semaine	Kms / mois	Kms / an
Île de départ				
Île d'arrivée				

**Je m'engage à signaler au service de la perliculture tout changement relatif au matériel, pouvant abaisser la consommation annuelle de carburant.**

(signature)

-----  
*PARTIE RESERVEE AU SERVICE DE LA PERLICULTURE*

Agrément accordé le ..... Agent PRL/instructeur: .....

Date d'échéance de l'agrément : .....

Renouvellement du .....

Plafond annuel autorisé dans le cadre de l'exploitation de la ferme perlière :

..... litres d'essence - ..... litres de gazole

Plafond annuel autorisé dans le cadre des transferts de nacres inter-insulaires :

..... litres d'essence - ..... litres de gazole

Modifications du plafond autorisé le : .....

**ANNEXE II : DONNEES STATISTIQUES**

Année	Nombre de nacres en collectage	Nombre de nacres en élevage	Nombre de nacres greffées	Nombre de perles récoltées	Nombre de perles vendues
Année n-2					
Année n-1					
Année n .....					

Nombre de personnes employées dans l'exploitation : ....

Renseignements par téléphone le : .....

(signature)

ANNEXE III

<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 1 – Producteur</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.11.14 code avantage 756, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune)</p>	<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 2 – Fournisseur</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.11.14 code avantage 756, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune) Tampon du détaillant et signature</p>
<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 3 – Douanes</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.11.14 code avantage 756, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune)</p>	<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 4 – Service perliculture</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.11.14 code avantage 756, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune) Tampon du détaillant et signature</p>
<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 1 – Producteur</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.19.14 code avantage 779, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune)</p>	<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 2 – Fournisseur</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.19.14 code avantage 779, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune) Tampon du détaillant et signature</p>
<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 3 – Douanes</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.19.14 code avantage 779, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune)</p>	<p>Bon n°</p> <p style="text-align: center;">Volet 4 – Service perliculture</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SERVICE DE LA PERLICULTURE</u></b></p> <p>Valable jusqu'au Bon pour            litres Essence sans plomb (27.10.19.14 code avantage 779, délivrée à NOM : Concession n° Lieu (île, commune) Tampon du détaillant et signature</p>

**ARRETE n° 183 CM du 17 février 2011 relatif à l'engagement à servir l'administration du pays dans le cadre de l'octroi de bourses de formation versées à certaines professions de santé.**

NOR : DSP1100203AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 853 CM du 17 août 2006 modifié relatif aux bourses de formation versées dans le cadre de la formation des étudiants infirmiers, sages-femmes et aides-soignants ;

Vu l'arrêté n° 1532 CM du 17 septembre 2009 portant repositionnement de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault au sein du service de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 1578 CM du 18 septembre 2009 relatif au diplôme d'aide-soignant(e) ;

Vu l'arrêté n° 1301 CM du 3 août 2010 relatif aux bourses de formation versées aux étudiants ayant intégré la formation en soins infirmiers dans le cadre du dispositif licence - master - doctorat, instauré en Polynésie française à compter de la rentrée 2010-2011 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— Le septième tiret de l'article 5 de l'arrêté n° 853 CM du 17 août 2006 modifié susvisé est ainsi rédigé :

« un engagement à suivre avec assiduité l'intégralité du cycle des études et à servir, à l'issue de celui-ci, l'administration du pays pendant cinq ans, dont trois dans un poste isolé hors des îles de Tahiti et Moorea. Lorsque l'étudiant est mineur, cet engagement doit être accompagné d'une autorisation d'engagement de l'un des parents ou du tuteur. »

Art. 2.— L'article 6 de l'arrêté n° 1532 CM du 17 septembre 2009 portant repositionnement de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault au sein du service de la direction de la santé est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de la santé et de l'écologie,  
Nicolas BERTHOLON.

**ARRETE n° 184 CM du 17 février 2011 investissant M. Jean-Marc Auffret, adjudant-chef, commandant la brigade de gendarmerie de Nuku Hiva (archipel des Marquises), des fonctions notariales.**

NOR : SAA1100237AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la convention Etat-territoire n° 160-10 du 3 juin 2010 relative à la mise à disposition de la Polynésie française de la gendarmerie nationale ;

Vu la délibération n° 99-54 APF du 22 avril 1999 modifiée portant refonte du statut du notariat en Polynésie française, et notamment ses articles 8 et 80 ;

Vu l'avis du colonel commandant la gendarmerie pour la Polynésie française en date du 18 janvier 2011 ;

Vu la proposition du procureur général près la cour d'appel de Papeete en date du 27 janvier 2011 ;

Vu le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-Marc Auffret, adjudant-chef, commandant la brigade de gendarmerie territoriale de Nuku Hiva (archipel des Marquises), est investi des fonctions notariales pour les actes courants d'importance réduite, en remplacement de Mme Nathalie Voulot. Il ne pourra recevoir, sauf urgence, que les testaments et les procurations.

Art. 2.— Le serment prêté par écrit par M. Jean-Marc Auffret devra être entériné par la cour d'appel de Papeete, avec effet à la date du présent arrêté.

Art. 3.— L'arrêté n° 1492 CM du 16 octobre 2008 investissant Mme Nathalie Voulot, adjudante, commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Nuku Hiva (archipel des Marquises), des fonctions notariales, est abrogé.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et au procureur général près la cour d'appel de Papeete et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 185 CM du 17 février 2011 investissant M. Claude Humbert, adjudant, commandant la brigade de gendarmerie de Hao (archipel des Tuamotu-Gambier), des fonctions notariales.**

NOR : SAA1100235AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifie portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la convention Etat-territoire n° 160-10 du 3 juin 2010 relative à la mise à disposition de la Polynésie française de la gendarmerie nationale ;

Vu la délibération n° 99-54 APF du 22 avril 1999 modifiée portant refonte du statut du notariat en Polynésie française, et notamment ses articles 8 et 80 ;

Vu l'avis du colonel commandant la gendarmerie pour la Polynésie française en date du 18 janvier 2011 ;

Vu la proposition du procureur général près la cour d'appel de Papeete en date du 27 janvier 2011 ;

Vu le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— M. Claude Humbert, adjudant, commandant la brigade de gendarmerie territoriale de Hao (archipel des Tuamotu-Gambier), est investi des fonctions notariales pour les actes courants d'importance réduite, en remplacement de M. Jérôme Ripert. Il ne pourra recevoir, sauf urgence, que les testaments et les procurations.

Art. 2.— Le serment prêté par écrit par M. Claude Humbert devra être entériné par la cour d'appel de Papeete, avec effet à la date du présent arrêté.

Art. 3.— L'arrêté n° 1551 CM du 17 septembre 2009 investissant M. Jérôme Ripert, adjudant, commandant la brigade territoriale de gendarmerie de Hao (archipel des Tuamotu-Gambier), des fonctions notariales, est abrogé.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et au procureur général près la cour d'appel de Papeete et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 186 CM du 17 février 2011 investissant M. James Thomas, adjudant, commandant la brigade de gendarmerie de Rikitea (archipel des Tuamotu-Gambier), des fonctions notariales.**

NOR : SAA1100236AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifie portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la convention Etat-territoire n° 160-10 du 3 juin 2010 relative à la mise à disposition de la Polynésie française de la gendarmerie nationale ;

Vu la délibération n° 99-54 APF du 22 avril 1999 modifiée portant refonte du statut du notariat en Polynésie française, et notamment ses articles 8 et 80 ;

Vu l'avis du colonel commandant la gendarmerie pour la Polynésie française en date du 18 janvier 2011 ;

Vu la proposition du procureur général près la cour d'appel de Papeete en date du 27 janvier 2011 ;

Vu le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— M. James Thomas, adjudant, commandant la brigade de gendarmerie territoriale de Rikitea (archipel des Tuamotu-Gambier), est investi des fonctions notariales pour les actes courants d'importance réduite, en remplacement de M. Germain Sylvestre. Il ne pourra recevoir, sauf urgence, que les testaments et les procurations.

Art. 2.— Le serment prêté par écrit par M. James Thomas devra être entériné par la cour d'appel de Papeete, avec effet à la date du présent arrêté.

Art. 3.— L'arrêté n° 1237 CM du 31 octobre 2006 investissant M. Germain Sylvestre, adjudant, commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Rikitea (archipel des Tuamotu-Gambier), des fonctions notariales, est abrogé.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et au procureur général près la cour d'appel de Papeete et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 189 CM du 17 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public dénommé Institut d'insertion médico-éducatif.**

NOR : IME1100078AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la solidarité et de la famille, en charge de la réforme de la protection sociale généralisée et des personnes vulnérables,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 82-36 AT du 30 avril 1982 modifiée relative à l'action en faveur des handicapés ;

Vu la délibération n° 89-118 AT du 20 juillet 1989 modifiée portant création d'un établissement public administratif dénommé Institut d'insertion médico-éducatif ;

Vu la délibération n° 2003-15 APF du 9 janvier 2003 portant réglementation des établissements et services médico-sociaux ;

Vu l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé Institut d'insertion médico-éducatif ;

Vu l'arrêté n° 1044 CM du 11 juillet 2003 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures médico-sociales spécialisées dans la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap mental ou d'inadaptation ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er. — L'alinéa 9 de l'article 8 intitulé "Pouvoirs du conseil d'administration" de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié susvisé est abrogé.

Art. 2. — A l'article 9, relatif au directeur, de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié susvisé, sont insérés deux alinéas placés *in fine* et ainsi rédigés :

"Le directeur représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

"Il exerce toutes actions juridictionnelles dont il informe sans délai le président du conseil d'administration et dont il rend compte au conseil d'administration en sa plus proche réunion."

Art. 3. — Le ministre de la solidarité et de la famille, en charge de la réforme de la protection sociale généralisée et des personnes vulnérables, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de la solidarité et de la famille,*  
Teura IRITI.

**ARRETE n° 192 CM du 17 février 2011 approuvant les avenants aux conventions n° 6322, n° 6325 et n° 6328 du 2 septembre 2010 relatives à la mise en place des prêts d'accès à la propriété (PAP).**

NOR : SAE1100179AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2010-29 APF du 5 août 2010 modifiée instaurant un dispositif de relance dit prêt d'accès à la propriété, consistant en une réduction du coût des emprunts immobiliers ;

Vu l'arrêté n° 1401 CM du 18 août 2010 portant application de la délibération n° 2010-29 APF du 5 août 2010 instaurant un dispositif de relance dit prêt d'accès à la propriété, consistant en une réduction du coût des emprunts immobiliers ;

Vu la convention n° 6322 du 2 septembre 2010 relative à la mise en place des prêts d'accès à la propriété (PAP) conclue entre la Polynésie française et la Banque de Polynésie ;

Vu la convention n° 6325 du 2 septembre 2010 relative à la mise en place des prêts d'accès à la propriété (PAP) conclue entre la Polynésie française et la Banque SOCREDO ;

Vu la convention n° 6328 du 2 septembre 2010 relative à la mise en place des prêts d'accès à la propriété (PAP) conclue entre la Polynésie française et la Banque de Tahiti ;

Vu la lettre n° 522 PR du 27 janvier 2011 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence, et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 27 janvier 2011 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er. — En application de l'article 5 de l'arrêté n° 1401 CM du 18 août 2010 susvisé, sont approuvés les avenants aux conventions n° 6322, n° 6325 et n° 6328 du 2 septembre 2010 relatives à la mise en place des prêts d'accès à la propriété (PAP) annexés (1) au présent arrêté.

Art. 2. — Le ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de la reconversion économique,*  
*du commerce extérieur, de l'industrie*  
*et de l'entreprise,*  
Teva ROHFRIETSCH.

(1) Ils peuvent être consultés sur le site [www.lexpol.pf](http://www.lexpol.pf).

**ARRETE n° 193 CM du 17 février 2011 approuvant les avenants aux conventions n° 6323, n° 6326 et n° 6329 du 2 septembre 2010 relatives à la mise en place des prêts incitatifs au logement (PIL).**

NOR : SAE1100180AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2010-30 APF du 5 août 2010 modifiée instaurant un dispositif d'incitation à l'investissement des particuliers dit prêt incitatif au logement, consistant en une réduction du coût des emprunts immobiliers ;

Vu l'arrêté n° 1402 CM du 18 août 2010 portant application de la délibération n° 2010-30 APF du 5 août 2010 instaurant un dispositif d'incitation à l'investissement des particuliers dit prêt incitatif au logement, consistant en une réduction du coût des emprunts immobiliers ;

Vu la convention n° 6323 du 2 septembre 2010 relative à la mise en place des prêts incitatifs au logement (PIL) conclue entre la Polynésie française et la Banque de Polynésie ;

Vu la convention n° 6326 du 2 septembre 2010 relative à la mise en place des prêts incitatifs au logement (PIL) conclue entre la Polynésie française et la Banque SOCREDO ;

Vu la convention n° 6329 du 2 septembre 2010 relative à la mise en place des prêts incitatifs au logement (PIL) conclue entre la Polynésie française et la Banque de Tahiti ;

Vu la lettre n° 521 PR du 27 janvier 2011 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence, et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 27 janvier 2011 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— En application de l'article 5 de l'arrêté n° 1402 CM du 18 août 2010 susvisé, sont approuvés les avenants aux conventions n° 6323, n° 6326 et n° 6329 du 2 septembre 2010 relatives à la mise en place des prêts incitatifs au logement (PIL) annexés (1) au présent arrêté.

Art. 2.— Le ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de la reconversion économique,  
du commerce extérieur, de l'industrie  
et de l'entreprise,  
Teva ROHFRITSCH.

(1) Ils peuvent être consultés sur le site [www.lexpol.pf](http://www.lexpol.pf).

**ARRETE n° 194 CM du 17 février 2011 portant autorisation préalable d'investissement étranger en Polynésie française au profit de Mme Renata Smuzova épouse Huck.**

NOR : DPI1100208AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 1873 modifié relatif à la formalité de l'enregistrement dans les Etablissements Français de l'Océanie et les Etats du protectorat des îles de la Société ;

Vu la délibération n° 96-141 APF du 21 novembre 1996 portant réglementation des investissements étrangers en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 285 CM du 17 mars 1997 portant application de la délibération n° 96-141 APF du 21 novembre 1996 portant réglementation des investissements étrangers en Polynésie française ;

Vu la demande reçue le 3 décembre 2010, présentée par Me Calmet, notaire à Papeete, complétée par un courrier réceptionné le 5 janvier 2011 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— Mme Renata Smuzova épouse Huck, de nationalité tchèque, est autorisée à réaliser un investissement en Polynésie française en acquérant avec son époux de nationalité française, une parcelle de terre d'une superficie de 802 mètres carrés, formant le lot n° 341 du lotissement Miri, 3e tranche, sis à Punaauia.

Art. 2.— M. et Mme Huck disposent d'un délai de six mois à compter de la parution du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française, pour procéder à l'acquisition du bien immobilier décrit à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3.— La présente autorisation est accordée sans autre garantie de la Polynésie française, spécialement sans garantie de propriété, et ne fait pas obstacle à l'application des règles en vigueur en matière d'urbanisme. La direction des affaires foncières n'est pas liée par le présent arrêté et conserve le droit de contrôle de la valeur vénale déclarée, prévu par l'arrêté du 15 novembre 1873 modifié susvisé.

Art. 4.— Le ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme, et le ministre de la reconversion économique, du

commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre des affaires foncières,  
de l'aménagement, de l'habitat  
et de l'équipement,*  
Tearii ALPHA.

*Le ministre de la reconversion économique,  
du commerce extérieur, de l'industrie  
et de l'entreprise,*  
Teva ROHFRIEHSCH.

**ARRETE n° 195 CM du 17 février 2011 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Société environnement polynésien.**

NOR : ENV1100062AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française ou ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 96-112 APF du 19 septembre 1996 portant création d'une société d'économie mixte Société environnement polynésien ;

Vu la lettre n° 312 PR du 19 janvier 2011 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant le caractère d'urgence, réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 19 janvier 2011 ;

Vu l'avis n° 17-2011 CCBF/APF du 26 janvier 2011 de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte Société environnement polynésien ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— Est désigné comme représentant de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Société environnement polynésien pour siéger dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Nicolas Bertholon.

Art. 2.— Sont désignés comme représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Société environnement polynésien pour siéger au conseil d'administration :

- 1° Nicolas Bertholon ;
- 2° Jean-Pierre Beaury ;
- 3° Maria Maitere ;
- 4° Sylviane Teroatea ;
- 5° At-Tchong Tchoun You Thung Hee ;
- 6° Teikinui Porlier ;
- 7° Jean-Pierre Bouvier ;
- 8° Mareva Trafton ;
- 9° Willy Chung Sao ;
- 10° Teuira Letourneux ;
- 11° Alvest Tefaatau ;
- 12° Simplicio Lissant.

Art. 3.— L'arrêté n° 95 CM du 28 janvier 2010 modifié portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Société environnement polynésien est abrogé.

Art. 4.— Le ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé et de l'écologie,*  
Nicolas BERTHOLON.

**ARRETE n° 196 CM du 17 février 2011 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Assainissement des eaux de Tahiti.**

NOR : ENV1100132AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française ou ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 98-7 APF du 3 février 1998 abrogeant la délibération n° 94-16 du 10 mars 1994 et portant création d'une société d'économie mixte SEM Assainissement des eaux de Tahiti ;

Vu la lettre n° 575 PR du 28 janvier 2011 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant le caractère d'urgence, réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 28 janvier 2011 ;

Vu l'avis n° 22-2011 CCBF/APF du 4 février 2011 de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte Assainissement des eaux de Tahiti ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— Est désigné comme représentant de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Assainissement des eaux de Tahiti pour siéger dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Nicolas Bertholon.

Art. 2.— Sont désignés comme représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Assainissement des eaux de Tahiti pour siéger au conseil d'administration :

- 1° M. Nicolas Bertholon ;
- 2° Mme Rosine Brodien ;
- 3° M. Andy Ceran-Jerusalemly ;
- 4° M. Aitu Pommier.

Art. 3.— L'arrêté n° 96 CM du 28 janvier 2010 est abrogé.

Art. 4.— Le ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de la santé et de l'écologie,*  
Nicolas BERTHOLON.

**ARRETE n° 205 CM du 18 février 2011 portant nomination de M. Yan Peirsegaie en qualité de chef du service de la traduction et de l'interprétariat par intérim.**

NOR : ST11100176AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 83-14 AT du 10 janvier 1983 portant création du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu l'arrêté n° 1266 CM du 20 octobre 1986 modifié relatif à l'organisation du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu l'arrêté n° 109 CM du 11 février 1988 portant nomination de Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin en qualité de chef du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu l'arrêté n° 6307 MEE du 31 août 2010 portant délégation de signature à Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin, chef du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu la demande de congé du 12 au 25 novembre de Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— M. Yan Peirsegaie est désigné pour assurer les fonctions de chef de service par intérim en l'absence de Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin du 12 au 25 novembre 2010 inclus.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de l'éducation,*  
*de l'enseignement supérieur*  
*et de la recherche,*  
Moana GREIG.

**ARRETE n° 206 CM du 18 février 2011 portant nomination de M. Jean-Louis Garry chef du service de l'informatique par intérim.**

NOR : SIP1100247AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1059 AT du 27 juin 1985 portant création du service de l'informatique ;

Vu l'arrêté n° 662 CM du 5 juillet 1985 portant définition des attributions et organisation du service de l'informatique ;

Vu l'arrêté n° 305 CM du 30 mai 2005 nommant M. Eugène Sandford en qualité de chef du service de l'informatique ;

Vu la décision de congés de M. Eugène Sandford pour la période du 14 février au 8 mars 2011 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-Louis Garry, ingénieur en informatique et chef de service adjoint, est nommé chef du service de l'informatique par intérim à compter du 14 février au 8 mars 2011 inclus durant les congés de M. Eugène Sandford.

Art. 2.— Le ministre de la reconversion économique, du commerce extérieur, de l'industrie et de l'entreprise, en charge de l'économie numérique et du développement des technologies vertes, est chargé l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de la reconversion économique,  
du commerce extérieur, de l'industrie  
et de l'entreprise,*  
Teva ROHFRTSCH.

**ARRETE n° 208 CM du 21 février 2011 autorisant la participation de la Polynésie française à la première augmentation de capital de la société Aéroport de Tahiti (ADT).**

NOR : DAC1003565AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2009-90 APF du 24 décembre 2009 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2010 ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;

Vu les statuts de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de la société Aéroport de Tahiti du 8 décembre 2010 ;

Vu la lettre n° 609 PR du 31 janvier 2011 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence, et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 31 janvier 2011 ;

Vu l'avis n° 21-2011 CCBF/APF du 4 février 2011 de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— Est autorisée la participation de la Polynésie française à la première augmentation de capital de la société Aéroport de Tahiti (ADT) pour un montant de *soixante-quinze millions neuf cent cinquante mille francs CFP* (75 950 000 F CFP). Le nombre d'actions souscrites par la Polynésie française dans le capital de la société Aéroport de Tahiti sera de 1 519 actions.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française dans la section d'investissement, chapitre 914, AP 380-2009, intitulé "Participation au capital avec EGIS", AE 260-2010, article 261.

Art. 3.— Le Président de la Polynésie française est habilité à signer la lettre de renonciation d'EGIS aux droits préférentiels de souscription au profit de la Polynésie française au capital de la société Aéroport de Tahiti.

Art. 4.— Le Président de la Polynésie française est habilité à signer le bulletin de souscription correspondant à la participation mentionnée à l'article 1er.

Art. 5.— Le ministre du tourisme et des transports aériens internationaux, en charge de l'aéroport de Tahiti-Faa'a, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société Aéroport de Tahiti et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
Pour le ministre du tourisme  
et des transports aériens internationaux absent :  
*Le ministre de la santé et de l'écologie,*  
Nicolas BERTHOLON.

NOR : DAF1003448AC

Par arrêté n° 177 CM du 15 février 2011.— L'arrêté n° 2162 CM du 24 novembre 2010 portant autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public maritime sis après la passe de Taunoa, au profit de la SA Froid de Polynésie (Ito Are Moana), est complété par les articles suivants :

“Art. 3.— La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Polynésie française et la SA Froid de Polynésie (Ito Are Moana) fixant les modalités de l'occupation du domaine public.

“Art. 4.— La présente autorisation sera caduque à défaut de signature de la convention y afférente dans un délai de six (6) mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La présente autorisation consentie pour une durée de trente (30) années consécutives à compter de la date de signature de la convention, est soumise aux clauses et conditions particulières ci-après, toutes de rigueur, que la bénéficiaire s'engage à respecter, à savoir :

A - L'emplacement susvisé est affecté exclusivement à l'implantation d'un réseau de prise d'eau de mer profonde.

B - Pendant la réalisation des travaux, la bénéficiaire est tenue de réaliser deux (2) pancartes de chantier à positionner de part et d'autre de l'emplacement prévu pour la pose des câbles du réseau de transport d'électricité.

D'une taille minimum de 1,22 X 2,44 mètres, ces pancartes comporteront chacune les inscriptions suivantes :

**IMPLANTATION D'UN RESEAU DE PRISE D'EAU  
DE MER PROFONDE - COMMUNE DE PAPEETE**

*Maître d'ouvrage* : Nom (en bleu).

*Maître d'œuvre* : Nom (en rouge).

*Entreprise* : Le titulaire du marché (en noir).

*Sous-traitant(s)* : Le (ou les) sous-traitant(s).

*Montant des travaux* : En chiffres arrondis F CFP.

C - Lors de la pose des tuyaux sous-marins, le titulaire du marché devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter toute gêne aux utilisateurs de cette portion maritime, et les en informer par communiqués de presse.

D - Le chantier doit être disposé de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

E - Elle se conformera aux prescriptions que pourront lui faire tenir les agents des services habilités par la Polynésie française, notamment en ce qui concerne la protection du milieu naturel de la direction de l'environnement et les recommandations de la direction de l'équipement.

F - Les constructions et installations sur le domaine public maritime sont subordonnées à la délivrance préalable des autorisations de travaux immobiliers délivrée par le service en charge de l'urbanisme.

G - Elle prendra en charge toutes les conséquences dommageables éventuelles qu'induiront les travaux sur les propriétés riveraines.

H - Elle sera seule tenue à toutes les garanties que ces occupations et ces installations pourraient entraîner à l'égard des tiers. Elle fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française.

I - Elle ne pourra céder ou sous-louer son droit à l'occupation sans l'accord exprès de l'autorité compétente.

J - A l'issue des travaux, la bénéficiaire est tenue de transmettre un plan de récolement à la direction des affaires foncières ainsi qu'à la direction de l'équipement, groupement d'études et gestion du domaine public, aux fins de validation de la conformité de l'ensemble des travaux effectués.

K - La bénéficiaire est tenue de transmettre à la direction polynésienne des affaires maritimes et à la direction de l'équipement, arrondissement maritime, le plan de récolement et le certificat de conformité précités et ce, aux fins de repérage des réseaux sous-marins sur les cartes marines.

“Art. 5.— Le montant de la redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques, est fixé à la somme de *cinq cent soixante-deux mille cinq cents francs CFP* (562 500 F CFP).

En cas de versement tardif des redevances, les sommes dues sont majorées d'une pénalité de retard telle que fixée par l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980.

Le montant de cette redevance sera révisable d'office en cas de modification du tarif des occupations du domaine public.

“Art. 6.— En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des dispositions du présent arrêté et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, le conseil des ministres pourra soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages-intérêts.”

NOR : DAF1003404AC

Par arrêté n° 178 CM du 15 février 2011.— L'échange sans soule des immeubles désignés ci-après est autorisé :

- propriété de la Polynésie française : une parcelle de l'ancienne portion du domaine public maritime déclassée cadastrée section AE n° 147, issue du morcellement de la parcelle cadastrée section AE n° 68, d'une superficie de 3 080 mètres carrés, sise à Tahiti, commune de Hitia'a O Te Ra, commune associée de Hitia'a ;
- propriété de l'Eglise protestante maohi : une parcelle cadastrée section AE n° 150, issue du morcellement de la parcelle cadastrée section AE n° 69, d'une superficie de 3 080 mètres carrés, sise à Tahiti, commune de Hitia'a O Te Ra, commune associée de Hitia'a.

Les valeurs desdites parcelles sont les suivantes :

- propriété de la Polynésie française : *vingt-quatre millions six cent quarante mille francs CFP* (24 640 000 F CFP) ;
- propriété de l'Eglise protestante maohi : *vingt-quatre millions six cent quarante mille francs CFP* (24 640 000 F CFP).

Elles sont imputées au budget de la Polynésie française au chapitre 914, sous-chapitre 914-02, AP 322-2010, AE 345-2010, article 211.

Tous les frais et droits de l'acte à intervenir seront à la charge de la Polynésie française.

NOR : SAG1100267AC

Par arrêté n° 180 CM du 17 février 2011.— L'intitulé de l'arrêté n° 155 CM du 10 février 2011 est rédigé comme suit :

*Intitulé* : l'arrêté n° 155 CM du 10 février 2011 approuvant l'avenant n° 2-2011 à la convention de concession d'aménagement n° 2-1984 du 10 octobre 2002 du quartier Timiona sis communes de Papeete et Pirae.

NOR : DEQ1100155AC

**Par arrêté n° 187 CM du 17 février 2011.**— Est autorisée, au profit de la commune de Hitia'a O Te Ra, l'occupation temporaire du domaine public fluvial, d'une superficie de 60 mètres carrés, au droit de la rivière Mahape attenante aux parcelles cadastrées section AH n°s 4, 5 et 12, sur les terres dénommées Tapoi et Amatahiapo partie, dans la commune de Hitia'a O Te Ra.

Et tel que le tout figure sur le plan de masse dressé le 20 mai 2010 par la société Huin Topo, dossier 63/10 et joint à la demande de l'intéressée.

La présente autorisation est destinée à la construction d'un ouvrage de franchissement de type pont cadre sur la rivière Mahape.

La présente autorisation est consentie pour une période de soixante-dix (70) années consécutives sous les clauses et conditions suivantes que la commune de Hitia'a O Te Ra s'engage à respecter, à savoir :

1° Pendant la phase des travaux :

- éviter les travaux de terrassement pendant les périodes de pluies qui s'étalent de décembre à mars ;
- le dimensionnement de l'ouvrage de franchissement devra résister à une crue centennale ;
- respecter la mise en place de la signalisation et des équipements de sécurité ;
- respecter un périmètre de protection de vingt (20) mètres par rapport à l'axe de la route et de quinze (15) mètres de part et d'autres du nu des maçonneries.

2° S'agissant du projet :

- les travaux sont à la charge de la commune qui est seule tenue à toutes les garanties que les occupations pourraient entraîner à l'égard des tiers dont les droits éventuels sont expressément réservés ;
- elle fera son affaire personnelle de toutes contestations qui pourraient survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française ;
- elle sollicitera les autorisations administratives des travaux immobiliers auprès du service de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- la commune devra mettre en place un système de protection des berges afin de compenser l'augmentation des vitesses, l'écoulement en cas de crue, et assurer ainsi la persistance d'un lit vif ;
- pour l'ouvrage de franchissement, une solution de type pont cadre est préconisée. Ce pont aura une largeur de six mètres (6) et une portée de dix mètres (10). Il sera dimensionné pour permettre le passage de véhicules et de piétons. Cet ouvrage devra être réalisé dans le respect des règles de l'art et faire l'objet d'une étude particulière sur sa résistance et sa solidité face aux contraintes hydrauliques, et d'une validation par les bureaux d'étude agréés, soit BEGETech et TP Conseils ;
- la servitude de curage de 5 mètres de large de part et d'autre du domaine public fluvial devra être respectée ;

- pour l'exploitation future de cet ouvrage d'art, la commune devra assurer l'entretien de l'occupation sollicitée ;
- elle devra, au préalable, avertir la direction de l'équipement, groupement d'étude et de gestion du domaine public, de toute autre intervention sur le domaine public fluvial.

A l'achèvement des travaux, un plan de récolement doit être transmis à la direction de l'équipement, groupement d'études et de gestion du domaine public, en vue de la délivrance du certificat de conformité.

En cas d'observations de l'une ou l'autre des dispositions ci-dessus et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, l'autorité compétente pourra soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages et intérêts.

NOR : SCE1100219AC

**Par arrêté n° 188 CM du 17 février 2011.**— Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 1436 CM du 12 novembre 2001 modifié, un quota d'importation global de 241 230 volailles de race de poule pondeuse est ouvert au titre de l'année 2011, pour les aviculteurs de Polynésie française, répartis par archipel, dans les conditions ci-après :

- Australes..... 3 795 poussins ;
- îles du Vent..... 192 555 poussins ;
- îles Sous-le-Vent..... 32 010 poussins ;
- Marquises..... 6 050 poussins ;
- Tuamotu-Gambier..... 6 820 poussins.

NOR : ISP1100205AC

**Par arrêté n° 190 CM du 17 février 2011.**— Sont constatés pour le mois de janvier 2011 les index du bâtiment suivants en base 100, décembre 2010 :

Code	Libellé	Niveau	Index
0	Index général du bâtiment et des travaux publics	0	100,12
1	Index général du bâtiment	1	99,96
11	Index général du gros œuvre	2	100,58
1101	Gros œuvre, béton armé sur Tahiti	3	99,59
1102	Gros œuvre, béton armé hors Tahiti	3	99,63
1103	Charpente métallique	3	100,12
1104	Charpente bois	3	100,42
1105	Couvertures métalliques	3	102,02
1106	Couvertures végétales	3	103,88
1107	Étanchéité multicouche bitume	3	100,40
1108	Étanchéité multicouche résine	3	100,55
1109	Photovoltaïque - installation en toiture sans stockage	3	100,11
1110	Photovoltaïque - installation en toiture avec stockage	3	101,84
12	Index général du second œuvre	2	99,12
1201	Revêtement carrelage	3	99,84
1202	Revêtement parquet	3	96,93
1203	Revêtement souple	3	99,72
1204	Menuiseries bois	3	100,50
1205	Menuiseries aluminium	3	100,40
1206	Plomberie - installation sanitaire	3	98,26
1207	Plomberie - installation solaire	3	99,88
1208	Installation par climatisation individuelle	3	97,43
1209	Installation par climatisation centralisée	3	96,52
1210	Installation frigorifique	3	102,94
1211	Ventilation	3	100,13
1212	Installation électrique courant fort	3	99,02
1213	Installation électrique courant faible	3	98,71
1214	Peinture	3	99,73
1215	Travaux d'ingénierie sur Tahiti et Moorea	3	100,14
1216	Travaux d'ingénierie hors Tahiti et Moorea	3	100,13

Sont constatés pour le mois de janvier 2011 les index des travaux publics suivants en base 100, décembre 2010 :

Code	Libellé	Niveau	Index
2	Index général des travaux publics	1	100,33
21	Index général du génie civil	2	100,31
2101	Ouvrage d'art	3	99,81
2102	Fondations spéciales terrestres béton	3	100,26
2103	Fondations spéciales terrestres métalliques	3	100,24
2104	Fondations spéciales maritimes béton	3	100,26
2105	Fondations spéciales maritimes métalliques	3	100,23
2106	Dragages maritimes	3	100,33
2107	Routes et aéroports, voiries et réseaux divers	3	100,32
2108	Travaux d'enrobés avec fourniture de bitume et de granulats sur Tahiti	3	99,98
2109	Travaux d'enrobés avec fourniture de bitume et de granulats hors Tahiti	3	99,99
2110	Réseaux d'assainissement	3	100,70
2111	Station de pompage et de traitement	3	100,21
2112	Réseaux sous pression enterrés	3	100,76
2113	Travaux d'électrification aériens	3	101,42
2114	Travaux d'électrification souterrains	3	101,39
2115	Travaux de câblage télécom aériens	3	100,48
2116	Travaux de câblage télécom souterrains	3	101,11
22	Index général des travaux spécialisés	2	100,46
2201	Terrassement	3	100,61
2202	Enrochement	3	100,29
2203	Concassage	3	100,33
2204	Dynamitage	3	100,51
2205	Sondages et forages	3	100,53
2206	Protection talus - aménagement par gunitage	3	100,48
2207	Protection talus - aménagement par grillage de protection	3	100,52
2208	Protection talus - aménagement par végétalisation	3	100,54
2209	Photovoltaïque - installation complète avec infrastructure et stockage	3	101,11

Sont constatés pour le mois de janvier 2011 les index fusionnés suivants en base 100, décembre 2010 :

Code	Libellé	Niveau	Index
3101	Gros œuvre, béton armé	3	99,60
3102	Étanchéité multicouche	3	100,46
3103	Plomberie sanitaire	3	98,42
3104	Ventilation et conditionnement d'air	3	97,97
3105	Électricité	3	98,96
3106	Index ingénierie	3	100,13
3201	Ouvrage d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	3	99,90
3202	Terrassements généraux	3	100,45
3203	Travaux d'enrobés, fabrication et mise en œuvre (avec fourniture de bitume et de granulats)	3	99,98
3204	Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture	3	100,63
3205	Réseaux d'électrification	3	101,16

Est constaté pour le mois de janvier 2011 l'index PSD suivant en base 100, décembre 2010 :

Code	Libellé	Niveau	Index
5101	Produits et services divers	3	100,47

NOR : ISP1100206AC

**Par arrêté n° 191 CM du 17 février 2011.**— Est constaté au niveau de 104,01 l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois de janvier 2011 (base 100 en décembre 2007).

NOR : DDC1003571AC

**Par arrêté n° 197 CM du 18 février 2011.**— Il est dérogé au principe d'antériorité des décisions attributives de subvention par rapport au commencement d'exécution des

opérations à subventionner posé par l'article 6 de l'arrêté n° 782 CM du 4 août 1997 modifié concernant l'octroi d'une subvention d'investissement au profit de la commune de Arue pour l'AEP des hauteurs de Erima (contrat de projets).

Est approuvée l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la commune de Arue pour financer l'AEP des hauteurs de Erima (contrat de projets), dont le coût total prévisionnel est estimé à *cent trente-six millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-onze francs HTVA* (136 824 191 F CFP HTVA).

Le montant de la subvention s'élèvera à 35 % du coût total hors TVA de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-six francs HTVA* (47 888 466 F CFP HTVA).

La dépense définie ci-dessus est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 46-2010, AE 402-2010, article 204 au budget de la Polynésie française.

La convention d'application fixant les conditions dans lesquelles l'Etat et la Polynésie française portent attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la commune de Arue pour l'AEP des hauteurs de Erima (contrat de projets) est approuvée.

NOR : DIM1003149AC

**Par arrêté n° 198 CM du 18 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *quatre millions de francs CFP* (4 000 000 F CFP) en faveur de la SARL Bleu Lagon Production pour financer la réalisation d'un documentaire, de cinquante-deux minutes, dénommé provisoirement "Les as de cœur".

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 966, sous-chapitre 966-03, article 652-5, CT 7301-F.

NOR : DIM1003217AC

**Par arrêté n° 199 CM du 18 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *huit cent mille francs CFP* (800 000 F CFP) en faveur de la SARL Al Pate Chino (n° TAHITI 952564, RC 10 208 B) pour son projet d'investissements d'un montant éligible hors TVA d'*un million sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-cinq francs CFP* (1 789 355 F CFP), soit un taux d'aide de 44,7 %.

Le projet consiste en la réalisation de dépenses stipulées dans leur dossier de demande.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 118-2010, AE 244-2010, article 204-2.

NOR : DIM1003218AC

**Par arrêté n° 200 CM du 18 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *huit cent trente et un mille francs CFP* (831 000 F CFP) en faveur de la SARL Cap Tahiti (n° TAHITI 847087, RC 07 352 B) pour son projet d'investissements d'un montant éligible hors TVA d'*un million trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt et un francs CFP* (1 385 421 F CFP), soit un taux d'aide de 60 %.

Le projet consiste en la réalisation de dépenses stipulées dans leur dossier de demande.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 118-2010, AE 244-2010, article 204-2.

NOR : DIM1003219AC

**Par arrêté n° 201 CM du 18 février 2011.** — Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *deux cent quarante-quatre mille francs CFP* (244 000 F CFP) en faveur de l'EURL Rock Hair (n° TAHITI 645341, RC 9111 B) pour son projet d'investissements d'un montant éligible hors TVA de *huit cent treize mille huit cents francs CFP* (813 800 F CFP), soit un taux d'aide de 30 %.

Le projet consiste en la réalisation de dépenses stipulées dans leur dossier de demande.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 966, sous-chapitre 966-03, article 652-5, centre de travail 7301-F.

NOR : DAF1003573AC

**Par arrêté n° 202 CM du 18 février 2011.** — La location de la parcelle A à détacher de la terre domaniale dénommée Orau 2 cadastrée section B n° 6, sise à Ahe, commune de Manihi, et d'une superficie de 5 000 mètres carrés, est autorisée au profit de M. Jerry Doom à des fins d'assise foncière pour une exploitation perlière.

La présente location est consentie à compter de la date de signature du bail pour une durée de neuf (9) années.

Le loyer annuel est fixé à *quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-dix francs CFP* (91 590 F CFP), payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete (immeuble Te Fenua à Orovini).

Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail sans l'accord exprès de l'autorité compétente.

En application des dispositions de l'article 222-4 du code civil, les loyers dus pour occupation sans titre couvrant la période du 1er janvier au 8 novembre 2010, d'un montant total de *soixante-dix-huit mille trois cent soixante francs CFP* (78 360 F CFP), et ceux couvrant la période du 9 novembre 2010 à la veille du jour de la signature du bail, seront payables au moment de la signature de l'acte.

Le bénéficiaire de la présente autorisation aura à charge personnelle de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires afin d'obtenir une concession maritime perlicole pour la réalisation de son projet.

NOR : DAF1003643AC

**Par arrêté n° 203 CM du 18 février 2011.** — La direction des affaires foncières est autorisée à procéder à la démolition de sept maisons d'habitation acquises par la Polynésie française dans le cadre du projet Te Ara Nui sises commune de Paea :

- 1° PK 21,400 sur la parcelle cadastrée section AH n° 208 ;
- 2° PK 24,800 sur la parcelle cadastrée section AO n° 63 ;
- 3° PK 23,500 sur la parcelle cadastrée section AM n° 298 ;
- 4° PK 23,200 sur la parcelle cadastrée section AM n° 350 ;
- 5° PK 20 sur la parcelle cadastrée section BC n° 85 ;
- 6° PK 24,600 sur la parcelle cadastrée section AO n° 22 ;
- 7° PK 18,500 sur la parcelle cadastrée section AA n° 121.

NOR : DAF1100047AC

**Par arrêté n° 204 CM du 18 février 2011.** — Est affectée au profit de la commune de Manihi la terre domaniale Okuo 5, cadastrée commune de Manihi, section H n° 215.

Telle que la parcelle figure sur l'extrait de plan cadastral détenu par la direction des affaires foncières, division de la gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à la mise en place d'une zone de traitement et d'élimination par incinération et enfouissement des déchets de la commune de Manihi.

Ce projet devra être réalisé dans un délai de trois ans sous peine de caducité de la présente affectation.

La valeur comptable de la parcelle est estimée à 8 190 000 F CFP, soit 500 F CFP le mètre carré.

Tous travaux de construction et d'aménagement seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

La commune de Manihi, conformément aux dispositions des articles 16, 19 et 23 de la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée, est autorisée à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien et de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance de la parcelle affectée.

L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers.

**ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

**PRESIDENCE**

**ARRETE n° 537 PR du 11 février 2011 portant autorisation d'occupation de l'aire de promenade et du kiosque à musique de la place Vaiete.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2000-138 APF du 9 novembre 2000 modifiée relative au service de la culture et du patrimoine ;

Vu l'arrêté n° 2168 CM du 24 novembre 2010 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté n° 1365 CM du 29 octobre 2001 portant tarification des espaces du Tahua Vaiete (place Vaiete) ;

Vu la demande de la commune de Papeete et du GIE Tahiti Tourisme en date du 18 janvier 2011,

Arrête :

Article 1er. — La commune de Papeete et le GIE Tahiti Tourisme sont autorisés à occuper l'aire de promenade et le kiosque à musique de la place Vaiete pour l'organisation des manifestations festives, culturelles, artisanales, éducatives et touristiques dénommées Mahana pae i Papeete pour les dates stipulées au calendrier ci-annexé.

Art. 2. — En conformité avec les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 1365 CM du 29 octobre 2001 portant tarification des espaces du Tahua Vaiete (place Vaiete), la présente autorisation d'occupation est accordée à titre gratuit.

Art. 3. — Le service de la culture et du patrimoine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

ANNEXE

**MAHANA PAE I PAPEETE  
CALENDRIER PREVISIONNEL 2011**

- 28 janvier : Parau e Pupu ;
- 11 février : Te here ;
- 25 février : Expo photos du patrimoine ethnologique et archéologique/SCP ;

- 11 mars : Te Vahine Tahiti ;
- 25 mars : Tu'aro Ma'ohi ;
- 15 avril : Tautai Rava'ai ;
- 29 avril : Pareu 'e Tifaifai ;
- 14 mai : Te Honu ;
- 27 mai : Te mau 'aai o Papeete ;
- 10 juin : Te mau pehe e himene ;
- 24 juin : Matari'i i raro ;
- 15 juillet (lendemain de férié) : Heiva (rappel historique SCP) ;
- 29 juillet : Costumes de danses ;
- 12 août : Tatau ;
- 26 août : Nana'o (la sculpture) ;
- 9 ou 16 septembre : Ha'une Rara'a (tressage et vannerie) ;
- 30 septembre : Tapa ;
- 14 octobre : Jeux traditionnels ;
- 28 octobre : Te Va'a ;
- 11 novembre (férié) : Férié ;
- 25 novembre : Matari'i i ni'a ;
- 16 décembre : Ahima'a.

**ARRETE n° 540 PR du 14 février 2011 relatif à l'exercice des attributions du ministre du tourisme et des transports aériens internationaux, en charge de l'aéroport de Tahiti - Faa'a.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2472 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du ministre du tourisme et des transports aériens internationaux, en charge de l'aéroport de Tahiti - Faa'a ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er. — M. Nicolas Bertholon, ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère du tourisme et des transports aériens internationaux, en charge de l'aéroport de Tahiti - Faa'a, pendant l'absence de M. Steeve Hamblin, du 14 au 20 février 2011 inclus.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 541 PR du 14 février 2011 relatif à l'exercice des attributions du ministre du développement des archipels et des transports intérieurs.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2479 PR du 30 novembre 2009 modifié relatif aux attributions du ministre du développement des archipels et des transports intérieurs ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— M. Temauri Foster, ministre des ressources maritimes, en charge de la promotion de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère du développement des archipels et des transports intérieurs, pendant l'absence de M. Louis Frébault, du 11 au 18 février 2011 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 545 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent médico-technique principal du cadre d'emplois des agents médico-techniques de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2009.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 5836 PR du 1er décembre 2010 modifié portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, chef du service du personnel et de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-250 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des agents médico-techniques de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 295 CM du 17 mars 1997 modifié relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent médico-technique principal du cadre d'emplois des agents médico-techniques de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent médico-technique principal du cadre d'emplois des agents médico-techniques de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2009.

Art. 2.— Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme de l'épreuve et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 295 CM du 17 mars 1997 modifié susvisé.

L'examen professionnel d'accès au grade d'agent médico-technique principal est ouvert aux agents médico-techniques réunissant cinq (5) années de services effectifs dans leur grade, non comprise la période de stage.

La durée de service requise s'apprécie au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, soit au 31 décembre 2009.

Art. 3.— Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du mardi 1er mars 2011 au service du personnel et de la fonction publique, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00 - fax : 47 79 25) ou sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir trois enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale et la photocopie de l'arrêté portant titularisation ou portant intégration dans la fonction publique de la Polynésie française.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 1er mars 2011 et la date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 1er avril 2011 à 12 heures.

Tout dossier parvenu au service du personnel et de la fonction publique incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux du service du personnel et de la fonction publique et publiée sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

Art. 4.— L'examen professionnel d'accès au grade d'agent médico-technique principal est écrit et anonyme. L'épreuve écrite comporte douze questions techniques permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 2 heures - notation : de 0 à 20 points).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Le programme de l'épreuve ci-dessus est joint par option en annexe de l'arrêté n° 295 CM du 17 mars 1997 modifié susvisé.

Art. 5.— Les candidats autorisés à participer à l'examen professionnel, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'épreuve.

Un centre d'examen unique est ouvert à Papeete.

Art. 6.— La date de l'épreuve écrite est fixée au vendredi 20 mai 2011.

Art. 7.— Le chef du service du personnel et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Pour le Président et par délégation :  
*L'adjointe au chef du service du personnel  
et de la fonction publique,*  
Valérie CLEMENT.

**ARRETE n° 546 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de bureau principal du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 5836 PR du 1er décembre 2010 modifié portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, chef du service du personnel et de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-229 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1895 CM du 28 décembre 2007 relatif aux examens professionnels d'accès au grade d'agent de bureau principal et d'agent de bureau qualifié du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de bureau principal de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.

Art. 2.— Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme des épreuves et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 1895 CM du 28 décembre 2007 susvisé.

L'examen professionnel d'accès au grade d'agent de bureau principal est ouvert aux agents de bureau qualifiés qui réunissent, période de stage non comprise, six (6) années de services effectifs dans le grade au 1er janvier de l'année au cours de laquelle est organisé l'examen professionnel, soit au 1er janvier 2011.

Art. 3.— Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du mardi 1er mars 2011 au service du personnel et de la fonction publique, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00 - fax : 53 31 12) ou sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir trois enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale et la photocopie de l'arrêté portant dernier avancement ou, le cas échéant, de l'arrêté portant titularisation.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 1er mars 2011 et la date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 1er avril 2011 à 12 heures.

Tout dossier parvenu au service du personnel et de la fonction publique incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux du service du personnel et de la fonction publique et publiée sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

Art. 4.— Les candidats autorisés à participer aux épreuves, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

Un centre d'examen unique est ouvert à Papeete.

Art. 5.— L'examen professionnel d'accès au grade d'agent de bureau principal comprend les épreuves d'admissibilité et d'admission suivantes :

1° Epreuves d'admissibilité :

- un questionnaire à choix multiple portant sur la culture générale et sur des notions de calcul simple (durée : 1 h 30, coefficient : 1) ;
- mise en forme d'une lettre simple à partir d'un document comportant des blancs, ratures et surcharges, suivie d'une série de questions portant sur l'environnement professionnel d'un agent de bureau (durée : 1 h 30, coefficient : 3).

2° Epreuve d'admission : Un entretien avec le jury au cours duquel sont jugées notamment l'expression orale, la motivation et la capacité d'adaptation du candidat à son futur emploi.

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 10 sur 20 aux épreuves d'admissibilité pour pouvoir se présenter à l'épreuve d'admission.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Art. 6.— La date des épreuves d'admissibilité est fixée au lundi 16 mai 2011.

Art. 7.— Le chef du service du personnel et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Pour le Président et par délégation :  
*L'adjointe au chef du service du personnel  
et de la fonction publique,*  
Valérie CLEMENT.

**ARRETE n° 547 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'aide technique principal du cadre d'emplois des aides techniques de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 5836 PR du 1er décembre 2010 modifié portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, chef du service du personnel et de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-233 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des aides techniques de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1894 CM du 28 décembre 2007 relatif aux examens professionnels d'accès au grade d'aide technique principal et d'aide technique qualifié du cadre d'emplois des aides techniques de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'aide technique principal de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.

Art. 2.— Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme des épreuves et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 1894 CM du 28 décembre 2007 susvisé.

L'examen professionnel d'accès au grade d'aide technique principal est ouvert aux aides techniques qualifiés qui réunissent, période de stage non comprise, six (6) années de services effectifs dans le grade au 1er janvier de l'année au cours de laquelle est organisé l'examen professionnel, soit au 1er janvier 2011.

Art. 3.— Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du mardi 1er mars 2011 au service du personnel et de la fonction publique, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00 - fax : 53 31 12) ou sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir trois enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale et la photocopie de l'arrêté portant dernier avancement ou, le cas échéant, de l'arrêté portant titularisation.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 1er mars 2011 et la date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 1er avril 2011 à 12 heures.

Tout dossier parvenu au service du personnel et de la fonction publique incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux du service du personnel et de la fonction publique et publiée sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

Les candidats autorisés à participer aux épreuves, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

Un centre d'examen unique est ouvert à Papeete.

Art. 5.— L'examen professionnel d'accès au grade d'aide technique principal comprend les épreuves d'admissibilité et d'admission suivantes :

1° Epreuves d'admissibilité :

- un questionnaire à choix multiple portant sur la culture générale et sur des notions de calcul simple (durée : 1 h 30, coefficient : 1) ;
- une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques (durée : 1 h 30, coefficient : 3).

2° Epreuve d'admission : Un entretien avec le jury au cours duquel sont jugées notamment l'expression orale, la motivation et la capacité d'adaptation du candidat à son futur emploi.

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 10 sur 20 aux épreuves d'admissibilité pour pouvoir se présenter à l'épreuve d'admission.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Art. 6. — La date des épreuves d'admissibilité est fixée au lundi 16 mai 2011.

Art. 7. — Le chef du service du personnel et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Pour le Président et par délégation :  
*L'adjointe au chef du service du personnel  
et de la fonction publique,*  
Valérie CLEMENT.

**ARRETE n° 548 PR/PEL du 14 février 2011 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 5836 PR du 1er décembre 2010 modifié portant délégation de signature à M. Bruno Lonjon, chef du service du personnel et de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-249 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 293 CM du 17 mars 1997 relatif à l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des auxiliaires de soins principaux de 2e classe de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2011.

Art. 2. — Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme de l'épreuve et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 293 CM 17 mars 1997 susvisé.

L'examen professionnel d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe est ouvert aux auxiliaires de soins réunissant cinq (5) années de services effectifs dans leur grade, non comprise la période de stage, au 1er janvier de l'année à laquelle est organisé l'examen professionnel, soit au 1er janvier 2011, et exerçant des fonctions :

- soit d'aide-soignant ;
- soit d'auxiliaire de puériculture ;
- soit d'adjoint de soins.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du mardi 1er mars 2011 au service du personnel et de la fonction publique, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00 - fax : 53 31 12) ou sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir trois enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale et la photocopie de l'arrêté portant dernier avancement ou, le cas échéant, de l'arrêté portant titularisation.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 1er mars 2011 et la date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 1er avril 2011 à 12 heures.

Tout dossier parvenu au service du personnel et de la fonction publique incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions, ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux du service du personnel et de la fonction publique et publiée sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

Art. 4. — Les candidats autorisés à participer à l'épreuve, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

Un centre d'examen unique est ouvert à Papeete.

Art. 5. — L'examen professionnel d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe est écrit et anonyme. L'épreuve écrite comporte six questions techniques permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 1 heure - notation : de 0 à 20 points).

Art. 6. — La date de l'épreuve est fixée au mercredi 18 mai 2011.

Art. 7. — Le chef du service du personnel et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Pour le Président et par délégation :  
*L'adjointe au chef du service du personnel  
et de la fonction publique,*  
Valérie CLEMENT.

**ARRETE n° 638 PR du 18 février 2011 fixant la liste des organismes agréés afin de procéder aux contrôles prescrits par la délibération n° 91-14 AT du 17 janvier 1991 fixant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée relative aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et fonctionnement de l'inspection du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 91-14 AT du 17 janvier 1991 portant application des dispositions de l'article 36, chapitre VIII, du titre II, du livre Ier de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée et fixant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;

Vu l'arrêté n° 751 CM du 30 août 1993 relatif aux conditions et modalités d'agrément des personnes ou organismes pour la vérification des installations électriques ;

Vu l'avis du comité technique consultatif émis dans sa séance du 13 décembre 2010,

Arrête :

Article 1er.— Les organismes ci-après sont agréés pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française en qualité d'organismes vérificateurs afin de procéder aux contrôles prescrits par les articles 53 et 54 de la délibération n° 91-14 AT du 17 janvier 1991 portant application des dispositions de l'article 36, chapitre VIII, du titre II, du livre Ier de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée et fixant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements qui mettent en œuvre des courants électriques :

- Bureau Véritas, BP 58, 98713 Papeete, tél. : 54 57 57, fax : 54 57 50 ;
- SOCOTEC Polynésie, BP 1704, 98713 Papeete, tél. : 50 68 68, fax : 50 68 69.

Art. 2.— Le ministre du travail et de l'emploi, en charge de la formation professionnelle, du dialogue social et de la lutte contre la vie chère, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre du travail et de l'emploi,*  
Lana TETUANUI.

**ARRETE n° 639 PR du 18 février 2011 fixant la liste des organismes agréés afin de procéder aux contrôles du bruit prescrits par la délibération n° 91-13 AT du 17 janvier 1991 relative à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée relative aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et fonctionnement de l'inspection du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 91-13 AT du 17 janvier 1991 portant application des dispositions du chapitre VIII, du titre II, du livre Ier de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée et relative à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, et notamment son article 50 ;

Vu l'arrêté n° 757 CM du 30 août 1993 portant modalités de l'agrément des organismes de contrôle du bruit ;

Vu l'avis du comité technique consultatif émis dans sa séance du 13 décembre 2010,

Arrête :

Article 1er.— Les organismes ci-après sont agréés pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française en qualité d'organismes vérificateurs afin de procéder aux contrôles du bruit prescrits par l'article 50 de la délibération n° 91-13 AT du 17 janvier 1991 portant application des dispositions du chapitre VIII, du titre II, du livre Ier de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée et relative à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail :

- SOCOTEC Polynésie, BP 1704, 98713 Papeete, tél. : 50 68 68, fax : 50 68 69 ;
- Capital sécurité environnement (CAPSE), BP 21359, 98713 Papeete, tél/fax : 57 49 23 ;
- ADS Insonorisation, BP 9811 Motu Uta, 98713 Papeete, tél/fax : 41 95 68.

Art. 2.— Le ministre du travail et de l'emploi, en charge de la formation professionnelle, du dialogue social et de la lutte contre la vie chère, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 février 2011.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre du travail et de l'emploi,*  
Lana TETUANUI.

**Par arrêté n° 543 PR du 14 février 2011.—** Pour compter du 17 janvier 2011 au 16 décembre 2011, le bénéfice de la bourse de formation allouée au titre de l'arrêté n° 1576 CM du 18 septembre 2009, d'un montant de 100 000 F CFP brut, est accordé aux élèves aides-soignantes (année scolaire 2011) de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault dont les noms sont mentionnés ci-après :

- 1° Kena Eugène Aitamai ;
- 2° Armelle Bruneau ;
- 3° Christine Vaitiare Ly Tham ;
- 4° Vaikehu Eliane Mahotu ;
- 5° Elisabeth Ohotoua ;
- 6° Sandra Emma June Parau épouse Mugnier ;
- 7° Rimoe Shan ;
- 8° Tinaia Aurélie Tavae épouse Boosie ;
- 9° Heiana Karen Teatiu ;
- 10° Elodie Paevao Teikitekahioho ;
- 11° Maite Marie-Hélène Teikitekahioho ;
- 12° Moeata Temariipatiare ;
- 13° Tahia Micheline Tetuairia ;
- 14° Tiare-Rau Laurie Tetuanui ;
- 15° Stéphanie Raipo Teuravehe ;
- 16° Rehia Tihopu ;
- 17° Thérèse Hélène Trigalleau ;
- 18° Nicole Raina Tufafau.

Le comptable assignataire est le payeur de la Polynésie française.

La dépense est imputable au budget du territoire, exercice 2011, sous-chapitre 967-03, article 6513.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES FONCIÈRES,  
DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'HABITAT  
ET DE L'ÉQUIPEMENT**

**ARRETE n° 906 MAE.AU.ISLV du 17 février 2011 autorisant M. Heiarii Girard, cogérant de la SNC Te Matohei, à réaliser les travaux de viabilisation du lotissement Résidence Te Matohei composé de 54 lots sur une partie de la terre Hopa dite Farapapai, sise à Uturoa, cadastrée n° 63, section AV.**

Le ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2470 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 relatif aux lotissements ;

Vu l'arrêté n° 2077 CM du 17 novembre 2010 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de chef du service de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 8153 MAE du 17 novembre 2010 portant délégation de signature au chef du service de l'urbanisme et à certains de ses agents ;

Vu l'arrêté n° 8154 MAE du 17 novembre 2010 portant délégation de signature au chef du service de l'urbanisme en matière de travaux immobiliers ;

Vu la délibération n° 79-50 du 5 avril 1979 et l'arrêté n° 1763 OPT du 16 septembre 1980 modifié relatifs à la mise en place d'installations de télécommunications dans les immeubles et les lotissements ;

Vu le dossier de demande d'autorisation déposé le 27 août 2010 pour la réalisation par M. Heiarii Girard du lotissement Résidence Te Matohei de 54 lots destinés à la construction d'habitations sur une partie de la terre Hopa dite Farapapai, cadastrée n° 63, section AV, sise à Uturoa ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Uturoa en date du 11 août 2010 ;

Vu l'avis favorable de l'Office des postes et télécommunication de Raiatea en date du 11 août 2010 ;

Vu l'avis de la direction de l'équipement en date du 11 août 2010 ;

Vu l'avis du Centre d'hygiène et de salubrité publique des îles Sous-le-Vent en date du 14 septembre 2010 ;

Vu l'avis de sécurité en date du 9 novembre 2010 ;

Vu l'avis de la centrale électrique de Uturoa en date du 11 août 2010 ;

Vu l'avis de la direction de l'environnement en date du 27 juillet 2010 ;

Vu l'avis final relatif à l'étude d'impact sur l'environnement en date du 13 septembre 2010 ;

Vu l'avis du chef du service de l'urbanisme en date du 20 janvier 2011,

Arrête :

Article 1er. — M. Heiarii Girard, cogérant de la SNC Te Matohei, est autorisé à réaliser les travaux de viabilisation du lotissement Résidence Te Matohei de 54 lots, en deux tranches, la première numérotée de 1 à 39 et la seconde de 40 à 54, en vue de construire des maisons d'habitation sur une partie de la terre Hopa dite Farapapai sise à Uturoa, cadastrée 63, section AV.

Art. 2. — Le dossier du lotissement est composé des pièces suivantes et enregistré au service de l'urbanisme (subdivision des îles Sous-le-Vent) en date du 27 août 2010 et sous le numéro 10-349 :

- demande de permis de lotir formulée par M. Heiarii Girard, cogérant de la SNC Te Matohei ;
- note de présentation ;
- plan de situation ;
- extraits de plans cadastraux ;
- plans topographiques (partie haute et partie basse) ;
- plan parcellaire ;
- plans de terrassement généraux et profils en long ;
- avis sur terrassement et test de percolation ;
- plan de voirie et profils en long et en travers type ;
- plans généraux du pont ;
- plan du réseau d'assainissement des eaux pluviales (note de calcul) ;
- plans du réseau d'eau potable et réseau d'incendie ;
- plan du réseau électrique ;
- plan du réseau téléphonique ;
- étude d'impact sur l'environnement réalisée par Hei Natura en janvier 2010 sous la référence R20091201e ;
- étude des sols réalisée par Hei Natura en juin 2010 sous la référence R200991201e ;

- projet de cahier des charges et association syndicale ;
- règlement de construction ;
- autorisation de défrichement.

Art. 3.— Les travaux d'aménagement et de viabilisation seront réalisés conformément au dossier pris en considération en tenant compte des dispositions suivantes ainsi que des prescriptions des services techniques ci-dessous mentionnées :

- courrier de la direction de l'environnement n° 1425 MSE/ENV en date du 27 juillet 2010 ;
- courrier du Centre d'hygiène et de salubrité publique des ISLV n° 197 MSE/DS/CHSP/ISLV en date du 14 septembre 2010.

#### 1 - Terrassement et évacuation des eaux pluviales (EP)

Les travaux de terrassement devront respecter les mesures préconisées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

En cas de déblais excédentaires provenant du terrassement propre au lotissement, ils devront être évacués vers des sites pour lesquels une autorisation de remblai aura été préalablement délivrée. Le lotisseur sera alors tenu de présenter le ou les autorisations administratives (remblais de plus 60 mètres cubes sur le site extérieur au lotissement) avant tout démarrage des travaux de terrassement.

Ces travaux devront être réalisés sous la surveillance d'un technicien compétent dans le domaine de la géologie qui devra se prononcer sur la stabilité générale des travaux de déblais et de remblais. Les pentes seront exécutées de manière à drainer les eaux pluviales de chaque parcelle vers les caniveaux en béton à ciel ouvert prévus à cet effet.

Avant de réaliser les travaux de raccordement des eaux pluviales sur le réseau EP en aval du projet, il conviendra de contacter et de suivre les recommandations de la direction de l'équipement (subdivision des îles Sous-le-Vent).

A la fin des travaux, le lotisseur devra lui remettre un plan de récolement du réseau d'eaux pluviales comportant les indications du fil d'eau et lui demander la réception de ces travaux.

Il conviendra de prendre toutes les mesures visant à limiter les émissions de poussières et de bruits.

#### 2 - Viabilisation des lots

Chaque lot devra être équipé d'une borne de raccordement propre au téléphone, à l'eau et à l'électricité.

#### 3 - Sécurité incendie

Au total, huit (8) poteaux incendie normalisés seront implantés dans l'emprise du lotissement de manière à ce qu'aucune parcelle ne soit distante de plus de 150 mètres d'un poteau incendie. Un réservoir de 160 mètres cubes sera entièrement dédié à la réserve incendie et devra être réalisé dans les règles de l'art.

#### 4 - Alimentation en eau

Un système d'alimentation et de distribution en eau potable sera réalisé par le lotisseur en quantité et qualité suffisante pour l'ensemble des lots.

Chaque lot sera alimenté par un tuyau PEHD de 25 millimètres de diamètre et équipé d'une vanne d'arrêt.

Le compteur et la pose seront à la charge du propriétaire ainsi que le contrat de raccordement à passer avec la commune de Uturoa.

En matière d'hygiène, il est demandé au promoteur d'utiliser des matériaux de qualité alimentaire pour les parois intérieures des réservoirs.

#### 5 - Assainissement des eaux usées (EU)

Compte tenu de l'hétérogénéité du sol, chaque projet de construction fera l'objet d'un test de percolation afin de déterminer la filière d'assainissement à mettre en œuvre.

#### 6 - Réseaux électrique et téléphonique

Les réseaux électrique et téléphonique seront réalisés conformément aux normes techniques de distribution publique.

Avant le début des travaux d'adduction téléphonique, un projet détaillé d'infrastructure téléphonique établi par une entreprise agréée par l'OPT devra être présenté au centre de construction des lignes à Arue (tél. : 41 43 62 - fax : 45 06 38).

Art. 4.— A l'appui de toute demande de certificat de conformité du lotissement, les pièces suivantes complétant le dossier du lotissement devront être déposées pour chaque tranche :

- 5 exemplaires des plans parcellaires ;
- 5 exemplaires du plan de bornage et de récolement des travaux réalisés ;
- l'attestation de réception du réseau incendie ;
- l'attestation de réception du réseau téléphonique ;
- l'attestation de réception du réseau électrique ;
- l'attestation de réception des travaux de raccordement aux réseaux publics de la voirie et du réseau d'eaux pluviales délivrée par la subdivision de la direction de l'équipement des îles Sous-le-Vent ;
- une attestation établie par un organisme d'étude géologique compétent sur la stabilité générale des terrassements (talus de déblai et de remblai, enrochement des talwegs...) ;
- 5 exemplaires des tests de percolation sur les lots ;
- 5 exemplaires du cahier des charges ;
- 5 exemplaires du règlement de construction établi par un architecte.

Art. 5.— Le présent arrêté devient caduc si les travaux d'aménagement ne sont pas commencés dans un délai de dix-huit (18) mois ou achevés dans un délai de soixante-douze (72) mois à compter de sa publication au *Journal officiel*.

Art. 6.— Le présent arrêté et le dossier correspondant sont mis à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article D.141-22 du code de l'aménagement de la Polynésie française, aux secrétariats :

- de la mairie de Uturoa ;
- du service de l'urbanisme (subdivision des îles Sous-le-Vent).

Art. 7.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.  
Tearii ALPHA.

**ARRETE n° 924 MAE.AU.ISLV du 18 février 2011 autorisant M. Marea Faatau à réaliser les travaux d'extension du lotissement Vaiharo (3e tranche) par la création de 58 lots sur une partie du domaine Vaiharo, parcelle B lots n° 4, n° 4A, n° 4B et n° 4C, sise à Fare, commune de Huahine, cadastrée n° 32, n° 33, n° 34, n° 35 et n° 36, section AK.**

Le ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2470 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 relatif aux lotissements ;

Vu l'arrêté n° 2077 CM du 17 novembre 2010 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de chef du service de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 8153 MAE du 17 novembre 2010 portant délégation de signature au chef du service de l'urbanisme et à certains de ses agents ;

Vu l'arrêté n° 8154 MAE du 17 novembre 2010 portant délégation de signature au chef du service de l'urbanisme en matière de travaux immobiliers ;

Vu la délibération n° 79-50 du 5 avril 1979 et l'arrêté n° 1763 OPT du 16 septembre 1980 modifié relatifs à la mise en place d'installations de télécommunications dans les immeubles et les lotissements ;

Vu le dossier de demande d'autorisation déposé le 16 décembre 2010 concernant la réalisation par M. Marea Faatau de l'extension du lotissement Vaiharo (3e tranche) de 58 lots destinés à la construction d'habitations sur une partie du domaine de Vaiharo, parcelle B lots n° 4, n° 4A, n° 4B et n° 4C, sise à Fare, commune de Huahine, cadastrée n° 32, n° 33, n° 34, n° 35 et n° 36, section AK ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Huahine en date du 8 décembre 2010 ;

Vu l'avis favorable de l'Office des postes et télécommunication de Raiatea en date du 10 décembre 2010 ;

Vu l'avis de la direction de l'équipement en date du 22 mars 2010 ;

Vu l'avis du Centre d'hygiène et de salubrité publique des îles Sous-le-Vent en date du 28 décembre 2010 ;

Vu l'avis de sécurité en date du 3 janvier 2011 ;

Vu l'avis d'une entreprise privée en ce qui concerne l'électrification du projet en juillet 2010 ;

Vu l'avis de la direction de l'environnement en date du 30 juin 2010 ;

Vu l'avis final relatif à l'étude d'impact sur l'environnement en date du 21 juillet 2010 ;

Vu l'avis du chef du service de l'urbanisme en date du 20 janvier 2011,

Arrête :

Article 1er. — M. Marea Faatau est autorisé à réaliser les travaux d'extension du lotissement Vaiharo (3e tranche) par la création de 58 lots, numérotés de 75 à 132, en vue de construire des maisons d'habitations sur une partie du domaine Vaiharo, parcelle B lots n° 4, n° 4A, n° 4B et n° 4C, sise à Fare, commune de Huahine, cadastrée n° 32, n° 33, n° 34, n° 35 et n° 36, section AV.

Art. 2. — Le dossier du lotissement est composé des pièces suivantes et enregistré au service de l'urbanisme (subdivision des îles Sous-le-Vent) en date du 16 décembre 2010 et sous le n° 10-518 :

- demande de permis de lotir formulée par M. Marea Faatau ;
- note de présentation ;
- plan de situation ;
- titre de propriété ;
- extrait de plan cadastral ;
- plan parcellaire ;
- plan de masse ;
- plan des réseaux divers ;
- plan de voirie et profils en long et en travers type ;
- étude de sol réalisée par TP Conseils en décembre 2009 ;
- étude d'impact sur l'environnement réalisée par TP Conseils en février 2010 ;
- projet de cahier des charges et association syndicale ;
- règlement de construction ;
- autorisation de défrichement.

Art. 3. — Les travaux d'aménagement et de viabilisation seront réalisés conformément au dossier pris en considération en tenant compte des dispositions suivantes ainsi que des prescriptions des services techniques ci-dessous mentionnées :

- courrier de la direction de l'équipement n° 254 DEQ/ISLV en date du 22 mars 2010 ;
- courrier du Centre d'hygiène et de salubrité publique des îles Sous-le-Vent n° 57 MSE/DS/CHSP/ISLV en date du 15 mars 2010.

#### 1 - Terrassement et évacuation des eaux pluviales

Les travaux de terrassements devront respecter les mesures préconisées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

En cas de déblais excédentaires provenant du terrassement propre au lotissement, ils ne devront être évacués que vers des sites pour lesquels une autorisation de remblai aura été préalablement délivrée. Le lotisseur sera alors tenu de présenter la ou les autorisations administratives (remblais de plus 60 mètres cubes sur le site extérieur au lotissement) avant tout démarrage des travaux de terrassement.

Ces travaux devront être réalisés sous la surveillance d'un technicien compétent dans le domaine de la géologie qui devra se prononcer sur la stabilité générale des travaux de déblais et de remblais. Les pentes seront exécutées de manière à drainer les eaux pluviales de chaque parcelle vers les caniveaux en béton à ciel ouvert prévus à cet effet.

Il conviendra de prendre toutes les mesures visant à limiter les émissions de poussières et de bruits.

#### 2 - Viabilisation des lots

Chaque lot devra être équipé d'une borne de raccordement propre au téléphone, à l'eau et à l'électricité.

#### 3 - Sécurité incendie

Il est recommandé de disposer soit d'un poteau ou d'une bouche d'incendie, soit d'une réserve d'eau d'une capacité minimale de 120 mètres cubes.

#### 4 - Alimentation en eau

L'alimentation en eau du lotissement sera assurée par une conduite de distribution branchée sur le réseau existant.

#### 5 - Assainissement des eaux usées

Après les travaux de remblaiement, il est demandé au promoteur d'effectuer des tests de percolation à différents points du lotissement afin de déterminer les filières d'assainissement des eaux usées à mettre en place.

#### 6 - Réseaux électrique et téléphonique

Les réseaux électrique et téléphonique seront réalisés conformément aux normes techniques de distribution publique.

Avant le début des travaux d'adduction téléphonique, un projet détaillé d'infrastructure téléphonique établi par une entreprise admise par l'OPT devra être présenté au centre de construction des lignes à Arue (tél. : 41 43 62, fax : 45 06 38).

Art. 4.— A l'appui de toute demande de certificat de conformité du lotissement, les pièces suivantes complétant le dossier du lotissement devront être déposées :

- 5 exemplaires du plan de bornage et de récolement des travaux réalisés ;
- l'attestation de réception du réseau incendie ;
- l'attestation de réception du réseau téléphonique ;
- l'attestation de réception du réseau électrique ;
- 5 exemplaires du cahier des charges modifié ;
- un rapport établi par un bureau d'étude compétent sur le contrôle général des travaux de terrassement (talus de déblais et de remblai) ;
- 5 exemplaires des tests de percolation sur les lots.

Art. 5.— Le présent arrêté devient caduc si les travaux d'aménagement ne sont pas commencés dans un délai de dix-huit (18) mois ou achevés dans un délai de soixante-douze (72) mois à compter de sa publication au *Journal officiel*.

Art. 6.— Le présent arrêté et le dossier correspondant sont mis à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article D. 141-22 du code de l'aménagement de la Polynésie française, aux secrétariats :

- de la mairie de Huahine ;
- du service de l'urbanisme (subdivision des îles Sous-le-Vent).

Art. 7.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 février 2011.  
Tearii ALPHA.

**Par arrêté n° 822 MAE du 11 février 2011.**— La location des terres domaniales dites Plateau de Afaahiti, cadastrées sections DH n° 2 et n° 3 et DC n° 43, sises à Afaahiti, commune de Taiarapu-Est, est autorisée au profit de M. Luc Ho, à des fins agricoles pour une superficie de 19 730 mètres carrés et d'habitation pour une superficie de 500 mètres carrés.

La présente location est consentie à compter de la date de signature du bail pour une durée de neuf (9) années.

Le loyer annuel est fixé à *cent quatre-vingt mille deux cent quarante-quatre francs CFP* (180 244 F CFP), payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete (immeuble Te Fenua à Orovini).

Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail sans l'accord exprès de l'autorité compétente.

Les dispositions de l'arrêté n° 398 CM du 18 février 2005 sont abrogées et le bail du 13 mai 2008 résilié.

**Par arrêté n° 825 MAE du 14 février 2011.**— L'alinéa 6 de l'article 3 de l'arrêté n° 9055 MAE du 16 décembre 2010 portant autorisation d'empiètement sur la servitude de curage de la rivière Vaianaunau, commune de Arue, au profit du ministère de la défense, service d'infrastructure de la défense, direction d'infrastructure de la défense de Papeete, est abrogé.

Le reste sans changement.

**Par arrêté n° 844 MAE du 14 février 2011.**— La Polynésie française, pour le compte du service de la pêche, est autorisée à occuper un terrain d'une superficie de 300 mètres carrés situé en zone récifale centre, au quai de transit de Motu Uta.

L'occupation est consentie pour une durée de dix mois à compter du 1er mars jusqu'au 31 décembre 2011.

La redevance est exigible à compter de la date d'occupation effective du terrain par l'occupant, soit le 1er mars 2011. Elle s'élève pour la totalité de la période d'occupation à un montant de *huit cent quinze mille huit cent quatre-vingt-huit francs CFP hors taxe* (815 888 F CFP HT).

La dépense est imputable au budget de la Polynésie française sur les crédits de fonctionnement du service de la pêche.

**Par arrêté n° 845 MAE du 14 février 2011.**— La Polynésie française, pour le compte du service de la pêche, est autorisée à occuper une cellule de stockage d'une superficie de 250 mètres carrés située en zone sud du pont de Fare Ute.

L'occupation est consentie pour une durée de trois mois, à titre de régularisation, à compter du 1er octobre jusqu'au 31 décembre 2010.

La redevance est exigible à compter de la date d'occupation effective de la cellule de stockage par l'occupant, soit le 1er octobre 2010. Elle s'élève pour les trois mois d'occupation au montant total de *cinq cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze francs CFP hors taxe* (567 875 F CFP HT).

La dépense est imputable au budget de la Polynésie française sur les crédits de fonctionnement du service de la pêche.

**Par arrêté n° 847 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives à la terre Tahuatara (plan 39) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
41 057	M. Kevin Tereva Maro (bf 3.2.1.1)
41 058	M. René Tevariga Maro (bf 3.2.2)
7 465	M. Tevariga Temutu (bf 3.4.2)
7 465	Mme Tearo Temutu, mandataire de M. Tapa Temutu (bf 3.4.3)
7 465	Mme Rahitiupo Temutu épouse Hapaitahaa (bf 3.4.4)
7 465	Mme Tekava Temutu (bf 3.4.5)
7 465	M. Emile Temutu (bf 3.4.6)
7 465	M. Philippe Temutu (bf 3.4.7)
7 465	M. Patiri Heoro Temutu (bf 3.4.8)
7 465	M. Antoine Manuel Temutu (bf 3.4.9)

**Par arrêté n° 848 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives à la parcelle de terre Tahuatara n° 4 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
7 329	M. Kevin Tereva Maro (bf 4.2.1.1)
7 329	M. René Tevariga Maro (bf 4.2.2)
1 332	M. Tevariga Temutu (bf 4.4.2)
1 332	Mme Tearo Temutu, mandataire de M. Tapa Temutu (bf 4.4.3)
1 332	Mme Rahitiupo Temutu épouse Hapaitahaa (bf 4.4.4)
1 332	Mme Tekava Temutu (bf 4.4.5)
1 332	M. Emile Temutu (bf 4.4.6)
1 333	M. Philippe Temutu (bf 4.4.7)
1 333	M. Patiri Heoro Temutu (bf 4.4.8)
1 333	M. Antoine Manuel Temutu (bf 4.4.9)

**Par arrêté n° 849 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives à la terre Tahuatara (plan 38) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
104 989	M. Tekahuitagaroa Teariki (bf 2.1)
179 982	M. Tagihia Maro (bf 3.1)

**Par arrêté n° 850 MAE du 15 février 2011.**— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres cadastrées PV 310 (plan 12) et PV 419 (plan 26) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Rimatara, dans l'archipel des Australes. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaires
Plan 12	Plan 26	
10 882	27 559	M. Henri Lenoir (bf 2.2.1.7)
10 882	27 559	Mme Diana Tihoni (bf 2.2.1.8)
10 882	27 558	M. Rasmus Lenoir (bf 2.2.1.11)
10 882	27 558	M. Angelos Haretii Lenoir (bf 2.2.1.12)
10 882	27 558	M. Jimmy Lenoir (bf 2.2.1.14)

**Par arrêté n° 851 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives à la parcelle de terre Tahuatara n° 6 nécessaire à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

*Indemnités à déconsigner* : 13 977 F CFP ;  
*Bénéficiaire* : M. Puraga Maro (bf 8).

**Par arrêté n° 852 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives aux terres Tufaraagiagia (plan 1) et Paopaoa (plan 30) nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaires
Plan 1	Plan 30	
42 831	191 871	M. Mahuruarii Mariteragi (bf 2.1.1)
42 830	191 871	Mme Marere Ite Ata Mariteragi épouse Mohau (bf 2.1.3)

**Par arrêté n° 853 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives à la terre Tahuatara (plan 38) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

*Indemnités à déconsigner* : 209 978 F CFP ;  
*Bénéficiaire* : M. Puraga Maro (bf 8).

**Par arrêté n° 854 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives aux terres Napunagateaiho (plan 2) et Tepakautea (plan 22) nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaire
Plan 2	Plan 22	
48 567	483	Mme Manono Haumata Teariki épouse Pahoa (bf 1.7.3)

**Par arrêté n° 855 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives aux terres Paopaoa n° 11 et Paopaoa n° 25 nécessaires à la construction de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaires
Paopaoa n° 11	Paopaoa n° 25	
2 125	578	M. Mahuruarii Mariteragi (bf 1.1.1)
2 125	579	Mme Marere Ite Ata Mariteragi épouse Mohau (bf 1.1.3)

**Par arrêté n° 856 MAE du 15 février 2011.**— Est déconsignée une partie des indemnités relatives à la terre Tepakautea (plan 21) nécessaire à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi. Son versement est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner		Bénéficiaires
1 545		
1 545		Mme Marere Ite Ata Mariteragi épouse Mohau (bf 6.1.1.3)

**Par arrêté n° 891 MAE du 16 février 2011.**— L'article 1er de l'arrêté n° 6146 MAE du 30 août 2010 est rédigé comme suit :

“La location de quatre parcelles à détacher des terres Tehaoa, Tapia, Moua Tefau partie et Pohuetaue, cadastrées sections BX n° 1 et n° 3, CC n° 3 et CD n° 1, sises dans la vallée de Papenoo, commune de Hitia'a O Te Ra, d'une superficie totale de 38 hectares 20 ares 36 centiares, est autorisée au profit de l'association A Faahotu Ia Vainoo, à des fins de culture de plantes locales et d'horticulture.

Tel que le tout figure sur le plan de délimitation dressé par la division “gestion du domaine” de la direction des affaires foncières.”

L'intitulé de l'arrêté n° 6146 MAE du 30 août 2010 est remplacé par les dispositions suivantes :

“... autorisant la location de quatre parcelles à détacher des terres Tehaoa, Tapia, Moua Tefau partie, Tuauoroa et Pohuetaue, cadastrées commune de Hitia'a O Te Ra, d'une superficie totale de 38 hectares 20 ares 36 centiares, au profit de l'association A Faahotu Ia Vainoo”.

**Par arrêté n° 902 MAE du 17 février 2011.**— Est abrogé l'arrêté n° 1189 CM du 23 septembre 2002 portant affectation de la terre Tearamahipa 19, cadastrée commune de Manihi, section H4 n° 180, au profit de la délégation à l'environnement.

**MINISTERE DE LA RECONVERSION  
ECONOMIQUE, DU COMMERCE EXTERIEUR,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

**Par arrêté n° 823 MRE du 14 février 2011.**— Conformément aux articles D. 212-11 à D. 212-16 du code des postes et télécommunications, le laboratoire de géophysique,

représenté par M. Reymond, est autorisé à établir et exploiter un réseau radioélectrique indépendant sur l'île de Nuku Hiva.

La fréquence 444.5250 MHz est assignée au laboratoire de géophysique.

Le réseau autorisé est un réseau radioélectrique indépendant à usage privé composé, conformément à la réservation de fréquence définie ci-dessus, de cinq stations fixes.

Les plans et détails techniques de ce réseau sont conservés par le service en charge des télécommunications.

Le titulaire de l'autorisation fera assurer la mise en œuvre et la maintenance de ses installations par un installateur admis.

Il est responsable du fonctionnement de son réseau et prend en ce sens toutes les mesures utiles.

Le titulaire de l'autorisation accorde toute facilité à l'administration afin de recueillir directement ou indirectement toute information relative à son installation.

Nonobstant les éventuelles sanctions prévues par les articles D. 214-2 et D. 214-4 du code des postes et télécommunications, il est procédé à la suppression de l'autorisation dans les cas suivants :

- usage non conforme au présent cahier des charges ;
- modification des caractéristiques du réseau qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation.

**Par arrêté n° 857 MRE du 15 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *neuf cent soixante-dix-sept mille francs CFP* (977 000 F CFP) représentant 60 % de l'investissement éligible en faveur de Mme Tevai Temaru - enseignante Tevai Créations (n° TAHITI 850131 - RC n° 08 190 A) pour le financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 118-2010, AE 244-2010, article 204-2.

**Par arrêté n° 858 MRE du 15 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière d'*un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille francs CFP* (1 297 000 F CFP) représentant 70 % de l'investissement éligible en faveur de Mme Phong Hong My - Hong My Esthétique (n° TAHITI 489831 - RC n° 33893 A) pour le financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 118-2010, AE 244-2010, article 204-2.

**Par arrêté n° 859 MRE du 15 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *huit cent mille francs CFP* (800 000 F CFP) représentant 39,7 % de l'investissement éligible en faveur de M. Heiarii Bonno -

Snack Foodzzi (n° TAHITI 614958 - RC n° 10 1723 A) pour le financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 118-2010, AE 244-2010, article 204-2.

**Par arrêté n° 860 MRE du 15 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *huit cent mille francs CFP* (800 000 F CFP) représentant 43,2 % de l'investissement éligible en faveur de Mme Lee Ly Wong - Institut de beauté Leely (n° TAHITI 060384 - RC n° 8317 A) pour le financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 118-2010, AE 244-2010, article 204-2.

**Par arrêté n° 861 MRE du 15 février 2011.**— Est approuvée l'attribution d'une aide financière de *trois cent soixante-neuf mille francs CFP* (369 000 F CFP) représentant 60 % de l'investissement éligible en faveur de Mme Stéphanie Labéau - Fare-chance/La pirogue (n° TAHITI 920207 - RC n° 09 1579 A) pour le financement des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif d'aide au commerce de proximité.

La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française au chapitre 906, sous-chapitre 906-03, AP 118-2010, AE 244-2010, article 204-2.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DE L'ÉCOLOGIE**

**Par arrêté n° 881 MSE du 16 février 2011.**— M. Wilson Doom est autorisé à ouvrir et exploiter, pour une durée de douze mois, l'établissement Pension Wipa Lodge sis à Mataura, Tubuai, pour les activités suivantes : fabrication quotidienne de 30 repas pour petits-déjeuners, déjeuners et dîners comprenant les opérations suivantes : assemblage sans cuisson et préparations de pâtisseries ; conditionnement, déconditionnement, cuisson, congélation, décongélation, tranchage et utilisation de légumes bruts ; découpe et transformation de viandes, poissons et volailles.

L'autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Pension Wipa Lodge est enregistrée au Centre d'hygiène et de salubrité publique sous le numéro E 0067. Ce numéro d'autorisation figure sur l'étiquetage de toute denrée préemballée produite par l'établissement.

Tout changement notable des locaux et toute modification de nature d'activité doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006.

L'autorisation est réputée définitive à l'issue de la période probatoire prévue ci-dessus, si elle n'a pas été refusée par décision motivée.

Le présent arrêté cesse de produire son effet si l'exploitation de l'établissement est interrompue pendant une période supérieure ou égale à 12 mois.

En cas de changement d'exploitant, le présent arrêté cesse de produire son effet deux mois après la date de ce changement. Afin d'être autorisé à poursuivre son activité à l'expiration de ce délai, le nouvel exploitant est tenu de solliciter une nouvelle autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

Lorsqu'il est constaté que les conditions réglementaires d'attribution de cette autorisation ne sont plus respectées, l'autorisation peut être, après mise en demeure restée sans effet, suspendue ou retirée partiellement ou en totalité conformément à l'article 9 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

**Par arrêté n° 882 MSE du 16 février 2011.**— Mlle Valérie Chang est autorisée à ouvrir et exploiter, pour une durée de douze mois, l'établissement Plats cuisinés Chang sis à Punaauia, rue Matatia, pour les activités suivantes : préparation et vente quotidienne de 100 produits de type sandwicherie avec ou sans cuisson et de 10 plats cuisinés chinois à emporter ; opérations de décongélation et traitement de légumes bruts.

L'autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Plats cuisinés Chang est enregistrée au Centre d'hygiène et de salubrité publique sous le numéro A 0635. Ce numéro d'autorisation figure sur l'étiquetage de toute denrée préemballée produite par l'établissement.

Tout changement notable des locaux et toute modification de nature d'activité doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006.

L'autorisation est réputée définitive à l'issue de la période probatoire prévue ci-dessus, si elle n'a pas été refusée par décision motivée.

Le présent arrêté cesse de produire son effet si l'exploitation de l'établissement est interrompue pendant une période supérieure ou égale à 12 mois.

En cas de changement d'exploitant, le présent arrêté cesse de produire son effet deux mois après la date de ce changement. Afin d'être autorisé à poursuivre son activité à l'expiration de ce délai, le nouvel exploitant est tenu de solliciter une nouvelle autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

Lorsqu'il est constaté que les conditions réglementaires d'attribution de cette autorisation ne sont plus respectées, l'autorisation peut être, après mise en demeure restée sans effet, suspendue ou retirée partiellement ou en totalité conformément à l'article 9 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

**Par arrêté n° 883 MSE du 16 février 2011.**— Mme Delphine Ariitaata-Tehope est autorisée à ouvrir et exploiter, pour une durée de douze mois, l'établissement Chez Fifi sis à Vaihere, Papetoai, pour les activités suivantes : fabrication quotidienne de 20 gauffres.

L'autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Chez Fifi est enregistrée au Centre d'hygiène et de salubrité publique sous le numéro AM 118. Ce numéro d'autorisation figure sur l'étiquetage de toute denrée préemballée produite par l'établissement.

Tout changement notable des locaux et toute modification de nature d'activité doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006.

L'autorisation est réputée définitive à l'issue de la période probatoire prévue ci-dessus, si elle n'a pas été refusée par décision motivée.

Le présent arrêté cesse de produire son effet si l'exploitation de l'établissement est interrompue pendant une période supérieure ou égale à 12 mois.

En cas de changement d'exploitant, le présent arrêté cesse de produire son effet deux mois après la date de ce changement. Afin d'être autorisé à poursuivre son activité à l'expiration de ce délai, le nouvel exploitant est tenu de solliciter une nouvelle autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

Lorsqu'il est constaté que les conditions réglementaires d'attribution de cette autorisation ne sont plus respectées, l'autorisation peut être, après mise en demeure restée sans effet, suspendue ou retirée partiellement ou en totalité conformément à l'article 9 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

**Par arrêté n° 884 MSE du 16 février 2011.**— M. Guy Dupont est autorisé à ouvrir et exploiter, pour une durée de douze mois, l'établissement Majestic Fast Food (SARL) sis avenue du Commandant-Chesse, pour les activités suivantes : fabrication quotidienne de 200 repas à consommer sur place ou à emporter, production de pâtisseries à base de crème, congélation, décongélation et traitement de légumes bruts.

L'autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Majestic Fast Food (SARL) est enregistrée au Centre d'hygiène et de salubrité publique sous le numéro A 0594. Ce numéro d'autorisation figure sur l'étiquetage de toute denrée préemballée produite par l'établissement.

Tout changement notable des locaux et toute modification de nature d'activité doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006.

L'autorisation est réputée définitive à l'issue de la période probatoire prévue ci-dessus, si elle n'a pas été refusée par décision motivée.

Le présent arrêté cesse de produire son effet si l'exploitation de l'établissement est interrompue pendant une période supérieure ou égale à 12 mois.

En cas de changement d'exploitant, le présent arrêté cesse de produire son effet deux mois après la date de ce changement. Afin d'être autorisé à poursuivre son activité à l'expiration de ce délai, le nouvel exploitant est tenu de solliciter une nouvelle autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

Lorsqu'il est constaté que les conditions réglementaires d'attribution de cette autorisation ne sont plus respectées, l'autorisation peut être, après mise en demeure restée sans effet, suspendue ou retirée partiellement ou en totalité conformément à l'article 9 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

**Par arrêté n° 885 MSE du 16 février 2011.**— Mme Tiare Bonardi est autorisée à ouvrir et exploiter, pour une durée de douze mois, l'établissement Snack Gauguin sis à Papeete, Paofai, angle des rues Cook et du Commandant-Destremeau, pour les activités suivantes : préparation et vente quotidienne de 150 produits de type sandwicherie avec ou sans cuisson et de diverses pâtisseries à emporter ou à consommer sur place, opérations de décongélation et traitement de légumes bruts.

L'autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'établissement Snack Gauguin est enregistrée au Centre d'hygiène et de salubrité publique sous le numéro A 0281. Ce numéro d'autorisation figure sur l'étiquetage de toute denrée préemballée produite par l'établissement.

Tout changement notable des locaux et toute modification de nature d'activité doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006.

L'autorisation est réputée définitive à l'issue de la période probatoire prévue ci-dessus, si elle n'a pas été refusée par décision motivée.

Le présent arrêté cesse de produire son effet si l'exploitation de l'établissement est interrompue pendant une période supérieure ou égale à 12 mois.

En cas de changement d'exploitant, le présent arrêté cesse de produire son effet deux mois après la date de ce changement. Afin d'être autorisé à poursuivre son activité à l'expiration de ce délai, le nouvel exploitant est tenu de solliciter une nouvelle autorisation conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

Lorsqu'il est constaté que les conditions réglementaires d'attribution de cette autorisation ne sont plus respectées, l'autorisation peut être, après mise en demeure restée sans effet, suspendue ou retirée partiellement ou en totalité conformément à l'article 9 de l'arrêté n° 1115 CM du 6 octobre 2006 modifié.

**MINISTRE DE L'EDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**ARRETE n° 907 MEE du 17 février 2011 portant modification de l'arrêté n° 361 MEE du 20 janvier 2011 fixant la liste des représentants des personnels habilités à siéger aux commissions consultatives paritaires des personnels titulaires.**

Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2475 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la convention Etat-Polynésie française n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 87-74 AT du 29 janvier 1987 modifiée portant création de la direction des enseignements secondaires, ensemble l'arrêté n° 190 CM du 19 février 1987 modifié portant organisation de la direction des enseignements secondaires ;

Vu l'arrêté n° 91 CM du 28 janvier 2010 portant nomination de Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier directrice des enseignements secondaires et l'arrêté n° 431 MEE du 3 février 2010 portant délégation de signature du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche à Mme Aline-Titiehu Heitaa-Archier, directrice des enseignements secondaires ;

Vu l'arrêté n° 1205 CM du 7 novembre 1988 modifié créant et organisant les commissions consultatives paritaires relevant de la direction des enseignements secondaires ;

Vu l'arrêté n° 1498 MEE du 15 septembre 2006 relatif au fonctionnement des commissions consultatives paritaires placés auprès de la direction des enseignements secondaires ;

Vu les procès-verbaux relatifs aux résultats des élections aux commissions consultatives paritaires du 18 novembre 2010 ;

Vu l'arrêté n° 361 MEE du 20 janvier 2011 fixant la liste des représentants des personnels habilités à siéger aux commissions consultatives paritaires des personnels titulaires,

Arrête :

Article 1er. — L'arrêté susvisé est modifié comme suit :

*Titulaires :*

*Au lieu de :*

CCP	Syndicats	Nbre de sièges	Nom	Prénoms
N° 4	SNACL-CSEN	2	Divoux	Andrée Vahina
			Martinet	Pascal
	SNETAA-EIL	1	Ellacott	Teato

*Lire :*

CCP	Syndicats	Nbre de sièges	Nom	Prénoms
N° 4	SNACL-CSEN	2	Divoux	Andrée Vahina
			Martinet	Pascal
	SNETAA-FO	1	Ellacott	Teato

*Suppléants :*

*Au lieu de :*

CCP	Syndicats	Nbre de sièges	Nom	Prénoms
N° 4	SNACL-CSEN	2	Ricou	Christine
			Autheman	Zahia
	SNETAA-EIL	1	Tapi	Romy

*Lire :*

CCP	Syndicats	Nbre de sièges	Nom	Prénoms
N° 4	SNALC-CSEN	2	Ricou	Christine
			Autheman	Zahia
	SNETAA-FO	1	Tapi	Romy

Le reste sans changement.

Art. 2. — La directrice des enseignements secondaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2011.

Moana GREIG.

### MINISTÈRE DES RESSOURCES MARITIMES

**Par arrêté n° 817 MRM/PRL du 11 février 2011.** — L'article 2 de l'arrêté n° 56 MPC/PRL du 14 février 2007 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de Mme Rebeta Poetai à l'usage de son exploitation perlicole sise à Mahini, est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 1 800 litres d'essence sans plomb".

**Par arrêté n° 879 MRM du 16 février 2011.** — Une licence de pêche professionnelle est accordée à M. André Ley, armateur du navire dénommé Atoni VIII, immatriculé à Papeete sous le numéro PY 4480, pour l'exploitation, dans les conditions fixées par le présent arrêté, des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française.

Le navire défini ci-dessus, à la date de la présentation du permis de navigation, est d'ores et déjà apte à naviguer.

Ses caractéristiques générales sont les suivantes :

- Type : poti marara armé en pêche ;
- Nationalité : française ;
- Longueur hors tout : 6,71 mètres ;
- Largeur hors tout : 2,49 mètres ;
- Puissance motrice : 220 CV (diesel) ;
- Nombre et composition de l'équipage : 1 capitaine et 1 marin-pêcheur.

Les techniques de pêche et les espèces ciblées sont les suivantes :

- Technique(s) ou engin(s) de pêche : pêche au harpon, à la traîne, à la ligne de fond et à la canne ;
- Espèces ciblées : petits et grands pélagiques.

M. André Ley, armateur du navire dénommé Atoni VIII, PY 4480, et titulaire de la présente licence de pêche professionnelle, est soumis à la sujétion de remettre au service de la pêche les informations statistiques touchant l'activité de pêche. Ces informations portent notamment sur le nombre de jours de sortie, les espèces capturées et les lieux de commercialisation.

La validité de la présente licence de pêche est conditionnée par celle du permis de navigation délivré par la direction polynésienne des affaires maritimes pour le navire dénommé Atoni VIII, PY 4480, du titulaire.

La limite d'éloignement de l'activité doit être conforme à la catégorie de navigation du navire et à la qualification professionnelle du capitaine.

**Par arrêté n° 892 MRM du 16 février 2011.**— Est autorisée au profit de M. Jean-Albert Tehevinioteani Tarati, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté, l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis à Manihi, commune de Manihi.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 5 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 4 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service de la perliculture.

La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *soixante-dix mille francs CFP* (70 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 5 lignes de collectage à 2000 F CFP/ligne, soit 10 000 F CFP ;
- sur la base de 4 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 60 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Sont autorisées au profit de M. Jean-Albert Tehevinioteani Tarati, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti pour une période de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Par arrêté n° 893 MRM du 16 février 2011.**— Est autorisée au profit de M. Joël Eugène Moana Labbeyi, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par arrêté n° 852 CM du 25 juin 2002 modifié, pour une durée de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté, l'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole sis aux Gambier, commune des Gambier.

L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est accordée pour activités et des superficies ci-après :

- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 2 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service de la perliculture.

La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation de Papeete, est fixée à *trente mille francs CFP* (30 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 2 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 30 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Est autorisée au profit de M. Joël Eugène Moana Labbeyi, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002, l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti pour une période de cinq années à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Par arrêté n° 925 MRM/PRL du 18 février 2011.**— L'article 2 de l'arrêté n° 33 MPI/PRL du 21 janvier 2009 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Mervin Louis Palmer à l'usage de son exploitation perlicole sise à Takarua, commune de Takarua (exploitant n° 499), est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 3 800 litres d'essence sans plomb et à 2 600 litres de gazole."

**Par arrêté n° 926 MRM/PRL du 18 février 2011.**— L'article 2 de l'arrêté n° 42 MPR/PRL du 7 novembre 2007 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de M. Alfred Taputuarai à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 247), est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'agrément porte sur une quantité maximale annuelle fixée à 3 400 litres d'essence sans plomb."

#### MINISTÈRE DE L'ECONOMIE RURALE

**Par arrêté n° 824 MAA du 14 février 2011.**— La société civile d'exploitation agricole polynésienne (mandataire M. Daniel Choquet) est autorisée à créer un élevage de 60 000 poules pondeuses sur l'île de Tahiti (archipel des îles du Vent).

Cette autorisation n'est ni cessible ni transmissible, sauf déclaration préalable auprès de l'administration. Elle deviendra caduque si les travaux n'ont pas commencé dans le délai d'un an ou si l'exploitation n'a pas commencé dans un délai de deux ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

L'installation de l'élevage reste subordonnée à l'obtention par la société civile d'exploitation agricole polynésienne (mandataire M. Daniel Choquet) de l'arrêté d'autorisation d'installer et d'exploiter un établissement classé délivré en application du code de l'environnement et à l'obtention du permis de travaux immobiliers délivré en application du code de l'aménagement.

**Par arrêté n° 826 MAA du 14 février 2011.**— Est autorisée la résiliation de baux de location du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, pour les lots suivants :

- à compter du 4 janvier 2007, le lot n° 3 d'une superficie de 0,87 hectare, consenti au profit de Mlle Marinette Mataetata ;
- à compter du 4 janvier 2007, le lot n° 5 d'une superficie de 1,22 hectare, consenti au profit de Mlle Sophie Ata ;

- à compter du 4 janvier 2007, le lot n° 6 d'une superficie de 1,17 hectare, consenti au profit de M. André Mataetatua ;
- à compter du 4 janvier 2007, le lot n° 8 d'une superficie de 0,87 hectare, consenti au profit de M. René Haapa ;
- à compter de la publication du présent arrêté, le lot n° 10 d'une superficie de 0,11 hectare, consenti au profit de M. Martial Hunter ;
- à compter du 4 janvier 2007, le lot n° 11 d'une superficie de 1,86 hectare, consenti au profit de M. Samuel Tepu.

Le point 2 de l'article 2 de l'arrêté n° 3 CM du 5 janvier 1998 est abrogé.

**Par arrêté n° 827 MAA du 14 février 2011.**— Est autorisée la résiliation des baux de location du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, pour les lots suivants :

- à compter du 4 janvier 2007, le lot n° 2 d'une superficie de 1,05 hectare, consenti au profit de M. Roger Oehau ;
- à compter du 31 décembre 2009, le lot n° 7 b d'une superficie de 1 hectare, consenti au profit de M. Christian Huioutu ;
- à compter de la parution de cet arrêté au *Journal officiel*, le lot n° 12 d'une superficie de 0,64 hectare, consenti au profit de M. Victor Raapoto ;
- à compter du 31 décembre 2010, le lot n° 19 d'une superficie de 1,76 hectare, consenti au profit de M. Teheura Temanupaoura ;
- à compter de la publication du présent arrêté, le lot n° 21 d'une superficie de 0,66 hectare, consenti au profit de M. Rolland Teriitaohia.

L'article 2 de l'arrêté n° 765 CM du 4 juin 2007 est abrogé.

**Par arrêté n° 828 MAA du 14 février 2011.**— Est autorisée la location du lot n° 23 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 2 hectares, au profit de M. Edouard Tuheiava.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *dix mille francs CFP* (10 000 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 829 MAA du 14 février 2011.**— Est autorisée la location du lot n° 21 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea d'une superficie de 0,66 hectare, au profit de M. Roland Teriitaohia.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *trois mille trois cents francs CFP* (3 300 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation, à compter du 4 juin 2007, seront réclamés et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 830 MAA du 14 février 2011.**— Est autorisée la location du lot n° 19 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 1,76 hectare, au profit de M. Teheura Temanupaoura.

Cette location est consentie à compter du 1er janvier 2011 et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *huit mille huit cents francs CFP* (8 800 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 831 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 15 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 1,05 hectare, au profit de M. Jean Punaa.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *cinq mille deux cent cinquante francs CFP* (5 250 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 832 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 12 b du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 1,16 hectare, au profit de M. Herwin Brothers.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *cinq mille huit cent six francs CFP* (5 806 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation, à compter du mois de juillet 2008, seront réclamés et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 833 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 12 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 0,64 hectare, au profit de M. Victor Raapoto.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *trois mille deux cents francs CFP* (3 200 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation, à compter du 4 juin 2007, seront réclamés et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 834 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 9 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 1,76 hectare, au profit de M. Ernest Brothers.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *huit mille huit cents francs CFP* (8 800 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation seront réclamés à compter du dernier paiement constaté et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 835 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 8 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 0,56 hectare, au profit de M. René Haapa.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *deux mille huit cents francs CFP* (2 800 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation seront réclamés à compter du dernier paiement constaté et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 836 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 7 b du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 1 hectare, au profit de M. Christian Huioutu.

Cette location est consentie à compter du 1er janvier 2011 et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *cinq mille francs CFP* (5 000 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 837 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 7 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 1,91 hectare, au profit de M. Karl Opuu.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *neuf mille cinq cent cinquante francs CFP* (9 550 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation, seront réclamés à compter du dernier paiement constaté et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 838 MAA du 14 février 2011.** — Est autorisée la location du lot n° 5 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 1,01 hectare, au profit de Mme Sophie Mihuraa épouse Ata.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *cinq mille cinquante francs CFP* (5 050 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation seront réclamés à compter du dernier paiement constaté et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 839 MAA du 14 février 2011.**— Est autorisée la location du lot n° 2 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 0,62 hectare, au profit de M. Roger Oehau.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *trois mille cent francs CFP* (3 100 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

En application des dispositions de l'article 2224 du code civil, les loyers pour occupation sans autorisation seront réclamés à compter du 5 janvier 2007 et payables au moment de la signature de l'acte.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

**Par arrêté n° 840 MAA du 14 février 2011.**— Est autorisée la location du lot n° 1 du lotissement agricole Maraeroa, sis à Raiatea, d'une superficie de 0,88 hectare, au profit de M. Marc Brotherson.

Cette location est consentie à compter de la date de la signature du bail et pour une durée de neuf années moyennant un loyer annuel de *quatre mille quatre cents francs CFP* (4 400 F CFP), soit 5 000 F CFP par hectare et par an, payable à l'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques. Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

La présente autorisation est subordonnée à la conclusion d'un bail fixant les modalités de la location entre la Polynésie française et le titulaire de l'autorisation.

La présente autorisation sera caduque dès lors que le bail y afférent n'aura pas été signé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Les constructions et/ou installations sont subordonnées à la délivrance des autorisations prévues par le cahier des charges du lotissement agricole et par la réglementation en vigueur en matière d'aménagement.

Le bénéficiaire ne pourra céder ou sous-louer son droit au bail.

## MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**Par arrêté n° 818 MTE du 11 février 2011.**— Sont nommés, pour une période d'un an, membres de la commission technique de plongée professionnelle prévue à l'article 26 de la délibération n° 2000-130 APF du 26 octobre 2000 modifiée :

*En qualité de spécialiste de la plongée professionnelle :*

- M. Bonvicini Teriitehau ;
- M. Nicolas Brigato ;
- M. Michel Arakino.

*En qualité de médecin diplômé de médecine du travail :*  
M. Thierry Sicard.

## MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Par arrêté n° 816 MJS du 11 février 2011.**— La composition du jury de la session d'examen du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française, organisée le 25 février 2011 à Makemo, Tuamotu, est fixée comme suit :

*Président du jury :* Le chef du service de la jeunesse et des sports ou son représentant.

*Membres :*

- M. Poaru Maono, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré, option Activités de la natation (BEESAN), et du monitorat national des premiers secours (MNPS) ;
- M. Didier Reiatua, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et du monitorat national des premiers secours (MNPS).

## ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

**ARRETE n° 4-2011 APF/SG du 10 février 2011 modifiant l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 modifié portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 40-2006 APF/SG du 3 juillet 2006 modifiant l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 20-2007 APF/SG du 27 février 2007 modifiant l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 45-2007 APF/SG du 8 juin 2007 modifiant l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 92-2007 APF/SG du 23 octobre 2007 modifiant l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 101-2009 APF/SG du 12 octobre 2009 modifiant l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 portant organisation des services de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 21-2010 APF/SG du 9 avril 2010 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire de l'assemblée de la Polynésie française dans sa séance du 8 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— Les articles 9 et 13 *bis* de l'arrêté n° 6-2005 Prés.APF/SG du 18 janvier 2005 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

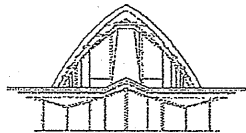
- 1° A l'article 9, dans le paragraphe "En matière de transport", le huitième tiret est abrogé ;
- 2° A l'article 13 *bis*, dans le paragraphe "En matière d'accueil", après le 5e tiret, il est ajouté un tiret rédigé ainsi qu'il suit :

“- la collecte et l'acheminement du courrier de l'assemblée.”

Art. 2.— L'organigramme des services mentionné à l'article 1er est remplacé par l'organigramme joint en annexe au présent arrêté.

Art. 3.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

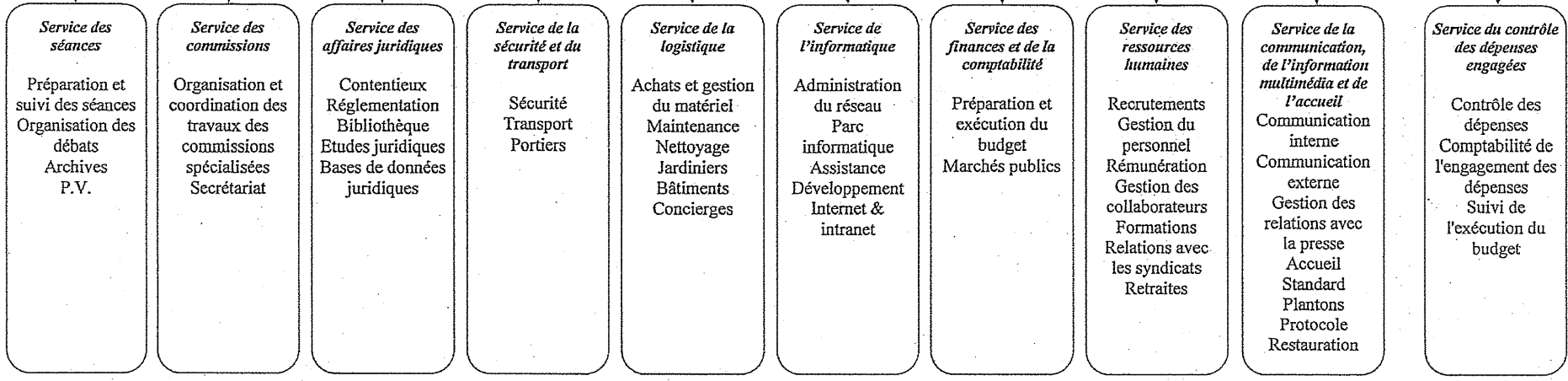
Fait à Papeete, le 10 février 2011.  
Oscar Manutahi TEMARU.



# ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

*Président de l'Assemblée  
de la Polynésie française*

*Secrétaire Général*



**ARRETE n° 5-2011 APF/SG du 14 février 2011 portant clôture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1-2011 APF/SG du 3 février 2011 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 283-2011 APF/SG du 3 février 2011 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 11 février 2011,

Arrête :

Article 1er. — La session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ouverte par arrêté n° 1-2011 APF/SG du 3 février 2011 est close le 11 février 2011 à 18 h 30 mn.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 février 2011.  
Oscar Manutahi TEMARU.

## ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

**DECRET n° 2011-180 du 15 février 2011 relatif à la mise en œuvre de l'article L. 213-1-A du code monétaire et financier.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 213-1-A ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 26 janvier 2011,

Décète :

Article 1er. — I. - Au chapitre III du titre Ier du livre II du code monétaire et financier, avant la section 1, il est inséré un article D. 213-1-A ainsi rédigé :

“Art. D. 213-1-A. — I. - Les titres de créances mentionnés au 2° de l'article L. 213-1-A du code monétaire et financier peuvent être conservés pour une durée maximale d'un an après leur acquisition.

A l'expiration de ce délai, les titres acquis et conservés sont annulés.

II. - Un émetteur peut acquérir et conserver les titres de créances négociables qu'il a émis dans la limite de 10 % de l'encours de chaque programme d'émission sous réserve d'en informer la Banque de France.”

II. - A l'article D. 213-2 du même code, les mots : “D. 213-1-A et” sont insérés avant les mots : “D. 213-9 à D. 213-12”.

Art. 2. — I. - L'article VII du même code est ainsi modifié :

1° Après la sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre IV, il est créé un article D. 742-2-A ainsi rédigé :

“Art. D. 742-2-A. — L'article D. 213-1-A est applicable en Nouvelle-Calédonie.” ;

2° Après la sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre V, il est créé un article D. 752-2-A ainsi rédigé :

“Art. D. 752-2-A. — L'article D. 213-1-A est applicable en Polynésie française.” ;

3° Après la sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre VI, il est créé un article D. 762-2-A ainsi rédigé :

“Art. D. 762-2-A. — L'article D. 213-1-A est applicable dans les îles Wallis et Futuna.”

II. - Les modifications apportées à l'article D. 213-2 du présent code sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.

Art. 3. — Le présent décret entre en vigueur le 15 mars 2011.

Art. 4. — La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 février 2011.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
Christine LAGARDE.

**ARRETE MINISTERIEL du 16 janvier 2011 portant agrément de la commission d'examen médical du personnel navigant de Polynésie française.**

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de l'aviation civile, notamment l'article D. 424-1 ;

Vu l'arrêté du 22 août 1994 relatif aux conditions d'agrément des centres civils métropolitains d'expertise médicale et des commissions civiles médicales d'outre-mer du personnel navigant de l'aviation civile ;

Vu l'avis du conseil médical de l'aéronautique civile en date du 15 décembre 2010,

Arrête :

Article 1er. — La commission d'examen médical (CEM) du personnel navigant de Polynésie française est agréée comme commission d'examen médicale d'outre-mer du personnel navigant.

Les spécifications d'agrément pour les visites médicales décrivent les dispositions prises par cette commission pour assurer les missions faisant l'objet du présent agrément.

Art. 2. — La CEM de Polynésie française est habilitée :

- à effectuer les examens médicaux en vue de la délivrance des certificats médicaux d'admission de classe 1, les certificats de prorogation et de renouvellement de classe 1 exigés pour le personnel navigant technique professionnel de l'aéronautique civile (à l'exception du personnel des essais et réceptions) et à délivrer les certificats correspondants ;
- à effectuer les examens médicaux exigés pour le personnel navigant commercial et à délivrer les attestations d'aptitude physique et mentale correspondantes ;
- à effectuer les examens médicaux en vue de la délivrance et du renouvellement des certificats médicaux de classe 2 concernant le personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile et à délivrer les certificats correspondants.

Art. 3. — Le nombre maximal de visites journalières concernant les personnels navigants de l'aviation civile est de 18.

Art. 4. — Un certificat d'agrément sera délivré à la CEM de Polynésie française, pour affichage dans ses locaux à la vue du public.

Art. 5. — Le présent agrément est délivré pour une durée de trois ans courant à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 janvier 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du pôle médical  
de la direction de la sécurité  
de l'aviation civile,*  
R. GERMA.

**ARRETE MINISTERIEL du 15 février 2011 modifiant l'arrêté du 31 décembre 1998 relatif aux conditions que doivent remplir les émetteurs de titres de créances négociables mentionnées aux 2° à 10° de l'article L. 213-3 du code monétaire et financier et l'arrêté du 16 février 2005 pris en application du III de l'article 1er du décret n° 92-137 du 13 février 1992 modifié relatif aux conditions d'émission des titres de créance négociables émis par les entreprises d'investissement, les établissements de crédit et la Caisse des dépôts et consignations.**

La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 213-1-A et D. 213-1-A ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1998 précisant les conditions que doivent remplir les émetteurs de titres de créances négociables mentionnées aux 2° à 10° de l'article L. 213-3 du code monétaire et financier ;

Vu l'arrêté du 16 février 2005 pris en application du III de l'article 1er du décret n° 92-137 du 13 février 1992 modifié relatif aux conditions d'émission des titres de créance négociables émis par les entreprises d'investissement, les établissements de crédit et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 3 août 2005 portant extension à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna de l'arrêté du 31 décembre 1998 précisant les conditions que doivent remplir les émetteurs de titres de créances négociables mentionnés aux 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° et 9° de l'article L. 213-3 du code monétaire et financier ;

Vu l'arrêté du 3 août 2005 portant extension à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna de l'arrêté du 16 février 2005 pris en application du III de l'article 1er du décret n° 92-137 du 13 février 1992 modifié relatif aux conditions d'émission des titres de créances négociables émis par les entreprises d'investissement, les établissements de crédit et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 26 janvier 2011,

Arrête :

Article 1er. — L'arrêté du 31 décembre 1998 susvisé est ainsi modifié :

I.- L'article 5 est supprimé.

II.- Au premier alinéa de l'article 4, la première phrase est complétée par les mots : "ainsi que sur l'encours, par programme d'émission, des titres acquis et conservés après leur émission et sur les titres faisant l'objet d'un remboursement anticipé".

III.- Aux I et II de l'article 1er, les mots : "une échéance fixe," sont supprimés.

Art. 2. — L'arrêté du 16 février 2005 susvisé est ainsi modifié :

I.- L'article 3 est supprimé.

II.- A l'article 8, la première phrase est complétée par les mots : "ainsi que sur l'encours, par programme d'émission, des titres acquis et conservés après leur émission et sur les titres faisant l'objet d'un remboursement anticipé".

III.- Aux articles 2 et 5, les mots : "une échéance fixe," sont supprimés.

Art. 3.— Le présent arrêté est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.

Art. 4.— Le présent arrêté entre en vigueur le 15 mars 2011.

Art. 5.— Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 février 2011.

Christine LAGARDE.

**ARRETE MINISTERIEL du 15 février 2011  
portant classement de "zone protégée".**

Le ministre de la défense,

Vu les articles R. 2362-1 et D. 2362-2 à D. 2362-4 du code de la défense ;

Vu les articles 413-7, 413-8 et R. 413-1 à R. 413-5 du code pénal ;

Vu le décret n° 2009-1440 du 23 novembre 2009,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté du 20 janvier 1981 portant classement en "zone protégée" l'aire de la station radioélectrique de la DIRISI Papeete, située dans la partie haute de la commune de Mahina, cadastrée section W, parcelles n° 419 et n° 227 sur le territoire de la Polynésie française, est modifié dans son article 2 comme suit.

Art. 2.— La zone protégée est délimitée par sa clôture. Le relevé des points caractérisant la clôture est le suivant :

Premier point : S 17° 32'04.9" - W 149° 28'54.7" ;  
Deuxième point : S 17° 32'01.5" - W 149° 28'55.5" ;  
Troisième point : S 17° 32'00.4" - W 149° 28'51.1" ;  
Quatrième point : S 17° 32'02.4" - W 149° 28'50.8" ;  
Cinquième point : S 17° 32'00.6" - W 149° 28'48.4" ;  
Sixième point : S 17° 31'58.6" - W 149° 28'47.4" ;  
Septième point : S 17° 31'58.4" - W 149° 28'45.7" ;  
Huitième point : S 17° 32'00.0" - W 149° 28'42.9" ;  
Neuvième point : S 17° 31'59.4" - W 149° 28'39.3" ;  
Dixième point : S 17° 32'12.3" - W 149° 28'48.3" .

Les mesures d'interdiction d'y pénétrer, seront rendues apparentes conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 3.— Sous réserve des pouvoirs d'inspection, de contrôle ou d'enquête conférés légalement ou réglementairement aux autorités militaires, administratives, judiciaires ou parlementaires, et pour lesquels elles sont dûment habilitées, l'autorisation de pénétrer dans la zone définie à l'article 1er est donnée par le directeur de la DIRISI Papeete selon les directives qu'il aura reçues par ailleurs.

Art. 4.— Le directeur de la DIRISI papeete est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 15 février 2011.

Pour le ministre de la défense  
et par délégation :

*Le contre-amiral, commandant supérieur  
des forces armées en Polynésie française,*  
Jérôme REGNIER.

**ACTES DES AUTORITES  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER**

**COURS DES CHANGES**

pour l'application des droits et taxes de douane  
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 24 février au 9 mars 2011 inclus)

Données BDF - Parité quotidienne au 22/02/2011

CODE DEVISE PAYS	DEVICES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro .....	1 euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique ...	1 dollar US	87,31
AUD Australie .....	1 dollar australien	87,52
CAD Canada .....	1 dollar canadien	88,45
CHF Suisse .....	1 franc suisse	92,91
DKK Danemark .....	1 couronne danoise	16,01
GBP Grande-Bretagne .....	1 livre sterling	141,08
HKD Hong Kong .....	1 dollar	11,21
JPY Japon .....	1 yen	1,05
NOK Norvège .....	1 couronne norvégienne	15,39
NZD Nouvelle-Zélande .....	1 dollar néo-zélandais	65,41
SEK Suède .....	1 couronne suédoise	13,58
SGD Singapour .....	1 dollar singapour	68,23
FJD Fidji (1) .....	1 dollar fidjien	48,15
THB Thaïlande .....	1 bath	2,85
CNY Chine .....	1 yuan	13,27
KRW Corée .....	1 won coréen	0,08
IDR Indonésie .....	1 roupie indonésienne	0,01
BRL Brésil .....	1 real brésilien	52,32

(1) Cours fin de mois au 31/01/2011

**SERVICE DE L'URBANISME**

**ETAT RECAPITULATIF  
DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS  
DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER  
POUR LA PERIODE DU 31 JANVIER AU 4 FEVRIER 2011**

**COMMUNE DE ARUE**

4 février 2011

N° 10-1142-2 MAE.AU, M. Jean-Marie Gayard, mandataire de la SCI GSPS, sur la parcelle cadastrée n° 413, section E (lot K du domaine Tamahana), construction d'une maison d'habitation et d'un mur de soutènement.

**COMMUNE DE FAA'A**

31 janvier 2011

N° 10-1106-1 MAE.AU, M. Pierre Horoi, sur la parcelle cadastrée n° 1103, section P (parcelle de la terre Tereva), PK 5,500, côté montagne, Saint-Hilaire, construction d'une maison d'habitation ;

N° 10-1109-1, Mlle Grace Linda Laughlin, sur la parcelle cadastrée n° 699, section P (lot B du lot n° 1 et n° 3 des terres Tenive-Tefatufatu-Vaipoiri-Temomea et Temahame), PK 6,400, côté montagne, construction d'une maison d'habitation jumelée ;

N° 10-1274-1, M. Teriira Ondicolberry, sur la parcelle cadastrée n° 117, section E (terre Patahue : lot 1 b), PK 5,500, cité de l'Air, construction d'une maison d'habitation.

#### COMMUNE DE MAHINA

*3 février 2011*

N° 10-990-2 MAE.AU, Mme Solange Tunoa épouse Pori, sur la parcelle cadastrée n° 42, section I (terre Tearaoteui), construction d'une maison d'habitation (OPH).

#### COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

*31 janvier 2011*

N° 08-311-6 MAE.AU, M. Jean-Michel Monnot, directeur de la SA Jus de Fruits de Moorea, sur la parcelle cadastrée n° 28, section EC (parcelle du domaine Wood, terres Heerai-Pihaena-Tuaiva-Teiriiri-Perererau-Vaiopao-Faaahu et Tetahua), sise à Paopao, modification de l'extension de l'usine de Jus de Fruits de Moorea (modification d'implantation) ;

N° 10-724-1, M. Evans Moïse, sur la parcelle cadastrée n° 123, section HH (partie du lot n° 3 des terres Tefauumarumaruru et Utuuturi), section de Haapiti, construction d'une maison d'habitation (OPH).

*2 février 2011*

N° 10-1185-1 MAE.AU, Mme Tina Teiho née Mahinepeu, sur la parcelle cadastrée n° 13, section PB (parcelle de la terre Taipari partie), sise à Papetoai, PK 22,100, côté mer, construction d'une maison d'habitation (OPH).

*4 février 2011*

N° 10-1178-1 MAE.AU, Mlle Elisabeth Tehaamaru, sur la parcelle cadastrée n° 147, section AI (partie du surplus d'une partie de la terre Patae), section de Afareaitu, construction d'une maison d'habitation.

#### COMMUNE DE PAEA

*31 janvier 2011*

N° 10-1158-1 MAE.AU, Mlle Poura Tiatia et M. Teiva Casimir Teiri, sur la parcelle cadastrée n° 119, section AL (lot n° 3 de la parcelle A de la terre Vaiterupe 2 et 3), au PK 22,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH).

*2 février 2011*

N° 10-1103-1 MAE.AU, M. Heimanarii Wilfred Stin-Falchetio, sur la parcelle cadastrée n° 19, section AC [lots n° 37, n° 38 et n° 39 (partie) de la propriété Thirel], construction d'une maison d'habitation (FDA).

#### COMMUNE DE PAPARA

*31 janvier 2011*

N° 10-132-1 MAE.AU, M. Marc Dauphin, sur la parcelle cadastrée n° 122, section AM (parcelle de la terre Ruatoo 2 dite propriété Conroy), construction d'un mur de clôture.

*4 février 2011*

N° 10-630-1 MAE.AU, Mlle Manaiva Maamaatuaiahutapu, sur la parcelle cadastrée n° 285, section AO (lot 9 A des terres Peretuna et Vaiopoia), sise au PK 36,200, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH) ;

N° 10-695-1, M. Gaspar Mahaga, mandataire du CAMICA, sur la parcelle cadastrée n° 133, section AP (partie de la terre Farehua) sise au PK 36, côté mer, construction d'une salle polyvalente.

#### COMMUNE DE PAPEETE

*31 janvier 2011*

N° 09-001-2 MAE.AU.PPTE, M. James Cridland, pour le compte de Mme Tetarii Cridland, sur les parcelles cadastrées n° 116 et 117, section AK (propriété Lherbier), rue Paul-Gauguin, modification de réhabilitation d'un bâtiment existant ;

N° 10-097-1, Mlle Vainui Jamyla Lai, sur la parcelle cadastrée n° 72, section AI (propriété Langomazino : lot n° 2), rue Charles-Viénot, aménagement d'un local commercial en saladerie "Lemon coffee" ;

N° 10-101-1, Mme Anna Honore épouse Vairaa, sur la parcelle cadastrée n° 8, section DP (lotissement Rue du 918Tira : lot n° 20), Mamao, terrassement.

#### COMMUNE DE PIRAE

*4 février 2011*

N° 10-454-1 MAE.AU, M. Tehina Tafai Nena, sur la parcelle cadastrée n° 342, section B (parcelle B de la terre Iriti 2), rue Tematahi-Temarii, construction d'une maison d'habitation.

#### COMMUNE DE PUNAAUIA

*31 janvier 2011*

N° 10-1046-1 MAE.AU, M. Denis Doyen, sur la parcelle cadastrée n° 329, section N (lotissement Charles-Gallois, terre Atiue), extension d'une maison d'habitation.

*1er février 2011*

N° 10-1139-1 MAE.AU, M. Philippe Charles Georges Bassuet et Mme Claudine Germaine Rolande Hoyau, son épouse, sur la parcelle cadastrée n° 360, section CD (lot n° 238 du lotissement Miri), construction d'une maison d'habitation.

*2 février 2011*

N° 10-646-1 MAE.AU, Mme Christine Pascal et M. Jean Luc Casula, sur la parcelle cadastrée n° 237, section BE (lot n° 3 de la terre Tihu Uti), Matatia, construction d'un mur de parement ;

N° 10-781-1, M. Jean-Louis Jaussin, sur la parcelle cadastrée n° 199, section N (terre Teopara), régularisation d'une maison d'habitation ;

N° 10-977-1, Mlle Atanua Taurere, sur la parcelle cadastrée n° 507, section O (lot n° 2 de la terre Fareihi 1), PK 13,700, côté montagne, construction d'une maison d'habitation (OPH).

#### COMMUNE DE GAMBIER

*31 janvier 2011*

N° 08-1497-3 MAE.AU.TG, M. Manuiivaarii Roapamoa, sur la parcelle cadastrée n° 59, section AS (terre Pouerei ou Puerei, côté intérieur partie), sise à Taku, construction d'une maison d'habitation (FDA) (prorogation).

#### COMMUNE DE MAKEMO

*4 février 2011*

N° 10-867-1 MAE.AU.TG, M. le maire de la commune de Makemo, sur la parcelle cadastrée n° 178, section A (terre Tamara), construction d'un préau scolaire.

## COMMUNE DE TUREIA

*31 janvier 2011*

N° 09-334-2 MAE.AU.TG, M. Etienne Tane Tehumu, sur la parcelle cadastrée n° 105, section A (terre Tutogi), construction d'une maison d'habitation (FDA).

**ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS  
DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT  
POUR LA PERIODE DU 7 AU 11 FEVRIER 2011**

## COMMUNE DE ARUE

*7 février 2011*

N° 10-1202-1 MAE.AU, M. Eddie Norbert Moronval, sur la parcelle cadastrée n° 540, section E (lot n° 15 du lotissement Noho Arii), quartier Bonno, construction d'une maison d'habitation.

## COMMUNE DE FAA'A

*10 février 2011*

N° 10-714-2 MAE.AU, M. Joseph Laine, mandataire de la SCI Vai Anuanua, sur les parcelles cadastrées n° 225 et n° 227, section I (parcelle de la terre Tapaheehee et terre Teporitetahua), construction d'un immeuble de bureaux et commerce.

## COMMUNE DE MAHINA

*9 février 2011*

N° 10-996-1 MAE.AU, M. Patrick Delpy, mandataire de la SELAS Anne-Marie Javouhey, sur la parcelle cadastrée

n° 689, section V (lot n° 1 d'une partie de la terre Ahototeina et le lot n° 7 du lot n° 4 de la terre Pereua), aménagement d'un local à usage de salle de soins.

## COMMUNE DE PAPARA

*10 février 2011*

N° 11-90-1 MAE.AU, Mme Monique Poareu veuve Teinaore et Mme Moea Manu épouse Le Pennec, sur la parcelle cadastrée n° 209, section AH (terre Tutuii 1), construction d'une maison d'habitation (OPH).

## COMMUNE DE PAPEETE

*7 février 2011*

N° 08-032-6 MAE.AU.PPTE, M. Marcel Taib, mandataire de la SARL Vaihiapa, sur la parcelle cadastrée n° 45, section DE (lot C des terres Fenuaute, Otioitiroa et Fenuaute, lot n° 6), Tipaerui, construction de cinq (5) immeubles de cent quarante (140) logements (prorogation).

## COMMUNE DE PUNAAUIA

*10 février 2011*

N° 10-680-2 MAE.AU, M. Rodolphe Mouchevin, sur la parcelle cadastrée n° 534, section N (parcelle A de la terre Tefareiriiri), aménagement d'une cuisine pour plats à emporter.

*11 février 2011*

N° 10-718-1 MAE.AU, M. Nicolas Hugué, sur la parcelle cadastrée n° 278, section BI (partie de la terre Matatia), construction d'une maison d'habitation.

# PARTIE NON OFFICIELLE

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

### ETAT DES INSCRIPTIONS TRAITEES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PAPEETE PENDANT LE MOIS D'AVRIL 2009

#### IMMATRICULATIONS

1er avril 2009

N° 09 539 A, Samantha Bouquet, *nom d'usage* : Renvoyé, fabrication de bijoux fantaisie, *nom commercial* : Heimanu Créations, PK 32, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 540 A, Virginie Nicole Dawe, négociant, importateur de produits et accessoires de coiffure et d'esthétique, *nom commercial* : Hair Tahiti, PK 13, côté mer, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 541 A, Célestin Rainui Davida, négociant en produit agroalimentaire (œufs), élevage de poules, *nom commercial* : Moearau, Rikitea, 98755 Gambier, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 542 A, Florine Nauta, négociant, importateur en produits alimentaires Herbalife, *nom commercial* : Mata'i Ora, PK 60, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 543 A, Didier Eric Tamatoa Rey, travaux en tous genres, vallée de la Tipaerui, quartier Vaimora 1, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 544 A, Olivier Jean Georges Solelhac, restaurant ouvrier, débit de boissons, *nom commercial* : Snack de l'aéroport, Fare, Manatea Maeva, 98731 Huahine, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 545 A, Julien Ki San Tchen Mouck, mécanicien réparateur, PK 9, lotissement Tititia n° 2, 98709 Mahina, *date de début d'activité* : 5 avril 2009 ;

N° 09 546 A, Djimy Areti Teihoarii, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Hareau, PK 45,500, lotissement Utuofai, lot 22, Faaone, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 547 A, Belina Tepurotu Tepahi-Porutu, couture en chambre, *nom commercial* : Tepurotu Couture, PK 9,500, côté montagne après Loulou Williams, Afareaitu, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 23 mars 2009 ;

N° 09 548 A, Firmin Tehoroitua Teriitehau, roulotte, *nom commercial* : Faa'a Roulotte, PK 4,100, côté montagne entre la mairie et la gendarmerie, Faa'a, 98702 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 15 avril 2009 ;

N° 09 549 A, Ginette Wang Soi Pan, couture à domicile, *nom commercial* : Vaekehu Te Pootu, PK 36, route de la mairie, 98712 Pajara, *date de début d'activité* : 15 avril 2009.

2 avril 2009

N° 09 550 A, Gaven Teva Atger, fabrication de pain complet, *nom commercial* : Au Bon Pain, PK 14,800, côté montagne, 98707 Papenoo, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 551 A, Cédric Jean Teiva François, logeur (chambres d'hôtes et location saisonnière), *nom commercial* : Maisons d'hôtes-Tahauku, Tahauku, Anona, 98741 Hiva Oa, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 552 A, Miriame Tanya Kaiha, créateur de sites internet, *nom commercial* : G-Web, quartier Colombel, route de Nuutania, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 553 A, Damien Sylvain Eric Melzani, mécanographe et informatique, *nom commercial* : Ellypt, résidence Titainui, quartier Peirsegaele, pointe Vénus, 98709 Mahina, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 554 A, Christine Vaiatea Opeta, *nom d'usage* : Itchner, livreur, Outumaoro, face à l'école Maehaa Nui, Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 555 A, Daniel Maire Taero, travaux en tous genres, *nom commercial* : Vaitama, PK 24,800, côté mer, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 88 B, MD10 Lubrifiants, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 15,900, côté montagne, servitude Teave 6, Punaauia, BP 2479 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant* : M. Gilles Marcel André Marie Thiollent, l'importation de tout type de lubrifiants de la marque MD10 ou d'autres marques, la vente de lubrifiant sous toute forme sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française, la vente de produits d'entretien, de pièces pour automobiles, d'outillage et de produits dérivés, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 52 C, SCI Cerbri 5, société civile au capital de 100 000 F CFP, PK 15,500, côté mer, BP 380884 Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *gérants* : M. Bernard Galloix et Mme Jenny Heitiare Lo Gallois, la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens meubles et immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction et l'aménagement de tous équipements et bâtiments à usage collectif ou individuel, la gestion de toutes valeurs mobilières, parts sociales et droits mobiliers, la prise de participation directe ou indirecte dans quelque proportion que ce soit, dans toute société créée ou à créer quels que soient leur forme et

leur objet, par voie de création de sociétés de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou encore par voie d'achat de titres ou autrement, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêts économique, tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de début d'activité* : 16 mars 2009.

3 avril 2009

N° 09 556 A, Monique Maima Gnanapragassam, négociant sur le marché, *nom commercial* : Poeiti Fruits, quartier Gnanapragassam, Pamatai, Faa'a, 98702 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 6 avril 2009 ;

N° 09 557 A, Nicolas Joseph Coirentin Jacq, électricien, *nom commercial* : Energie Telecom Informatique Tahiti, PK 35,500, côté montagne, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 2 avril 2009 ;

N° 09 558 A, Fabien Onorre, location de bateaux électriques, *nom commercial* : Ecologic Excursion, PK 13, côté mer, Maatea, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 559 A, Toroatua Tapi, négociant importateur en prêt-à-porter, *nom commercial* : Makrina Boutique, immeuble Levy, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 560 A, Léon Arama Teaehe, loueur d'engins, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Entreprise Heipoe, 98781 Takaroa, *date de début d'activité* : 18 mai 2009 ;

N° 09 561 A, Marau Maite Teriitemoehaa, véhicule de restauration, *nom commercial* : Roulotte Hotunoa, place Nounou, face au CES de Taravao, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 562 A, Flandria Heifara Tinorua, *nom d'usage* : Pautu, marchand Forain, PK 25, vallée Onohea, 98708 Tiarei, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 563 A, Nora Teioa Vii, *nom d'usage* : Faatomo, restauration, débitant de boissons à consommer sur place, PK 59,500, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 20 mars 2009 ;

N° 09 89 B, La Seigneurie Tahiti, société par actions simplifiées au capital de 35 000 000 F CFP, zone industrielle, PK 6,300, Heiri, 98704 Faa'a, *gérant* : M. Olivier Bouin, la fabrication et commercialisation de produits de peintures décoratives et industrielles, la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'achats ou de vente, en tous pays, créés ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, notamment par voie de création de sociétés ou groupements, d'apports de souscription ou d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, de groupement d'intérêt économique, de sociétés en participation, d'alliance ou de commandite, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires, connexes ou complémentaires. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, *date de début d'activité* : 1er avril 2009.

6 avril 2009

N° 09 564 A, Lise Uvatea Manihinihi Ah Tchoy, *nom d'usage* : Deane, import, négoce (produits divers), *nom commercial* : Boutique Meli Melo, centre commercial Tauhere, route de Toahotu, Afaahiti, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 11 avril 2009 ;

N° 09 565 A, Valérie Juliette Bion, loueur de main-d'œuvre, Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *date de début d'activité* : 31 mars 2009 ;

N° 09 566 A, Samuel Hamblin, mécanicien auto, *nom commercial* : Kenani, PK 4,500, côté montagne, 98724 Toahotu, *date de début d'activité* : 11 mars 2009 ;

N° 09 567 A, Michèle Eliza Rovine Johnston, plats à emporter (panini), PK 39,500, route de la Carrière, face du magasin Adelina, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 10 avril 2009 ;

N° 09 568 A, Dominique Manuarui Katupa, jardinage, bûcheron, *nom commercial* : Tipanie, PK 14,800, quartier Atger, 98707 Papeete, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 569 A, Franck Gilles Eric Levaudi, imprimeur typographe, *nom commercial* : Ceradream/Pacific Memorial, Ateliers Relais de Tupaerui, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 570 A, Jennifer Alexandra Hinanui Longine, entrepreneur de spectacles (animation, décoration, organisateur de fêtes), *nom commercial* : Tamanui Services, lotissement Matavai n° 99, 98709 Mahina, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 571 A, Elvina Tamarua Pirioutua, loueur de main-d'œuvre, Taipivai, 98742 Nuku Hiva, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 572 A, Brice Punuataahitua, travaux en tous genres, PK 8,500, côté mer, 98721 Pueu, *date de début d'activité* : 11 mars 2009 ;

N° 09 573 A, Ravatea Tony Louis Sarciaux, jardinage, *nom commercial* : Entreprise Fare Rea, Hamuta, quartier Perry, 98716 Pirae, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 574 A, Jonathan Mataio Teura Tamu, négociant (produits Herbalife), PK 15,200, côté montagne, 98722 Tautira, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 575 A, Olivier Thommelin, technicien consultant du bâtiment, *nom commercial* : TCB (Technicien Consultant du bâtiment), PK 11,800, quartier Pugibet 2, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 576 A, Elie Moena Tupu, jardinage, *nom commercial* : VIX Jardinage, PK 50, côté mer, 98720 Faaone, *date de début d'activité* : 3 avril 2009 ;

N° 09 53 C, Matanui, société civile immobilière au capital de 240 000 F CFP, Pamatai Hills, lot 51, Faa'a, BP 4115 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérante* : Mme Démétia Hyhana Hinanui Pinet Manuel, l'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exploitation de son activité, la gestion, la mise en valeur, la location et l'administration, l'édification de toutes constructions sur les dits biens ainsi que tous biens et droits immobiliers dont la société sera propriétaire, l'emprunt des fonds nécessaires aux acquisitions sus-relatées et la constitution des garanties y relatives, l'aliénation de tout ou partie des dits biens, meubles ou immeubles par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit aux bail, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de début d'activité* : 6 avril 2009.

7 avril 2009

N° 09 577 A, Verity Grace Coe, *nom d'usage* : Epetahui, massage aromathérapie et traducteur, *nom commercial* : Nino Massage, Taiohae, quartier Hikuei, côté montagne, 98742 Nuku Hiva, *date de début d'activité* : 19 mars 2009 ;

N° 09 578 A, Matearii Jeffrey Taea, installateur en électricité de locaux domestique, installation et réglage d'antenne parabolique, *nom commercial* : Taea Electricité, Faie, route de la marina, 98731 Huahine, *date de début d'activité* : 1er mars 2009 ;

N° 09 579 A, Marceau Nano Taruoura, roulotte, *nom commercial* : Roulotte Tera, parking de la mairie, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 1er juillet 2009 ;

N° 09 580 A, Vincent Aro Tefau, travaux en tous genres, *nom commercial* : Aronui Service, Nunue, Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité* : 6 avril 2009 ;

N° 09 581 A, Poerani Tehuiotoa, couture à domicile, *nom commercial* : Tikirani, vallée de Hamuta, quartier Bambridge, 98716 Pirae, *date de début d'activité* : 2 juin 2009 ;

N° 09 582 A, Heiarii Auna Terorotua, *nom d'usage* : Mahaa, négociant, marchand ambulancier, vente de plats à emporter et boissons sans alcool, pâtisseries, etc., Mahanatoa, 98750 Raivavae, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 583 A, François Ioane Voirin, conseil en entreprise, *nom commercial* : FV Consulting, PK 17,100, côté mer, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 584 A, Robert Tonio Yao, jardinage, élagage, *nom commercial* : Yao Jardinage, lotissement social Teroma n° 21, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 7 avril 2009 ;

N° 09 90 B, Cailleau Immobilier, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, résidence Les Horizons, Tipaerui, BP 41907 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérante* : Mlle Julie Maeva Cailleau, toute activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce (achat, vente, location), toute activité ayant trait à la gestion immobilière à savoir l'administration et la gestion des immeubles et des associations syndicales libres, *date de début d'activité* : 1er septembre 2009 ;

N° 09 91 B, Inkosport Polynésie, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, *nom commercial* : Inkosport Polynésie, Mahina, lot 38, BP 11048, 98709 Mahina, *gérante* : Mme Isabelle Marie-Jeanne L'Her Gibus, le commerce de produits divers en gros et au détail, la prestation de services, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, l'échange de produits divers et de matériels de tout genre et de tout type, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets concernant ces activités, l'acquisition et la vente de biens immobiliers industriels ou commerciaux et de tous droits personnels ou réels susceptibles d'en améliorer la consistance ou d'en constituer l'accessoire, la gestion et la location de biens immobiliers industriels ou commerciaux préalablement loués ou acquis par la société, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 55 C, Les Terrasses de Povai 2009, société civile au capital de 200 000 F CFP, Matira, 98730 Bora Bora, *gérant* :

M. Vincent Soustrot, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, la construction d'un immeuble neuf à usage d'habitation, en vue de sa location nue pendant au moins cinq années, à titre de résidence principale de ses occupants, et ce, dans le cadre de la loi Girardin, article 199, *undecies* A, la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects, la construction de tous bâtiments à usage commercial, d'habitation et autres, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social, tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés, pour permettre le financement par apport en compte courant, de toute acquisition ou construction entrant dans l'objet, au profit de tout établissement bancaire, la vente ou l'attribution aux associés des biens meubles et immeubles devenus inutiles à la société, et généralement, toutes opérations de nature mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, *date de début d'activité* : 20 mars 2009 ;

N° 09 54 C, HJB King 200, *sigle* : HJB King 200, société civile au capital de 200 000 F CFP, Te Maru Ata, lot n° 150, Punaauia, BP 40025 Fare Tony Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant* : M. Henri Gustave Brackman, la prise de participation dans la SARL Arii Riona propriétaire d'un aéronef type King 200 Beech Craft F-OHCP, la prise de participation dans la société CAPSUD, immatriculée au registre du commerce de la société de Tahiti sous le numéro TPI 05308 B, le conseil technique, l'assistance aux tiers dans les domaines et activités ci-dessus énoncés, la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la prise de participation dans toutes les sociétés que les associés jugeraient opportune sur la Polynésie, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et de nature à en favoriser la réalisation, intervenir sur tous les marchés financiers européens et américains et notamment sur le MONEP et généralement toutes opérations financières, *date de début d'activité* : 1er avril 2009.

8 avril 2009

N° 09 585 A, Romain Bellier, loueur en main-d'œuvre, Anau, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité* : 3 avril 2009 ;

N° 09 586 A, Julie Andrée Olinde Dravet, loueur en main-d'œuvre, Anau, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité* : 3 avril 2009 ;

N° 09 587 A, Florian Jean Gauguelin, préparation et maintenance des bateaux de plaisance, Patae, PK 6,500, côté montagne Afareaitu, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 588 A, Bonard Tinomana Hauata, jardinage (entretien espaces verts), *nom commercial* : Jardinage Nui, Outumaoro, quartier Mercier, servitude Tapaheche, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 589 A, Joël Roger Marie, photographe ambulancier, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité* : 3 avril 2009 ;

N° 09 590 A, Théodore Paiatua Maurirere, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Tini-Tau Construction, PK 10,900, côté mer, quartier Vaitaio, 98721 Pueu, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 591 A, Terika Thérèse Paloma Poetai, repassage à domicile, *nom commercial* : Pam, PK 9,800, côté montagne, 98709 Mahina, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 592 A, Kosette Ivana Tehuiotoa, *nom d'usage* : Chapman, cuisine à emporter, artisan objets d'art, *nom commercial* : Kai Umete Nui, PK 13,500, quartier Teissier Robert, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 2 avril 2009 ;

N° 09 593 A, Jean Robert Tehautouaheetai Teremihi, jardinage (entretien espaces verts), *nom commercial* : Natehau Services, PK 37,500, lotissement Paparaoa, lot 3, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'activité* : 3 avril 2009 ;

N° 09 594 A, Daniel Teriipaia, fabrication de bâches, *nom commercial* : Ent. Tuarii, PK 5,200, quartier Kame, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 7 avril 2009 ;

N° 09 595 A, Yan Heiarii Tetuairia, négociant, importateur en produits divers, *nom commercial* : TYH Import, route Manini, quartier Tekurarere, Pamatai, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 92 B, EURL Cina Bingo, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 F CFP, quartier Graffe, Taunua, Papeete, BP 53259, 98716 Pirae, *gérante* : Mme Cina Teura Fanaurai, jeu de bingo avec gain en nature excluant tout jeu d'argent sous la patente JO3 que ce soit au lieu de siège social ou en tout autre lieu y compris en ambulancier, et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient économiques et juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, *date de début d'activité* : 2 mai 2009.

9 avril 2009

N° 09 596 A, Alvan Rimehi Bellais, greffier de nacres, *nom commercial* : Entreprise Bellais, Kaukura, 98761 Arutua, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 597 A, Taaroarii Gaël Dujacquier, réparation et dépannage informatique, *nom commercial* : PC Help, PK 21, Vaiana, Haapiti, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 6 avril 2009 ;

N° 09 598 A, Williams Mote Salomon, sculpture sur bois ou nacre, *nom commercial* : Aito Sculpture, Faanui, quartier Tahaiotefa, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 599 A, Leila Ahuura Tairui, *nom d'usage* : Thunot, jeux de hasard, *nom commercial* : Leila, PK 51,900, côté mer, 98727 Papeari, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 600 A, Samuela Tauaroa, transport de voyageurs (voiture de tourisme), *nom commercial* : Tehautia, quartier Graffe, Taunua, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 7 avril 2009 ;

N° 09 601 A, Norma Moea Temariki, loueur en main-d'œuvre, motu Temae, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 602 A, Loïse Mateata Van Bastolaer, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Van-B, Afareaitu, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 8 avril 2009 ;

N° 09 93 B, Areiti, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, Centre commercial Tauhere, route de Teahupoo, BP 7061 Taravao, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao, *gérante* : Mlle Bernadette Loani Taputu, l'achat, l'importation, la vente de marchandises de toute nature et de toute provenance, la représentation, le courtage, la

commercialisation sous toutes les formes, de toutes marchandises, la création, l'acquisition, la location, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'objet ci-dessus, l'acquisition ou la prise en location de tous immeubles, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à l'objet social, et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 56 C, Keu Keu, société civile au capital de 100 000 F CFP, lotissement Résidence Tamahana, 2e tranche, lot 22, Arue, BP 1996 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants* : Mlle Ingrid Moeata Volkmann et M. Patrick Marcel Robert Volkmann, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains où immeubles, toutes améliorations, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, l'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société, l'obtention de toutes ouvertures de crédits et prêts permettant la réalisation de l'objet social, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêts économique, et généralement, toutes opérations mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de début d'activité* : 12 mars 2009 ;

N° 09 57 C, SCI Matygu, société civile au capital de 200 000 F CFP, Lotus, lot C 25, Punaauia, BP 45006 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant* : M. Philippe André Guglielmo, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la construction et l'aménagement sur les terrains d'ensembles immobiliers en copropriété à usage d'habitation et ses dépendances, la vente, en totalité ou par fraction, avant ou après achèvement, des constructions y édifiées, pour la réalisation des opérations ci-dessus, la conclusion de toutes conventions de sous-traitance, contrats, et de maîtrise d'œuvre déléguée, conférer toutes garanties, cautionnements, avals et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés et de sociétés dans lesquelles ils sont eux-mêmes associés, et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de début d'activité* : 20 mars 2009.

14 avril 2009

N° 09 603 A, Georges Raihere Gramont, construction bâtiments (travaux en bâtiment), Atuona, 98741 Hiva Oa, *date de début d'activité* : 23 mars 2009 ;

N° 09 604 A, Maya Océane Hernandez, couture, *nom commercial* : Sellerie Océane, route de la pointe Vénus, quartier Taputuarai, 98709 Mahina, *date de début d'activité* : 9 avril 2009 ;

N° 09 605 A, John Hugues, travaux en tous genres, *nom commercial* : John Travaux, PK 6,300, quartier Patae, Afareaitu, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 606 A, Philippe Le Tohic, fabricant de bijouterie, *nom commercial* : Mana'o Tahiti, résidence Mahana n° 2, Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 607 A, Tania Anne-Marie Lehartel, transport sanitaire terrestre, *nom commercial* : Ambulance Sainte-Hélène, PK 36,300, côté mer, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 608 A, Stéphanie Claire Letellier, loueur en main-d'œuvre, front de mer, bateau L'escapade, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 10 avril 2009 ;

N° 09 609 A, Aniketo Matemoko, travaux en tous genres, PK 5,200, côté mer, quartier Kamer, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 9 avril 2009 ;

N° 09 610 A, Pierre Matemoko, travaux en tous genres, PK 5,200, côté mer, quartier Kamer, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 611 A, Moehei Evelyne Vaireva Opuhi, consultant, *nom commercial* : Moehei Opuhi Consulting, PK 17,500, côté montagne, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 612 A, Reine Hinano Ori, Institut de beauté, côté montagne, en face de l'hôtel Ibis, Moorea, 98728 Moorea-Maiaoa, *date de début d'activité* : 1er juillet 2009 ;

N° 09 613 A, Djina Moeata Vontor, importation, négociant, PK 4,500, servitude Poao, 98701 Arue, *date de début d'activité* : 9 avril 2009 ;

N° 09 614 A, Edith Hinano Win, conseil en entreprises, *nom commercial* : Hinano Conseils, PK 8,500, côté montagne, Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *date de début d'activité* : 15 avril 2009 ;

N° 09 615 A, Sandrine Eliane Tiare Yamatay, négociant, importateur en prêt-à-porter et accessoires divers, *nom commercial* : Fashion Import, route de la Chaumière, Pamatai, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 8 avril 2009 ;

N° 09 94 B, SARL Teko Shop, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, *nom commercial* : Boutique Teko Shop, PK 35,500, côté mer, BP 12087, 98712 Papara, *gérants* : Mme Sylvanna Rarahu Vaki Mou et M. Michel Mou, la création, l'achat, l'importation, la vente, la prise à bail, la gérance, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce de toutes marchandises de toute nature et de toute origine, la propriété, la création, l'acquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant à l'objet social, l'acquisition, la construction, l'aménagement, la prise à bail de tous immeubles construits ou non, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes, *date de début d'activité* : 1er avril 2009.

15 avril 2009

N° 09 616 A, Alain Jean Marie Henri Ble, électronicien, électricien, *nom commercial* : Electronique de la presqu'île, PK 1,200, quartier Butscher Tevihonu, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 5 avril 2009 ;

N° 09 617 A, Eliane Cheung, *nom d'usage* : Weiss, *nom commercial* : Rani, PK 14,600, côté montagne, 98722 Tautira, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 618 A, Philippe André Lucien Faure, entretien réparation réfection matériels composites, entrepreneur de spectacles, *nom commercial* : Phil & Co, PK 43, côté mer, 98726 Teva I Uta, *date de début d'activité* : 8 avril 2009 ;

N° 09 619 A, Moerani Pierre Flohr, infographiste, PK 14,800, côté montagne, 98707 Papenoo, *date de début d'activité* : 20 avril 2009 ;

N° 09 620 A, Tokiri Emmanuel Hart, roulotte, *nom commercial* : Tokiri, Tevaitoa, côté montagne, Tumaraa, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 15 avril 2009 ;

N° 09 621 A, Eric Atoni Tane, location de chambres, *nom commercial* : Noho Mai, Motu Tapu, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 622 A, Rémy Maitua Teamo, menuiserie fabrication de palettes, *nom commercial* : Entreprise fabrication palettes Tahiti (EFPT), Tahiti cité transit, logement 4 derrière l'école Fautaua Val, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 623 A, Tetefano Teipoarii, jardinage itinérant, *nom commercial* : Teipoarii Jardin, PK 42,500, quartier Haapapara, Puohine, Taputapuatea, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 12 avril 2009 ;

N° 09 624 A, Déburé Christiane Tetuanui, *nom d'usage* : Lazzarino, importateur négociant produits divers, *nom commercial* : Apetahi, PK 2,500, lotissement Nino, lot 4, 98724 Toahotu, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 625 A, Adolphe Mita Alfred Vahapata, carrossier, peintre, *nom commercial* : Garage Mita, Moerai, 98735 Rurutu, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 95 B, Gemu, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, *nom commercial* : EURL Gemu, PK 21,600, côté mer, Vaiane, Haapiti, BP 4062 Vaiare, 98728 Moorea-Maiaoa, *gérant* : M. Georges Moreno-Ugena, l'exploitation d'une alimentation générale et plats à emporter, la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à son activité, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 58 C, Wendy Home, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, lotissement Lotus, n° H 253, BP 2634 Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *gérants* : Mlle Laure Marie Joëlle Salabert et M. Guillaume Marcel Claude Epinette, l'acquisition d'un terrain et d'une maison et de tout immeuble de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes ou par M. et Mme Jacques Salabert parents de l'associé Laure Salabert, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de début d'activité* : 15 avril 2009.

16 avril 2009

N° 09 626 A, Albert Teva Babka, travaux en tous genres, *nom commercial* : Teva Services, PK 13, route du lotissement Neti, lot 539 du domaine Brinckfield, 98709 Mahina, *date de début d'activité* : 8 avril 2009 ;

N° 09 627 A, Muriel Anne-Laure Botella, couture pour dames en chambre, *nom commercial* : Muriel Kamakura, PK 37,200, côté mer, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 9 avril 2009 ;

N° 09 628 A, Raipoeravanuihere Tearere Michèle Colomes, cuisine à emporter, village Vaiea, 98732 Maupiti, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 629 A, Bruno Franck Couturier, services informatiques et dépannage informatique à domicile, *nom commercial* : Bruno Couturier, PK 5,700 c/o Pension Heitaa Florentine, Afaahiti, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 16 avril 2009 ;

N° 09 630 A, Jean Kautai, jardinier, *nom commercial* : Ixora Uapoensis, vallée de Hohoi, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité* : 1er février 2009 ;

N° 09 631 A, Serge Henri Gabriel Nobis, import (gadgets, compléments alimentaires, linge et divers), négoce, *nom commercial* : Urubu, Fariipiti, avenue du Chef-Vairaatoa et rue Moreau, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 632 A, Clémentine Paeamara, travaux en tous genres, jardinage, bûcheron, *nom commercial* : Paea Jardinage, PK 20, côté montagne, vallée de Tiapa, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 633 A, Léonne Vehine Puhetini, *nom d'usage* : Hotoeua, nettoyage et entretien des locaux, *nom commercial* : Uhane Nettoyage, PK 40,200, côté mer, quartier Clark, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 27 avril 2009 ;

N° 09 634 A, Jacques Christophe Salvanayagam, travaux en tous genres, *nom commercial* : Tahiti Plaster, Sainte-Amélie, quartier Salvanayagam, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 635 A, Oreha Victor Tehei, pompes funèbres, *nom commercial* : Funéraire Tehei Services, PK 31,500, côté montagne, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 1er août 2009 ;

N° 09 636 A, Célia Hauatua Tehina, couture à domicile, *nom commercial* : Tehina couture, Puurai, logement n° 30, Faa'a, 98702 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 9 avril 2009 ;

N° 09 637 A, Sandrine Teikiunuatua, travaux en tous genres, vallée de Hakahau, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 638 A, Maurice Taupotini Urima, travaux du bâtiment, travaux en tous genres, *nom commercial* : Hopa-Services, PK 19,600, côté montagne, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 639 A, Joël Vaitu, marchand de sable, terre, pierres ou produits de carrière, *nom commercial* : Vaihia Agrégats, PK 45,200, côté montagne, 98720 Faaone, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 96 B, Texina, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, PK 2,100, côté montagne, Toahotu, Hitia'a O Te Ra, 98724 Toahotu, *gérante* : Mlle Romarose Suzy Varley, la société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente en gros, demi-gros et détail de tous habillements, équipements, chaussures et plus généralement de tout ce qui se rapporte à la sécurité des personnes dans leur tenue de travail, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 97 B, Hélios Loc 08, société en nom collectif au capital de 10,00 euros, c/o Sofico Investissements, ZI Californie, immeuble Amandine, Le Lamentin, 97285 Le

Lamentin, cedex 2, *gérant* : M. Philippe David Lucien Dubau, la réalisation d'investissements dans les secteurs d'activités visés par la loi n° 86-824 du 11 juillet 1986 et les textes subséquents, notamment tous les investissements destinés à la location, la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une des activités spécifiées, et généralement toutes opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'une des activités visées ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, la participation directe ou indirectement de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09-59 C, SCI Epona, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP, Vaite 2, route de Fare Rau Ape, Pirae, BP 4891 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants* : M. Claude Marie François Henry Bougeois et Mlle Marie Christine Metatidj, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et notamment l'acquisition d'un appartement de type F2 dénommé F33 et d'un emplacement de stationnement extérieur n° 61, dans la résidence Royal Palms à Punaauia, formant respectivement les lots 80 et 333, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 60 C, Société civile immobilière Tiniraurea, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, lotissement Vetea, résidence Ariitea, Pirae, BP 2595 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants* : Mme Leilani Poïta Chung Tien Tin Hin et M. Christophe Edwin Tin Hin, l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la location et la gestion de tous immeubles ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil, toute division et appropriation desdits immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces immeubles, la location, en totalité ou par lots, des immeubles sociaux, et éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échanges ou apports en sociétés, les emprunts auprès de banques publiques, privées, ou de particuliers, nécessaires à la réalisation de son objet social, avec ou sans garantie hypothécaire, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société, *date de début d'activité* : 28 mars 2009.

20 avril 2009

N° 09 640 A, Cécile Changne, *nom d'usage* : Paari, couture pour dames en chambre, *nom commercial* : Cécile Couture, PK 25,500, vallée de Onohea, 98708 Tiarei, *date de début d'activité* : 20 avril 2009 ;

N° 09 641 A, Venance Teikinuoevaeva Matohi, frigoriste, *nom commercial* : MEC, Puurai, quartier Petea, lot 403, Faa'a 98703 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 642 A, Nirmala Althéa Aroita Rattinassamy, négociant alimentaire et divers, *nom commercial* : magasin Nukumaru, au nouveau village, 98764 Aratika, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 643 A, Georges Raimana Teihoarii, jardinier, bûcheron, *nom commercial* : Teihoarii Georges, PK 18, quartier Ilot, 98707 Papenoo, *date de début d'activité* : 20 avril 2009 ;

N° 09 644 A, Virginie Lovina Pee Bohl, *nom d'usage* : Bohl-Richmond, négociant, plats à emporter, exportateur, 98731 Huahine, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 645 A, Rosita Hinano Lo You, cuisine à emporter, *nom commercial* : Chez Rosita, PK 4,600, Maharepa, Moorea, 98728 Moorea-Maiaoa, *date de début d'activité* : 17 avril 2009 ;

N° 09 646 A, Elisabeth Vahinerii Maraiti, loueur en main-d'œuvre, Tefarerii, Mahuti, quartier Paroa, 98731 Huahine, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 647 A, Patricia Germaine Martin, secrétariat, *nom commercial* : La Passerelle, résidence Waiikea, quartier Fei Pi, 98701 Arue, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 648 A, Virginie Sandrock, consultant, *nom commercial* : VM Consulting, route du laboratoire géophysique à Pamatai, Faa'a, 98703 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 649 A, Mathilde Hélène Simonneaux, services divers, PK 24,200, c ôté mer, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 20 avril 2009 ;

N° 09 650 A, Ragi Gael Terava Temahaga, électricien, PK 7,500, quartier Utufara, Taputapuata, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 5 avril 2009 ;

N° 09 651 A, Manuarii Migaël Tauatiti, dessin en bâtiment, *nom commercial* : MT, immeuble Van Quin, 98719 Taravao, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 652 A, Johanna Maramahiti Tehaapapa, *nom d'usage* : Hunter, fabrication de bijoux, *nom commercial* : AVKHL, PK 4,300, côté mer, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 20 avril 2009 ;

N° 09 653 A, Déborah Teiho, *nom d'usage* : Hunter, cuisine à emporter, *nom commercial* : Snack Tati Po, PK 12,300 Tevaitoa, Tumaraa, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 654 A, Tepa Germain Teiri, électricien, *nom commercial* : Tepa Tech, PK 17,500, côté montagne plateau Atohei, 98707 Papenoo, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 655 A, Esther Hinano Teriitaumihau, *nom d'usage* : Convert, pâtisserie, *nom commercial* : Pâtisserie Chez Nanou, PK 4, côté montagne Avera, Taputapuata, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 6 avril 2009 ;

N° 09 656 A, Michel Georges Roger Thuillier, véhicule de restauration, *nom commercial* : Chez Manoa, PK 17,200, parking stade Tetiamana, 98707 Papenoo, *date de début d'activité* : 17 avril 2009 ;

N° 09 657 A, Sane Toofa, cuisine à emporter, *nom commercial* : Ofai Ute Ute, PK 6,700, vallée de Tehoro, 98721 Pueu, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 98 B, SARL Ahitea, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, avenue du Chef-Vairaatoa, Faaripi, 98714 Papeete, *gérantes* : Mme Ghislaine Terapia Tufaaimea, Mlle Raina Maria-Lisa Tsing, Mme Adollorata Marasco, la propriété, l'exploitation, la prise à bail ou la mise en gérance de tous fonds de commerce d'hôtellerie ou de pension de famille, la vente et la distribution de tous produits de restauration, l'organisation et l'animation d'excursion touristiques et plus généralement toutes activités touristiques de loisirs et de détente, toutes activités connexes de négoce ou de prestation de services à l'importation ou à l'exportation liées à la réalisation des opérations ci-dessus,

l'acquisition, la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 99 B, Hana, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, vallée de Titiro, BP 9828 Motu Uta, Papeete, 98715 Papeete CMP, *gérant* : M. Michel Chénne, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés qu'elle qu'en soit la forme, l'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer quel qu'en soit l'objet, toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations, la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées directement ou indirectement sous forme d'avances en compte-courant, de prêts, etc., la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis à et à tous objets similaires ou connexes ou de toute nature à en favoriser la réalisation, *date de début d'activité* : 27 mars 2009 ;

N° 09 100 B, Pihaa, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, lotissement Te Tavake Village, Punaauia, BP 9828 Motu Uta, Papeete, 98715 Papeete CMP, *gérant* : M. Michel Chénne, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés qu'elle qu'en soit la forme, l'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer quel qu'en soit l'objet, toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations, la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées directement ou indirectement sous forme d'avances en compte-courant, de prêts, etc., la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis à et à tous objets similaires ou connexes ou de toute nature à en favoriser la réalisation, *date de début d'activité* : 27 mars 2009 ;

N° 09 101 B, Te Tohora, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 F CFP, *nom commercial* : Ticket Tama'a, PK 9,600, côté montagne, quartier Villierme, Mahina, BP 14813, 98701 Arue, *gérants* : Mme Cécile Germaine Jung Kautai et M. Robert Moana Kautai, l'émission et le remboursement de titres de services, notamment les titres de restauration et tout autre titre utilisable pour le règlement de tous types de prestation (achat d'un bien de consommation, paiement d'un service, etc.), l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce se rapportant à ces activités, l'exercice de toutes activités commerciales annexes, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets

concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, *date de début d'activité* : 20 avril 2009.

21 avril 2009

N° 09 658 A, Wendy Blanche Manureva Duriez, travaux en tous genres, PK 11,600, côté mer, 98725 Vairao, *date de début d'activité* : 15 avril 2009 ;

N° 09 659 A, Bernard Hiro, producteur audio, négociant en produits audio, *nom commercial* : Polywood Studio, PK 4,780, lotissement Erima n° 198, 98701 Arue, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 660 A, Freddy Raimana Tuahine Maono, travaux en tous genres, PK 7,300, côté mer, 98721 Pueu, *date de début d'activité* : 25 avril 2009 ;

N° 09 661 A, Irwin Pansi, véhicule de restauration, PK 4,500, lotissement Heiarii, côté montagne, 98701 Arue, *date de début d'activité* : 14 avril 2009 ;

N° 09 662 A, Tetuanui Punuuaaitua, mécanicien, PK 5,500, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98724 Toahotu, *date de début d'activité* : 15 avril 2009 ;

N° 09 663 A, Steven Armand Tairui, tolier, carrossier, PK 4,500, Sétil n° 49, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 20 avril 2009.

22 avril 2009

N° 09 664 A, Laurie-Anne Odile Danièle Almes, import, négoce (objets de décoration et autres), *nom commercial* : A Design, lotissement Miri, immeuble Moeha bâtiment E, appartement 5, Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *date de début d'activité* : 21 avril 2009 ;

N° 09 665 A, Gilles François Anzilutti, fabrication et vente de yaourt glace, *nom commercial* : Tutti Frutti Pacific, Centre Vaima, lot 42, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 1er juillet 2009 ;

N° 09 666 A, Turia Caroline Atani, travaux de terrassement VRD, travaux publics et d'acconage, gare maritime, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 15 avril 2009 ;

N° 09 667 A, Marie Renée Simone Fourdrigniez, consultant, *nom commercial* : Bio Consulting, Sainte-Amélie, quartier Céran-Jérusalémy Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 4 mai 2009 ;

N° 09 668 A, Robert Tumataaroa Hopue-Tamahuta, construction, *nom commercial* : Robert Construction, 98785 Kaukura, *date de début d'activité* : 8 avril 2009 ;

N° 09 669 A, Patrice Jean-Marie André Jourdan, création de site internet, *nom commercial* : Web Design Fenua, PK 21,700, côté mer, Haapiti, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 2 février 2009 ;

N° 09 670 A, Joseph Laine, travaux du bâtiment et de terrassement, *nom commercial* : Entreprise Vai Atehi, Pamatai, route de RFO Faa'a, 98703 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 671 A, Mohi Daniel Manarani, location de pelle-job avec chauffeur, PK 29,100, quartier Vaiaau, Tumaraa, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 672 A, Gérard Georges Martin, travaux en tous genres, *nom commercial* : GMT "Général Multi Travaux", PK 52, côté mer, 98727 Papeari, *date de début d'activité* : 15 avril 2009 ;

N° 09 673 A, Colette Yvonne Omeyer, *nom d'usage* : Roth, marchand forain, pic Rouge, Tipaerui, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 674 A, Sylvie Thungues, export, *nom commercial* : Vahinerii Pearls, PK 23,500, côté mer, *date de début d'activité* : 21 avril 2009 ;

N° 09 102 B, SARL Kako, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP, lotissement Green Vallée Nui, lot 6, BP 13028, 98718 Punaauia, *gérants* : MM. Jean-Yves Julien Jacques Kowal et Karim Karroum, toutes opérations commerciales et, notamment l'achat, l'import, l'export, le négoce, la location, la transformation, le conditionnement, la vente de toutes marchandises prévue au détail ou en gros pour tous secteurs d'activité, et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, y compris la création, l'achat, la prise en location-gérance de fond de commerce, ou de sociétés se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, *date de début d'activité* : 20 avril 2009 ;

N° 09 103 B, Sandwichoïce, société à responsabilité limitée au capital de 180 000 F CFP, PK 4,900, côté montagne, immeuble SCI Rai' Moana lot 22, Arue BP 85 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérante* : Mlle Maiana Yolinda Tahuaitu la création et l'exploitation d'un fonds de commerce de snack, sandwicherie, restauration, vente à emporter, la prise à bail des locaux nécessaires à l'exploitation dudit fonds, les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de début d'activité* : 22 avril 2009 ;

N° 09 61 C, SCI Alegria, société civile immobilière au capital de 190 000 F CFP, route de Fare Rau Ape, résidence Le Belvédère, lot 10, 98716 Pirae, *gérante* : Mme Warena Chung Léogite, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société, *date de début d'activité* : 6 avril 2009.

23 avril 2009

N° 09 675 A, Frédéric Jean-Yves Johan Beaune, loueur en main-d'œuvre, PK 12, Haumi, BP 3521, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 30 avril 2009 ;

N° 09 676 A, Amandine Bourinet, vente de services divers, PK 33, côté montagne, 98712 Papara, *date de début d'activité* : 23 avril 2009 ;

N° 09 677 A, Nathalie Convert, exportateur et fabricant de bijoux de luxe et de fantaisie, *nom commercial* : Keishi Pearl Factory, PK 46,200, quartier Puohine, Taputapuatea, 98735 Uturoa, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 678 A, Heimanu Maitere, mécanicien, *nom commercial* : Atelier Ahonu, PK 12,500, vallée de Ahonu, 98709 Mahina, *date de début d'activité* : 22 avril 2009 ;

N° 09 679 A, Rosina Mereta, travaux en tous genres, *nom commercial* : Mereta Rosina, Auae, servitude Hotuarea, côté mer, Faa'a, 98702 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 680 A, Thierry Max Teriira Paofai, vente de glace et sorbet, marchand forain, PK 7,600, côté mer, Bel Air, Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *date de début d'activité* : 27 avril 2009 ;

N° 09 681 A, Kokura Justine Puke, négociant sur le marché, servitude Timiona, quartier Apahere, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 682 A, Carl Maraaura Teriitaumihau, traiteur, *nom commercial* : Hinaiti traiteur, PK 31,800, côté montagne, 98706 Mahaena, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 683 A, Piriouta Daniela Tuahine, transport en commun, *nom commercial* : Tuahine transport, 98767 Hao, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 104 B, SARL Adaptech, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 F CFP, PK 20,800, côté mer, lotissement Vaianae, lot 13, Moorea, BP 1108 Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *gérants* : MM. Damien Régis Alain Dubost et Christophe Jacky Maurice Laurence, la société a pour objet, en France et à l'étranger, le conseil en bâtiment, établissement de plan d'architecture, conception d'ouvrages en bâtiment, maîtrise d'ouvrages en bâtiment, les agencements et aménagements de tous bâtiment, tous travaux de seconds œuvres, tous travaux de menuiserie et ébénisterie, charpentes et couvertures, revêtement de sols et murs, conseil en décoration, tous travaux de décorations, conception de projets en bâtiment et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement, *date de début d'activité* : 9 avril 2009 ;

N° 09 105 B, Hawaiian Islands Coffee, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 000 F CFP, *nom commercial* : Hawaiian Islands Coffee, lotissement Supermahina, lot 121, 98709 Mahina, *gérant* : M. Roger Wong, en Polynésie française, la création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, cafétéria, brasserie, café ainsi que de tous autres établissements ouverts au public et dans lesquels se débitent des objets de consommation, toutes démarches et interventions pour parvenir à la réalisation de cet objet et l'obtention de toutes autorisations administratives, l'achat, l'échange, la location avec ou sans promesse de vente, la construction, l'aménagement de tous immeubles en vue de l'exploitation des établissements ci-dessus énoncés, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêt économique ou sociétés en participation, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement, *date de début d'activité* : 23 avril 2009 ;

N° 09 106 B, NBC Interactive, société en nom collectif au capital de 120 000 F CFP, Centre Puaa Pahonu, Fare Ute, BP 41697 Fare Tony Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants* : MM. Alain Nabet, Thierry Chaussinand et Benoit Pierre-Marie Bernard, l'étude et le conseil en marketing et communication, la conception, la réalisation et la mise en œuvre de toutes opérations connexes, sur tous supports et média, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, concourant à la réalisation de l'objet spécifié ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de début d'activité* : 2 mai 2009.

27 avril 2009

N° 09 684 A, Fletters Djerry Burg, négociant, importateur de produits alimentaires Herbalife, PK 4,800, lotissement Tavararo Iti, lot 1, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 22 avril 2009 ;

N° 09 685 A, Jonathan Cadiot, graphiste, résidence Les Hauts de Matatia, n° B32, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 686 A, Bertile Tehei Fareea, massage traditionnel, motu Temae, quartier Tapotofarerani, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 687 A, Claire Eugénie Joffredo, infographiste, *nom commercial* : Iti Clic, Aute II, lot 82, côté montagne, 98716 Pirae, *date de début d'activité* : 23 avril 2009 ;

N° 09 688 A, Tina Jenna Punaa, cuisine à emporter, *nom commercial* : Bout Chou, PK 6,240, quartier Tefaaroa, BP 141031, 98701 Arue, *date de début d'activité* : 24 avril 2009 ;

N° 09 689 A, Michel André Bouley, livraison de carburant, *nom commercial* : Petropol, Hauti, 98753 Rurutu, *date de début d'activité* : 7 avril 2009 ;

N° 09 690 A, Laurent Michel Roger Brissonaud, consultant, *nom commercial* : LB Consultant, PK 13, côté mer, Punaauia, 98717 Punaauia cedex, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 691 A, Tatiana Bianca Buchin, fabrication de bijoux, *nom commercial* : Kiv Ahei Black Pearl, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 692 A, Elisa Fafeautohetia Burns, pension de famille, restauration, *nom commercial* : Pension Pukuee, Hakahau, 98745 Ua Pou, *date de début d'activité* : 1er janvier 2009 ;

N° 09 693 A, Silvana Lisci, roulotte, plats à emporter, *nom commercial* : Khuna Burger, PK 10,800, résidence Riverside, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 21 avril 2009 ;

N° 09 694 A, Michelle Mou Sing, travaux de secrétariat, Faanui, terre Taputapuataea, BP 372, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité* : 22 avril 2009 ;

N° 09 695 A, Larry Taaroarii Teuraterai Salmon, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Larry Travaux, PK 19,500, côté mer, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 107 B, Ua Pou Solaire, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, 94, avenue du Prince-Hinoi, BP 625 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant* : M. Teva Sylvain Adolphe dit Sylvain, la production industrielle d'électricité, la mise en œuvre, par tout moyen, de toutes entreprises destinées à promouvoir la production et la commercialisation d'énergie, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés dont le commerce ou l'industrie seraient similaires à ceux de la présente société ou de nature à favoriser les propres commerces et industries de celles-ci, et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet dont les différents éléments viennent d'être précisés, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 108 B, No Ennemies Distribution, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, angle route principale et route de Puurai, Faa'a, BP 44928 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérante* : Mlle Chrystel Vaihere Yen Tchui Soi, l'importation, l'exportation, la création et la commercialisation en direct, *via* un site internet, ou un (voir plusieurs) point de vente, de matériel, vêtements et accessoires se rapportant aux sports de glisse que ce soit en Polynésie, en France et à l'étranger, la réalisation et la commercialisation de films de glisse, magazines et autres supports de communication, l'acquisition ou la location de

tous biens bâtis ou non la construction de tous bâtiments nécessaire à la réalisation de l'objet social, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 62 C, Heimiki, société civile immobilière au capital de 200 000 F CFP, PK 5,200,c ôté montagne, servitude service hydraulique, Saint-Hilaire, 98704 Faa'a, *gérant* : M. Cyril Lau, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de début d'activité* : 27 mars 2009 ;

N° 09 63 C, Triangle, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, résidence Te Moana, lot 1, route de RFO, Pamatai, Faa'a, BP 21656 Papeete, 98716 Papeete cedex, *gérant* : M. Ludovic Pierre Henri Vasseur, la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens meubles et immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction et l'aménagement de tous équipements et bâtiments à usage collectif ou individuel, la gestion de toutes valeurs mobilières, parts sociales et droits mobiliers, la prise de participation directe ou indirecte dans quelque proportion que ce soit, dans toute société créée ou à créer quels que soient leur forme et leur objet, par voie de création de sociétés de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou encore par voie d'achat de titres ou autrement, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique, tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de début d'activité* : 20 mars 2009 ;

N° 09 64 C, SCI Elico, société civile au capital de 200 000 F CFP, Tipaerui, BP 2009 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérantes* : Mme Lai Ying Eliane Lo et Mlle Coralie Maina Yok-Fa Lou, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous similaires pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de début d'activité* : 27 avril 2009.

28 avril 2009

N° 09 696 A, Marie Hoff, *nom d'usage* : Nohotemorea, garderie & capture d'animaux, import, négoce (produits d'armements hypodermiques, matériels, divers pour animaux et tous produits divers, *nom commercial* : K-9 Unit Contrôle Animal, Puurai, lot 516 Faa'a, 98702 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 697 A, Augustine Miller, négociant alimentaire, pâtisserie, *nom commercial* : Vaito Teipo, au village, 98766 Fakahina, *date de début d'activité* : 1er mai 2009 ;

N° 09 698 A, Oti Oti, tôlier, carrossier, *nom commercial* : Oti Carrosserie, PK 24,300, résidence Manava, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 699 A, Denis Alexandre Louis Schwartz, transport de marchandises, *nom commercial* : Sur & Spid Services, la résidence de Hamuta, lot 13 A, 98716 Pirae, *date de début d'activité* : 4 mai 2009 ;

N° 09 109 B, Quincaillerie Kuha, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital 200 000 F CFP, Hakahau, BP 109, 98745 Ua Pou, *gérant* : M. Julien Vaitemata Pahuri, l'achat, la vente, le négoce de toutes marchandises, quincaillerie, matériels et matériaux du bâtiment, vente de carburants et autres, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou autres, la prise de participation dans toutes sociétés constituées ou à constituer, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social de la manière la plus étendue, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 65 C, Poevake, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, résidence Taina, lot 43, 98718 Punaauia, *gérants* : M. Régis Teraiefa Chang et Mlle Mathilda Manate, l'acquisition, la prise à bail, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'édification de toutes constructions sur ces immeubles, tout aménagement ou toutes améliorations, l'aliénation de tout ou partie desdits bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de paiement permettant la réalisation de l'objet social, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de début d'activité* : 30 mars 2009 ;

N° 09 66 C, SCI Pate, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, PK 13, côté montagne, Punaauia, BP 1039 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants* : M. Abel Ludovic Matahi Iorss et Mlle Hina Tehei Nelly Marie Tumahai, en Polynésie française, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations, l'aménagement de tous immeubles, leur location, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles, l'aliénation de tout ou partie desdits immeubles ou non bâtis devenus inutiles à la société, l'obtention de toutes ouvertures de crédits et prêts permettant la réalisation de l'objet social, toutes les opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet

sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés et participation ou groupements d'intérêts économique, et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de début d'activité* : 28 avril 2009.

29 avril 2009

N° 09 700 A, Christian Karim Chin Foo, compagnie de navigation aérienne à la demande, PK 42,800, résidence Vahoata, lot 61, Mataiea, 98726 Teva I Uta, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 701 A, Hugues Jean François Cochard, consultant en direction générale et nouvelles technologies, PK 17,200, servitude Tetuapa, côté mer, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 5 avril 2009 ;

N° 09 702 A, Marie Joseph Yann Douyere, impression sur textile, *nom commercial* : Zen Art, PK 8,100, côté montagne, Paopao, Moorea, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité* : 1er août 2009 ;

N° 09 703 A, Tepoe Tiriura Haoa, *nom d'usage* : Torii, marchand forain, *nom commercial* : Tiriura, Avatoru, 98776 Rangiroa, *date de début d'activité* : 1er juin 2009 ;

N° 09 704 A, Geneviève Michèle Marie-Anne Mallard, *nom d'usage* : Paillet, dessinateur en bâtiment, secrétariat, résidence Jardins du Musée, appartement n° 103, 98718 Punaauia, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 705 A, Damien Mira, *nom d'usage* : Mira-Maillot, fabricant artisanal de crêpes, *nom commercial* : Master Crêpe, PK 8,500, face à Carrefour, Outumaoro, Punaauia, 98703 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 706 A, Terereamanu Déborah Paiea, *nom d'usage* : Altmeyer, fabrication de crème de yaourt, *nom commercial* : Crème de Yaourt, PK 9,400, côté montagne, chemin du marae, Nuutere, 98725 Vairao, *date de début d'activité* : 28 avril 2009 ;

N° 09 707 A, Léopold Romuald Teaveura Parker, bureau de secrétariat, *nom commercial* : Parker Consulting, Puurai, lot 485, côté montagne, 98704 Faa'a, *date de début d'activité* : 1er avril 2009 ;

N° 09 708 A, René Heifara Tainaua, artisan (fabricant d'objets d'art), cuisine à emporter, *nom commercial* : Kea Tu, rue Marc-Blond de Saint-Hilaire, n° 42, Fariipiti, quartier Estall, Papeete, 98713 Papeete cedex, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 709 A, Mathilda Tauhiro, négociant, importateur en prêt-à-porter et accessoires divers, lotissement Nahoata n° 33, 98716 Pirae, *date de début d'activité* : 2 mai 2009 ;

N° 09 710 A, The An Bertrand Truong, graphiste, *nom commercial* : Thean Design, PK 4,500, côté mer, quartier Tuuhia, Faa'a, 98702 Faa'a cedex, *date de début d'activité* : 4 mai 2009 ;

N° 09 711 A, Sylvain René Alain Macadre, traiteur, *nom commercial* : Fraich'heure, PK 23,700, lotissement Bourne, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 4 mai 2009 ;

N° 09 67 C, Tauaa, société civile immobilière au capital de 180 000 F CFP, 98704 Faa'a, *gérant* : M. Philippe Robert Yves Breul, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects, la construction de tous bâtiments à usage commercial, d'habitation et autres, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social, tous emprunts sous quelque forme que ce soit, nécessaires à la réalisation de l'objet social, toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté des engagements

des associés ou des tiers, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, *date de début d'activité* : 29 avril 2009.

30 avril 2009

N° 09 712 A, Yves Joseph Lirzin, travaux en tous genres, Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *date de début d'activité* : 17 avril 2009 ;

N° 09 713 A, Adèle Titiheihina Kaumeihilu Roomataaroa, *nom d'usage* : Genet, négociant, *nom commercial* : Poerau Boutique, PK 19,200, quartier Vaimuna n° 6, 98711 Paea, *date de début d'activité* : 30 juin 2009 ;

N° 09 714 A, Julien Taiore, roulotte, *nom commercial* : Roulotte Julien, PK 6, en face du magasin Abé, 98701 Arue, *date de début d'activité* : 8 mai 2009 ;

N° 09 110 B, SARL La Venitienne, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, *nom commercial* : La Venitienne, PK 9,500, côté montagne, Mahina, BP 20469 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérants* : MM. Arnaud Alban Alphonse Montfraix et Christian Robert Crocfer, la création et l'exploitation de tous snack, traiteur, grill, pâtisseries, plats à emporter, brasserie, débit de boissons, pizzas, pâtisseries, boulangerie, la création, l'acquisition, la mise ou la prise en gérance de tous fonds de commerce exploitant une activité rentrant dans l'objet social, tous emprunts se rattachant aux activités ci-dessus indiquées, la prise à bail et l'acquisition de tous biens, meubles ou immeubles, et en général toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires, *date de début d'activité* : 30 avril 2009 ;

N° 09 68 C, BRS Miri, société civile au capital de 200 000 F CFP, n° 1, rue des Remparts, BP 408 Papeete, 98713 Papeete cedex, *gérant* : M. Rémi Pierre Alexandre Systchenko, l'achat ou la prise à bail de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, immeubles bâtis ou non, et notamment d'un terrain sis à Punaauia, PK 9,600, côté montagne, formant le lot 338 du lotissement Miri, 3e tranche, d'une contenance de huit cent mètres carrés (800 m<sup>2</sup>) environ, dont sept cent quarante-sept mètres carrés (747 m<sup>2</sup>) de surface plate, l'édification sur ledit terrain par voie de délégation de maîtrise d'ouvrage ou autrement de toutes constructions à usage d'habitation en vue de leur location nue, à titre de résidence principale de ses occupants, l'importation de tous matériaux et matériels nécessaires à la réalisation desdites constructions, l'achat de tous biens meubles et objets mobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion, l'exploitation des immeubles dépendant de l'actif social, leur location par voie de délégation ou autrement, les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garanties hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à la société, la qualité de caution simplement hypothécaire de tout emprunt contracté par tout associé pour favoriser la réalisation de l'objet social, et notamment permettent le financement par avance en compte courant de toutes acquisition ou construction entrant dans ledit objet, et par suite hypothéquer tout immeuble à cet effet, l'aliénation de tout ou partie d'édits biens meubles ou immeubles par voie d'échange ou de vente, d'apport en société

ou cession de droit au bail, la conclusion de toutes conventions de sous-traitance, contrats, promotion immobilière et de maîtrise d'ouvrage déléguée nécessaire à la réalisation de l'objet social, la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société, et respectent les dispositions de l'article 199 *undecies* A du code général des impôts métropolitain et plus généralement les dispositions de la législation métropolitaine d'aide fiscale à l'investissement outre-mer applicables dans le domaine du logement, *date de début d'activité* : 3 avril 2009.

### MODIFICATION

*9 mars 2007*

N° 98 3038 A et 32 340 A, Michael Vautor, adjonction de l'activité de promenades en mer à compter du 1er mai 2007 à l'enseigne Teahupoo excursion, changement d'adresse et de siège social : nouvelle adresse : PK 15,500, côté montagne, Teahupoo, Taiarapu-Ouest, nouvelle BP : 111 Teahupoo.

*19 octobre 2007*

N° 94 1041 A et 25 540 A, James Harrys, cessation temporaire.

*30 octobre 2007*

N° 06 2077 A, Patricia Uura Tunutu, adjonction de l'activité de négociant en alimentation générale à l'enseigne commerciale Magasin Taurana à compter du 1er novembre 2007.

*7 novembre 2007*

N° 99 678 A et 34 397 A, Marc Ly Kui, adjonction du sigle "LKM" à compter du 6 novembre 2007 ;

N° 99 1819 A et 35 533 A, Retina Raapoto, adjonction de l'activité de fabrication de bijoux (B05) au nom commercial "Noelina Création" à compter du 7 novembre 2007.

*8 novembre 2007*

N° 97 720 A et 27 248 A, Muriel Mansuy, radiation de l'activité de couture à l'enseigne Muriel Couture à compter du 1er octobre 2007, adjonction de l'activité de logeur à l'enseigne commerciale : "La Maison bleue" à compter du 1er octobre 2007.

*9 novembre 2007*

N° 98 730 A et 30 050 A, Tetua Tehiva, radiation de la patente de marchand ambulant à compter du 1er octobre 2007 et cuisine à emporter C43 et adjonction de la patente de restaurant ouvrier (snack) (R12) à compter du 1er novembre 2007 ;

N° 03 1619 A et 43 908 A, Victor Taraunu, suppression de l'activité de cuisine à emporter (C43) à l'enseigne "Snack Mereana", adjonction de l'activité de nettoyage et entretien de locaux (N03) au nom commercial "VMC Nettoyage" à compter du 8 novembre 2007.

*12 novembre 2007*

N° 08 707 A et 15 159 A, Georges Jubely, adjonction de l'activité de travaux en tous genres depuis le 1er octobre 2007 avec l'enseigne commerciale "Hotu Constructions" et conserve son activité de mécanique générale avec l'enseigne Garage Jubely ;

N° 05 1405 A, Jean Marc Tur, adjonction de l'activité de conditionnement et transformation du poisson à compter du 10 novembre 2007 ;

N° 06 1569 A, Tani Teriitaumihau, adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter du 12 novembre 2007.

*13 novembre 2007*

N° 95 131 A et 22 980 A, Bruno Leou Pau, adjonction des patentes d'artisan bijoutier et négociant à compter du 12 novembre 2007 ;

N° 99 920 A et 34 639 A, Heiarii Richmond, adjonction de l'activité travaux en tous genres à l'enseigne "Sochana Design" à compter du 1er septembre 2007 ;

N° 05 633 A, Tevivirani Van Bastolaer, radiation de l'activité "blanchisserie" sis à Taravao, immeuble Atchoun, à compter du 31 décembre 2006.

*14 novembre 2007*

N° 96 163 A et 24 642 A, Louise Chin Hart, cessation de location-gérance, suivant acte sous seing privé du 1er mai 2005, Mme Louise Chin épouse Hart commerçante inscrite au RCS n° 4642 A, numéro TAHITI 353284, a donné en location à M. Antonio Lancome, ce contrat achevé le 30 juillet 2007, suivant acte sous seing privé du 23 octobre 2007, Mme Chin épouse hart a donné en location-gérance à Mmes Taiana Drollet et Manulanie Naudin un fonds de commerce à l'enseigne Chez Alfred, cette location-gérance prend effet le 1er octobre 2007.

*15 novembre 2007*

N° 06 1560 A, Jean-Mathieu Castellani, changement de nom commercial : ancien : Cook Café Crêpes ; nouveau : Crêperie Cook Café, conservation de l'activité ;

N° 07 825 A, Terite Tupana, adjonction de la patente de marchand forain et ambulant à compter de ce jour, conserve sa patente de négociant et jardinage.

*16 novembre 2007*

N° 74 113 A et n° 57 16 A, Georges Deligny, suppression de l'activité de négociant ; adjonction de l'activité de travaux de terrassement (T12) au nom commercial "Deligny Travaux" à compter du 15 novembre 2007 ;

N° 04 384 A et 2004-45108 A, David Tehare, adjonction de marchand ambulant à l'enseigne Rautini à Papeete à compter du 1er janvier 2008, adjonction de négociant pour l'établissement sis à Mataiva à l'enseigne "Magasin Tematai" ;

N° 03 2339 A et 44 629 A, Clara Virtos, jugement de divorce rendu par le juge aux affaires familiales du tribunal de première instance de Papeete le 1er juin 2005, changement de domicile : Punaauia, résidence Le Lotus ;

N° 07 778 A, James Atger, adjonction de l'activité de pension de famille touristique avec 4 bungalows, l'enseigne commerciale est "Tamanu Lodge", démarrage de l'activité en janvier 2008.

*19 novembre 2007*

N° 04 972 A et 45 641 A, Michel Tanoa, changement d'activité : ancienne activité "jardinage", nouvelle activité "travaux en tous genres" ;

N° 07 818 A, Kimiyo Takeshita, adjonction de l'activité "Import Négoce" (chocolat et divers) à compter du 1er janvier 2008 à l'enseigne commerciale "Bell Import".

*20 novembre 2007*

N° 90 856 A et 18 250 A, Raymond Tarahu, radiation de l'établissement secondaire sis à Apataki au village pour l'activité de pension de famille (P35) de restaurant ouvrier (R12) en négociant - import (I04) depuis le 30 juillet 2007, note : cette pension de famille (P38) à Apataki a toujours existé depuis 2000 à l'enseigne "Pension chez Rosalie", conserve sa patente de taxi et pension bourgeoise (P09) sis à Faa'a-Tahiti, et adjonction de la patente de négociant (N02) et la patente de import (I04) sur Faa'a-Tahiti à compter de ce jour ;

N° 95 928 A et 23 776 A, Pascal Dore, adjonction de l'activité d'importation (I04) au nom commercial "Tikitea Import" à compter du 19 novembre 2007 ;

N° 96 195 A et 24 673 A, Teriitetarahiau Tinorua, transformation de licence de débit de boissons de 2e classe en licence de 1re classe, autorisation n° 4280 MFF du 17 juillet 2007 ;

N° 05 1473 A, Stella Choune Calza, adjonction de la patente de nettoyage et entretien jardinage, l'enseigne "Moemoea" à compter de ce jour, conserve sa patente de bijouterie ;

N° 06 1254 A, Daniel Teipoarii, radiation de la patente de commissionnaire en affaires locales depuis le 24 juillet 2007 date à laquelle cette activité a été déclarée, conserve sa patente de coursier livreur ;

N° 06 2008 A, Freddy Terrado, radiation de l'activité d'attraction foraine à compter du 1er mars 2007, adjonction de l'activité négociant, import (produits pour adultes et divers) à compter du 1er décembre 2007, adjonction de 2 noms (liens internet) : sexyboutiq.pf/sexyboutique.pf.

#### 21 novembre 2007

N° 92 19 A et 19 301 A, Jean-Claude Man Sang, ouverture d'un établissement secondaire sis à Moorea, aéroport de Temae à l'enseigne "Snack Jean-Claude" à compter du 1er décembre 2007 (loyer : 161 844 F CFP/mois) ;

N° 07 1270 A, Vincent Tuira, ouverture d'un établissement secondaire sis au village afin d'exercer l'activité de pension de famille à compter du 1er août 2007 à l'enseigne "Chez Rosalie", adjonction de la patente de restaurant ouvrier, note : cette pension "Pension Chez Rosalie" a existé depuis 2000 à ce jour, conserve sa patente de pension de famille "pension Rosalie Sauvage" qui est au secteur ainsi que sa patente de conditionneur de produits, adjonction de la patente de négociant et import à compter du 2 janvier 2008 à l'enseigne "Magasin Nauariki" ;

N° 07 1628 A, Miri Vidal, adjonction de l'activité : artisanat local à compter du 1er décembre 2007, adjonction du nom commercial : Miri Création, adjonction de l'enseigne : Tifaifai Papetoai.

#### 22 novembre 2007

N° 98 661 A et 29 981 A, Jean-Jacques Carnesciali, changement : activité principale programme en informatique (P2), au lieu de négociant, maintient les 2 activités ;

N° 02 1642 A et 41 663 A, Béatrice Brassaud, ouverture d'un second établissement à compter du 1er août 2007, enseigne identique : "La Laverie", bail joint : adresse établissement : activité identique : blanchisseur (B07) ;

N° 01 352 A et 38 456 A, Edithe Maitere Teissier, adjonction de l'activité : transports de passagers par voiture de tourisme ;

N° 06 816 A, Ingeborg Reinthaler Tahī, adjonction de la patente travaux du bâtiment BTP à insérer comme activité principale, modification du nom commercial "Tiare Espace Vert/BTP", situation matrimoniale complétée.

#### 26 novembre 2007

N° 86 282 A et 13 756 A, Gilbert Tang, adjonction de l'activité de fabrication de glaces blanches à l'enseigne commerciale "Vaiares Bubble Ice" à compter du 1er décembre 2007 ;

N° 02 1528 A et 41 549 A, Pascal Chansay, changement de l'enseigne commerciale : ancienne mention : "Gauguin Couture", nouvelle mention : "Be Fashion" à compter du 23 novembre 2007 ;

N° 03 2391 A et 44 681 A, Rahera Tahī, adjonction de fabrication de bijoux de luxe et de fantaisie à compter du 23 novembre 2007 ;

N° 94 1002 A et 22 501 A, Atanui Tavita, radiation des activités de fabricant de glaces et marchand forain à compter du 15 octobre 2007, adjonction de cuisine à emporter à l'enseigne commerciale "Chez Tavita" à compter du 1er octobre 2007.

#### 27 novembre 2007

N° 95 253 A et 23 102 A, Atera Ariipeu, adjonction d'une enseigne commerciale au nom de "Entreprise Raihana" à compter de ce jour, changement d'adresse du domicile et établissement principal depuis janvier 1996, ancienne adresse : Uturoa, Raiatea, nouvelle adresse : Pirae, lotissement Hamuta, lot n° 46 ;

N° 01 1445 A et 39 549 A, Christelle Pihaatae, mariée depuis le 8 avril 2006.

#### 28 novembre 2007

N° 97 1198 A et 27 723 A, Loena Brothers Tahiti, suppression de l'activité loueur de meubles (L06) à compter du 15 novembre 2007, adjonction de l'activité travaux du bâtiment à compter du 15 novembre 2007 ;

N° 03 1345 A et 43 634 A, Robert Hurahutia, adjonction de l'activité de travaux du bâtiment à l'enseigne "Maohi Construction" à compter du 1er décembre 2007 ;

N° 02 960 A et 40 881 A, Angelina Sham-Koua, conserve son activité de roulotte, adjonction de l'activité touristique et nautique à l'enseigne "Motu Ofetaro Feast" à compter du 1er décembre 2007 ;

N° 07 778 A, James Atger, changement de l'enseigne commerciale, anciennement : Tamanu Lodge, nouvelle enseigne : Fare Motu Hana pour l'activité de pension touristique.

#### 3 décembre 2007

N° 03 1596 A et 43 885 A, Anthony Ah Min, transfert de siège social : ancienne mention : Papeari, nouvelle mention : Centre commercial Tauhere Taravao (local : 71 mètres carrés, loyer : 60 000 F CFP par mois) ;

N° 03 1349 A et 43 638 A, Hinanui Mai, adjonction d'un fondé de pouvoir ou nom de Rosine Temauu à compter de ce jour, conserve ses activités de snack et négociant ;

N° 05 490 A, Joël Riffart, adjonction de la patente de cuisine à emporter (C43) ;

N° 06 657 A, Caroline Wong Foen, adjonction d'une nouvelle activité principale : négociant sur le marché (vente de légumes) et marchand forain à compter de ce jour, suppression de l'activité de couture à compter de ce jour ;

N° 06 2020 A, Lionel Duprey, changement d'adresse ;

N° 07 1605 A, Vaiea Taputu, adjonction d'une enseigne commerciale à son activité de négociant "VIP" ;

N° 07 1739 A, Francky Wong, adjonction du nom commercial "Déco pose".

#### 4 décembre 2007

N° 91 575 A et 18 912 A, Francis Pouira, radiation de la patente de négociant (N02) à compter du 30 novembre 2007 et adjonction de la patente de conditionneur de produits (C32) à compter du 1er décembre 2007 ;

N° 04 1222 A et 45 891 A, Didier Gralepois, acquisition de la société "Les boutiques au soleil" (RCS n° 9115 B) de tous ses droits pour le temps qui en reste à courir au bail du 4 avril 1998 qui lui a été consenti pour la SPDT d'un local n° 25 sis dans un ensemble immobilier dénommé "Centre d'animation urbaine et touristique du Vaima" sis à Papeete, bloc Vaima, boulevard Pomare ;

N° 05 1808 A, Karine Lam Cheung Bahresy, ouverture d'un établissement secondaire sis au PK 14,800, côté mer, SCI Tiarerui à l'enseigne Java Déco à compter du 5 décembre 2007 (superficie : 116,7 mètres carrés, loyer : 221 730 F CFP), nouvelle boîte postale : BP 10419, 98711 Paea ;

N° 07 1674 A, Patrick Puja, ancien nom commercial : Brigade cynophile de sécurité Cani-cool, nouveau nom commercial : BCS Cani-cool et Services.

*6 décembre 2007*

N° 98 3376 A et 32 678 A, Simon Ah-Sam, adjonction de la patente : construction de maisons individuelles et maintien des autres activités à compter du 1er janvier 2008 ;

N° 03 1988 A et 44 278 A, Sylvie Chen San, radiation de la patente de pâtisserie (P04) depuis le 30 novembre 2007 et adjonction de la patente de services divers (S14) assurant divers services tels que transport des élèves et enfants, surveillance devoirs et autres, à compter du 1er janvier 2008, conserve sa patente de cuisine à emporter (C43) ;

N° 90 208 A et 17 603 A, Billy Ruta, adjonction de l'activité de transport maritime (T19) à l'enseigne commerciale "Moorea Nautic Tours" à compter du 15 janvier 2008 ;

N° 07 1469 A, Isabelle Callot, adjonction du nom commercial "Defisconsulting".

*7 décembre 2007*

N° 07 734 A, Patricia Magnaldi Casini, adjonction de la patente de coursier livreur transport (L19) à compter du 3 décembre 2007, conserve sa patente de négociant ;

N° 05 1473 A, Stella Choune Calza, adjonction de la patente de travaux en tous genres (T14) à compter du 19 novembre 2007 (décoration, peinture, entretien...) qui devient à compter de ce jour l'activité principale, conserve sa patente de bijouterie fabricant et la patente de nettoyage et entretien qui devient l'activité secondaire.

*10 décembre 2007*

N° 91 356 A et 18 695 A, Gilles Parzy, une activité au 7 janvier 2008 : consultant (C49) et nom commercial Eden Parc consulting, maintien des autres activités ;

N° 07 1634 A, Graig Goold, ouverture d'un établissement secondaire de négoce en curios sous l'enseigne commerciale "Mom's Boutique" sis à Vaitape, immeuble Dr. Thomas, Bora Bora, à compter du 10 décembre 2007, changement du nom commercial pour l'activité de services divers : ancienne mention : Craig's Sedan Service, nouvelle mention : Craig's Professional Services.

*11 décembre 2007*

N° 04 1088 A et 45 757 A, Césaire Castagnoli, suppression des activités de marchand forain et de bijouterie à compter du 30 octobre 2007, radiation de l'enseigne commerciale Stand Of Pearls ;

N° 07 1410 A, Poehere Mauahiti, adjonction de l'activité de négociant sur le marché à compter du 10 décembre 2007.

*12 décembre 2007*

N° 81 54 A et 97 86 A, Philippe Gaunand, à ce jour, entreprise radiée au service des contributions, CPS, ISPF depuis 1993 non radiée au registre du commerce, changement d'adresse géographique, situation matrimoniale, suppression de l'activité menuiserie métallique, activité principale travaux du bâtiment (T13) à compter du 1er janvier 2008 ;

N° 98 1004 A et 30 324 A, Heiarii Mai, adjonction de deux activités : cuisine à emporter et pâtisseries communes. La date de démarrage sera confirmée à la fin des travaux d'aménagement du local de fabrication (vers le mois de février 2008), travaux en tous genres, reste l'activité principale ;

N° 05 1738 A, Manumea Tetairekie, adjonction de la licence de boissons de 5e classe (autorisation n° 800 MEF/CTG en date du 7 novembre 2007), adjonction de l'enseigne commerciale : Manumea ;

N° 07 467 A, William Alfonsi, adjonction de la patente de bureau de publicité affichages imprimés et divers... (B16) à compter du 2 janvier 2008, conserve sa patente de mécanographie, négociant, adjonction du nom commercial : Fenua Promos ;

N° 03 1120 A et 43 410 A, Félix Wang Cheou, adjonction des activités de construction de maison (activité principale) et vente de services divers à compter du 11 décembre 2007, maintien de son activité de roulotte ;

N° 03 1973 A et 44 263 A, Teva Lot, transfert du siège : ancienne mention : Papeete, Fariipiti, nouvelle mention : rue Edouard-Ahne, local : 24,5 mètres carrés, loyer : 95 000 F CFP.

*13 décembre 2007*

N° 03 688 A et 42 978 A, Christelle Gois Tetumu, suppression de l'activité de négociante à compter du 20 novembre 2007, adjonction de l'activité de camping sur Parea à compter du mois de mars 2008, suppression de l'enseigne commerciale "Magasin Terii" à compter du 20 novembre 2007 ;

N° 07 1383 A, Vaea Tchoun You Chung Hee Teriipaia, adjonction d'une enseigne commerciale au nom de "Tahaa Market" à l'activité de négociant à compter de ce jour.

*14 décembre 2007*

N° 02 1461 A et 41 482 A, Albert Poirson, changement de domicile et n° téléphone, nouvelle activité principale : conseiller en défiscalisation (C49) et maintien de l'activité de démarcheur ;

N° 07 1709 A, Daniel Massolin, ancienne mention : PBS, nouvelle mention : BATIPEC ;

N° 06 985 A, Nadia Huys Tiihiva, suppression de l'activité de menuiserie, maintien de l'activité d'artisanat, changement n° téléphone.

*17 décembre 2007*

N° 02 1589 A et 41 610 A, Victor Tapi, changement régime matrimonial : changement d'adresse : ancienne mention : Anau ; nouvelle mention : Nunue, changement de l'enseigne commerciale : ancienne mention : Entreprise Tapi, nouvelle mention : Entreprise Tiahia à compter du 14 décembre 1997 ;

N° 07 1763 A, Olivier Gueirard, adjonction de l'activité de pâtisserie commune à l'enseigne commerciale "Nina Délices" à compter du 1er janvier 2008 ;

N° 05 1625 A, Georgia Teriifaotua, changement d'adresse et lieu d'activité : Haamene, BP 126 Patio, Tahaa, nouvelle enseigne : Sweet Place pour l'activité de la roulotte ;

N° 07 484 A, Franck Tehaamarai, adjonction de l'activité principale de transport maritime à compter du 14 décembre 2007, maintien de son activité de négociant sur le marché (vente de poissons) ;

N° 01 155 A et 38 259 A, Jean-Louis Juvet, suppression de l'activité de pâtisserie (P04) ;

N° 98 2116 A et 31 435 A, Cécile Virassamy Tuitete, adjonction de l'activité d'organisateur de marché aux puces à compter du 15 décembre 2007 à Outumaoro ;

N° 07 1739 A, Francky Wong, adjonction de l'activité de transport de marchandises de proximité au 1er janvier 2008, modification du nom commercial : Déco Pose Transports ;

N° 07 1565 A, Hubert Humukohea, adjonction de l'activité de construction de maisons à compter du 1er février 2008.

*18 décembre 2007*

N° 95 1436 A et 24 285 A, Martine Hokahumano Fiu, adjonction de la patente d'artisan (A23) à compter du 29 novembre 2007 et maintien des autres activités (transport en commun (T10), nettoyage et entretien des locaux (N03), jardinier (J02) ;

N° 95 887 A et 23 735 A, Catherine Tetuaveroa, suppression des activités de jardinage et marchand ambulants à Atuona et transfert de l'activité de pâtisserie à Mataiea à compter du 17 décembre 2007 ;

N° 01 1372 A et 39 476 A, Rodolphe Vinh Tung, adjonction de la patente de négociant (N02) et de la patente d'import (I04) à compter du 13 décembre 2007, changement d'adresse du domicile et entreprise principale depuis novembre 2006, ancienne : PK 19,100, côté montagne, 98711 Paea, nouvelle : PK 11,500, côté montagne, Haumi, Moorea ;

N° 06 1165 A, Henri Tetuanui, radiation de la patente de négociant (N02) et patente d'import (I04) depuis le 30 août 2006, adjonction de la patente de travaux en tous genres (T14) à compter du 2 janvier 2008 à l'enseigne "Henri et Petit Fils Travaux" ;

N° 06 1630 A, Michel Caraiannis, création d'activité : négociant sur le marché, enseigne commerciale : Poissonnerie Michel et Camélia ;

N° 07 440 A, Pelagie Teikihokatoua Ragusa, adjonction de la patente de traiteur, restaurant ouvrier (snack) et de cuisine à emporter, maintien de la patente de marchand ambulants ;

N° 06 1916 A, Denis Vacher, suppression de l'activité de maçon et adjonction des activités de démarcheur et animateur (D19) à compter du 17 décembre 2007.

#### 19 décembre 2007

N° 02 1955 A et 41 796 A, Noella Estall Tutavae, adresse : Punavai montagne, lot n° 22, 98718 Punaauia, Tamanu, BP 380284, correction de l'orthographe du nom commercial : Hina Trekking au lieu de Teina Trecking, correction de l'adresse e-mail ;

N° 06 327 A, Bob Pahuri, transfert du siège social : ancienne mention : Nunue, Bora Bora, nouvelle mention : Pamatai, Faa'a, changement de nom commercial : ancienne mention : Bob Info Bora, nouvelle mention : Systemos Technology.

#### 20 décembre 2007

N° 06 755 A, Mihiarii Sommers Teihotua, adjonction de la patente de jardinage (J02) et la patente de paysagiste ensemblier décorateur (E12) à l'enseigne "Les 3 M" à compter du 1er janvier 2008, conserve ses activités de négociant (N02) et import (I04) ;

N° 06 1336 A, Ilona Pori épouse Mataoa, radiation de la patente de cuisine à emporter à compter du 30 novembre 2007, adjonction de la patente de négociant sur marché (N05) à compter du 11 décembre 2007 ;

N° 07 124 A, Taiho Teheipuarii, adjonction de l'activité d'importateur à l'enseigne commerciale "Fruits de l'esprit" à compter du 21 janvier 2008 ;

N° 07 1271 A, Georges Barff, adjonction du nom commercial "Barff Nettoyage".

#### 26 décembre 2007

N° 94 617 A et 22 117 A, Marie Teriirere Hatitio, exerce à domicile (pas de loyer), radiation de toutes activités (R14) roulotte, (C43) cuisine à emporter, (P04) pâtisserie, (G07) glaces et sorbets depuis le 7 avril 2007, adjonction de la patente d'artisan (A23) à compter du 1er janvier 2008 ;

N° 05 653 A, Eric Raurea, radiation de la patente de démarcheur depuis le 30 juin 2005, adjonction de la patente de loueur en main-d'œuvre (L18) à compter du 1er décembre 2007 au nom commercial "Raurea Services" ;

N° 07 1699 A, Tania Fao Ayo, adjonction de la patente d'importateur (I04) et export (E18) à compter du 2 janvier 2008, conserve sa patente de négociant (N02).

#### 27 décembre 2007

N° 94 785 A et 22 285 A, Jean-Pierre Amo, exerce à domicile (pas de loyer), radiation de toutes activités (R14) roulotte, (C43) cuisine à emporter, (P04) pâtisserie, (G07) glaces et sorbets depuis le 7 avril 2007, adjonction de la patente d'artisan (A23) à compter du 1er janvier 2008 ;

N° 97 1165 A et 27 690 A, David Levrel, modification de l'enseigne commerciale : anciennement : Shamrock ; nouvelle enseigne : Tahaa Lagoon Partner ;

N° 00 1146 A et 37 415 A, Adrien Rohi, adjonction de l'activité de restaurant à l'enseigne commerciale "Restaurant Moana" à compter du 1er mars 2008 ;

N° 07 229 A, Laurence Grimaud Carpi, transfert du siège social : ancienne mention : Centre commercial Auae, Faa'a, nouvelle mention : PK 12,200, côté montagne, Punaauia (local : 47 mètres carrés, loyer : 95 000 F CFP) à compter du 1er mars 2008, adjonction de l'enseigne commerciale : "Maeva Coiffure" à compter du 26 décembre 2007 ;

N° 07 805 A, Heifara Bustamante, adjonction de l'activité de jardinage (J02) à compter du 26 décembre 2007 ;

N° 07 1757 A, Teano Tehariki, changement de nom commercial : ancienne mention : Patrick Animation, nouvelle mention : Tehariki Animation à compter du 26 décembre 2007.

#### 28 décembre 2007

N° 04 339 A et 2004-45063 A, Sabrina Huhina, adjonction de l'activité de fabricant de bijoux (B05) à l'enseigne commerciale : "Mata Uhi" à compter du 27 décembre 2007.

#### 20 février 2008

N° 81 113 B et 1535 B, Lagon Bleu, modification du nombre d'employé, de 3 à 1, modification du loyer annuel de 3 240 000 F CFP à 1 620 000 F CFP.

#### 7 août 2008

N° 64 9 B et 77 B, Société Polynésienne de Presse, aux termes des décisions de l'associé unique du 19 juin 2007, M. Frédéric Aurand est nommé gérant en remplacement de M. Stéphane Estival, gérant démissionnaire, ancienne mention : gérant : M. Stéphane Estival, nouvelle mention : gérant : M. Frédéric Aurand ;

N° 96 23 C et 5763 C, Comebay, aux termes d'un acte reçu aux minutes de Me Philippe Clemencet, notaire à Papeete, le 17 juillet 2008, M. Jean-Luc Faubeau, demeurant à Papeete, résidence Paofai, a démissionné de ses fonctions de gérant de la SCI Comebay, au capital de 180 000 F CFP, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 5763 C et à compter du jour de l'acte, Mme Cécile Gest, demeurant à Papeete, Paofai, quartier Gueho (BP 62951 Faa'a centre), a été nommée gérante en ses lieu et place pour une durée illimitée.

#### 14 août 2008

N° 85 76 B et 2402 B, La Petite Ferme, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2008, les associés ont décidé de nommer M. Eric Ciceron et Mlle Anne-Céline Moriquand, gérants de la société, en remplacement de Mme Brigitte Barthel épouse Pouzet et M. Vincent Pouzet qui ont démissionné, par acte de cession de parts en date du 5 juillet 2008, M. Vincent Pouzet et Mlle Brigitte Barthel ont cédé la totalité de leurs parts sociales à M. Eric Ciceron et Mlle Anne-Céline Moriquand, en conséquence, les statuts ont été mis à jour le 1er juillet 2008.

#### 22 août 2008

N° 87 6 B et 3011 B, Ronui, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2008, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et a nommé Mme Odette Auroy en qualité de liquidateur.

26 août 2008

N° 99 6 B et 6940 B, Ly Sao et Fils, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2008, M. Vincent Law a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire et M. Nelson Lee en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

5 janvier 2009

N° 96 87 C du 12 septembre 1996, Saint-Héliér, société civile immobilière, cessions (deux) de parts sociales : aux termes d'un acte sous seing privé le 27 novembre 2008, M. André Hamelin a cédé 9 parts à Mme Bella Lachaux, aux termes d'un acte sous seing privé le 27 novembre 2008, M. André Hamelin a cédé 1 part à MM. Roland et Guillaume Hamelin, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF, date d'effet : 5 janvier 2009.

26 janvier 2009

N° 96 83 B du 10 mai 1996, Midnight Pearls International Limited, société anonyme, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF, date d'effet : 1er janvier 2009.

29 janvier 2009

N° 04 60 B du 1er mars 2004, Société de Rotative Labeur, société par action simplifiée, aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2008, l'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Jacques Bolelli de son poste de président et nommé M. Jean-Pierre Fourcade en qualité de président, pris acte de la démission de M. Benoît Gérard de son poste de directeur général et nommé M. Edmond Tran en qualité de nouveau directeur général, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 192 038 000 F CFP pour le porter de 5 000 000 F CFP à 197 038 000 F CFP par la création de 192 038 actions nouvelles de 1 000 F CFP de valeur nominale, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF, date d'effet : 29 janvier 2009.

19 février 2009

N° 99 394 B du 19 novembre 1999, Village Temanoha, société à responsabilité limitée à associé unique, cessation totale temporaire d'activité à compter du 15 février 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF, date d'effet : 15 février 2009.

23 février 2009

N° 03 914 A du 12 mai 2003, Eliana Tetuaurapeata Ganivet, nom d'usage : Brocard, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF, date d'effet : 1er novembre 2008.

12 mars 2009

N° 03 235 B du 6 octobre 2003, Mauarii, société à responsabilité limitée, suivant acte sous seing privé du 6 février 2009, Mme Agnès Grabowski a cédé à M. Vetea Breysse les droits qu'elle possédait dans ladite société, le tout conformément à la loi et aux statuts, M. Vetea Breysse est, à la suite de cette cession, titulaire des droits attachés aux parts sociales cédées, aux termes d'une décision collective en date du 24 janvier 2009, M. Vetea Breysse, a été nommé gérant de la société Mauarii à compter du 31 janvier 2009 en remplacement de Mme Agnès Grabowski, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 04 36 B du 3 février 2004, SARL MCDC Consulting et Learning, société à responsabilité limitée, mise en sommeil à compter du 28 février 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 05 310 C du 21 novembre 2005, Jellyba, société civile, il résulte d'un acte sous seing privé de cession de parts en date à Papeete du 10 février 2009, déposé au rang des minutes de l'Office notarial Calmet-Restout-Delgrossi le 20 février 2009, M. Peter Topley a été nommé gérant en remplacement de M. Pierre-Yves Le Vaillant, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF ;

N° 06 149 C du 13 juin 2006, Ririamanu, société civile, il résulte d'un acte aux minutes de l'Office notarial Calmet-Restout-Delgrossi, en date du 20 février 2009, les modifications suivantes : la société a changé de dénomination en Ririamanu, le siège social a été transféré à Mahina, lotissement Le Hameau de Mahinarama, lot n° 59, M. Alexandre Laurent et Mlle Florence O'Kelly ont été nommés gérants en remplacement de MM. Stéphane Mathieu et Jean-Louis Radici, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

13 mars 2009

N° 68 33 B du 6 novembre 1968, Banque de Tahiti, société anonyme, aux termes des réunions du conseil d'administration des 9 octobre et 12 décembre 2008, le conseil d'administration de la Banque de Tahiti se trouve désormais composé comme suit : M. Christian Camus, président ; M. Patrice Tepelian, administrateur directeur général ; M. Philippe Marie, directeur général délégué, administrateur ; administrateurs : Financière Océor, représentée par M. Michel Gonnet ; Caisse nationale des caisses d'épargne, représentée par M. Guy Cotret ; M. Beltran Calveyra ; M. Paul Yeou Chichong ; M. Roger Kaddour ; M. Jean-Pierre Flotat, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 01 70 B du 19 mars 2001, Pacific Avenues, société en nom collectif, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2009, M. Pascal Pique a cédé 30 parts sociales à M. Yann Bertho, 30 parts à M. Laurent Cornu et 30 parts à Mme Carine Herman, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2009, M. Pascal Pique a démissionné de ses fonctions de cogérant, suppression du nom commercial "Tahiti Environnement", inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

16 mars 2009

N° 77 31 B du 18 mars 1977, Pacific Distributions, société à responsabilité limitée, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 décembre 2008 a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, cette transformation entraîne la publication des membres suivants : anciennes mentions : Forme : Société anonyme ; capital : 1 400 actions de 3 572 F CFP chacune ; Administration et gérant : administrateurs : M. Jules Changues, domicilié à Papeete, M. Joseph Lis, domicilié à Papeete, M. Benjamin Changues, domicilié à Papeete, M. Sylvain Lis, domicilié à Papeete, président du conseil d'administration : M. Jules Changues, domicilié à Papeete, directeur général : M. Joseph Lis, domicilié à Papeete, commissaires aux comptes : Il a été mis fin aux fonctions de M. Patrick Chaine, commissaire aux comptes titulaire ; nouvelles mentions : Forme : Société à responsabilité limitée ; capital : 1 400 parts de 3 572 F CFP chacune, gérant : M. Joseph Lis, domicilié à Papeete, pour une durée illimitée, les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 04 148 B du 1er juin 2004, CAM, société à responsabilité limitée, suivant l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2008, il a été décidé d'augmenter le capital social de 4 257 000 F CFP par l'émission de

4 257 parts nouvelles de 1 000 F CFP chacune par compensation de compte courant d'associé et de réduire le capital de 4 257 000 F CFP par suppression des 4 257 parts nouvelles, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 04 303 B du 24 décembre 2004, Entreprise de maintenance agroalimentaire, société à responsabilité limitée, par décision en date du 14 mai 2008, l'assemblée générale a nommé en qualité de gérant M. Emmanuel Lepretre en remplacement de Mlle Nancy Wane, démissionnaire, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

*17 mars 2009*

N° 84 166 B du 18 octobre 1984, Pacific Petroleum et Services, *sigle* : (PPS), société anonyme, suivant acte sous seing privé du 31 décembre 2008, enregistré à Papeete le 26 janvier 2009, folio 53, bordereau 1633-25, la société a confié à la société Pacific Développement Gestion (RCS 09 9 B) l'exploitation, à titre de location-gérance, du fonds de commerce afférent à l'exploitation d'un ensemble immobilier sis à Papeete, avenue du Prince-Hinoi, fonds dont l'activité est la vente de station de produits de marque Shell, etc., sous l'enseigne Station-Shell Prince-Hinoi, avec tout ce qui en dépend, pour une durée de 6 mois, et renouvelable par tacite reconduction de mois en mois sauf dénonciation, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 02 145 B du 19 août 2002, Auto-école Hoa Mamao, société à responsabilité limitée, mise en sommeil à la date du 9 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 05 70 B du 28 février 2005, ADG Compagny, société à responsabilité limitée, la SARL ADG Compagny a modifié son siège social sis à Punaauia, PK 12,500, côté mer, immeuble Te Ara Nui à côté de la BT et la nouvelle enseigne "Les Arts Déco" à compter du 23 février 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 09 9 B du 9 janvier 2009, Pacific Développement Gestion, société à responsabilité limitée, suivant acte sous seing privé du 31 décembre 2008, enregistré à Papeete le 26 janvier 2009, folio 53, bordereau 1633-25, la société PPS a confié à la société l'exploitation à titre de location-gérance, le fonds de commerce afférent à l'exploitation d'un ensemble immobilier sis à Papeete, avenue du Prince-Hinoi, fonds dont l'activité est la vente de station de produits de marques Shell, etc., sous l'enseigne Station-Shell Prince-Hinoi, avec tout ce qui en dépend, pour une durée de 6 mois, et renouvelable par tacite reconduction de mois en mois, sauf dénonciation, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

*18 mars 2009*

N° 01 46 B du 20 février 2001, Pacific Way, société à responsabilité limitée, suppression de l'établissement sis à Punaauia, zone industrielle de la Punaruu, à compter du 31 mars 2008, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 04 921 B du 9 juillet 2004, Technipac, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2008, M. Boussid Benaziza a racheté les 100 parts sociales de M. Christian Cortot et M. Georges Assimilalo a racheté les 100 parts sociales de M. Jean-Pierre Barcelon modifiant ainsi l'article 7 des statuts, l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2008 a validé ces cessions, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 162 B du 17 juin 2008, Starrest, société à responsabilité limitée, aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2009, M. Jean-Pierre Demedy a été nommé en qualité de deuxième gérant, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 244 B du 10 septembre 2008, Pacific Piscine Api, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu le 8 septembre 2008 par Me Dominique Calmet, notaire associé de la SCP "Office notarial Calmet-Restout-Delgrossi", la société Pacific Piscine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 3236 B et identifiée à l'ISPF sous le n° TAHITI 168833, a vendu à la société dénommée Pacific Piscine Api, un fonds de commerce d'entretien, ventes et construction de piscines connu sous l'enseigne Pacific Piscine, l'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er septembre 2008, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 80 53 C du 2 octobre 1980, SCPA Aram, société civile immobilière, suivant l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2009, il a été décidé de nommer M. Robert Tiapari en qualité de nouveau gérant en remplacement de Mme Georgette Tiapari, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

*19 mars 2009*

N° 99 294 B du 9 juillet 1999, Raiteva, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, mise en sommeil de la SARL, sans disparition de la personne morale à compter du 31 décembre 2008, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 02 77 B du 23 mai 2002, Tallin Pi Pacific SARL, société à responsabilité limitée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2009, il a été procédé au transfert du siège social à Arue, servitude Bernière, à compter du 1er mars 2009 (suppression de celui de Papeete), inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 341 B du 24 décembre 2008, L'Estrella, société à responsabilité limitée, transfert de la licence de 8e classe au profit de la SARL L'Estrella pour l'exploitation de la roulotte Estrella, M. Yohan Bibard est agréé en tant que personne responsable, autorisation n° 286 MTF/AA/IDV du 10 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

*20 mars 2009*

N° 96 217 B du 21 novembre 1996, Air Tahiti Nui, *sigle* : ATN, société anonyme d'économie mixte locale, suite aux résolutions n° 9 et 11 de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2008 et à l'arrêté n° 1695 CM du 26 novembre 2008, la composition du conseil d'administration est modifié comme suit : M. Vetea Sandford est remplacé par M. Jacky Auffray, la société Air Tahiti, représentée par M. Marcel Galenon, est désignée en qualité d'administrateur, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 97 238 B du 30 septembre 1997, Stardem, société à responsabilité limitée, aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 4 février 2009, Mlle Kathleen Demedy a été nommée en qualité de deuxième gérante de la société, pour une durée non limitée, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 02 217 B du 15 novembre 2002, SNC Auraa et Cie, société en nom collectif, cessation temporaire d'activité à compter du 18 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 93 1 D du 14 janvier 1993, Tahiti Tourisme, groupement d'intérêt économique, aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2008, l'article 2 des statuts a été modifié, inscription modificative de GIE ou GDPL avec publication au JOPF.

*23 mars 2009*

N° 59 1 B du 21 mai 1959, Banque Socrédo, société anonyme d'économie mixte, ouverture d'un distributeur automatique de billets de banque situé dans la boutique de la station-Shell à Mahina à compter du 13 mars 2009, nombre de DAB : 1, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 99 426 B du 21 décembre 1999, Brasserie Bernard, société à responsabilité limitée à associé unique, arrêt temporaire des activités ou mise en sommeil sans disparition de la personne morale et ce à compter 1er mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 04 4 B du 12 janvier 2004, PCI Prestations Commercialisations Importations, sigle : PCI, société à responsabilité limitée, suite aux décisions de l'associé unique en date du 2 mars 2009, il a été décidé de nommer Mlle Virginie Bobbia en qualité de gérante en remplacement de M. Jean-Charles Bobbia, démissionnaire, et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

*24 mars 2009*

N° 00 266 B du 29 septembre 2000, Tahiti Nui Rava'ai, société anonyme d'économie mixte locale, le conseil d'administration du 5 février 2009 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de M. Francis Chung Foui Yi, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 36 C du 22 février 2008, Office des postes et télécommunications, sigle : OPT, établissement public à caractère industriel et commercial, aux termes de l'arrêté n° 1621 CM du 13 novembre 2008, M. Manfred Chave a été nommé en qualité de directeur général en remplacement de Mme Lydia Nouveau, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

*25 mars 2009*

N° 85 239 B du 26 décembre 1985, Sermodis, société à responsabilité limitée, cessation du contrat de location-gérance d'un fonds de commerce de station-service dénommé Station-Mobil Apetahi, sis à Uturoa, Raiatea, au profit de M. Warren Mu Wong à compter du 31 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 94 156 B du 27 septembre 1994, SARL Chimecal, société à responsabilité limitée, aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2009, les associés ont pris acte de la démission de Mlle Shinalda Wong de son poste de cogérante avec effet au 1er février 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 99 126 B du 13 avril 1999, Génie Civil et Travaux Publics de Huahine, société à responsabilité limitée, aux termes d'une décision collective des associés en date du 30 décembre 2008, les associés réunis en assemblée générale ont décidé à l'unanimité la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2008, cette dissolution mettra un terme aux fonctions de gérant de M. Stellio Hennebuis à la même date, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 04 318 B du 30 décembre 2004, TVF Concept, société à responsabilité limitée, adjonction d'une enseigne commerciale : Hotspot à compter du 24 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 06 323 B du 19 octobre 2006, Maison Ofe, société à responsabilité limitée, suite à un acte sous seing privé du 23 mars 2009, Mme Moea Amiot épouse Faugerat a donné à bail à la société SARL Maison Ofe, un local de 72 mètres carrés sis à Uturoa, Raiatea, immeuble Motors, rez-de-chaussée, à compter du 15 avril 2009 pour se terminer en 2018, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 07 335 B du 30 novembre 2007, LDM Tahiti, société à responsabilité limitée, par assemblée générale mixte du 3 mars 2009 et en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

*26 mars 2009*

N° 04 216 B du 2 septembre 2004, Hei Poe, société à responsabilité limitée, suivant décision du représentant de la société en date du 19 mars 2009, la SARL Heipoe a été mise en sommeil avec cessation d'activités à compter rétroactivement du 1er janvier 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 264 B du 3 octobre 2008, Ame, société à responsabilité limitée, adjonction de la licence de débit de boissons de 4e classe, autorisation n° 442 MTE du 17 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 04 272 C du 7 juin 2004, Blenck-Jovelin, société en nom collectif, l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 30 juillet 2007 a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la SAS Auditeurs et en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Christian Laurent, pour une période de 6 exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

*27 mars 2009*

N° 85 239 B du 26 décembre 1985, Sermodis, société à responsabilité limitée, mise en location-gérance à compter du 1er avril 2009 d'un fonds de commerce de station-service dénommé Station Mobil Apetahi, sis à Uturoa, Raiatea, au profit de M. Warren Lauffate pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 91 134 B du 17 octobre 1991, Prince-Hinoi Center, société par actions simplifiées, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia en date des 20 et 24 février 2009, la société Prince-Hinoi Center a acquis la branche d'activités "vente aux collectivités" du fonds de commerce d'importation et de négoce de la société Office One Dépôt, société par actions simplifiées au capital de 5 000 000 F CFP, dont le siège social est à Faa'a, rond-point de Heiri, côté mer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 06 100 B et n° TAHITI 769760, moyennant le prix de 22 685 000 F CFP, avec entrée en jouissance à compter rétroactivement au 1er janvier 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 96 240 B du 17 décembre 1996, Tea Import, société à responsabilité limitée, aux termes d'une décision en date du 16 février 2009, la collectivité des associés a approuvé à

l'unanimité le changement de gérance à compter du 1er mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 07 229 B du 31 août 2007, Raira Lagon, société à responsabilité limitée, adjonction de la patente de promenade en mer, excursion et autres activités nautiques (P25) à compter du 1er juin 2009, conserve sa patente de pension (hôtel de tourisme 9 bungalows) (H04), inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 09 20 B du 20 janvier 2009, Pacifica Buildings, société à responsabilité limitée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, les associés ont nommé M. Louis Batut en qualité de nouveau gérant en remplacement de M. Jean-Paul Vial, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 09 75 B du 16 mars 2009, Station Mobil Apetahi, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, prise en location gérance, à compter du 1er avril 2009, d'un fonds de commerce de station-service dénommé station Mobil Apetahi, sis à Uturoa, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

#### 30 mars 2009

N° 04 20 B du 23 janvier 2004, Wake It Easy, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité à compter du 30 septembre 2008, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 290 B du 30 octobre 2008, Import Polynesia, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité à compter du 31 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 06 1 D du 3 octobre 2006, Moorea Tourisme, groupement d'intérêt économique, suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 janvier 2009, il a été décidé de modifier l'objet social du GIE et l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence, inscription modificative de GIE ou GDPL avec publication au JOPF.

#### 31 mars 2009

N° 99.234 B du 27 mai 1999, MC3, sigle : MC3, société à responsabilité limitée, suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2009, il a été décidé de modifier le capital social pour le porter à 1 400 000 F CFP, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

#### 1er avril 2009

N° 06 750 A du 19 mai 2006, Benjamin Huber, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 1219 A du 14 août 2006, Rainui Damir Otcenasek, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 3 A du 3 janvier 2007, Randy Teahio Sangue, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 492 A du 30 mars 2007, Patrick Doro, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1319 A du 7 septembre 2007, Pierre Petero Clark, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1439 A du 1er octobre 2007, Tehauorogo Christian-Jacques Ganahoa, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 08 2014 A du 8 décembre 2008, Franceline Myriam Marie Maquignon, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 282 A du 23 février 2009, Elise Tiare Teriitemoehaa, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 388 A du 11 mars 2009, Francis Michel Viet Beurnier, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 234 B du 24 juillet 2006, Stockage Pétrolier de Motu Uta, société par actions simplifiées, le dépôt n'étant pas encore construit, nous demandons la résiliation de la patente d'exploitant d'entrepôts et docks (E15), inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 193 B du 21 juillet 2008, WI, société à responsabilité limitée à associé unique, suppression de l'activité de négoce, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 198 C du 24 septembre 2008, SCP Grand Sud, société civile, cessation temporaire d'activité à compter du 23 septembre 2008, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

#### 2 avril 2009

N° 98 2116 A du 1er septembre 1998, Cécile Virassamy, nom d'usage : Tuitete, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 02 1656 A du 19 septembre 2002, Etienne Tafii Brown, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1131 A du 1er août 2007, Moana Henri Watanabe, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 04 148 B du 1er juin 2004, CAM, société à responsabilité limitée, il résulte d'un acte de Me Restout, notaire associé de la SCP "Office notarial Calmet-Restout-Delgrossi", en date du 19 mars 2009 que Mme Hinatea Taero et Mlle Mareva Peu ont été nommées gérantes aux lieu et place de M. Christophe Hermant, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 06 175 B du 24 mai 2006, Bora Diving Center, société à responsabilité limitée, changement de numéro de boîte postale : BP 503, 98730 Bora Bora, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 06 317 B du 17 octobre 2006, RMM, sigle : RMM, société à responsabilité limitée, en assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2009, M. Christophe Paiman a cédé à M. Guy Tcheong, les droits qu'il possédait dans la société M. Guy Tcheong est, à la suite de cette cession, titulaire des droits attachés aux parts sociales cédées, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 06 327 B du 27 octobre 2006, Le Trésor Caché, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité à compter du 31 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 07 177 B du 3 juillet 2007, Kava Shop, société à responsabilité limitée, les associés ont décidé la suppression totale des activités sans disparition de la personne morale (mise en sommeil) à compter du 31 mars 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

#### 3 avril 2009

N° 05 1341 A du 1er septembre 2005, Stéphane Joe Gebhardt, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 08 151 A du 31 janvier 2008, Léon Heifara Tihoni, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 08 960 A du 10 juin 2008, Heremoana Rony Tuarere Joseph Buchin, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 83 8 B du 19 janvier 1983, Tahiti Pharm, société anonyme, par décision du 22 juillet 2008, M. Jean-Marc Leccia a été nommé en qualité de représentant permanent de la société Eurapharma en remplacement de M. Jean-Michel Chassedieu, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 94 40 B du 22 février 1994, Tikiphone, société par actions simplifiées, par arrêté n° 3075 du 26 septembre 2007, M. Jean-Paul Barral a été nommé en qualité de président du conseil d'administration de l'OPT, en conséquence, M. Jean-Paul Barral est le représentant du président de la SAS Tikiphone à compter de la même date, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 94 40 B du 22 février 1994, Tikiphone, société par actions simplifiées, par arrêté n° 1640 du 9 mai 2008, M. Moana Blanchard a été nommé en qualité de président du conseil d'administration de l'OPT, en conséquence, M. Moana Blanchard est le représentant du président de la SAS Tikiphone à compter de la même date, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 94 40 B du 22 février 1994, Tikiphone, société par actions simplifiées, par arrêté n° 2811 du 10 septembre 2008, M. Moana Tatarata a été nommé en qualité de président du conseil d'administration de l'OPT, en conséquence, M. Moana Tatarata est le représentant du président de la SAS Tikiphone à compter de la même date, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 07 93 B du 12 avril 2007, Cabinet Morel & Oudet, société à responsabilité limitée, aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 décembre 2008, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale et transférer le siège de la société, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 07 355 B du 20 décembre 2007, Fenua Import Logistics Pacific, *sigle* : Fil Pacific, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, mise en sommeil au 31 décembre 2008, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 41 B du 13 février 2008, Tahiti Habitat Création, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 25 février 2009, M. Jean-Raphaël Lopez a cédé à M. Salvador Ramirez-Cerda, demeurant à Faa'a, Pamatai, quartier Socrédo, la totalité de ses parts, soit 102 parts portant les numéros 99 à 200, aux termes du même acte, M. Salvador Ramirez-Cerda a été nommé gérant de la société pour une durée non limitée en remplacement de M. Jean-Raphaël Lopez, démissionnaire, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 261 B du 29 septembre 2008, Logi-Ser, société à responsabilité limitée, ouverture d'un établissement à Papeete, Paofai, 67, rue des Poilus-Tahitiens à compter du 1er février 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 09 22 B du 21 janvier 2009, Les Bâisseurs, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, suivant acte sous seing privé en date du 26 janvier 2009, M. Gabriel Teuru a été nommé gérant à compter du 30 janvier 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 26 C du 5 février 2008, Bora Bora Lodge, société civile, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2008, Mme Cyria Morgant a été nommée gérante en remplacement de M. François Penilla Y Perella, démissionnaire, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF ;

N° 08 26 C du 5 février 2008, Bora Bora Lodge, société civile, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2008, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de l'Office notarial Calmet-Restout-Delgrossi le 25 novembre 2008, que le capital social a été augmenté de 67 905 000 F CFP pour être porté de 100 000 F CF à 68 005 000 F CFP, par l'émission au pair de 67 905 parts sociales nouvelles de 1 000 F CFP chacune, souscrites en numéraire, puis réduit de 100 000 F CFP pour le ramené à 67 905 000 F CFP, et que la société Phalsbourg Gestion a été nommée gérante à compter du même jour en remplacement de Mme Cyria Morgant, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF ;

N° 08 104 C du 14 mai 2008, Teroma, société civile immobilière, par délibération en date du 27 novembre 2008, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 100 000 F CFP à 432 788 000 F CFP par création de parts nouvelles à souscrire et libérer en numéraire, puis de réduire le capital de 432 788 000 F CFP à 432 689 000 F CFP par remboursement de parts sociales, elle a constaté la réalisation définitive de la réduction et de l'augmentation de capital décidées par l'assemblée et apporté les modifications corrélatives aux articles 6 et 7 des statuts, l'assemblée générale a en outre nommé la société Phalsbourg Gestion en qualité de gérant en remplacement de M. Roger Vanfau, démissionnaire, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF ;

N° 08 110 C du 23 mai 2008, Hau Reva Nui, société civile, par délibération en date du 19 décembre 2008, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 100 000 F CFP à 247 281 000 F CFP par création de parts nouvelles à souscrire et libérer en numéraire, puis de réduire le capital de 247 281 000 F CFP à 247 182 000 F CFP par remboursement de parts sociales, elle a constaté la réalisation définitive de la réduction et de l'augmentation de capital décidées par l'assemblée et apporté les modifications corrélatives aux articles 6 et 7 des statuts, l'assemblée générale a en outre nommé la société Phalsbourg Gestion en qualité de gérant en remplacement de M. Roger Vanfau, démissionnaire, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

6 avril 2009

N° 05 1948 A du 20 décembre 2005, Thérèse Jones, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1080 A du 23 juillet 2007, Frédéric Pierre Fontaine, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 96 64 B du 10 avril 1996, Kwong et Yat Lee, société en nom collectif, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 12 mars 2009, la société Kwong & Yat Lee a vendu à la société Office One Dépôt, le fonds de commerce d'importation, de négoce, la distribution de matériel et fourniture de bureau, de stockage, et la manutention, sis et exploité à Papeete, allée Pierre-Loti, avec entrée en jouissance à compter du 1er avril 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 00 193 B du 20 juillet 2000, Storm, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu au rang des minutes de Me Bruggmann, notaire à Papeete le 22 janvier 2009, M. Maurice Baud, agissant au nom et en qualité de commissaire à l'exécution du plan, nommé par jugement du tribunal mixte de commerce de Papeete le 22 septembre 2008, de la société Sunny, a vendu au profit de la SARL Import Discount, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete n° 01 262 B, un fonds de commerce de

vente d'articles liés à la téléphonie, les systèmes d'alarme, la radio et les communications en général, sis et exploité à Faa'a, côté montagne, lot 9 de l'immeuble Air Tahiti, bailleur des locaux : M. Daniel Carnio, BP 61763, 98703 Faa'a, local : loyer 200 000 F CFP par mois, une boutique d'une superficie de 82,70 mètres carrés environ, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 01 262 B du 14 décembre 2001, Import Discount, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu au rang des minutes de Me Bruggmann, notaire à Papeete le 22 janvier 2009, M. Maurice Baud, agissant au nom et en qualité de commissaire à l'exécution du plan, nommé par jugement du tribunal mixte de commerce de Papeete le 22 septembre 2008, de la société Sunny SARL en redressement judiciaire, a vendu au profit de la SARL Import Discount, un fonds de commerce de vente d'articles liés à la téléphonie, les systèmes d'alarme, la radio et les communications en général, sis et exploité à Faa'a, côté montagne, lot 9 de l'immeuble Air Tahiti, bailleur des locaux : M. Daniel Carnio, local : loyer 200 000 F CFP par mois, une boutique d'une superficie de 82,70 mètres carrés environ, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 06 100 B du 13 mars 2006, Office One Dépôt, société par actions simplifiées, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, en date du 12 mars 2009, la société Kwong & Yat Lee a vendu à la société Office One Dépôt, le fonds de commerce d'importation, de négoce, la distribution de matériel et fourniture de bureau, de stockage, et la manutention, sis et exploité à Papeete, allée Pierre-Loti, pour lequel la société Kwong & Yat Lee est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 5783 B avec entre en jouissance à compter du 1er avril 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 07 336 B du 3 décembre 2007, Bisounours, société à responsabilité limitée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé Mme Simone Puupuu épouse Lighthart en qualité de liquidateur, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF ;

N° 08 77 B du 25 mars 2008, Poly-Avocats, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2009 à Papeete, enregistré à Papeete le 3 mars 2009, folio n° 63, bordereau 1955-7, il a été pris acte de la démission de M. Dominique Bourion de ses fonctions de gérant, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

7 avril 2009

N° 06 143 A du 30 janvier 2006, Tainui Vetea Ehu, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 08 743 A du 6 mai 2008, Juan Eguiagaray Arroyo, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 421 A du 12 mars 2009, Siméon Taumata Yamatay, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

8 avril 2009

N° 08 721 A du 30 avril 2008, Daisy Grace Uramoe Tahī, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 08 140 B du 23 mai 2008, SMCS, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, 253, avenue Prince-Hinoi, BP 21048 Papeete, 98713 Papeete cedex.

9 avril 2009

N° 98 800 A du 24 avril 1998, Léonie Wong Pao Sing, *nom d'usage* : Gariki, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 87 A du 23 janvier 2007, Flavia Pitate Hiro, *nom d'usage* : Tehuiotoa, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 08 287 A du 27 février 2008, Frédéric Jean Albert Dafniet, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 66 A du 16 janvier 2009, Tuatini Dieter Demes, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

14 avril 2009

N° 07 641 A du 25 avril 2007, Florent Hotuarii Seino, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 08 2093 A du 24 décembre 2008, Raimana Paquier, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 297 A du 25 février 2009, Linda Timiona, *nom d'usage* : So, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

15 avril 2009

N° 08 1146 A du 8 juillet 2008, Jean-Jacques Claude Remusat, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 538 A du 31 mars 2009, Daniel Tokoragi, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 1622 A du 10 octobre 2006, Yasmina Tiare Tupuania Tardivel, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 626 A du 24 avril 2007, Vaiana Monique Bennett, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1744 A du 21 novembre 2007, Justin Joinville Lilloux, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

16 avril 2009

N° 03 81 A du 16 janvier 2003, Heimana Vatea John Tapatoa, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 03 1611 A du 1er septembre 2003, Nathalie Véronique Cinquin, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 1850 A du 29 novembre 2005, Barbara Marie-José Laborie, *nom d'usage* : Schouller, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

20 avril 2009

N° 02 247 A du 11 février 2002, Justine Diana Moehau Tapeta, *nom d'usage* : Rameha, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 02 1865 A du 17 octobre 2002, You Kohi Hiro Ouwen, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 371 A du 7 mars 2005, Ira Jennifer Parau, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 614 A du 20 avril 2005, Edgard Kahumoehu Tametona, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 1435 A du 16 septembre 2005, Colette Teuira Oaoa, *nom d'usage* : Hauata-Utahia, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 1011 A du 5 juillet 2006, Eric Thierry Delage, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 1502 A du 22 septembre 2006, Teva Joseph Yuen, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 1510 A du 22 septembre 2006, Hinanui Movita Hoiore, *nom d'usage* : Reid, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 257 A du 21 février 2007, Isabelle Marthe Epauld, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1016 A du 12 juillet 2007, Yvanna Mauahiti, *nom d'usage* : Vanaa, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1064 A du 19 juillet 2007, Aude Marie André Le Rossignol, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1108 A du 30 juillet 2007, Francine Hélène Passal, *nom d'usage* : Lafont, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 421 A du 12 mars 2009, Siméon Taumata Yamatay, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 519 A du 27 mars 2009, Hirirau Joyce Mariteragi, *nom d'usage* : Teiefitu, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

21 avril 2009

N° 06 1972 A du 29 novembre 2006, Teupootahiti Jean-Baptiste Teriirere, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 68 B du 24 février 2006, Pension de la Plage, société à responsabilité limitée, suppression de l'activité de location de véhicules (L08) à compter du 20 avril 2009, inscription modificative de société commerciale avec publication au JOPF.

22 avril 2009

N° 02 515 A du 15 mars 2002, Valérie Denise Vincente Defois, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 2082 A du 15 décembre 2006, Indhira Annel de la Rosa, *nom d'usage* : Prats, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

23 avril 2009

N° 91 646 A du 27 août 1991, Michel Bruno Kohumoetini, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 99 888 A du 13 mai 1998, Teaea Mihimana, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 534 A du 31 mars 2009, Poehere Monique Rainui Nesa, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

27 avril 2009

N° 79 184 A du 21 novembre 1979, Ilaire Félix Tamu, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 96 268 A du 23 février 1996, Camille Tapuarui Laughlin, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 826 A du 30 mai 2005, Eric Sébastien Derain, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 1973 A du 24 décembre 2005, Marie-France Leille, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 1988 A du 30 décembre 2005, Brigitte Teroro Tupea, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 06 13 B du 16 janvier 2006, Achats-Ventes PF, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, adjonction d'une enseigne commerciale : Annuaire - PF ;

N° 07 313 C du 8 novembre 2007, Bora Bora II, société civile, il résulte d'un acte reçu aux minutes de Me Yao, notaire par intérim, suppléant Me Bruggmann, notaire susnommé le 13 mars 2009, les modifications ci-après aux mentions antérieurement publiées, gérance : Mention périmée : Mlle Géraldine Julie Gebert, et M. Jean-Louis Bruno Radici, nouvelle mention : M. Louis Georges René Descamps, et Mme Ananda Mélanie Maeva Descamps née Roustan ; siège social : mention périmée : Faa'a, Saint-Hilaire, rue de l'atelier mécanique : nouvelle mention : Punaauia, Marina Lotus, appartement n° 12, ou BP 61352, 98702 Faa'a, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

28 avril 2009

N° 08 1688 A du 3 octobre 2008, Bernard Wallis, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 309 A du 27 février 2009, Mike Alain Chan Kee Than, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 520 A du 27 mars 2009, Isabelle Hina Heitiare Roucheux, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

29 avril 2009

N° 06 1167 A du 2 août 2006, Maxime Moreno Kaiha, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 09 135 A du 30 janvier 2009, Sophie Florence Annie Devillechabrolle, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF.

30 avril 2009

N° 06 898 A du 14 juin 2006, Hinamahoahoa Elisabeth Hotoeua, *nom d'usage* : Moreta, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 07 1787 A du 28 novembre 2007, Wilfrid Heiarii Lao, inscription modificative de personne physique avec publication au JOPF ;

N° 05 361 C du 28 décembre 2005, MICAL, société civile, il résulte d'un acte reçu par Me Delgrossi, notaire associé de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi, le 16 décembre 2008 le transfert du siège social à Papeete, 121, avenue Georges-Clémenceau, et la nomination de MM. Philippe Dubau et Arnaud Gendron en qualité de gérants en remplacement de M. Michel Miclo, inscription modificative de société civile avec publication au JOPF.

## RADIATIONS

7 février 2007

N° 04 1846 A - 2004-795 A, Albert Tehaamoana, Atuona, 98741 Hiva Oa, *date de cessation définitive d'activité* : 1er janvier 2007.

2 octobre 2007

N° 97 202 A - 26 730 A, Christiana Tiatia, près de la poste de Fare, 98731 Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 4 septembre 2007.

15 octobre 2007

N° 03 505 A - 42 795 A, Evelyne Guilloux, Vaiaau, 98735 Tumaraa, *date de cessation définitive d'activité* : 21 septembre 2007 ;

N° 04 1093 A - 2004-45 762 A, Billy Butcher, Puohine, 98735 Taputapuataea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 septembre 2007.

19 octobre 2007

N° 85 773 A - 13 409 A, Heiarii Terrotua, Rairua, 98750 Raiavae, *date de cessation définitive d'activité* : 18 octobre 2007 ;

N° 01 783 A - 38 887 A, Yves Giraud, Yacht Club, 98701 Arue, *date de cessation définitive d'activité* : 18 octobre 2007 ;

N° 02 1016 A - 40 937 A, William Tainanuarii, avenue du Chef-Vairaatoa, 98714 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 13 octobre 2007 ;

N° 03 1135 A - 43 425 A, Tuairiki Opuu, lotissement Vaitareia n° 19, 98702 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 30 juin 2006.

2 novembre 2007

N° 98 3031 A - 32 333 A, Manu Narii Paitia, PK 12,600, côté montagne, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 31 octobre 2007 ;

N° 00 1547 A - 37 816 A, Pascal Urban, PK 52, côté mer, 98720 Faaone, *date de cessation définitive d'activité* : 31 juillet 2007.

5 novembre 2007

N° 97 1565 A - 28 090 A, Fou Yen Célestine Chung épouse Languy, avenue Ariipaia Hamuta, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 5 novembre 2007.

6 novembre 2007

N° 98 149 A - 29 469 A, Félix Teheiuira, PK 9,500, côté montagne, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 2 mai 2002 ;

N° 02 463 A - 40 384 A, Béatrice Tapii Tehuru, au village, 98784 Tureia, *date de cessation définitive d'activité* : 30 avril 2006 ;

N° 02 401 A - 40 322 A, Tiarere Tinomoe, 98761 Arutua, *date de cessation définitive d'activité* : 1er avril 2007 ;

N° 0354 A - 42345 A, Hélène Tiaehau Tepa, PK 32, côté mer, 98712 Papara, *date de cessation définitive d'activité* : 30 juillet 2007.

7 novembre 2007

N° 91 532 A - 18 869 A, Michel Patarin, 98767 Hao, *date de cessation définitive d'activité* : 7 novembre 2007.

8 novembre 2007

N° 95 1344 A - 24 192 A, Michel Manuel, PK 46,500, côté mer, 98720 Faaone, *date de cessation définitive d'activité* : 30 octobre 2007.

9 novembre 2007

N° 98 1378 A - 30 698 A, Tamara Taerea, PK 23,300, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 1er mars 2007 ;

N° 02 618 A - 40 539 A, Hinano Mateau Maopi, Moerai, Tetini 2, 98753 Rurutu, *date de cessation définitive d'activité* : 18 septembre 2007 ;

N° 03 1705 A - 43 995 A, Hinano Toti Tuteirihia, quartier Toti, Pamatai, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 31 octobre 2007.

12 novembre 2007

N° 01 1784 A - 39 888 A, Vetea Pahio Snow, 98763 Raraka, *date de cessation définitive d'activité* : 9 novembre 2007 ;

N° 02 1992 A - 42013 A, Maurice Maopi, PK 18,500, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 avril 2007.

13 novembre 2007

N° 04 960 A - 45 629 A, Gilles Delong, PK 1,500, côté montagne, 98719 Taravao, *date de cessation définitive d'activité* : 1er novembre 2007 ;

N° 05 396 A, Poema Mopi Tamarii, PK 4,800, côté mer, quartier Vaiava village, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 20 octobre 2007 ;

N° 06 1303 A, Dolorès Teriipaia, quartier Young Wong, Pamatai, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 31 octobre 2007 ;

N° 07 445 A, Idwerd Graffe, PK 17,500, côté montagne, plateau Atohei, 98707 Papenoo, *date de cessation définitive d'activité* : 31 août 2007 ;

N° 07 1376 A, Dorothée Distinguin Drieux, PK 2, côté montagne, cité Grand, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 6 novembre 2007.

14 novembre 2007

N° 93 144 A - 20 496 A, Claude Bazin, Faanui, BP 30, 98730 Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 1er juin 2007.

15 novembre 2007

N° 99 2124 A - 35 837 A, Annick Amini Temu, Fakahina, 98765 Fangatau, *date de cessation définitive d'activité* : 6 novembre 2006 ;

N° 06 110 A, Kaddour El Khabezi, plateau Belvédère, chemin laiterie Van Bastolaer, 98719 Taravao, *date de cessation définitive d'activité* : 12 décembre 2007 ;

N° 06 2045 A, Ieremia Taerea, PK 8,500, côté montagne, quartier Mercier, 98717 Outumaoro, Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 30 avril 2007.

16 novembre 2007

N° 79 148 A - 8913 A, Henri Pouliquen, PK 7,500, côté montagne, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 18 novembre 2007 ;

N° 02 206 A - 40 127 A, Marie-Noël Manarani, en face de l'hôtel Hawaïkinui, 98735 Uturoa, *date de cessation définitive d'activité* : 27 septembre 2007 ;

N° 02 473 A - 40 394 A, Francesco Costanza, Matavai Lodge, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2006 ;

N° 02 473 A - 40 394 A, Francesco Costanza, Matavai Lodge, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2006 ;

N° 06 424 A, Marc Brotherson, quartier Fainu, Opoa, 98735 Taputapuataea, *date de cessation définitive d'activité* : 17 octobre 2007.

19 novembre 2007

N° 91 46 A - 18 386 A, Elisabeth Tinorua Smith, Avera, PK 8, côté montagne, 98735 Taputapuataea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 avril 2006 ;

N° 02 1598 A - 41 619 A, Tehui Mataitai, rue Temarii, quartier Turi, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 31 octobre 2007 ;

N° 05 1501 A, Jean-François Stoskopf, PK 48,200, côté mer, 98720 Faaone, *date de cessation définitive d'activité* : 1er janvier 2007 ;

N° 06 1245 A, Omeri Taputu, quartier Vaininiore, rue Bernardino, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 817 A, Maurice Manavarere, PK 53,700, quartier Terorotua, 98727 Teva I Uta, *date de cessation définitive d'activité* : 1er octobre 2007 ;

N° 07 1293 A, Marc Laine, PK 18, côté mer, 98723 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation définitive d'activité* : 16 novembre 2007.

## 20 novembre 2007

N° 02 1359 A - 41 280 A, Pai Tave, lotissement Teroma, lot 73, 98702 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 1er novembre 2002 ;

N° 03 55 A - 42 346 A, Yoram Zekri, résidence Hinaraurea, Pamatai, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 2 octobre 2007 ;

N° 03 1617 A - 43 906 A, Joanita Pavaouau, Mission catholique, n° 49, 98715 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 30 août 2007 ;

N° 04 1445 A - 2004-271 A, Christophe Nehemia, PK 22,200, côté montagne, Papetoai, 98727 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 17 août 2004 ;

N° 05 1591 A, Marie Line Temarii Izal, domaine Labbé, quartier Haereraaroa, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 12 mai 2005 ;

N° 06 1730 A, Sabine Lo-Shun, PK 38, côté montagne, 98712 Papara, *date de cessation définitive d'activité* : 19 novembre 2007 ;

N° 07 315 A, Céline Cholet, Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de cessation définitive d'activité* : 1er décembre 2007 ;

N° 07 1247 A, Fabrice Gleizes, cité de l'Air, lotissement Juventin, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 1er septembre 2007 ;

N° 07 1350 A, Michel Cheung, PK 32,500, côté montagne, 98712 Papara, *date de cessation définitive d'activité* : 14 novembre 2007.

N° 07 1350 A, Michel Cheung, PK 32,500, côté montagne, 98712 Papara, *date de cessation définitive d'activité* : 14 novembre 2007.

## 21 novembre 2007

N° 02 405 A - 40326 A, Louis Batut, PK 23,200, côté mer, quartier Fariau, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 20 novembre 2007 ;

N° 02 905 A - 40 826 A, Jessica Tekurio, 98768 Hikueru, *date de cessation définitive d'activité* : 20 novembre 2007 ;

N° 03 372 A - 42 662 A, Wilfred Pomare, route de l'Hippodrome, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 20 novembre 2007 ;

N° 03 1700 A - 43 990 A, Jaimes Sébastien Welker, PK 22, côté mer, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 19 novembre 2007 ;

N° 03 2123 A - 44 413 A, Tivini Terootea, PK 10,800, côté mer, 98728 Paopao, Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 juillet 2007 ;

N° 06 1739 A, Guillaume Gay, PK 12,800, lotissement Punavai Nui, lot 180, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 1152 A, Jean-Philippe Fumat, résidence Fare Nui n° 23, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 20 novembre 2007.

## 22 novembre 2007

N° 02 1331 A - 41 252 A, Elisabeth Clarck Chapman, PK 24, quartier Haumauuru, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 octobre 2007 ;

N° 04 1571 A - 2004-434 A, Teupoo Tuahine, quartier Juventin, Tipaerui, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 1er septembre 2004 ;

N° 07 1294 A, Tehuiarii Levard, PK 12,300, côté mer, Ahonu, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 1er octobre 2007.

## 26 novembre 2007

N° 03 1632 A - 43 922 A, Isabelle Garrigou, PK 9,300, côté montagne, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 1er mai 2007.

## 28 novembre 2007

N° 85 493 A - 13 130 A, Louise Bonet Te Ping, BP 382, 98735 Uturoa, *date de cessation définitive d'activité* : 6 novembre 2007 ;

N° 01 1628 A - 39 732 A, Andrew Croft, PK 19, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 1er novembre 2007 ;

N° 02 177 A - 40 098 A, Charley Maitere, lotissement Amiot, Auae, 98703 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2006 ;

N° 02 2114 A - 42 135 A, Fidèle Mairoto, Puohine, 98735 Raiatea, *date de cessation définitive d'activité* : 5 novembre 2007 ;

N° 03 344 A - 42 634 A, Teva Utia, Hipu, 98733 Tahaa, *date de cessation définitive d'activité* : 16 novembre 2007 ;

N° 04 295 A - 45 019 A, Jean-Robert Amiot, BP 1581, 98735 Uturoa, *date de cessation définitive d'activité* : 5 novembre 2007 ;

N° 04 1778 A - 2004-723 A, Léon Pahuri, Nunue BP 336, 98730 Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 18 octobre 2007.

## 29 novembre 2007

N° 00 1715 A - 37 984 A, Jerry Gooding, Rikitea, BP 72, 98755 Gambier, *date de cessation définitive d'activité* : 15 novembre 2007 ;

N° 03 1177 A - 43 467 A, Séverine Thirouard, BP 140 Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de cessation définitive d'activité* : 1er décembre 2007.

## 30 novembre 2007

N° 82 1 A, 10 368 A, Louis Tsing Yi Min, rue des Remparts, 98714 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 84 781 A - 12 557 A, Ralph Kilian, BP 321 Maharepa, 98728 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 99 2182 A - 35 890 A, Collatin Viriamu, marché de Papeete, 98714 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 30 décembre 1999.

## 3 décembre 2007

N° 84 477 A - 12 254 A, Albert Karlyak, PK 4, côté montagne, Afaahiti, 98719 Afaahiti, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 98 2346 A - 31 648 A, Virau Mohi, lotissement Tahina n° 36, 89735 Uturoa, *date de cessation définitive d'activité* : 22 octobre 2007 ;

N° 00 815 A - 37 083 A, Véronique Morere, quartier Garnier, Pamatai, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 1089 A, Gaston Raufea, rue du Taaone, face au lycée, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 20 août 2007.

## 4 décembre 2007

N° 86 254 A - 13 728 A, Franck Selam, quartier Juventin, Pamatai, 98702 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 87 341 A - 14 796 A, Jésus Perez, PK 42,900, côté montagne, 98726 Mataiea, *date de cessation définitive d'activité* : 4 décembre 2007 ;

N° 02 168 A - 40 089 A, Paul Mariassouce, Oremu III, lot n° 2, 98703 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 3 décembre 2007 ;

N° 02 689 A - 40 610 A, Claudine Tunutu Pia, face à la mairie, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 4 décembre 2007 ;

N° 05 858 A, Nick Toomaru, PK 12,500, 98718 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 3 décembre 2007.

## 6 décembre 2007

N° 87 330 A - 14 785 A, Kwai Hing Tsoi Chung, quartier Céran, Sainte-Amélie, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 5 décembre 2007 ;

N° 88 819 A - 16 239 A, Marguerite Rere, BP 257, 98731 Fare, Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 1989 ;

N° 96 421 A - 24 899 A, Paul Leau-Choy, PK 5,500, côté montagne, quartier Mai, 98703 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 6 décembre 2007 ;

N° 00 985 A - 37 253 A, Virginie Hikutini Teikihakaupoko, Hakatao, 98745 Ua Pou, *date de cessation définitive d'activité* : 20 novembre 2007 ;

N° 00 1587 A - 37 856 A, Sylvie Champion Gervochon, PK 19,100, côté montagne, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 29 novembre 2007 ;

N° 03 1158 A - 43 448 A, Valérie Trintignac Sevilla, PK 19,500, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 15 décembre 2007 ;

N° 04 901 A - 45 570 A, Xavier Taamino, au village, 98769 Makemo, *date de cessation définitive d'activité* : 30 octobre 2007 ;

N° 06 37 A, Olivier Renard, route de la pointe Vénus, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 30 septembre 2007 ;

N° 06 1015 A, Vahineroo Arai, PK 20, lotissement Tiapa n° 29, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 10 juillet 2006 ;

N° 07 897 A, Philippe Bouche, Mahinarama, Hitira'a Mahana n° 39, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 30 septembre 2007 ;

N° 07 1244 A, Mareva Teraiamano Salmon, PK 32,800, côté montagne, 98712 Papara, *date de cessation définitive d'activité* : 4 décembre 2007 ;

N° 07 1344 A, Fabrice Convert, PK 46, côté mer, Puohine, 98735 Taputapuatea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007.

## 7 décembre 2007

N° 78 66 A - 79 49 A, Alexandre Mou, zone de Fare Ute, 98714 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 98 4194 A - 33 494 A, Benoit Maueau, PK 10, côté montagne, quartier Richmond, 98728 Afareaitu, Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 03 1331 A - 43 620 A, Jean-Baptiste Lesca, lotissement Tevihonu, lot 9, 98719 Taravao, *date de cessation définitive d'activité* : 31 juillet 2007.

## 10 décembre 2007

N° 98 1385 A - 30 705 A, Didier Alpini, PK 6, lotissement Piafau, 98702 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 78 A, Maxime Herfort, Saint-Hilaire, route du mont Marau, 98703 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 1510 A, Laurence Renou, Pamatai, résidence Tiarii n° 31, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 10 décembre 2007.

## 11 décembre 2007

N° 04 554 A - 45 278 A, Vanaka Haiti, PK 5, côté mer, Vaiare, 98728 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 10 décembre 2007 ;

N° 05 236 A, Juanita Arii Koan, 98781 Takaroa, *date de cessation définitive d'activité* : 31 août 2007 ;

N° 05 1325 A, Soizic Malfroy Rondez, PK 19,100, côté montagne, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 1er octobre 2007 ;

N° 07 280 A, Simone Resnay Demassez, PK 1,700 Auae, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 444 A, Jean-Charles Verriere, route de la pointe Vénus, quartier Putoa, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 1er octobre 2007 ;

N° 07 1388 A, Audrey Canale, Hamuta, résidence Opuhi, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 17 septembre 2007.

## 12 décembre 2007

N° 02 1793 A - 41 814 A, Jeanne Tekohuotetua, vallée Hoata, Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation définitive d'activité* : 1er juillet 2004 ;

N° 04 1575 A - 2004-438 A, Gérard Faatoa, PK 5,825, quartier Faatoa, 98701 Arue, *date de cessation définitive d'activité* : 11 décembre 2007 ;

N° 05 482 A, Joël Tarati, PK 5,300, lotissement Vaipoopoo, 98701 Arue, *date de cessation définitive d'activité* : 7 décembre 2007 ;

N° 07 300 A, Yves René Terrier, marina de Vaiare, yacht Wapiti, 98728 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 15 août 2007 ;

N° 07 1424 A, Walter Capel, BP 9, 98732 Maupiti, *date de cessation définitive d'activité* : 7 décembre 2007.

## 13 décembre 2007

N° 76 87 A - 66 04 A, Siao Thong Yuam, avenue du Chef Vairaatoa, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 82 94 A - 10 460 A, Alain Maillion, Paofai, face à l'OTAC, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 95 348 A - 23 196 A, Lucien Haapa, Fetuna, 98735 Tumaraa, *date de cessation définitive d'activité* : 29 novembre 2007 ;

N° 98 3794 A - 33 094 A, Franck Maiterai, BP 432, 98731 Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 20 novembre 2007 ;

N° 99 1606 A - 35 321 A, Jean-Pierre Veau, pointe Paopao, Anau, 98730 Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 27 novembre 2007 ;

N° 99 1833 A - 35 547 A, Pascal Amoyel, Faani, BP 484 Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 29 novembre 2007 ;

N° 01 1068 A - 39 172 A, Kioung Lyou-Tsiou, PK 2, côté montagne, Tepua, 98735 Uturoa, *date de cessation définitive d'activité* : 19 novembre 2007 ;

N° 01 1620 A - 39 724 A, Olivier Kui Sang, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 02 474 A - 40 395 A, Isabelle Atae Temaouri, BP 76, 98731 Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 20 novembre 2007 ;

N° 03 1817 A - 44 107 A, Léon Li, Heiri, lot n° 20, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 12 décembre 2007 ;

N° 04 1707 A - 2004-627 A, Tiziana Lizio, lotissement Puurai, lot 53, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 13 décembre 2007 ;

N° 05 820 A, Ana Pena Sana épouse Boisson, BP 625 Fare, 98731 Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 21 novembre 2007 ;

N° 05 1436 A, Temarii Wong, Haapu, côté mer, 98731 Fare, Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 21 novembre 2007 ;

N° 06 1718 A, Fabian Dhaussey, Punavai Nui, lot n° 75, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 12 décembre 2007 ;

N° 06 1529 A, Forrest Teriitau, BP 96 Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 06 1682 A, Adrien Yeung, Tefarerii, 98731 Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 21 novembre 2007 ;

N° 07 833 A, Delly Manafenuaroa, PK 10,500, lot n° 18, Taapuna, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 936 A, Pauline Opetta, station Mobil, Taina, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 31 octobre 2007 ;

N° 07 1182 A, Angélo Pothier, Vaipiti, 98733 Tahaa, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 1187 A, Warren Taerea, 98734 Tahaa, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 1443 A, Célestin Pothier, Vaipiti, 98733 Tahaa, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 1444 A, Charles Pothier, Vaipiti, 98733 Tahaa, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 1459 A, Eugène Roihau, Anau, côté mer, 98730 Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 29 novembre 2007 ;

N° 07 1800 A, Maxime Ariiotima, lotissement Datcherry, lot 144, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 28 novembre 2007.

#### 14 décembre 2007

N° 00 1555 A - 37 824 A, Tevate Bordes, PK 6, côté montagne, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation définitive d'activité* : 1er novembre 2007 ;

N° 05 1991 A, Valérie Delille, résidence Te Aua Uta, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 13 décembre 2007 ;

N° 06 1789 A, Edgar Tihoni, quartier Tihoni, Fautaua, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 13 décembre 2007 ;

N° 07 767 A, Jean-Paul Tegaripa, PK 12, servitude Scholermann, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 13 décembre 2007 ;

N° 07 1385 A, Léa Tuhariua Salmon, PK 36,500, lotissement Vahinemoena n° 37, 98712 Papara, *date de cessation définitive d'activité* : 2 octobre 2007.

#### 17 décembre 2007

N° 87 153 A - 14 611 A, Kai Ling Shen Lee Chen, Orovini, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 99 2141 A - 35 851 A, Hervé Ruhnke, BP 40 Mataura, 98754 Tubuai, *date de cessation définitive d'activité* : 30 décembre 2007 ;

N° 04 1459 A - 2004-286 A, Alain Nyssen, Atima, lot n° 57, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 14 décembre 2007 ;

N° 07 821 A, Agnès Leaou, cité de l'Air, lotissement Vairinu, lot B, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 14 décembre 2007.

#### 18 décembre 2007

N° 99 599 A - 34 318 A, Vaimana Etaeta, PK 47, côté mer, 98720 Hitia'a, *date de cessation définitive d'activité* : 17 décembre 2007 ;

N° 01 1606 A - 39 710 A, Jon Urreiztietia, PK 22, côté montagne, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 9 novembre 2002 ;

N° 02 1578 A - 41 599 A, Clémentine Fournier, BP 262, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation définitive d'activité* : 27 novembre 2007 ;

N° 03 1727 A - 44 017 A, Michel Yu Hing, vallée Puatuhu, Titioro, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 17 novembre 2007 ;

N° 05 565 A, Cathy Tching, Titioro, lotissement Temauri village, 98714 Papeete ;

N° 05 1224 A, Robert Tuiho, Tefarerii, côté mer, 98735 Uturoa, *date de cessation définitive d'activité* : 26 février 2007 ;

N° 05 1875 A, Roméo Teriipaia, PK 10,600, lotissement Pereua, lot II, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 1er janvier 2007 ;

N° 06 196 A, Thierry Tchoung, PK 29,900, côté montagne, 98708 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation définitive d'activité* : 1er janvier 2007 ;

N° 06 1361 A, Géraldine Barsinas Teamo, quartier Kohuhunui, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation définitive d'activité* : 29 novembre 2007 ;

N° 07 956 A, Guillaume Samson, Mission, côté montagne, quartier Valma, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 14 décembre 2007.

#### 19 décembre 2007

N° 96 1580 A - 26 057 A, Temau Tegaripa Terega, Teroma 2, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 18 décembre 2007 ;

N° 00 921 A - 37 189 A, Nadia Quatrefagesprak, PK 4,500, quartier Cowan, 98701 Arue, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 01 290 A - 38 394 A, Cédric Havet, Sainte-Amélie, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 15 septembre 2007 ;

N° 04 1970 A - 2004-927 A, Jean-Claude Havet, lotissement Tehapatoa n° 51, 98704 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 19 décembre 2007 ;

N° 05 100 A, Philippe Bernardino, PK 55,500, côté montagne, 98727 Papeari, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007.

#### 20 décembre 2007

N° 84 575 A - 12 352 A, Ah Sang Wong, PK 4,200, côté montagne, 98701 Arue, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 90 85 A - 17 480 A, Pierre Chongue, PK 11,900, côté mer, face au magasin Week-end, 98718 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 95 551 A - 23 399 A, Denise Teriiteta, 98771 Manihi, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2000 ;

N° 97 1441 A - 27 966 A, Fredy Lau, Mission, Pure Ora, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 1er janvier 2005 ;

N° 98 1327 A - 30 647 A, Jacqueline Chin-Hen-Vai-Shan Ho Foc, PK 10, côté montagne, résidence Taapuna, 98703 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 19 décembre 2007 ;

N° 02 176 A - 40 097 A, Pascal Maucotel, Ahe, SP 9138100208 Armées, *date de cessation définitive d'activité* : 22 février 2005 ;

N° 02 2043 A - 42 064 A, Vairea Tahii, PK 17,100, côté montagne, 98707 Papenoo, *date de cessation définitive d'activité* : 1er janvier 2007 ;

N° 07 689 A, Franck Boulord, les Hauteurs de Titioro, appartement n° 11, 98714 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 19 décembre 2007 ;

N° 07 1261 A, Virginie Lepean, Pamatai, lotissement Socrédo n° C43, 98703 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 10 décembre 2007.

#### 22 décembre 2007

N° 07 405 A, Christian Lai, immeuble Chansay, rue des remparts, 98714 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 1408 A, Jean-Louis Aboucaya, résidence Taina n° 111 B, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 20 décembre 2007.

26 décembre 2007

N° 95 565 A - 23 413 A, Jacky Maraearo, lotissement Socrédo n° 51, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 00 726 A - 36 994 A, James Roura, quartier Arbelot, Pamatai, 98703 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 21 décembre 2007 ;

N° 03 66 A - 42 357 A, Delia Teriitahi, PK 18, côté mer, 98722 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation définitive d'activité* : 21 décembre 2007 ;

N° 07 94 A, Eglantine Bennett, PK 6, côté mer, servitude Bennett, 98701 Arue, *date de cessation définitive d'activité* : 15 novembre 2007 ;

N° 07 140 A, Chia-Yu Chen, route de la pointe Vénus, lot 8, 98709 Mahina, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 774 A, Valentine Piritua, PK 13,800, quartier Piritua, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 07 1345 A, Agnès Morfin Grabowski, Pension Mauarii Parea, 98731 Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 15 septembre 2007 ;

N° 07 1346 A, Sandy Rohart, Pension Mauarii, Parea, 98731 Huahine, *date de cessation définitive d'activité* : 15 septembre 2007.

27 décembre 2007

N° 03 2369 A - 44 659 A, Cristelle Mario, Paopao, BP 601 Maharepa, 98728 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 04 1773 A - 2004-718 A, Laurent Deconinck, Haamene, 98734 Tahaa, *date de cessation définitive d'activité* : 12 décembre 2007 ;

N° 05 322 A, Floyd Hioe, quartier Faatahi, 98730, Bora Bora, *date de cessation définitive d'activité* : 7 décembre 2007 ;

N° 05 410 A, Christophe Hapaitahaa, lotissement Tahina, n° 49, 98735 Uturoa, *date de cessation définitive d'activité* : 11 décembre 2007 ;

N° 05 509 A, Marcel Juventin, quartier Juventin, 98713 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 06 744 A, Purutu Tepa, derrière le stade de Fautaua, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 30 A, Elisabeth Huber, PK 10,500, côté montagne, servitude Tumahai n° 1, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 1er septembre 2007 ;

N° 07 151 A, Hugh Putoa, PK 33,900, quartier Putoa, 98712 Papara, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 07 1657 A, Sylvana Sacault Levin, chemin vicinal de Taunoa, 98714 Papeete, *date de cessation définitive d'activité* : 26 décembre 2007.

28 décembre 2007

N° 92 362 A - 19 643 A, Eric Desamy, BP 1043 Papetoai, 98728 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 30 novembre 2007 ;

N° 95 948 A - 23 796 A, Juliana Ruta, PK 28, côté mer, Haapiti, 98728 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 27 décembre 2007 ;

N° 99 1688 A - 35 402 A, Teihoariki Avae, PK 22,300, côté montagne, 98708 Tiarei, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 05 204 A, Fred Amaru, PK 24,500, servitude Tetumu, 98711 Paea, *date de cessation définitive d'activité* : 27 décembre 2007 ;

N° 05 949 A, Stéphane Hervo, Saint-Hilaire, 98703 Faa'a, *date de cessation définitive d'activité* : 27 décembre 2007 ;

N° 05 1710 A, André Duclercq, PK 11,200, côté mer, 98717 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 31 décembre 2007 ;

N° 06 1037 A, Jean-Luc Girard, PK 14, immeuble Chan Lin, 98718 Punaauia, *date de cessation définitive d'activité* : 28 décembre 2007 ;

N° 06 1699 A, Temaiarii Amaru, lotissement Pater n° 20, 98716 Pirae, *date de cessation définitive d'activité* : 1er décembre 2006 ;

N° 07 669 A, Poema Maiterai Tchen, PK 41,800, côté montagne, lotissement Vahoata, 98726 Mataiea, *date de cessation définitive d'activité* : 27 décembre 2007 ;

N° 07 1853 A, Dorina Teihotu Davril, PK 21,243, côté mer, Haapiti, 98728 Moorea, *date de cessation définitive d'activité* : 27 décembre 2007.

16 octobre 2008

N° 87 6 B - 3011 B, SARL Ronui, au capital de 21 820 000 F CFP, PK 6, Puunui, Vairao, Hitia'a O Te Ra, l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2008 a constaté la clôture des opérations de liquidation.

1er avril 2009

N° 04 1097 A du 9 juin 2004, Mélanie Vaihere Faniu, Fare, quartier Marae, côté montagne, BP 218, 98731 Huahine ;

N° 05 898 A du 8 juin 2005, Raiarii Noël Shui, Tahiti Direct Import, PK 15,300, 98718 Punaauia ;

N° 07 146 A du 31 janvier 2007, Ludmilda Temanupaoura, *nom d'usage* : Tinorua, *nom commercial* : Ariherehia Couture, PK 32, côté montagne, quartier Faarahi, Hitia'a O Te Ra, 98706 Mahaena ;

N° 07 443 A du 20 mars 2007, Ilona Tufaimea, *nom d'usage* : Aa, *nom commercial* : Snack Moea, Maroe, côté montagne, 98731 Huahine ;

N° 07 856 A du 12 juin 2007, Cédric Keretino Tufaunui, *nom commercial* : Atelier Mécanique Tufaunui, PK 9,500, côté mer, Hitia'a O Te Ra, 98725 Vairao ;

N° 07 1440 A du 1er octobre 2007, Roberta Roru Hélène, *nom d'usage* : Maopi, *nom commercial* : Maopi's Constructions, Pamatai, PK 3,600, côté montagne, derrière l'Eglise, 98704 Faa'a ;

N° 07 1518 A du 15 octobre 2007, Maru Tchang, *nom commercial* : Manuiatuirai, PK 10,500, vallée Tuauru, côté montagne, 98709 Mahina ;

N° 08 329 A du 4 mars 2008, Christiane Esetera Isaia, *nom d'usage* : veuve Amiot, rue Tefaatau, quartier Layton, côté montagne, 98716 Pirae ;

N° 08 1486 du 4 septembre 2008, Tina Teavae, *nom d'usage* : Magasin Tina, Faie, côté montagne, BP 551, 98731 Huahine ;

N° 08 1899 A du 25 novembre 2008, Marie-Line Torrens, *nom d'usage* : Meuel, Faanui, 98730 Bora Bora ;

N° 08 1977 A du 2 décembre 2008, Christelle Vaiata Ah Fong, PK 4, quartier Robson, 98704 Faa'a ;

N° 09 337 A du 3 mars 2009, Davis François Raï Michel Razon, hôtel Hilton Tahiti, 89704 Faa'a.

2 avril 2009

N° 08 249 A du 21 février 2008, Louis Romain Aniamioi Timau, Vaitahu, 98743 Tahuata ;

N° 08 497 A du 29 mars 2008, Takamoana Jean-Pierre Takamoana, PK 8, quartier route Nina Peata, côté montagne, 98718 Punaauia.

## 3 avril 2009

N° 06 383 A du 13 mars 2006, Iosepha Randy Faara, PK 50,500, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98720 Faaone ;

N° 07 1037 A du 16 juillet 2007, Taharia Théodore Pita, *nom commercial* : Entreprise Pita, PK 10,500, côté montagne, lotissement Taapuna social n° 176 Punaauia, 98717 Punaauia cedex ;

N° 08 180 A, Moeata Mau, PK 50,800, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98720 Faaone ;

N° 08 610 A du 15 avril 2008, Kalimi Thérèse Christine Faremiro, *nom d'usage* : Condon, *nom commercial* : K&M Distribution, Afaahiti, PK 3,300, route dorsale, 98719 Taravao ;

N° 08 994 A du 16 juin 2008, Georges Ani Warren Bernière, *nom commercial* : Mika Multi Travaux, PK 5,500, servitude Vaipoopoo, côté montagne, 98701 Arue ;

N° 08 1629 A, Pupuaura Raymond Flores, *nom commercial* : Entreprise Teruruga, PK 39, lotissement Pitate, côté mer, BP 12210, 98712 Papara ;

N° 04 220 B du 2 septembre 2004, Raurii Import, société à responsabilité limitée, cité de l'Air, quartier Sandford, Faa'a, BP 2580 Papeete, 98713 Papeete cedex.

## 6 avril 2009

N° 08 232 A du 19 février 2008, François Pascal Ferrand, Taiohae, 98742 Nuku Hiva ;

N° 08 1463 A du 1er septembre 2008, Aïda Teheura Toomaru, *nom d'usage* : Teuira, *nom commercial* : Une Vie Meilleure, PK 11,700, quartier Teuira, côté mer, Ahonu, 98709 Mahina ;

N° 08 1920 A du 25 novembre 2008, Teriimana Arthur Mahio Tetuanui-Tinorua, motu de Temae, Moorea, 98728 Moorea-Maïao.

## 7 avril 2009

N° 07 1757 A du 22 novembre 2007, Teano Patrick Teata Tehariki, *nom commercial* : Tehariki Animation, PK 19,300, côté mer, quartier Sarciaux, Paea, BP 42127 Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 08 1473 A du 3 septembre 2008, Franck Raymond Maurice Aubert, *nom commercial* : Sacha Services, garage Renault, quartier Pollock, n° 12 Paraoro Papeete, BP 3584 Moorea, 98728 Moorea-Maïao.

## 8 avril 2009

N° 07 282 A du 23 février 2007, Alexis Temanua, Anau, côté montagne, 98730 Bora Bora ;

N° 07 1330 A du 7 septembre 2007, Elisabeth Tairua, *nom d'usage* : Tehaurai, *nom commercial* : Anau, 98730 Bora Bora ;

N° 07 1903 A du 14 décembre 2007, Albertine Tania Hopuu, *nom commercial* : Nanihi Créations, Anau, côté montagne, 98730 Bora Bora ;

N° 07 1906 A du 14 décembre 2007, Jérémy Georges Paul Marggi, Nunue 01, 98730 Bora Bora ;

N° 08 647 A du 18 avril 2008, Reva Tamarino, *nom d'usage* : Tchen Lam, Sainte-Amélie, quartier Timiona, BP 4766 Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 08 1709 A du 8 octobre 2008, Valérie Temarama Tehei, *nom commercial* : Matuanui, PK 42,300, quartier Piritua Hitia'a, BP 70111 Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao.

## 9 avril 2009

N° 84 250 A du 3 avril 1984, Jean-Pierre Halfon, *nom commercial* : Moorea Fishing Charters, PK 4,400, côté montagne, BP 121, 98728 Moorea-Maïao ;

N° 05 363 A du 4 mars 2005, Karlheinz Heduschka, 19, cours de l'Union-Sacrée Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 07 677 A du 3 mai 2007, Suzanne Tokahi Markusen, *nom commercial* : Tokahi Bijouterie, Pamatai, côté montagne, quartier Tikare, 98704 Faa'a ;

N° 08 333 A du 4 mars 2008, Karine Hinano Leilani Terii, *nom d'usage* : Fiumarella, *nom commercial* : Hinano Services, PK 12,700, côté mer, Punaauia, 98717 Punaauia cedex.

## 14 avril 2009

N° 06 675 A du 3 mai 2006, Elvis Taupee Utia, *nom commercial* : Terupe Créations, lotissement les Hauts de Mahinarama, 98709 Mahina ;

N° 06 1965 A du 29 novembre 2006, Florent Olivier Bouquet, PK 2, route du plateau, 98719 Taravao ;

N° 07 1314 A du 6 septembre 2007, Van Tu Tran, PK 8,900, côté montagne, lotissement Ovirii n° 5, 98709 Mahina ;

N° 07 1464 A du 2 octobre 2007, Nicolas Tekopunui, Anau, côté montagne, 98730 Bora Bora.

## 15 avril 2009

N° 06 440 A du 23 mars 2006, Eric Pascal Deleurme, *nom commercial* : Roulotte Raimanutea, Patio, Tahaa, 98734 Haamene ;

N° 06 710 A du 15 mai 2006, Patrick Michel Leclerc, *nom commercial* : Leclerc Carrelage, Taina III, lot n° 145, côté montagne, 98718 Punaauia ;

N° 06 1132 A du 26 juillet 2006, Jean-Charles Corre, PK 10,150, côté mer, Avera, Taputapuata, 98735 Uturoa ;

N° 07 607 A du 19 avril 2007, Poema Toroatua Hio, *nom commercial* : Arii-Rame, Avera, Irvai, PK 4, côté montagne, Taputapuata, 98735 Uturoa ;

N° 07 971 A du 5 juillet 2007, Inivarii Christa Puhia, *nom commercial* : Naelle Couture, PK 2,500, côté mer, Auae, près de Polyfix, 98704 Faa'a ;

N° 07 1373 A du 14 septembre 2007, Auguste Ope Teriitaumihau, Auae, PK 2,300, côté mer, 98704 Faa'a ;

N° 07 1431 A du 27 septembre 2007, Christian Jean Pierre Paulet, *nom commercial* : Vues D'ailleurs, lotissement Punavai Nui, n° 90, côté montagne, 98718 Punaauia ;

N° 08 581 A du 10 avril 2008, Gabriel Mou Fat, Uturaerae, côté mer, 98735 Uturoa ;

N° 08 1265 A du 30 juillet 2008, Elisabeth Mahanora, 98735 Uturoa ;

N° 08 1690 A du 6 octobre 2008, Félix Karotaia Mairoto, Oremu, logement 735, BP 63233 Faa'a, 98702 Faa'a cedex ;

N° 08 1928 A du 25 novembre 2008, Urbain Urarii, *nom commercial* : Urarii Carrelage, Vaininiore, rue Bernardino Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 09 45 A du 13 janvier 2009, Wendy Ope Uura, *nom commercial* : Uura Carrelage, servitude Vaininiore A, Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 09 508 A du 26 mars 2009, Lucile Amélie Eline Fraipont, PK 26,700, côté montagne, quartier Maraa, 98711 Paea ;

N° 06 97 C du 14 avril 2006, Alexis Invest, société civile de participation, immeuble Le Caill, bureau A 15, Fare Ute, BP 40162 Papeete, 98713 Papeete cedex.

## 16 avril 2009

N° 08 83 A du 18 janvier 2008, Jacques Teriitaumihau, PK 36,200, côté montagne, 98712 Papara ;

N° 08 395 A du 13 mars 2008, Gabriel Jacques Teuru, *nom commercial* : Tahiti Paint House (TPH), immeuble SCI Foch, 98714 Papeete ;

N° 08 844 A du 23 mai 2008, Gassmann Heimata Peu, *nom commercial* : Poema Entretien, PK 12,500, côté montagne, 98718 Punaauia.

## 20 avril 2009

N° 97 1094 A du 17 juillet 1997, Olé Sorensen Roonui Tokoragi, PK 5, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° 04 805 A du 20 décembre 2004, Faarahia Mana, Vaitape, 98730 Bora Bora ;

N° 05 43 A du 10 janvier 2005, Peramero Patahi Hikutini, Pueu, PK 9,300, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, 98721 Pueu ;

N° 05 102 A du 24 janvier 2005, Bernard Teraihu Piere, Papara, PK 31,500, quartier Maruia, côté mer, 98712 Papara ;

N° 05 376 A du 7 mars 2005, Eddy Martin Lican, Titiro, servitude Maraetefau 2, 98714 Papeete ;

N° 05 1156 A du 22 juillet 2005, Ernest Ah Sam, quartier Johnston, PK 4,800, côté mer, 98704 Faa'a ;

N° 05 1960 A du 22 décembre 2005, Teano Punu, *nom d'usage* : Temanupaiaua, *nom commercial* : Tevairai, Fiti, BP 618, 98731 Huahine ;

N° 06 1074 A du 18 juillet 2006, Bernard Armand Perroud, *nom commercial* : Home Services, lotissement Mahinarama, lot P, 98709 Mahina ;

N° 06 1427 A du 13 septembre 2006, Tahia Isabelle Ah Scha, *nom commercial* : Manuia Services, 67, rue Paul-Maze, quartier de la Mission, côté montagne, Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 07 279 A du 23 février 2007, Gabriel Terii Puahio, *nom commercial* : Tepito, PK 4,500, côté montagne, lotissement Puurai, n° 418, 98704 Faa'a ;

N° 07 785 A du 24 mai 2007, Elma Mahuta, lotissement Puurai, côté montagne, lot n° 44, 98704 Faa'a ;

N° 07 1448 A du 1er octobre 2007, Alfred Toriki, *nom commercial* : Entreprise Toriki, 98771 Manihi ;

N° 07 1819 A du 30 novembre 2007, Wallace Jean Hahe Tehahe, *nom commercial* : Atelier Wallace, PK 4,500, quartier Mai Gervais, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° 08 1222 A du 23 juillet 2008, Warena Heiata Matohi, Pamatai, quartier Rapa Nui, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° 09 42 A du 13 janvier 2009, Hinatea Yolanda Herchuelz, *nom commercial* : Here, zone industrielle de la vallée de Tupaerui au parking de l'Atelier Alain Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 09 333 A du 3 mars 2009, Jean-Claude François Ait Larbi, Pamatai, résidence Tiarii lot 25 Faa'a, 98702 Faa'a cedex ;

N° 09 336 A du 3 mars 2009, Taina Aroarii Pasquini, PK 4,500 derrière le magasin Vaiaha, quartier Mataiho Colombelle, 98704 Faa'a.

#### 21 avril 2009

N° 05 218 A du 9 février 2005, Serge Raymond Maunier, *nom commercial* : Maunier Serge Entreprise, PK 15, pointe des Pêcheurs, côté mer, Punaauia, 98717 Punaauia cedex ;

N° 05 782 A du 20 mai 2005, Elina Tania Le Prado, *nom d'usage* : Tuhoe, 98701 Arue ;

N° 06 139 A du 27 janvier 2006, Maxime Fariki, PK 51,800, côté montagne, Teva I Uta, 98727 Papeari ;

N° 06 2063 A du 12 décembre 2006, Thomas Pierre Auguste Escande, *nom commercial* : Stormline, PK 19,500, côté mer, 98711 Paea ;

N° 07 1418 A du 25 septembre 2007, Tiria Clark, PK 46,100, côté mer, 98726 Teva I Uta ;

N° 08 987 A du 13 juin 2008, Tahiri Vairau Jean Julien Mugnier, Saint-Hilaire, quartier Teapiri, côté montagne Faa'a, 98703 Faa'a cedex.

#### 22 avril 2009

N° 06 958 A du 27 juin 2006, Petea Jimmy Riaria, *nom commercial* : Jimmy Artisan, Sainte-Amélie, quartier Estall Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 07 143 A du 31 janvier 2007, Lisa Vahinearui Horley, *nom commercial* : Le Dragon De Jade et Lou Provencal, PK 59,500, côté mer, route de Vairao, centre Paparoa, Hitia'a O Te Ra, 98719 Taravao ;

N° 07 1270 A du 28 août 2007, Vincent Manutahi Tuira, Apataki, 98762 Niutahi ;

N° 07 1563 A du 19 octobre 2007, Thérèse Maeva Tufariua, *nom d'usage* : Amaru, PK 23,400, côté montagne, quartier Oio, haapiti, 98728 Moorea-Maiao ;

N° 08 1933 A du 25 novembre 2008, Micheline Tahia Tahirori, *nom d'usage* : Barbos, PK 38,050, face au quai des pêcheurs, 98705 Hitia'a O Te Ra.

#### 23 avril 2009

N° 97 1165 A du 29 juillet 1997, Davis François Levrel, *nom commercial* : Tahaa Lagoon Partner, PK 4, Avera, BP 1065, 98735 Uturoa ;

N° 05 293 A du 23 février 2005, Tu Hora, quartier Rapanui, Pamatai, 98704 Faa'a ;

N° 05 734 A du 10 mai 2005, Supatida Salee, *nom d'usage* : Aubry, rue F.-Gadiot, Pirae, BP 20371 Papeete, 98713 Papeete cedex ;

N° 06 406 A du 20 mars 2006, Toimata Havaiki Mariteragi, *nom d'usage* : Rohi, *nom commercial* : Havaiki Jardinage, PK 35,500, côté montagne, BP 12535, 98712 Papara ;

N° 06 2089 A du 15 décembre 2006, Hollis Iotefa Teurarii, *nom commercial* : Chez Napo, PK 36,200, côté montagne, 98712 Papara ;

N° 07 1181 A du 13 août 2007, Milton Mu Wong, *nom commercial* : Station Mobil Apetahi, Avera, côté mer, Taputapuata, 98735 Uturoa ;

N° 07 1658 A du 7 novembre 2007, Tetuarii Thierry Teihotua, *nom commercial* : Entreprise Teihotia, Titiro, côté montagne, allée Pierre-Loti, village Temauri, 98714 Papeete ;

N° 08 248 A du 21 février 2008, Thomas Tamuera Teihotaata, *nom commercial* : Le Snack Resto Le Plongeur, PK 7,500, quartier de l'ancien hôtel Bel Air Punaauia, 98717 Punaauia cedex ;

N° 08 578 A du 10 avril 2008, Félicia Hinaanui Hopara, *nom d'usage* : Bonnet, PK 52, côté mer, Teva I Uta, 98727 Papeari ;

N° 08 1304 A du 5 août 2008, Rapana Pascal Tehahe, *nom commercial* : Pascal Jardinage, Raiatea, côté montagne, Taputapuata, 98735 Uturoa ;

N° 08 2049 A du 15 décembre 2008, Eric Teheiuira, *nom commercial* : Entreprise Teehu, Anau, 98730 Bora Bora.

#### 27 avril 2009

N° 06 1617 A du 10 octobre 2006, Jean-Marie Opeta, *nom commercial* : Batitra Construction, Pamatai, PK 3,600, quartier Robson, côté montagne, Faa'a, 98704 Faa'a ;

N° 07 391 A du 12 mars 2007, Heeana Pootu Parau, *nom commercial* : Fara Ora, Vaitoare, côté mer, Haamene, 98733 Tahaa ;

N° 07 1947 A du 27 décembre 2007, Hemerey Noëla Taraihu, *nom commercial* : Team Herbalife Noëla, PK 15, côté mer, pointe des Pêcheurs, 98718 Punaauia ;

N° 08 264 A du 22 février 2008, Xavier Pierre Breteau, *nom commercial* : Atelier de lutherie Xavier Breteau, PK 16,200, côté mer, quartier Vaihere, Maupiti, 98729 Papetoai ;

N° 08 1826 A du 31 octobre 2008, Baya Lebdiri, *nom d'usage* : Maui, PK 7, lotissement Oviru n° 56, 98709 Mahina ;

N° 08 2077 A du 22 décembre 2008, Juliana Tetufauna Paheroo, *nom d'usage* : Condette, *nom commercial* : CEG, PK 39,600, lotissement Vaihi, lot n° 58, 98712 Papara ;

N° 09 118 A du 27 janvier 2009, Tahitia Procureur, *nom commercial* : Tia Fashion, quartier Céran, vallée de Sainte-Amélie Papeete, 98713 Papeete cedex.

28 avril 2009

N° 05 243 A du 16 février 2005, Teragimaire Perry, *nom commercial* : Magasin Hinauariki, Marokau, 98768 Hikueru ;  
N° 05 1805 A du 22 novembre 2005, Willy Iosia Tetuamanuhiri, *nom commercial* : Raitea, Rairua, 98750 Raivavae ;

N° 06 706 A du 11 mai 2006, Bertho Tama Peretia, PK 36, côté montagne, 98712 Papara ;

N° 08 57 A du 16 janvier 2008, Raphaël Mahei Amaru, PK 44,500, côté montagne, 98726 Teva I Uta ;

N° 08 201 A du 13 février 2008, Pierre Maire Nui Coulin, PK 4,300, quartier Oscar Haereraaroa, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° 08 376 A du 11 mars 2008, Aldo Manuarii, Stergios, *nom commercial* : K-9 Unit Contrôle Animal, quartier Heiri, lot 39, côté montagne, 98704 Faa'a ;

N° 08 1754 A du 16 octobre 2008, Stéphane Arai Tiaahu, *nom commercial* : Entreprise Moorea Pose, PK 11,770, Haumi, Afareaitu, BP 4044 Moorea, Vaiare, 98728 Moorea-Maiao ;

N° 09 608 A du 14 avril 2009, Stéphanie Claire Letellier, front de mer, bateau L'Escapade, Papeete, 98713 Papeete cedex.

29 avril 2009

N° 98 569 A du 19 mars 1998, Viviragi Tavae Moeroa, *nom d'usage* : Revae, Rotoava, BP 9, 98763 Fakarava ;

N° 05 352 A du 2 mars 2005, Valérie Veslin, *nom d'usage* : Provenzano, *nom commercial* : Boîte à Malice Tahiti, Piafau, lotissement Bernadeau n° 18, 98704 Faa'a ;

N° 05 1092 A du 11 juillet 2005, Mélédina Terai Tokoragi, *nom commercial* : Onanake, 98763 Fakarava ;

N° 05 1979 A du 27 décembre 2005, Wallis Emerio Tekori, *nom commercial* : Malassada, au village, 98769 Makemo ;

N° 06 1472 A du 20 septembre 2006, Jim Solomona Fauura, *nom commercial* : Magasin Maheilani, BP 68, 98763 Fakarava ;

N° 07 1146 A du 6 août 2007, Raimana Gilles Lenoir, *nom commercial* : Raimana Entreprise, PK 6,360, côté montagne, vallée de Tefaaroa, 98701 Arue ;

N° 09 38 A du 12 janvier 2009, Tehio Jean Teariki, PK 4, face au magasin Nuutania, quartier Robson, 98704 Faa'a.

30 avril 2009

N° 05 1858 A du 30 novembre 2005, Tereva Kévin Renvoyé, *nom commercial* : Entreprise Tereva Elec, PK 4,500, quartier Aoma, Hiti'a'a O Te Ra, 98724 Toahotu ;

N° 08 1723 A du 10 octobre 2008, Alexis Tony Kohueinui, lot n° 708, Oremu, BP 8600 Faa'a, 98703 Faa'a cedex ;

N° 09 372 A du 10 mars 2009, Vincent Michel Disdier, Nunue, Matira, 98730 Bora Bora.

Fait à Papeete, le 12 mai 2009.

La greffière,  
Mérine LE GALL.

KAHUNA TAHITI

EURL au capital de 200 000 F CFP

Siège social : 9, rue Paul-Gauguin, Papeete

RCS n° 05194 B - C - N° TAHITI : 743617

Avis de clôture

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 janvier 2011, il en résulte que la dissolution de la société es associés ont prononcé la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour, et donne *quitus* au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Le dépôt de ces actes et pièces relatifs à la clôture sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

TOP WAY INTERNATIONAL LIMITED TAHITI

EURL au capital de 1 000 000 F CFP

Siège social : 9, rue Paul-Gauguin, Papeete

RCS n° 05310 B - C - N° TAHITI : 754903

Avis de clôture

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 janvier 2011, il en résulte que la dissolution de la société es associés ont prononcé la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour, et donné *quitus* au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Le dépôt de ces actes et pièces relatifs à la clôture sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Mes Serge VILLET et Julien CHAN

Notaires associés

BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire associé à Punaauia, le 14 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

Dénomination : LTVS HILLS DU VENT.

Siège social : Faa'a (Tahiti), Pamatai, lot n° 158-1 du lotissement Résidence Pamatai Hills.

Objet social : L'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature ; la construction de tous immeubles ; tous emprunts sous quelque forme que ce soit, nécessaires à la réalisation de l'objet social, toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté des engagements des associés ou des tiers et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Apport en numéraire : 150 000 F CFP.

Capital : 150 000 F CFP, divisé en 150 parts de 1 000 F CFP chacune, entièrement libérées.

Cogérants : M. Stéphane LAMOTTE et Mme Valérie AUCLERT, son épouse, demeurant à Punaauia.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. En revanche, toute cession entre associés est libre.

Pour avis et mention,

Me Julien CHAN, notaire associé.

PACIFIC SUN

Société civile au capital de 50 000 F CFP

RCS de Papeete : n° TPI 10 177 C

Avis de gérance

Il en résulte d'une décision collective en date du 1er février 2011 contenant nomination de M. Richard CHENSINWONGKING en qualité de second gérant pour compter du jour de la décision dont s'agit, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

*Ancienne mention* : Mme Raimarama LEMAIRE, demeurant à Papeete.

*Nouvelle mention* : Mme Raimarama LEMAIRE et M. Richard CHENSINWONGKING, demeurant à Faa'a.

*Pour avis,*  
La gérance.

**SUNSHINE**  
**Société civile au capital de 50 000 F CFP**  
**RCS de Papeete : n° TPI 10 178 C**

*Avis de gérance*

Il en résulte d'une décision collective en date du 1er février 2011 contenant nomination de M. Richard CHENSINWONGKING en qualité de second gérant pour compter du jour de la décision dont s'agit, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

*Ancienne mention* : Mme Raimarama LEMAIRE, demeurant à Papeete.

*Nouvelle mention* : Mme Raimarama LEMAIRE et M. Richard CHENSINWONGKING, demeurant à Faa'a.

*Pour avis,*  
La gérance.

**Me Bernard BRUGGMANN, notaire**  
**Titulaire d'un office notarial à la résidence de Papeete**  
**(île de Tahiti)**  
**11, avenue Pouvanaa-a-Oopa**

Aux termes d'un acte reçu au rang des minutes de Me Bernard BRUGGMANN, notaire à Papeete, le 27 mai 2010, Mlle Delphine ARIITAATA-TEHOPE a été nommée en qualité de gérante de la société TARASK AND CO, pour une durée non limitée, en remplacement de M. Didier DURAND, gérant décédé. Il résulte de ce qui précède les modifications ci-après aux mentions antérieurement publiées :

*Mention périmée* : M. Didier Patrick DURAND, en son vivant, paysagiste, demeurant à Saint-Cyr-sur-Mer (Var), 46, avenue du Maréchal-Juin, célibataire, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 11 mai 1964, décédé à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 19 juillet 2009.

*Mention nouvelle* : Mlle Delphine ARIITAATA-TEHOPE, responsable de magasin, demeurant à Haapiti (île de Moorea), PK 25,900, côté mer (BP 1341 Papetoai), célibataire, née à Uturoa (île de Raiatea) le 16 février 1969, de nationalité française.

*Pour avis,*  
Me Bernard BRUGGMANN.

**EXTRAITS DE DECISIONS DU TRIBUNAL**  
**DE PREMIERE INSTANCE DE PAPEETE**

1 - Jugement du 14 février 2011 prononçant la clôture de la liquidation judiciaire de Marcel HELLEMONT, pour insuffisance d'actif.

**EXTRAITS DECISIONS DU TRIBUNAL MIXTE**  
**DE COMMERCE DE PAPEETE**

2 - Jugement du 14 février 2011 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le régime simplifié à l'égard de Frédéric MAPUHL, RCS de Papeete n° 95 420 A (ancien n° 23268 A) ; enseigne : MAGASIN BUD ICE ; activité : boulangerie, marchand forain ; adresse : Takarua, Tuamotu.

*Date de cessation des paiements* : 3 novembre 2010.

*Représentant des créanciers* : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, ancel@mail.pf, fax : 42 22 00.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

3 - Jugement du 14 février 2011 prononçant l'extension de la procédure de redressement judiciaire ouverture en faveur de Vahinearii BUCHIN (RCS de Papeete n° 24 957 A) au patrimoine de Niriana Jean-Claude NICOLLE (né le 17 juin 1960).

*Représentant des créanciers* : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

4 - Jugement du 14 février 2011 adoptant un plan de redressement par voie de continuation en faveur de l'EURL MAITAI +, RCS de Papeete n° 06 159 B ; activité : terrassements divers.

*Durée du plan* : 10 ans.

*Commissaire à l'exécution du plan* : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56.

5 - Jugement du 14 février 2011 adoptant un plan de cession partielle de l'actif du CENTRE TECHNIQUE D'OPTIQUE ET DE SURDITE DU PACIFIQUE CTOSP SARL, enseignes : OPTIKA VAIMA OPTICIEN KRYS-LABORATOIRE DE PROTHESES OCULAIRE et OPTIKA MAMA OPTICIENS KRYS, RCS de Papeete n° 78 41 B (ancien n° 962 B), disant que les fonds de commerce à l'enseigne OPTIKA VAIMA et OPTIKA MAMA seront cédés à Magali FAVRIN, Serge GANANCIA et Maeva LIS ; disant que les biens non compris dans le plan de cession seront réalisés dans le cadre d'une liquidation judiciaire résiduelle.

*Commissaire à l'exécution du plan et liquidateur judiciaire* : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56.

6 - Jugement du 14 février 2011 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de BATIPEC EURL, RCS de Papeete n° 08 142 B ; activité : travaux du bâtiment ; siège social : immeuble Parc Arue.

*Date de cessation des paiements* : 13 janvier 2011.

*Liquidateur judiciaire* : Pascal VERCIER, BP 1959, Papeete, tél/fax : 42 48 40 ou 30 21 77.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

7 - Jugement du 14 février 2011 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de MATA ARA ASSISTANCE EURL, RCS de Papeete n° 01 192 B (ancien n° 8453 B) ; activité : transport sanitaire ; siège social : PK 21, côté mer, Paea.

*Liquidateur judiciaire* : Pascal VERCIER, BP 1959, Papeete, tél/fax : 42 48 40.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

8 - Jugement du 14 février 2011 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARKING FAA'A SARL, enseigne : PARKING FAA'A, activité : exploitation d'un fonds de commerce dénommé PARKING FAA'A, RCS de Papeete n° 05 187 B ; siège social : PK 6,500, côté mer, Faa'a.

*Date de cessation des paiements* : 23 juillet 2010.

*Liquidateur judiciaire* : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF).

9 - Jugement du 14 février 2011 prononçant la liquidation judiciaire de Hervé Jacob GERBI, RCS de Papeete n° 01 1701 A (ancien n° 39805 A) ; activité : bureau de publicité.

*Liquidateur judiciaire* : Patrick ANCEL, BP 3658, Papeete, tél : 42 42 00 ou 77 02 00, ancel@mail.pf, fax : 42 22 00.

10 - Jugement du 14 février 2011 prononçant la liquidation judiciaire de MAOHI PHONE SARL, RCS de Papeete n° 00 160 B (ancien n° 7799 B) ; activité : négoce de matériels de téléphonie ; siège social : immeuble Vairatoa, Fariipiti, Papeete.

*Liquidateur judiciaire* : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56.

11 - Jugement du 14 février 2011 prononçant la liquidation judiciaire de la SARL L'ESPADON, RCS de Papeete n° 07 87 B ; activité : restauration ; siège social : gare maritime de Uturoa.

*Liquidateur judiciaire* : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56.

12 - Jugement du 14 février 2011 prononçant la liquidation judiciaire de François PALIER, RCS de Papeete n° 03 1223 A (ancien n° 43513 A), enseigne : ALL TECH ; activité : bâtiment.

*Liquidateur judiciaire* : Maurice BAUD, BP 4552, Papeete, tél : 54 22 55, fax : 54 22 56.

13 - Jugement du 14 février 2011 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de Yvan HURIA, RCS de Papeete n° 36302 A, pour insuffisance d'actif.

*Pour extrait et certifié conforme,*  
Le greffier.

## TARAVAO PNEUS & SERVICES

### *Avis de constitution*

Avis est donné de la constitution de la société dont les caractéristiques sont :

*Dénomination* : TARAVAO PNEUS & SERVICES.

*Forme* : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

*Capital* : 100 000 F CFP.

*Siège social* : PK 59, côté mer, 98719 Taravao.

*Objet* : Entretien et réparation de véhicules, importation et vente d'équipements automobiles ainsi que la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux activités citées.

*Durée* : 99 ans.

*Gérance* : M. Stéphane ETRILLARD, demeurant à PK 17,500, Punaauia.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,*  
Le gérant.

### Étude de Me Bernard BRUGGMANN

#### Notaire à la résidence de Papeete (île de Tahiti)

Suivant acte reçu aux minutes de Me Alexandre YAO, notaire au sein de l'Office notarial Bernard BRUGGMANN, notaire à Papeete le 15 février 2011, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

*Dénomination* : SCI JF TCHEONG.

*Siège* : Papeete, vallée de Tipaerui.

*Durée* : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Objet* : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail. La location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations ; l'aménagement de tous immeubles, leur location. L'administration, la location et l'exploitation desdits biens, immeubles. L'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société. Toutes les opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et plus spécialement ceux nécessités pour la construction à édifier sur les terrains acquis par la société. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, de sociétés en participation ou de groupements

d'intérêt économique. Et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires.

*Capital social* : 60 000 000 F CFP.

*Apports en nature* : M. et Mme Yin Chiu TCHEONG ont fait apport en pleine propriété à la société d'un immeuble sis à Papeete, vallée de Tipaerui formant le lot un de la propriété Levy, cadastré section CY n° 61, pour 14 ares 96 centiares et les constructions y édifiées évalués à la somme de 60 000 000 F CFP.

*Gérance* : M. Jacques CHONGUES, Papeete, vallée de Tipaerui, nommé pour une durée illimitée à compter de l'immatriculation.

*Parts sociales* : Les cessions de parts sont libres entre associés et au profit de descendant d'associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu par le greffe du tribunal mixte de commerce de Papeete.

*Pour avis,*  
Me Alexandre YAO, notaire.

#### GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

Suivant acte reçu par Me Bernard RESTOUT, notaire associé de la société civile professionnelle "Office notarial CALMET-RESTOUT-DELGROSSI", titulaire d'un office notarial à Papeete (Tahiti), 415, boulevard Pomare, le 24 janvier 2011, enregistré à Papeete le 27 janvier 2011, folio 40, bordereau 1239/3,

La société MISTER SWEET, société à responsabilité limitée au capital de 15 400 000 F CFP, dont le siège est à Punaauia, zone industrielle de la Punaruu, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 9661 B (anciennement n° 5780 B) et identifiée sous le n° TAHITI 359505,

A vendu à la société TAHITI SNACK, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 de francs CFP, dont le siège est à Arue, PK 4,500, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 2081 B,

Un fonds de commerce de vente en gros de distribution de produits de confiserie, et plus généralement de tous produits alimentaires, connu sous le nom de MISTER SWEET, sis et exploité à Punaauia, zone industrielle de la Punaruu, avec tout ce qui en dépend, moyennant le prix de 146 659 634 F CFP, susceptible d'être augmenté de 35 000 000 F CFP en cas d'agrément de l'acquéreur par un fournisseur dans un délai qui expirera le 30 juin 2011.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office notarial CALMET-RESTOUT-DELGROSSI où domicile a été élu à cet effet, et pour être valables, devront être faites par exploit d'huissier, au plus tard dans les dix jours de la présente et dernière insertion.

*Pour avis,*  
Le greffier en chef  
du tribunal mixte de commerce.

#### GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

Suivant acte reçu par Me Dominique CALMET, notaire associé de la société civile professionnelle "Office notarial CALMET-RESTOUT-DELGROSSI", titulaire d'un office notarial à Papeete (Tahiti), le 2 février 2011, enregistré à Papeete le 3 février 2011, folio 42, bordereau 1305/1,

Mme Elvina CHAGNE, commerçante, épouse de M. Arnold MOU KUI, demeurant à Papeete (98713), la Mission (BP 53114, 98716 Pirae),

A vendu à M. Guo Qing LAI HAO, cuisinier, époux de Mme Jiakai WEN, demeurant à Papeete (98713), Taunoa, chemin vicinal, quartier Ellacott (BP 20161, 98713 Papeete), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 04 1024 A et identifiée à l'ISPF sous le n° TAHITI 686154,

Un fonds de commerce de snack (avec licence de débit de boissons de 8e classe), sis et exploité à Papeete, rue Nansouty, connu sous le nom de M'TOP CLUB, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Papeete (île de Tahiti) sous le numéro 07 1503 A et au répertoire territorial des entreprises dit numéro TAHITI 238345,

Moyennant le prix de douze millions de francs CFP (12 000 000 F CFP). L'entrée en jouissance a été fixée au 2 février 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office notarial CALMET-RESTOUT-DELGROSSI où domicile a été élu à cet effet, et pour être valables, devront être faites par exploit d'huissier, au plus tard dans les dix jours de la présente et dernière insertion.

*Pour avis,*  
Le greffier en chef  
du tribunal mixte de commerce.

**SCI 2 MH**  
**Société civile immobilière**  
**Capital social : 100 000 F CFP**  
**Siège social : Résidence Sainte-Amélie,**  
**appartement n° 10, Papeete**

#### *Avis de constitution*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 février 2011, il a été constitué à Papeete une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

*Forme* : Société civile immobilière.

*Dénomination* : SCI 2 MH.

*Capital social* : 100 000 F CFP, divisé en cent parts de mille francs CFP chacune, réparti entre les associés à proportion de leurs apports respectifs.

*Siège social* : Résidence Sainte-Amélie, appartement n° 10, Papeete.

*Objet social* : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'attribution en jouissance gratuite aux propriétaires des parts de la présente société de tout ou partie d'immeubles et/ou de droits immobiliers, la prise de participation dans toute société purement civile ayant le même objet social, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de

construction, d'échange, d'apport ou autrement. Et généralement, tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

*Durée* : Quatre-vingt-dix-neuf années.

*Gérance* : Mlle Ondine Teurataufenua Teataahoetia Vai-Raumati MAIAU, née le 27 octobre 1981 à Taravao, de nationalité française, étudiante, demeurant quartier Salvanayagam, Sainte-Amélie, Papeete, Tahiti.

*Cessions de parts* : Les parts sont librement cessibles entre associés, conjoint d'eux, ascendants ou descendants desdits associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la société et des associés.

*Immatriculation* : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,  
La gérante.*

**Mes Serge VILLET et Julien CHAN  
Notaires associés  
BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia**

*Avis de constitution*

Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire associé à Punaauia, le 18 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

*Forme* : Société à responsabilité limitée.

*Dénomination* : S2M.

*Siège social* : Pamatai, Faa'a.

*Objet social* : La création, la fabrication, l'importation, l'exportation et la commercialisation de produits de lunetterie, optique, instruments de mesure, objets d'équipement de la personne ou de décoration, ou de fantaisie de toutes origines, vente directe en gros, semi-gros et détail. La propriété, la création, l'acquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant à l'objet social. L'acquisition, la construction, l'aménagement et la prise à bail de tous immeubles construits ou non. Tous emprunts nécessaires à la rédaction de l'objet social. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles. Et généralement, toutes les activités industrielles, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et économiques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

*Durée* : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Apports en numéraire* : 201 000 F CFP.

*Capital* : 201 000 F CFP, divisé en 201 parts de 1 000 F CFP chacune entièrement libérées.

*Gérance* : Mme Raymonde Maeva PIHATARIOE, demeurant à Pamatai, Faa'a.

*Immatriculation* : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Cession de parts* : Les cessions entre associés sont libres ; toutes autres cessions ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

*Pour avis et mention,  
Me Julien CHAN, notaire associé.*

**SNC R&B PEARLS  
Siège social : Punaauia, Tahiti,  
résidence Taapuna, lot n° 54  
N° TAHITI : 961615**

*Augmentation de capital*

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2010 a décidé de porter le capital social de la société à un total de 20 000 F CFP, qu'en conséquence l'article 7 des statuts a été modifié.

Il résulte de ce qui précède les modifications ci-après :

*Capital social*

*Mention périmée* : Le capital social est fixé à la somme de 0 F CFP.

*Mention nouvelle* : Le capital social est fixé à la somme de 20 000 F CFP.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,  
Les cogérants.*

**DERBY PACIFIC  
Société en nom collectif en liquidation  
au capital de 1 000 000 F CFP  
Siège social : Boulevard Pomare, BP 40193 Fare Tony,  
Papeete  
RC de Papeete : n° 8989 B**

*Avis de dissolution anticipée volontaire*

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 14 février 2011 et tenue à Papeete, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mars 2011 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à la BP 40193 Fare Tony, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jacques ERYEH, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Papeete, en annexe au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Le liquidateur.

**CABINET D'AVOCATS CERAN-JERUSALEM**  
8, avenue Pouvana'a-O'opa, BP 2065, 98713 Papeete

*Avis de constitution*

Par acte sous seing privé en date du 15 février 2011 a été constituée la société civile de participation dont les caractéristiques sont les suivantes :

*Dénomination* : ONA TE MANU.

*Siège* : Commune de Faa'a, PK 5,200, côté montagne, Saint-Hilaire, servitude hydraulique.

*Durée* : 99 années.

*Objet* : La prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans toutes sociétés civiles de construction de logements d'habitation destinés à la location non meublée, conformément aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, à des personnes qui en font leur résidence principale pour l'application des dispositions de l'article 199 *undecies* A du code général des impôts métropolitain.

*Capital social* : 100 000 F CFP, divisé en 100 parts sociales de 1 000 F CFP chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraires.

*Gérance* : M. Pitèse MU.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis,*

Me Tauniua CERAN-JERUSALEM.

**EURL KAHEI**  
**Capital : 200 000 F CFP**  
**Taipivai, 98742 Nuku Hiva**

*Avis de constitution*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 février 2011, il a été constitué la société dénommée EURL KAHEI, sise à Taipivai, 98742 Nuku Hiva, pour une durée de 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete. L'activité exercée sera un magasin de négoce.

Mme Cécile HUYEKE est désignée statutairement en qualité de gérante pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

**Office notarial de Me Bernard BRUGGMANN**  
**Notaire à la résidence de Papeete (île de Tahiti)**

**FAARIIPITI ITI**  
**Société civile immobilière**  
**Capital : 200 000 F CFP**

**Siège social est à Papeete, avenue du Chef-Vairatoa,**  
**RCS de Papeete : n° 5911 C - N° TAHITI : 331116**

*Nomination d'un 2e gérant*

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 18 février 2011 contenant nomination d'un deuxième gérant en la personne de M. Patrick CHAN, pour une durée non limitée, les modifications ci-après aux mentions antérieurement publiées :

*Gérance*

*Ancienne mention*

- M. Jacques CHANG, demeurant à Papeete ;
- M. Michel JISSANG, demeurant à Faa'a, Pamatai, route des Maraichers.

*Nouvelle mention*

- M. Michel JISSANG, demeurant à Faa'a, Pamatai, route des Maraichers ;
- M. Patrick CHAN, demeurant à Papeete, Fariipiti.

*Pour avis et mention,*  
Me Alexandre YAO, notaire.

**TAMATOA TRANSPORTS**

*Avis de constitution*

Aux termes d'un acte sous seing privé, le 17 février 2011, il résulte qu'une société dont les caractéristiques sont les suivantes a été constituée :

*Forme* : Société à responsabilité limitée.

*Dénomination* : TAMATOA TRANSPORTS.

*Capital* : Un million de francs CFP (1 000 000 F CFP).

*Siège social* : Pamatai, Faa'a.

*Objet* : La société a pour objet le transport et la transformation de toutes marchandises et toute provenance. L'importation, l'achat et la vente en gros, semi-gros et détail de toutes marchandises de toute nature et de toutes provenances...

*Durée de la société et lieu de dépôt des statuts* : La société est constituée pour 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de Papeete, où les statuts seront déposés.

*Gérante* : Mme Isabelle THIBAUT est nommée en qualité de gérante pour une durée non limitée.

*Part sociale - clause d'agrément* : Les parts sont librement cessibles entre associés ; toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

*Pour avis et mention,*  
Le gérant.

**Mes Serge VILLET et Julien CHAN**  
**Notaires associés**  
**BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia**

**VITI**

**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 000 F CFP,**  
**divisé en 5 000 actions de 1 000 F CFP chacune**  
**Siège social : Papeete, avenue du Prince-Hinoi,**  
**immeuble Moehau**  
**RCS de Papeete n° TPI 09 268 B - N° TAHITI 920264**

*Transfert du siège social*

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique en date du 18 février 2011, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

*Ancienne mention*

*Siège social* : Pirae, rue Bernière, face au centre commercial Hyper-U.

*Nouvelle mention*

*Siège social* : Papeete, avenue du Prince-Hinoi, immeuble Moehau.

*Pour avis,*  
Le président.

**MM SECURITE**

**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 100 000 F CFP**  
**Siège social : Super Mahina, lot n° 82 A,**  
**BP 381289 Tamanu, 98718 Punaauia**  
**RCS de Papeete n° 05122 B - N° TAHITI 735829**

*Avis de dissolution anticipée*

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 février 2011, l'associé unique de la société MM SECURITE a décidé la dissolution de ladite société à compter du 19 février 2011 et sa mise en liquidation sous le régime conventionnel.

Elle a nommé M. Daniel BLUET, gérant, en qualité de liquidateur, et lui confère les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale des associés, pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif et répartir le solde de la liquidation entre les associés dans la proportion de leurs droits.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège actuel de la société à Mahina, qui a été choisi comme siège de la liquidation.

*Pour avis,*  
 Le liquidateur.

**VB WIAHANA**

**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 100 000 F CFP**  
**Siège social : Sainte-Amélie, servitude Rey, Papeete, Tahiti**  
**RCS de Papeete n° TPI 10216 B**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2011, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société en raison de l'extinction de l'objet social et a désigné un liquidateur en la personne de Mme Micheline VAN BASTOLAER. Toute correspondance concernant la liquidation doit être adressée à la BP 1052, 98713 Papeete.

*Pour avis,*  
 La gérance.

**ANNONCES DIVERSES****AMICALE NATIRAA FETII**

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
 (5 février 2011)

Présidente : SALEM Yanila  
 Vice-président : SALEM Heimana  
 Secrétaire : TETUANUI Maruia  
 Secrétaire adjointe : ITURAGI Tania  
 Trésorière : TEUIRA Natacha  
 Trésorière adjointe : MARAMA Laurence

**COOPERATIVE DU CENTRE DE JEUNES ADOLESCENTS DE HANE**

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
 (3 février 2011)

Président : TAIAAPU Charles  
 Vice-présidente : HOOTINI Heipua  
 Secrétaire : AUNOA Ranka  
 Secrétaire adjoint : TEIKIHUAVANAKA Christophe  
 Trésorière : TEATIU Juliana  
 Trésorier adjoint : TEHEI Curtis

**AMICALE DES ANCIENS DU BATAILLON DU PACIFIQUE ET DU BIMP**

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
 (22 janvier 2011)

Président : DIDELOT Henri  
 Vice-président : D'ESTIENNE D'ORVES Marc  
 Secrétaire : BAILLES André  
 Secrétaire adjoint : POEVAI Jean Robert  
 Trésorier : WONG PO Louis  
 Trésorier adjoint : AUNEAU Daniel

**ASSOCIATION SPORTIVE PIROGUIERS TAHUAREVA NO TAUTIRA**

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
 (30 janvier 2011)

Président : TETOPATA Miguel  
 Vice-président : PAHI Justin  
 Secrétaire : TAURI Louise  
 Secrétaire adjoint : TAURI Arthur  
 Trésorière : TETOPATA Vanina  
 Trésorier adjoint : TETARIA Jules

**ASSOCIATION TUPUAI VA'A**

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
 (30 octobre 2010)

Président d'honneur : TERE Daniel  
 Président : TERE David  
 Vice-président : TERE Léonard  
 Secrétaire : MATEAU Danielle  
 Secrétaire adjointe : MARO-LEBOUCHER Heia  
 Trésorier : TERE Tchéco  
 Trésorier adjoint : TANIHAA Cyril

**ASSOCIATION TAMARI'I POINTE DES PECHEURS**

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
 (5 février 2011)

Président : PERE Paul  
 Vice-président : TEMAHARO John  
 Secrétaire : BESSON Francine  
 Secrétaires adjoints : CADOUSTEAU Sophie  
 POUANT James  
 Trésorière : TEHARURU Tilda  
 Trésorier adjoint : CHENG Eddy

**SYNDICAT DES GENS DE MER****RENOUVELLEMENT DU BUREAU EXECUTIF :**  
(12 février 2011)

Président d'honneur	: TUPANA Ploi
Président	: TEAHAMAI Olivier
Vice-présidents	: MAHUTA Yves TEAMOTUAITAU Bress UTIA Ernest TIAEHAU Frédéric
Secrétaire	: MAI Georges
Secrétaire adjointe	: POTATEUATAHI Sheila
Secrétaire archives	: TEMATAHOTOA Tautu
Trésorier	: TEMATUANUI Yul
Trésorier adjoint	: ALVES Antonio
Assesseurs	: PAHUATINI Teiki TAUATETUA Revi TEHEIPUARIII Jacques

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES  
DE L'ECOLE DE AVATORU****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(23 décembre 2010)

Présidente	: TEHAAMATAI Vanina
Secrétaire	: TAIAAPU Angéla
Trésorière	: SHAN Brenda

**ASSOCIATION TE TOA VII FENUA****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(27 novembre 2010)

Président	: TEIKIHOKATOUA Timau
Secrétaire	: TOUATEKINA Mani
Trésorier	: TEIKIHOKATOUA Ikimani

**ASSOCIATION DES PECHEURS DE PUEU  
DITE TOA MAEHAA****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(26 janvier 2011)

Président d'honneur	: PAPAURA Louis
Présidente	: AVAEPIII Louise
Secrétaire	: TEVEARAI Viviane
Trésorière	: TOOFA Teraivetea
Commissaire aux comptes	: TERAITETIA Mita

**ASSOCIATION SPORTIVE TEAM AFAAHITI****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(15 janvier 2011)

Président	: TAURAA Régis
Vice-président	: GATATA Emile
Secrétaire	: DOOM Teddy
Trésorière	: EBBS Jasmine
Trésorier adjoint	: WAN KIM Boris

**ASSOCIATION KAHITIANAUNAU***Rectificatif*

A l'annonce parue au JOPF n° 4 du 27 janvier 2011,  
page 425 :

*Au lieu de* : Trésorier : MARITERAGI Henri ;  
*Lire* : Trésorier : MARITERAGI Potiniarii.

Le reste sans changement.

**FORCE OUVRIERE-PENITENTIAIRE -  
POLYNESIE FRANÇAISE****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(1er octobre 2010)

Secrétaire général	: MANUTAHII Karl
Secrétaire général adjoint	: KRAWCZYK Philippe
Secrétaire archiviste	: ZARLY Angéla
Secrétaire archiviste adjoint	: VARNEY Sean
Trésorier général	: MANA Billy
Trésorière générale adjointe	: TURI MATAUTAU Lawrence

**RUGBY CLUB TAPUTAPUATEA****RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(2 février 2011)

Président d'honneur	: TAGATAMANOGI Bernard
Président	: U-FA Roberto
Vice-président	: ZANINOTTI Patrick
Secrétaire	: U-FA Ivana
Trésorière	: HEIATA Yolande

**ASSOCIATION FAMILIALE TE PIHAA***Modification de statuts*

Le siège social est situé à Moorea-Maiao, Teavaro,  
PK 2,200, côté montagne, quartier Tehei.

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(17 décembre 2010)

Présidente d'honneur	: PEU Temehau
Présidente	: TUTURURAI Noémi
Vice-présidente	: NAUTA Laurice
Secrétaire	: TEHEI Eliane
Secrétaire adjoint	: TEHEI Tefania
Trésorière	: PEU Leda
Trésorière adjointe	: TEHEI Heia
Assesseurs	: TEHEI Moapi TEAMOTUAITAU Nelly TEHEI Atiaiti TEHEI Edmond TEHEI Pau

**ASSOCIATION TAI VIVO****MODIFICATION DU BUREAU :**  
(30 janvier 2011)

Mme Albertine Ueva est nommée vice-présidente.

**ASSOCIATION ARTISANALE MAMA NAUMI**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(24 janvier 2011)

Présidente : MULLER Augustine  
Vice-président : TEURUARIII Georges  
Secrétaire : TEURUARIII Bélinda  
Secrétaire adjointe : TEURUARIII Karine  
Trésorier : TEREVA Vahirua  
Trésorière adjointe : TEURUARIII Mathilda  
Assesseurs : TEURUARIII Naumi  
MULLER Karel  
MULLER Maili

**JURIDICTION DE PREMIERE INSTANCE  
DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS  
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE  
CHAMBRE DISCIPLINAIRE**

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU BUREAU :  
(8 février 2011)

Membres titulaires : BELLI Charles, sortant en 2017  
SANDROCK Jean René,  
sortant en 2017  
Membres suppléants : DETRUN Grégory, sortant en 2017  
MONELLO Pierre, sortant en 2017  
BOISSIN Jean-Louis,  
sortant en 2014

**ASSOCIATION FAMILIALE TAINUAAU DE RURUTU**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(12 janvier 2011)

Présidente : DEGAGE Mereaine  
Secrétaire : PITO Lilienne  
Trésorière : IOANE Thierry

**ASSOCIATION IA MAITA'I TE ANIMARA OU IMTA**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(12 février 2011)

Présidente : BOUTILLIER Marie-Christine  
Secrétaire : DE OBREGON LANUZA Maria del Milagro  
Trésorière : GUYOT Karine

**ASSOCIATION MARAETEFU**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(11 décembre 2010)

Présidente : TEMAURI Yvette  
Vice-présidente : GUILLOUX Violette  
Secrétaire : HARRY Valentine  
Secrétaire adjointe : RAI Chantal  
Trésorière : TEMAURI Maeva  
Trésorière adjointe : TEMAURI Rauata

**ASSOCIATION SPORTIVE IFREMER VA'A**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(27 janvier 2011)

Président d'honneur : VANAA Vincent  
Présidente : TEMATAUA Miriama  
Vice-président : DUFOUR Robert  
Secrétaire : DUVALE Simone  
Secrétaire adjointe : LEHARTEL Heipua  
Trésorier : LEGLEAU René  
Trésorier adjoint : TETUMU Roger

**ASSOCIATION HAMUTA BLOAD BOWL STARS**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(22 janvier 2011)

Président : LEYRAL Mike  
Vice-président : LEYRAL Jimmy  
Secrétaire : LEYRAL Marie  
Secrétaire adjoint : QUINTARD Roger  
Trésorière : NECHACHBY Solenne  
Trésorier adjoint : COURTHES Eric

**ASSOCIATION PA'EPA'E NO TE ORA**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(29 janvier 2011)

Président : PINCEMIN Guy  
Vice-présidents : FILY Daniel  
MOUKIR Michel  
Secrétaires : HUIOUTU Roiana  
FILIPKOWSKI Noëlle  
Trésoriers : HART Kristin  
FENNINGER Etienne  
Chargé communication : SCHENK Titaua  
CC3 : MOORIA Vavitu  
CC4 : MOORIA Patricia  
Suppléante : BENHAMOU Dominique

**ASSOCIATION VAI IRERE**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(28 janvier 2011)

Présidente : TINOMOE Teravaro  
Vice-président : COLLINET Frédéric  
Secrétaire : TERAHEKE Camélia  
Secrétaire adjointe : TEFANA Lainé  
Trésorière : TINOMOE Aimata

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LA RESIDENCE  
VAIHI**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(19 février 2011)

Président : KIENLEN Pierre  
Vice-président : ROMANOFF Ivan  
Secrétaire : CHUNGUE Bernard  
Trésorière : BAUDHUIN Jessica  
Assesseurs : ROMANOFF Moeata  
SUISIN Albert

**ASSOCIATION TE MAKA TU O OATEA NUI**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(12 février 2011)

Présidente d'honneur : TAIAAPU Claire  
Présidente : ROOTUEHINE Gilda  
Vice-présidente : CAPRIATA Eliane  
Secrétaire : TAIAAPU Kenny  
Secrétaire adjoint : TAIAAPU Heirani  
Trésorière : TEATIU Marie-Yvonne  
Trésorier adjoint : TAINAUE Raphaël  
Asseseurs : TEIKITEKAHIOHO Teiki  
CAPRIATA Vaekehu

**ASSOCIATION A TAUTURU IANA FAA'A**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(31 janvier 2011)

Présidente d'honneur : CHUNG SHING Tirefina  
Présidente : PUTARATARA Angéla  
Vice-présidente : TARAHU Cécile  
Secrétaire : BELLAIS Tutavae  
Secrétaire adjointe : PETERS Loana  
Trésorière : TETAUUPU Violette  
Trésorière adjointe : ALVARADO Laurence

**ASSOCIATION FAMILIALE TEARAMA DE PAPENOO**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(11 février 2011)

Président d'honneur : TEURUA Davida  
Présidente : VIRIAMU Gloria  
Vice-présidente : OPUU Rahera  
Secrétaire : TEURUA Fabrice  
Secrétaire adjointe : TAAROA Heilanie  
Trésorière : HITIURA Naumi  
Trésorière adjointe : TERIITUA Céline  
Commissaire aux comptes : TUERA Tira

**ASSOCIATION SPORTIVE VAITOARE VAA**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(30 janvier 2011)

Président d'honneur : VAIHO Jean-Pierre  
Président : MAI Rudolphe  
Vice-président : TAEREA Dicarlo  
Secrétaire : MOEA Thérèse  
Secrétaire adjoint : MAFUATU William  
Trésorier : CHUNG PAO Christian  
Trésorier adjoint : VAIHO Neil  
Commissaires aux comptes : PAIA Mita  
TEROROHAEPA Daniel

**ASSOCIATION TUTELGER**

*Modification de statuts*  
(19 janvier 2011)

L'association a modifié l'article 6, paragraphe 4.

**ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE  
MATAIREA HOE**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(5 février 2011)

Président d'honneur : PUGIBET Hubert  
Président : ROI Christophe  
Vice-président : AH-MIN Gaston  
Secrétaire : GIBERT Danièle  
Secrétaire adjoint : BUCHIN Raanui  
Trésorier : TEAMOTUAITAU Heimana  
Trésorier adjoint : ITCHNER Candy

**ASSOCIATION CONSORTS REREAO TEMARII NADEAUD**

*Modification de statuts*  
(4 décembre 2010)

L'article 10 des statuts a été modifié.

**COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE  
ARIITAMA**

*Rectificatif*

A l'annonce parue au JOPF n° 49 du 9 décembre 2010,  
page 6896 :

*Au lieu de* : "Trésorière adjointe : TEVAEARI Valérie".  
*Lire* : "Trésorière adjointe : TEVAEARAI Valérie".

**ASSOCIATION FAMILIALE TE HUI TAMA A AHUI A ATAE**

*Modification de statuts*

Le nouveau siège social est situé à Arue, PK 5,100, côté  
mer, servitude Sophie-Bryant.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(7 novembre 2010)

Présidente : LÉBOUCHER Yolanda  
Vice-présidents : FLOHR Thomas  
HIOE Glenn  
Secrétaires : REIF Maeva  
LÉBOUCHER Albert  
Trésorière : TETUIRA Vanina  
Trésorières adjointes : BRODIEN Rowana  
MAUEAU Louana

**ASSOCIATION SPORTIVE TAMARII FAETA**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :  
(14 janvier 2011)

Président d'honneur : GANIVET Pedro  
Président : TEIHOTU Alwan  
Vice-présidents : GUILLOUX Alfred  
TUAHU Nanua  
Secrétaire : GANIVET Heiarii  
Secrétaire adjointe : GUILLOUX Christina  
Trésorière : HOLMAN Rosine  
Trésorier adjoint : AIHO Tearai  
Commissaire aux comptes : GUILLOUX Mareva  
Asseseurs : TAIRUA Louisa  
GANIVET Anne

**COMITE D'ORGANISATION PRO SURFING POLYNESIEN***Modification de statuts*

Le comité a aussi pour but de promouvoir et développer le surf professionnel sur le territoire de la Polynésie française.

Il organise des événements du tour professionnel de l'ASP (Association of surfing professional) dans toutes les catégories hommes et femmes des circuits World Championship Tour (WCT), World Qualifying Series (WQS), Regional Pro Junior (RPJ), World Longboard Tour (WLT) et Specialty Event.

Le COPSP est habilité à organiser tous les événements locaux et internationaux du circuit professionnel sous licence ASP et/ou comme mandataire de l'ASP, ainsi que les compétitions du Stand Up Paddle World Tour.

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(14 février 2011)

Président : BENNETT Ronnie  
Secrétaire : BENNETT Heirai  
Trésorier : REICHART Bernard

**ASSOCIATION TAMARII PAE FETIA***(Récépissé n° 162 DRCL du 11 février 2011)**Extraits de statuts*

L'ASSOCIATION TAMARII PAE FETIA, fondée le 23 janvier 2011, a pour objet :

- de faciliter l'insertion des jeunes au moyen d'animations, de formations, d'encadrement et d'aides diverses ;
- de développer des activités physiques, sportives et culturelles ainsi que des animations dans le quartier ou la commune ;
- d'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres.

Son siège social est fixé à Puurai, lot n° 233, quartier Petea, à Faa'a.

Sa durée est illimitée.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Président d'honneur : PURAKAUEKE Germain  
Présidente : MAOPI Brigitte  
Vice-président : HIOE Ludovic  
Secrétaire : HIOE Poehere  
Secrétaire adjointe : TAANA Terai  
Trésorière : PURAKAUEKE Sidonie  
Trésorière adjointe : HIOE Joséphine

**ASSOCIATION POU MARIORIO***(Récépissé n° 62 DRCL du 25 janvier 2011)**Extraits de statuts*

Il est constitué le 10 décembre 2010 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée POU MARIORIO.

L'association a pour but principal de regrouper tous les membres de l'association.

Elle se fixe comme objectifs :

- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal ou corporatif ;
- l'organisation d'actions caritatives en faveur des personnes qui sont dans le besoin ;
- l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des membres de l'association.

Son siège social est fixé à Papeari, PK 52, côté montagne.

Sa durée est illimitée.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Président : TAHUAITU Richmond dit Opeta  
Vice-présidente : TINIAU Alice  
Secrétaire : TUMATARIRI Bélinda  
Secrétaire adjointe : TERITTAHI Edwina  
Trésorière : TERE Teheiuara  
Trésorière adjointe : TETOPATA Claude  
Assesseurs : HAUATA Manu  
MEAMEA Juanika  
PAHEROO Lackie  
TARIHAA Edmond  
TETUANUI Teuira

**ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISANALE VAPI***(Récépissé n° 122 DRCL du 1er février 2011)**Extraits de statuts*

Il est constitué le 16 janvier 2011 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISANALE VAPI.

L'association a pour but de développer l'artisanat, d'organiser des expositions et des kermesses, de faire des échanges culturelles et de promouvoir la culture marquisienne dans d'autres pays.

Son siège social est fixé à Hanavave, Fatu Hiva.

Sa durée est illimitée.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Président : TAMETONA Edgard  
Vice-présidente : KOHUEINUI Marie-Christine  
Secrétaire : KOHUEINUI Catherine  
Trésorière : TEUIRA Kahale

**ASSOCIATION TE FAAROO CHERISETIANO EMANUELA NO POLYNESIA FARANI - HAAPIIRAA SABATI***(Récépissé n° 178 DRCL du 14 février 2011)**Extraits de statuts*

Il est constitué le 19 novembre 2010, dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, une association dénommée ASSOCIATION TE FAAROO CHERISETIANO EMANUELA NO POLYNESIA FARANI - HAAPIIRAA SABATI.

Elle a pour but d'annoncer la bonne nouvelle et de guider sa foi et sa vie.

Elle se reconnaît responsable de l'évangélisation du peuple de Polynésie française.

Elle prépare l'entrée de ses membres par l'école du dimanche.

Elle prend soin de la foi et de la vie des fidèles par la célébration du culte et des deux sacrements (le baptême et la Sainte-Cène.

Elle est consciente de ses responsabilités envers son peuple.

Son siège social est fixé à Papeari, PK 54, côté mer, Teva I Uta.

Sa durée est illimitée.

#### COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: TEIHOTAATA Gérard
Vice-président	: TUAIVA Michel
Secrétaire	: TAPEA Rose
Secrétaire adjoint	: TAMA Michaël
Trésorière	: PAHEROO Ludmilla
Trésorière adjointe	: HOUN Juliana

#### ASSOCIATION MIRINATEAMOEURAHHEREHAUHIA

(Récépissé n° 183 DRCL du 10 février 2011)

#### Extraits de statuts

L'ASSOCIATION MIRINATEAMOEURAHHEREHAUHIA a été fondée le 23 janvier 2011.

Elle a pour but principal d'organiser, de représenter, de défendre et de regrouper les intérêts des artisans et de tous les membres de l'association de la commune de Tiarapu-Ouest :

- en luttant contre la concurrence des produits d'importation ;
- en aidant à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif ;
- de créer, de produire, de réaliser et de vendre des produits artisanaux ;
- d'accompagner les jeunes dans leurs démarches de formation professionnelle et de recherche d'un emploi pour une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Son siège social est fixé à Vairao, Tahiti, PK 11,500, côté mer, dans la commune de Tiarapu-Ouest. Il pourra être transféré sur simple demande du conseil d'administration.

Sa durée est illimitée.

#### COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: TEHUIOTOA Heidy
Vice-président	: AMARU Tearai
Secrétaire	: AFO Vairuia
Secrétaire adjointe	: AMARU Puaura
Trésorier	: AMARU Etienne
Trésorier adjoint	: TETUAITEROI Here-Iana

#### ASSOCIATION HITITAU

(Récépissé n° 166 DRCL du 12 février 2011)

#### Extraits de statuts

L'ASSOCIATION HITITAU, fondée le 24 janvier 2011, a pour objet :

- de faciliter l'insertion des jeunes au moyen d'animations, de formations, d'encadrement et d'aides diverses de façon à les orienter vers un emploi durable ;
- de développer des activités et des animations dans les quartiers de la commune ;
- d'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres ;
- de promouvoir la culture polynésienne à travers les danses et les chants lors de concours sur le territoire (Heiva i Tahiti, Hura Tupairu...);
- de développer des activités sportives telles que le futsal et d'autres activités.

Son siège social est fixé à Teahupoo, PK 16,100, côté montagne.

Sa durée est illimitée.

#### COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: TEORE Clovis
Secrétaire	: HEIMANU Mahine
Trésorière	: ROCHETTE Marina

#### ASSOCIATION DES VANICULTEURS SOUS OMBRIERE DE FAAAHA

(Récépissé n° 40 SAISLV du 11 février 2011)

#### Extraits de statuts

L'ASSOCIATION DES VANICULTEURS SOUS OMBRIERE DE FAAAHA, fondée le 9 février 2011, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents.

Elle a pour but, dans le cadre des statuts et des règlements :

- de rassembler les vaniculteurs de Faaaha dans tous les domaines, de la plantation jusqu'à la vente ;
- d'assister et d'aider les vaniculteurs de Faaaha et les représenter auprès des services et organismes officiels afin d'améliorer les aménagements agro-fonciers ;
- d'intéresser et d'insérer les jeunes à la vaniculture en leur procurant formation, terrains ainsi que tous moyens nécessaires à leur installation ;
- de chercher à améliorer la production, la transformation et la commercialisation des produits de la vanille ;
- d'acquérir tout matériel destiné à la vaniculture et à sa mise en exploitation ;
- de préparer les vaniculteurs à la culture bio.

Son siège social est fixé à Faaaha, commune de Tahaa.

Sa durée est illimitée.

#### COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: TAUMAA Roger
Vice-président	: BURNS François
Secrétaire	: EPERANIA Roger
Secrétaire adjoint	: MAIARII Wenceslas
Trésorier	: MAIARII Christian
Trésorier adjoint	: MAIARII Francky

**ASSOCIATION SPORTIVE FATI FANIU HOE**  
(Récépissé n° 19 SAISLV du 26 janvier 2011)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION SPORTIVE FATI FANIU HOE, fondée le 28 décembre 2010 à Bora Bora, a pour but la pratique des activités physiques et sportives, et en particulier la pratique du va'a ainsi que l'organisation d'activités ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre les membres de l'association.

Son siège social est fixé à Anau.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: TAIARUI Louis
Vice-président	: TEHAURAI Frédéric
Secrétaire	: TAIARUI Priscilla
Secrétaire adjointe	: HUGON Moetu
Trésorière	: TAIARUI Hereiti
Trésorière adjointe	: TEHAURAI Teina

**ASSOCIATION TEAM TERE ORI MA**  
(Récépissé n° 114 DRCL du 4 février 2011)

Extraits de statuts

Il est fondé le 28 décembre 2010 une association régie par la loi de 1901 dénommée TEAM TERE ORI MA.

Elle a pour objet, au bénéfice de ses membres :

- la réalisation d'actions de toute nature favorisant l'essor de la vie en communauté, le renforcement des liens sociaux, familiaux et intergénérationnels, l'animation sociale, culturelle, éducative et sportive et les loisirs ;
- la réalisation d'actions de toute nature favorisant la promotion sociale et le développement économique dans tous les secteurs porteurs ou disposant d'un potentiel de croissance.

Son siège social est fixé à Papeete, au centre Arupa, Papeava, avenue du Régent-Paraita.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: MERCIER Léocadie
Vice-président	: MOUTH Emmanuel
Secrétaire	: IZAL Kahau
Secrétaire adjointe	: BOUGUES Poerani
Trésorière	: TEAUNA Imelda
Trésorière adjointe	: PARAUE Hinano
Asseseurs	: DEVENDEVILLE Tamara MATA Romeo TEIKIAKATOUA Michel

**ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT HITIURA**

Extraits de statuts

Il est fondé le 11 février 2011 une association syndicale régie par la loi du 21 juin 1865 dénommée ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT HITIURA.

Elle a pour objet :

- la gestion, l'entretien et éventuellement l'amélioration des voies, réseaux divers, espaces et ouvrages communs réalisés ou devant l'être sur une partie de la propriété Shilson, sise à Pirae, en ce compris :
  - toutes parcelles pour la desserte desquelles les propriétaires auront obtenu du lotisseur le droit d'utiliser tout ou partie des voies, réseaux, espaces et ouvrages communs dont la gestion et l'entretien incombent à l'association syndicale ;
  - tous lotissements ultérieurs que le lotisseur pourra éventuellement créer sur le surplus de sa propriété et attendant au présent lotissement ;
  - et enfin toutes autres parcelles que le lotisseur pourra éventuellement aliéner en dehors des surfaces loties ;
- la répartition des frais et charges entre les usagers, membres de l'association et leur recouvrement ;
- éventuellement, la propriété, si le lotisseur vient à la lui transférer, des voies, réseaux, espaces et ouvrages communs dont la gestion et l'entretien incombent à l'association syndicale dans l'attente de leur transfert à une collectivité publique et de leur classement dans le domaine public ;
- l'application des dispositions générales et particulières des cahiers des charges réglementant l'usage des diverses parcelles qui composeront l'ensemble du lotissement Hitiura, et notamment le maintien du caractère résidentiel de certaines parcelles loties ;
- d'une manière générale, la défense des intérêts communs des membres de l'association.

Son siège social est fixé à Hamuta.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: MACHOUX Christian
Vice-président	: BERNUT Jeanne
Secrétaire	: KUO Lolita
Trésorier	: ASIN Olivier
Asseseurs	: TANSEAU Alexis TAPUTUARAI Charles

**ASSOCIATION MY ISLAND HOME**  
(TO'U FENUA TI'AI MAI IA'U)  
(Récépissé n° 215 DRCL du 16 février 2011)

Extraits de statuts

Il est fondé le 28 janvier 2011 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée MY ISLAND HOME (TO'U FENUA TI'AI MAI IA'U).

Elle a pour objet de participer à la promotion du concept de développement durable en Polynésie française, au renforcement de la cohésion sociale et à la sauvegarde de la culture maohi.

Ces objectifs constituent les valeurs identitaires de l'association.

Son siège social est fixé à Taravao, lotissement Paparaoa 2.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	: CHAPMAN Poerava
Secrétaire	: DOOM Rogella
Trésorière	: CASTELLANI Moetia

**ASSOCIATION TURU'TIA***(Récépissé n° 195 DRCL du 18 février 2011)*

## Extraits de statuts

Il est fondé le 27 janvier 2011 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée TURU'TIA.

Elle a pour objet :

- de soutenir les actions et projets des résidents... ;
- de venir en aide aux invalides de la résidence Taoe ;
- de mettre en place des animations et d'élaborer des programmes d'aides à l'insertion sociale et professionnelle des résidents ;
- d'organiser des journées portes ouvertes et de manifestations de toute nature.

Son siège social est fixé Résidence Taoe, Hamuta, Pirae, lot n° 10.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: AVAEORU Hauata
Vice-présidente	: VANAA Anne
Secrétaire	: FAURA Déborah
Secrétaire adjoint	: PERRY Ioane
Trésorier	: TINORUA Joël
Trésorière adjointe	: TAAE Roseline

**ASSOCIATION TE TAURE'A ORA NO VAIRAHARAHA***(Récépissé n° 163 DRCL du 11 février 2011)*

## Extraits de statuts

L'ASSOCIATION TE TAURE'A ORA NO VAIRAHARAHA, fondée le 5 février 2011, a pour objet le jeune et son trésor culturel :

- sensibiliser les jeunes en difficultés, puis apporter un soutien moral et matériel par l'initiation à la culture polynésienne et de défendre les causes majeures puis primordiales pour une transmission générationnelle ;
- la mise en voie professionnelle par la réalisation des échanges culturels afin d'acquérir le savoir des dons ancestraux et patrimoniaux pour mieux la promouvoir ;
- faire des jeunes, l'emblème de la culture polynésienne et ancestrale à travers de multiples manifestations symboliquement historique et légendaire.

Son siège social est situé à Mataiea, PK 46,900, côté montagne, complexe sportif de Teva I Uta.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: AIAMU Geffrid
Vice-président	: AIAMU Aroma
Secrétaire	: MAHOTU Vahinerava
Secrétaire adjointe	: MAONO Vaianui
Trésorier	: AKA Raureni
Trésorière adjointe	: IOTUA Lany

**ASSOCIATION HEKE NOA NO MATAIVA***(Récépissé n° 50 DRCL du 24 janvier 2011)*

## Extraits de statuts

Il est constitué le 2 décembre 2010, entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, l'ASSOCIATION HEKE NOA NO MATAIVA régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour but l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des artisans de la commune de Mataiva, Rangiroa :

- en luttant contre la concurrence des produits d'importation ;
- en encourageant la production et la vente d'objets d'artisanat local ;
- en aidant les autorités responsables à prendre des mesures de protection et de sauvegarde de l'artisanat local ;
- en adaptant les productions aux exigences du marché ;
- en facilitant l'achat et l'utilisation en commun de matériels et produits nécessaires à l'exercice de la profession ;
- en aidant à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres.

Son siège social est fixé à Mataiva, Tuamotu.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'honneur	: TIAHAU Daniel
Présidente	: BELLAIS Nani
Vice-président	: DEPIERRE Larry
Secrétaire	: TIAHAU Ruita
Secrétaire adjointe	: FARAURU Karinne
Trésorier	: BELLAIS Farée
Trésorière adjointe	: TIAHAU Flavie
Assesseur	: DEPIERRE Armand

**ASSOCIATION NIGHT & DAY***(Récépissé n° 232 DRCL du 22 février 2011)*

## Extraits de statuts

L'ASSOCIATION NIGHT & DAY, créée le 28 janvier 2011, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents.

Elle a pour objet :

- de regrouper tous les membres de l'association pour consolider et resserrer les liens ;
- de resserrer les liens et la cohésion sociale par des sorties découvertes, des échanges sociaux, culturels et sportifs ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'élaboration de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, social, culturel et sportif.

Son siège social est situé rue Temarii-Tematahi, Pirae.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	: AVAEORU Ramona
Vice-présidente	: LE GOFF Taraina
Secrétaire	: TEMATAFAARERE Florita
Secrétaire adjointe	: REY Vaianu
Trésorier	: TAMATA Herenui
Trésorière adjointe	: HAMAU Isabelle

**ASSOCIATION SPORTIVE RFO MIDI 13 HEURES***(Récépissé n° 180 DRCL du 14 février 2011)*

## Extraits de statuts

L'ASSOCIATION SPORTIVE RFO MIDI 13 HEURES, fondée le 5 janvier 2011, est régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour objet :

- de participer aux diverses activités sportives et associatives et plus particulièrement le football ;
- d'organiser des sorties culturelles et sportives ;
- d'aider aux différentes manifestations culturelles et sportives ;
- de former les adhérents aux différentes activités.

Son siège social est situé à Faa'a, Pamateai.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	FATUPUA Antoine
Vice-président	:	AMARU Jean
Secrétaire	:	LEE Tauarii
Secrétaire adjoint	:	TAUTU Gilles
Trésorier	:	TEARIKI Benoît
Trésorier adjoint	:	VAHINE Nicolas

**AMICALE DES RETRAITES DE LA SOCREDO (ARESOC)***(Récépissé n° 216 DRCL du 19 février 2011)*

## Extraits de statuts

L'AMICALE DES RETRAITES DE LA SOCREDO (ARESOC) a été créée le 4 décembre 2010 et est régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet :

- d'organiser des actions visant à réunir ses membres dans des activités diverses : repas, voyages, randonnées, réunions, etc. ;
- d'assurer une solidarité d'entraide ou de soutien entre les membres ;
- de recevoir tous dons, subventions, aides ou legs etc. émanant des tiers ;
- de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres, tant en justice que vis-à-vis des tiers ;
- de représenter en tant que de besoin ses membres ;
- de maintenir les liens avec la banque SOCREDO.

Son siège social est fixé à Papara, PK 34,400, côté mer.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	LY Armand
Vice-président	:	VOIRIN François
Secrétaire	:	LESCROEL Christine
Secrétaire adjointe	:	TAUX Eléonore
Trésorier	:	DOOM Clifford
Trésorier adjoint	:	DELAHAIE Jean-Paul

**ASSOCIATION COP'S 987***(Récépissé n° 227 DRCL du 21 février 2011)*

## Extraits de statuts

Il est fondé le 3 février 2011 l'ASSOCIATION COP'S 987 régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour objet de se réunir entre collègue (conjoint ou conjointe et famille) du même milieu professionnel ou ayant fait parti dudit milieu lors de rencontres, déjeuners, animations culturelles ou sportives ; de se divertir et surtout mieux se connaître afin de se respecter mutuellement ; de créer des liens amicaux et de transmettre le goût de notre métier à nos enfants et nouvelles générations. L'objet pourra être modifié et amélioré par simple décision du conseil d'administration, entérinée par l'assemblée générale.

Son siège social est situé à la mairie de Papeete.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	KWONG Taraina
Secrétaire	:	HANDERSON Johann
Trésorier	:	TEHUIOTOA Heifara

**ASSOCIATION TAURAAHEA***(Récépissé n° 208 DRCL du 19 février 2011)*

## Extraits de statuts

Il est constitué le 3 février 2011 l'ASSOCIATION TAURAAHEA régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour but principal de regrouper tous les membres de l'association afin de consolider et de retrouver les liens et degrés de parenté qui les unissent et ainsi se connaître. Elle se fixe aussi comme objectifs :

- d'établir une généalogie exacte et précise d'une succession ;
- de faire des recherches en biens immobiliers et mobiliers appartenant aux ancêtres ;
- de recueillir tous les documents dans les services concernés (tribunal, cadastre, notaire, mairie) ;
- d'organiser si possible des déplacements pour faire aboutir les recherches sus-citées et rencontrer d'autres parents ;
- d'organiser, de collaborer ou de participer à l'organisation de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif ;
- l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des membres de l'association.

Son siège social est fixé à Papeete, Tipaerui, quartier Putoa n° 35.

Sa durée est illimitée.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	MOARII Alphonse
Secrétaire	:	MOARII Tahiarri
Trésorière	:	MOARII Ludmilla

## LOTO NATIONAL

<b>LOTO NATIONAL N° 20</b> Tirage du lundi 14 février 2011 : <b>9 31 35 40 48</b> Numéro chance : 1		
	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance.....	1	596 658 711
5 bons numéros.....	2	22 021 718
4 bons numéros.....	517	183 341
3 bons numéros.....	25 387	1 610
2 bons numéros.....	401 156	727
N° chance gagnant.....	527 460 grilles à 250 F CFP remboursées	
<b>Joker + : 9 751 435</b>		

<b>LOTO NATIONAL N° 21</b> Tirage du mercredi 16 février 2011 : <b>8 32 33 35 44</b> Numéro chance : 9		
	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance.....	0	0
5 bons numéros.....	2	14 989 295
4 bons numéros.....	351	183 806
3 bons numéros.....	16 762	1 658
2 bons numéros.....	252 524	787
N° chance gagnant.....	418 192 grilles à 250 F CFP remboursées	
<b>Joker + : 7 087 041</b>		

<b>LOTO NATIONAL N° 22</b> Tirage du samedi 19 février 2011 : <b>1 2 25 32 49</b> Numéro chance : 6		
	NOMBRE de grilles gagnantes	GAINS (en F CFP)
5 bons numéros et numéro chance.....	0	0
5 bons numéros.....	2	19 736 169
4 bons numéros.....	541	157 016
3 bons numéros.....	26 877	1 360
2 bons numéros.....	408 838	632
N° chance gagnant.....	639 095 grilles à 250 F CFP remboursées	
<b>Joker + : 6 987 924</b>		

<b>KENO</b>
-------------

Lundi 14 février 2011

*1er tirage*

Jackpot : 7 76 90 59 – Joker + : 1 244 575

12	13	16	26	30	31	35	36	37	39
43	45	47	52	54	56	58	64	66	70

Multiplicateur : x 3

*2e tirage*

Jackpot : 0 67 55 78 – Joker + : 9 751 435

6	9	10	12	16	17	18	23	36	39
40	44	46	49	51	54	60	63	64	68

Multiplicateur : x 1

Mardi 15 février 2011

*1er tirage*

Jackpot : 9 51 88 63 – Joker + : 9 421 724

2	5	6	11	12	15	16	24	25	31
38	40	42	44	48	49	54	55	56	68

Multiplicateur : x 3

*2e tirage*

Jackpot : 6 14 83 52 – Joker + : 7 600 401

9	14	16	18	19	23	24	27	38	41
45	50	51	57	58	60	63	67	68	70

Multiplicateur : x 2

Mercredi 16 février 2011

*1er tirage*

Jackpot : 0 57 41 09 – Joker + : 9 378 447

2	5	8	9	11	18	19	28	30	41
49	50	51	52	58	60	61	63	64	70

Multiplicateur : x 3

*2e tirage*

Jackpot : 9 21 77 74 – Joker + : 7 087 041

3	4	5	12	15	21	24	27	29	32
35	46	48	52	55	58	61	64	66	67

Multiplicateur : x 5

Jeudi 17 février 2011

*1er tirage*

Jackpot : 8 16 75 85 – Joker + : 7 758 021

1	9	16	19	20	23	26	27	28	34
47	49	50	59	60	62	63	68	69	70

Multiplicateur : x 1

*2e tirage*

Jackpot : 9 96 95 04 – Joker + : 6 487 232

2	4	5	15	16	20	29	33	35	39
40	45	47	48	50	55	56	61	66	67

Multiplicateur : x 4

Vendredi 18 février 2011

*1er tirage*

Jackpot : 7 96 44 99 – Joker + : 0 729 017

4	16	20	21	28	32	37	44	45	48
49	50	52	53	56	59	62	63	65	69

Multiplicateur : x 2

*2e tirage*

Jackpot : 2 50 15 36 – Joker + : 0 039 169

10	11	19	28	30	34	35	38	40	45
49	51	57	58	60	61	64	66	67	69

Multiplicateur : x 1

Samedi 19 février 2011

*1er tirage*

Jackpot : 8 12 00 74 – Joker + : 3 210 679

1	3	4	7	9	16	28	30	33	34
40	44	45	55	58	60	62	66	68	69

Multiplicateur : x 2

*2e tirage*

Jackpot : 7 53 20 95 – Joker + : 6 987 924

3	7	13	16	23	24	28	30	33	35
42	43	45	47	48	49	50	58	64	66

Multiplicateur : x 10

Dimanche 20 février 2011

*1er tirage*

Jackpot : 0 22 39 01 – Joker + : 5 562 979

8	12	13	16	18	19	20	22	27	28
33	34	39	43	45	46	50	52	63	66

Multiplicateur : x 2

*2e tirage*

Jackpot : 1 17 92 17 – Joker + : 5 163 913

1	2	11	13	18	25	26	29	34	37
39	40	44	49	50	51	53	59	61	69

Multiplicateur : x 1

## EURO MILLIONS

Vendredi 18 février 2011 - N° 7

2 3 15 45 49



Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5 +	☆ ☆	0	0	0
5 +	☆	4	6	62 407 935
5		1	9	11 806 897
4 +	☆ ☆	23	95	798 961
4 +	☆	245	1 266	39 964
4		331	1 792	19 761
3 +	☆ ☆	1 076	5 369	9 415
3 +	☆	14 081	70 750	3 639
2 +	☆ ☆	17 239	84 891	2 613
3		19 288	97 771	2 422
1 +	☆ ☆	95 836	460 162	1 109
2 +	☆	228 204	1 108 449	1 085

**Joker + : 0 039 169**

**RÉCEPTION**  
des annonces pour publication  
au *Journal officiel* de la Polynésie française

A compter du 1er février 2011

La date limite est fixée au :

Lundi 12h00

SAUF Jours fériés				
FERIES 2011		DATE LIMITE de réception des dossiers	Publication au JOPF	
Jour	Date		N°	Date
Vendredi Saint	22 avril	Mercredi 20 avril à 14h50	17	28 avril
Lundi de Pâques	25 avril			
Lundi de Pentecôte	13 juin	Jeudi 9 juin à 14h50	24	16 juin
Fête de l'autonomie	Mercredi 29 juin	Vendredi 24 juin à 13h00	26	30 juin
Fête nationale	Jeudi 14 juillet	Vendredi 8 juillet à 13h00	28	14 juillet
Assomption	Lundi 15 août	Jeudi 11 août à 14h50	33	18 août
Toussaint	Mardi 1er novembre	Jeudi 27 octobre à 14h50	44	3 novembre